

***QUELS MODES DE VIE
DEMAIN
EN BRETAGNE ?***

"Copyright © Région Bretagne – Conseil Économique et Social de Bretagne
7 rue du Général Guillaudot – 35069 RENNES Cedex
Janvier 2004"

"Les rapports du CESR peuvent faire l'objet d'une présentation orale publique
par les rapporteurs.
Les demandes doivent être adressées
au Président du Conseil Économique et Social de Bretagne"

"Pour mieux connaître le fonctionnement et les activités du CESR,
venez visiter le site Internet de la région Bretagne :
<http://www.region-bretagne.fr>"

AVANT PROPOS

Porter un regard prospectif sur les modes de vie en Bretagne à l'horizon 2015/20 peut, au premier abord, apparaître une réflexion quelque peu gratuite. Et pourtant les évolutions des trente dernières années sont là pour nous rappeler que les changements des attitudes et des pratiques sociales ne sont pas que les conséquences d'une évolution économique sur lesquelles les hommes n'auraient aucune prise.

Les modes de vie des populations bretonnes se sont normalisés à un tel point que la Bretagne qui, de la fin du 19^{ème} siècle jusqu'aux années 1960 était considérée comme une terre de conservation d'usages anciens, est devenue une région objectivement marquée par la modernité.

C'est le premier des constats opérés par la Section prospective et une des limites de l'étude ; il est difficile d'imaginer pour demain des modes de vie en Bretagne qui se différencieraient fortement de la moyenne française voire européenne.

Le travail de la *Section prospective* s'est donc tout naturellement porté sur les conséquences éventuelles pour la Bretagne de ces évolutions.

Aucun des scénarios proposés ne verra comme tel le jour, mais ce qui est certain, c'est que demain sera différent d'aujourd'hui avec notamment :

- *un nouveau rapport au temps tant pour la structuration sociale des âges de la vie que pour les usages du temps*
- *de nouvelles manières de vivre ensemble entre les âges et les sexes, au sein des familles et dans les groupes de sociabilité*
- *une nouvelle vision du monde, de nouvelles valeurs et de nouveaux repères comme guides des comportements*
- *de nouvelles façon d'habiter le monde et de nouvelles relations à l'espace dans l'identité et les usages*

L'analyse du changement social qui vous est proposé a l'ambition de préciser ce que sont les futurs possibles en dégagant les principaux invariants et leurs conséquences.

Cette contribution est la résultante d'une réflexion vraiment collective qui s'est appuyée sur des apports fort riches des personnes auditionnées. Que tous et toutes en soient remerciés.

Mais cette étude ne serait pas sans la collaboration exemplaire de la Conseillère technique, Virginie GICQUEL, car ce travail est pour beaucoup le sien.

Notre souhait le plus cher est que l'analyse présentée dans ce document, pour autant qu'elle propose des repères pertinents, puisse être utile à l'ensemble des décideurs et responsables de notre région.

Alain EVEN

Président de la Section prospective

SOMMAIRE

Avant propos

Synthèse

Introduction

Première partie - Tendances actuelles d'évolution des modes de vie

Chapitre 1 : La population et ses valeurs

Chapitre 2 : La vie domestique et familiale

Chapitre 3 : La vie professionnelle : les évolutions du travail et du rapport au travail

Chapitre 4 : La vie publique (ou collective)

Deuxième partie - Hypothèses d'évolution des modes de vie et scénarios pour demain

Chapitre 1 : La démarche de l'étude et la construction de scénarios

Chapitre 2 : Les scénarios et leurs conséquences

Annexes

Glossaire

Composition de la Section prospective

Listes des personnes auditionnées

Table des matières

SYNTHESE

LA BRETAGNE ET L'EVOLUTION DES MODES DE VIE : QUELS MODES DE VIE DEMAIN EN BRETAGNE ?

La présente contribution de la Section prospective cherche à montrer comment les comportements et les modes de vie pourraient évoluer en Bretagne au cours des prochaines années et quelles pourraient être les conséquences de ces évolutions en termes d'enjeux et de stratégies d'action pour la décision publique.

Au cours des trente dernières années, les nouveaux rythmes de travail, le développement de la mobilité, l'entrée massive des femmes dans le travail salarié, le vieillissement de la population et l'individualisation des pratiques d'habitation, de déplacement, de formation, de loisirs et de travail ont largement contribué à transformer les modes de vie et les attentes des ménages. Dans le même temps, les modes de vie des populations bretonnes se sont normalisés au point que la Bretagne, plutôt considérée comme une terre de conservation d'usages anciens, de la fin du 19^{ème} siècle aux années 1960, est aujourd'hui une région nettement marquée par la modernité.

Dans le prolongement de ce constat opéré par la Section, il semble difficile d'imaginer pour demain des modes de vie en Bretagne qui se différencieraient fortement de la moyenne française ou européenne. Néanmoins, après avoir repéré les principales tendances à l'œuvre (I), une réflexion prospective sur les scénarios d'évolution de ces modes de vie (II) permettra de définir, autour de quatre scénarios différents, les enjeux stratégiques qui se dessinent pour la Bretagne ; elle permettra également de dégager des enjeux stratégiques incontournables qui devront être pris en compte dans les réflexions des acteurs publics, et en priorité le Conseil régional.

PREMIERE PARTIE : TENDANCES ACTUELLES D'EVOLUTION DES MODES DE VIE

Si le sujet reste forcément limité à quelques thèmes, on peut néanmoins repérer des tendances majeures.

1. CROISSANCE ET VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Selon toutes les projections démographiques – et sauf à imaginer une importante rupture par apport de populations nouvelles par exemple –, la population de la Bretagne connaîtra un fort vieillissement au cours des 10/15 prochaines années.

Ce vieillissement signifie notamment *un accroissement de la part relative des plus âgés dans la population totale*, mais aussi une transformation du poids relatif des différentes classes d'âge avec notamment une inversion du rapport entre les plus jeunes (moins de 20 ans) et les plus âgés (60 ans et plus). Ceci aura forcément des effets sur les relations des classes d'âge entre elles.

Le poids des 20-59 ans, correspondant aux « actifs », devrait diminuer à terme, même si les projections montrent qu'en 2015, les effectifs de cette tranche d'âge seront encore supérieurs à ceux de 2000.

Le vieillissement signifie aussi un allongement de la durée de vie. Une partie des années gagnées étant des années sans incapacité, ou même en bonne santé, l'âge de la dépendance recule. Cependant, le vieillissement accroîtra mécaniquement la dépendance et cela d'autant

plus que, dans la population des 60 ans et plus, c'est le « grand âge » (80 ans et plus) qui devrait surtout progresser d'ici à 2010.

Le vieillissement sera *variable selon les territoires* : certains Pays connaîtront une augmentation de leur population jeune ; d'autres une diminution plus ou moins importante.

Le vieillissement aura de nombreux effets et notamment *des effets sur l'économie des échanges intergénérationnels au sein des familles* (et entre les familles) ainsi que sur les représentations sociales de la vieillesse (qui sont souvent négatives). Mais il influencera aussi la localisation des populations et l'aménagement des espaces publics et privés ainsi que la mobilité, les temps et les motifs des déplacements... Son impact concernera aussi la demande de consommation, le tourisme et les loisirs, la vie associative et le bénévolat, les besoins médico-sociaux. Plus largement, ses effets pourraient concerner le rapport au temps et les valeurs portées par la société.

2. DES VALEURS EN MOUVEMENT

Différents travaux sur les valeurs soulignent aujourd'hui des évolutions qui pourraient influencer la société future : tout d'abord, *une revalorisation du couple et de la famille*, ensuite *un reflux de la permissivité dans la sphère publique* (ne concernant pas les actes de la vie privée comme l'homosexualité, l'avortement, l'euthanasie ou le suicide) et, enfin, *une revalorisation de l'ordre et de l'autorité*.

Mais *d'autres évolutions* importantes sont à retenir comme un retour certain à la famille, sans la forme institutionnelle d'autrefois, et une tendance à valoriser des aspects non matériels de l'existence avec un accent mis sur les préoccupations individuelles comme les loisirs, la liberté individuelle et les relations affectives d'amour et d'amitié. On observe aussi une stabilité de l'intérêt pour la politique (en dépit d'une moindre participation) avec une modification du sens du vote (on vote parce que c'est un droit) et une re-mobilisation sociale, mais selon des modalités qui doivent permettre une marge de manœuvre individuelle (laisser la possibilité de se retirer et de contester). Par ailleurs, le rapport au travail s'affirme comme plus « personnel » et on constate un affaiblissement de la « morale du devoir » qui est celle des obligations et des interdits (tu dois / tu ne dois pas, permis / défendu) avec, à l'inverse, une montée de la morale de responsabilité qui nécessite de débattre et favorise la multiplication des lieux d'échanges (par ex. les comités éthiques). Enfin, une tendance à la « judiciarisation » de la société semble se développer.

3. LA FAMILLE : PERMANENCES ET TRANSFORMATIONS

3.1. La diversification des « modèles » familiaux et la « normalisation » de la Bretagne

Plusieurs évolutions témoignent *des transformations qui se sont produites dans la vie de famille* depuis une trentaine d'années comme le déclin du mariage, le recul de la famille dite « traditionnelle » (un couple marié avec ses enfants), le développement de nouvelles formes d'union (unions libres, Pacs, etc.) et l'apparition de nouveaux types de familles (parents isolés, parentalité intégrant plusieurs divorces ou séparations, homoparentalité...).

Dans la sphère familiale, différents indicateurs montrent *une « normalisation » de la Bretagne*. Par exemple, les taux de fécondité convergent et la structure des familles est désormais très proche de la moyenne nationale avec notamment moins de familles nombreuses et plus de familles de un ou deux enfants.

Toutefois, *certaines différences subsistent*. Les divorces sont un peu moins fréquents en Bretagne (ce qui peut expliquer qu'il y ait aussi un peu moins de familles monoparentales et de familles recomposées), les naissances hors mariage sont un peu plus nombreuses (et on légitime un peu plus) et les premières maternités, un peu plus tardives (en lien sans doute avec la durée des études).

3.2. La persistance d'une forte spécialisation des rôles dans la sphère domestique malgré le développement de l'activité professionnelle des femmes

Les transformations dans la sphère domestique et familiale se sont produites à la faveur du développement de l'activité salariée féminine et d'une plus grande égalité hommes-femmes dans de nombreux domaines comme le droit, la sexualité, l'éducation, etc. L'essor de l'activité salariée des femmes a entraîné une progression continue de la part des couples « bi-actifs », ce qui a, en particulier, pour effet de renforcer l'attractivité résidentielle des pôles urbains qui présentent en termes d'emplois un net avantage comparatif pour les couples où les deux conjoints sont actifs.

Parallèlement, *la répartition des activités domestiques a très peu évolué*, son caractère inégalitaire perdurant au sein de la moyenne des couples.

Néanmoins, les situations diffèrent selon les couples et plus la femme travaille, plus la répartition est égalitaire ; à l'inverse, un faible niveau de qualification de la mère réduit la participation du père.

3.3. L'allongement des lignées familiales et de nouvelles relations intergénérationnelles

Si la taille de la famille en tant que cellule de vie au quotidien s'est plutôt réduite, la famille « verticale » s'est, elle, au contraire, plutôt agrandie du fait de l'allongement des lignées. *La coexistence de quatre, voire cinq générations* est devenue nettement plus fréquente. Le nombre d'arrière-grands-parents et même d'arrière-arrière grands-parents augmente, ce qui a des conséquences sur l'économie des liens familiaux de sociabilité (visites, repas en famille, etc.), financiers (cautions, dons, etc.) et domestiques (garde des petits enfants, prêts de véhicule, etc.).

Les relations entre les générations sont de moins en moins contraintes et de plus en plus affinitaires. Cette évolution, conjuguée à la décohabitation intergénérationnelle (à chaque génération sa résidence), modifie le contenu des activités réalisées en famille qui sont désormais davantage centrées sur la rencontre et les loisirs. Elle consacre aussi le passage d'une solidarité familiale subie à une solidarité familiale voulue.

Toutes les études montrent que *les évolutions de la famille n'ont pas entamé la solidarité familiale* qui continue de fonctionner notamment en direction des plus jeunes et des plus âgés.

Cependant, les liens intergénérationnels ne sortent pas renforcés de la plus grande fragilité des couples : ils subsistent mais risquent d'en être affaiblis et la famille risque d'assurer moins bien la protection de ses membres.

4. DE NOUVELLES MANIERES DE RESIDER

4.1. Une réduction de la taille des ménages et de plus en plus de personnes « seules »

Depuis au moins 1962 (date du recensement), *la taille des ménages ne cesse de se réduire*. En Bretagne, cette réduction a été particulièrement rapide. Entre 1990 et 1999, l'indicateur régional est même passé en dessous de l'indicateur national avec 2,35 occupants par logement contre

2,40 en moyenne nationale. De ce fait, *le nombre des ménages augmente plus vite que la population*, ce qui accroît fortement les besoins en logements.

Cette réduction s'explique en partie par le vieillissement (les ménages de personnes âgées sont plus petits que la moyenne) mais aussi par l'évolution des comportements de décohabitation (décohabitation familiale des jeunes pour la poursuite d'études, progression des divorces, etc.)

4.2. Un choix d'habitat lié à la périurbanisation

On considère ordinairement que la ruralité des populations est induite par celle des territoires mais, aujourd'hui, le caractère rural des territoires ne permet plus de déduire que les populations qui y résident peuvent être qualifiées de rurales.

Le dernier recensement a confirmé la poursuite de l'urbanisation de la Bretagne. La progression de la population urbaine, entre 1990 et 1999, s'explique pour les trois quarts par un étalement de la ville. Cette « périurbanisation » est associée à un type d'habitat ; l'habitat pavillonnaire.

Certaines spécificités des modes de vie en Bretagne dans le rapport à l'habitat sont bien connues comme un attachement plus fort à la propriété et à la maison individuelle et un habitat dispersé induisant une large prédominance de l'automobile pour les déplacements. *L'aspiration à la propriété restant majoritaire alors que les contraintes de mobilité s'accroissent*, l'accession à la propriété ne constitue plus forcément l'aboutissement d'un parcours résidentiel, ni un obstacle à la mobilité, et pour nombre de ménages, elle relève davantage d'un calcul économique.

Depuis le milieu des années 1970, l'urbanisation s'est traduite par le développement de l'habitat pavillonnaire dans la première puis dans la deuxième couronne périurbaine ; soit dans l'espace rural, certes, mais le plus proche possible de la ville agglomérée (à 20-30 minutes). L'accès à la propriété dans l'espace périurbain étant une accession majoritairement familiale, la couronne est devenue le lieu d'accueil des familles avec enfants tandis que les villes centres concentrent les ménages de une ou deux personnes (personnes âgées, étudiants, parents isolés). *Les espaces tendent ainsi à se spécialiser de plus en plus.*

Le double mouvement de polarisation des emplois et d'étalement de la résidence des actifs accroît, par ailleurs, le nombre des migrations quotidiennes domicile-travail.

Sans sous-estimer les contraintes d'espace ou de coûts du foncier et de l'habitat, l'accession pavillonnaire dans l'espace périurbain ne résulte pas uniquement d'une contrainte liée au cycle de vie (les jeunes ménages qui s'agrandissent cherchent de l'espace et n'en trouvent pas dans l'agglomération) ; elle s'explique aussi par l'arbitrage que font les ménages entre plusieurs options possibles (propriété/locatif, individuel/collectif, transport public/privé, sécurité, bruit...).

4.3. L'importance accrue du cadre de vie dans les stratégies résidentielles des ménages

La qualité du cadre de vie, c'est-à-dire l'environnement physique et relationnel, est devenue un critère plus important dans les stratégies résidentielles des ménages d'actifs, au détriment d'une proximité du lieu de travail. Les ménages s'éloignent de leur lieu de travail ce qui s'explique, certes, par la généralisation de l'automobilité mais aussi, semble-t-il, par un relatif détachement du travail, induit par certaines évolutions comme la réduction du temps de travail, le développement du temps partiel et des emplois précaires. *L'importance de l'habitat s'en trouve renforcée* : les ménages privilégient une qualité résidentielle autour de laquelle ils pourront trouver des repères de stabilité qu'ils trouvent moins dans la vie professionnelle.

4.4. Des évolutions liées pour beaucoup à une généralisation de la mobilité

Bien que les migrations interrégionales soient plus fréquentes autour de 25-35 ans (en étant liées alors à des raisons professionnelles), un certain nombre d'entre elles se produisent à l'occasion du départ à la retraite.

Ces « migrations de retraite » qui modifient la répartition spatiale des retraités s'étendent à présent à de nouvelles catégories sociales, en étant motivées, soit par le désir de se rapprocher des enfants et petits-enfants, soit par le souhait de revenir au pays ou de profiter d'un cadre de vie agréable.

Les retraités qui ont désormais aussi des habitudes de mobilité, sont de plus en plus nombreux à pratiquer la bi-résidentialité, c'est-à-dire l'alternance entre deux lieux de vie. Cette mobilité (conditionnée par le niveau de vie des retraités) a des effets sur l'utilisation des résidences secondaires : la fréquence d'utilisation de ces résidences s'accroît avec un usage moins spécialisé à seule fin de vacances. Plus généralement, *les pratiques de bi-résidentialité se développent*, en concernant un public plus large, composé de retraités mais aussi d'étudiants, de travailleurs intérimaires ou saisonniers, de cadres travaillant loin de chez eux et pratiquant le célibat de semaine, etc.

5. UNE MOBILITE QUOTIDIENNE PLUS DEVELOPEE

5.1. Une stabilité des budget-temps « transports »

L'étalement n'a pas entraîné de véritable augmentation des déplacements/personne/jour et les enquêtes ménages indiquent *une conservation des budgets-temps « déplacements »* depuis dix ans. Les actifs ont donc profité de l'augmentation de la vitesse, conjuguée à la baisse du coût du kilomètre parcouru, pour s'éloigner de leur travail en développant des stratégies d'habitat. Ceci a été rendu possible parce que pour beaucoup les transports ne sont pas vécus négativement et même si certains actifs continuent de subir des trajets domicile-travail longs et pénibles, ces trajets sont souvent perçus comme un moment de transition appréciable entre les préoccupations professionnelles et la sphère familiale.

5.2. De plus en plus de « migrants alternants » et des distances domicile-travail de plus en plus grandes

En Bretagne, en 1999, plus d'un actif occupé sur deux était un « migrant alternant », c'est-à-dire un actif qui parcourt un trajet régulier, quotidien pour se rendre sur son lieu de travail situé en dehors de sa commune de résidence. La part des migrants alternants est passée de 25 % des actifs occupés en 1975 à 57 % en 1999. *Leur nombre augmente à chaque recensement, comme la distance moyenne des trajets.* En termes de modes de vie, ces évolutions signifient notamment que de moins en moins d'actifs rentrent chez eux pour déjeuner le midi.

5.3. Une diversification des motifs de déplacement

Globalement, la part des déplacements dédiés aux loisirs et à la consommation augmente depuis au moins une génération et la majorité des déplacements urbains s'inscrit désormais dans des chaînes non liées au travail. Du reste, les moments où les déplacements progressent le plus sont les traditionnelles « heures creuses » de la matinée ou de l'après-midi, ce qui contribue à « lisser » les pointes horaires. *Les déplacements non liés au travail pourraient encore progresser à l'avenir*, en particulier du fait de l'accroissement de la part des inactifs dans la population totale (retraités notamment).

5.4. Une complexification des chaînes de transport

A budget-temps « transports » constant, les motifs de déplacement se diversifiant, *les chaînes de déplacement se complexifient*. Les individus cherchent à réaliser un maximum d'opérations situées sur leur parcours et cela d'autant plus qu'ils doivent réaliser toujours plus d'activités dans le cadre d'une même journée. Cette exigence pose notamment la question de l'accessibilité des commerces et des services, en termes de localisation et d'horaires d'ouverture.

5.5. La domination de l'auto-mobilité

La Bretagne, comme toutes les régions françaises, entre dans le modèle du « tout automobile » avec un taux de motorisation qui n'a cessé de progresser depuis au moins le début des années 1980. Les études d'opinion montrent que la voiture bénéficie dans l'esprit des Français d'une image très positive, associée à l'idée de liberté, tandis que les transports en commun sont associés positivement à l'écologie mais négativement à l'idée de lenteur, de contraintes et d'insécurité. En outre, l'éparpillement de l'habitat, conjugué au développement des horaires atypiques de travail, dessert les transports collectifs de masse.

6. DES EVOLUTIONS DU TRAVAIL ET DU RAPPORT AU TRAVAIL

Au cours des années 1990, la qualification des emplois et des actifs employés a progressé en Bretagne et le paysage social s'est profondément transformé du fait notamment d'une forte progression des cadres et des professions intellectuelles supérieures conjuguée à une forte réduction de la population des agriculteurs qui est celle qui avait le mode de vie le plus spécifique.

D'autres évolutions liées au travail ont un effet sur les modes de vie.

6.1. La transformation des emplois en Bretagne

Parallèlement, *les formes particulières d'emploi, notamment les emplois précaires (CDD, intérim) et le temps partiel, ont continué de progresser* en accroissant la mobilité sur le marché du travail et les probabilités de connaître plusieurs épisodes de chômage au cours d'une vie. Depuis une trentaine d'années, les changements d'emploi, d'entreprise et/ou de catégorie socioprofessionnelle avec l'alternance de périodes de chômage et de non-emploi, se sont multipliés.

6.2. L'âge et l'activité professionnelle

Par ailleurs, la population active vieillit. Entre 1990 et 1999, dans toutes les catégories de socioprofessionnelles à l'exception des agriculteurs, la moyenne d'âge s'est élevée en Bretagne (de 0,1 à 5 ans). En 1999, un actif sur cinq avait plus de 50 ans. Dans le même temps, *l'activité s'est concentrée sur les âges médians*, avec une diminution des taux d'activité aux deux extrémités de la pyramide des âges, c'est-à-dire avant 25 ans et après 54 ans. Cette évolution s'est produite dans un contexte marqué par l'allongement de la scolarité des jeunes (tendance stoppée à la fin des années 1990), la persistance d'un chômage de masse et le développement des retraites anticipées.

Les cessations précoces d'activité se sont fortement développées depuis une vingtaine d'années ; *les modes de passage de l'emploi à la retraite se sont diversifiés* et le chômage après 55 ans a progressé au point qu'en 2003, le chômage de très longue durée est devenu caractéristique des travailleurs âgés.

6.3. L'essor du travail salarié féminin

L'activité professionnelle des femmes progresse depuis les années 1960. En Bretagne, entre 1982 et 1999, *l'activité féminine s'est encore développée* à tous les âges, sauf avant 25 ans et après 60 ans. Avec 85 % de femmes actives chez les 25-50 ans, la Bretagne dépasse de 4 points la moyenne provinciale.

Le grand changement dans les modes de vie au cours des 20/30 dernières années est constitué par le passage progressif d'un modèle d'activité féminine séquentiel, caractéristique de la période d'après-guerre, à un modèle de cumul, *où les femmes assument simultanément leur activité professionnelle et leur activité parentale.*

La féminisation de la population active a entraîné *une plus grande mixité* dans l'univers du travail. Cependant, *des inégalités subsistent dans le rapport à l'emploi et à la précarité sociale.* Ainsi, subsistent une inégalité des rémunérations (un écart de 12 % en Bretagne qui ne s'explique ni par le temps partiel, ni par les absences et les congés) ainsi qu'une inégalité face au chômage, au temps partiel (78 % du temps partiel était féminin en 1999) et, ce qui n'est pas sans lien, dans l'accès à la formation continue. De ce fait, les femmes composent aujourd'hui l'essentiel du contingent des « travailleurs pauvres » (des salariés qui travaillent pour un salaire inférieur au SMIC).

Par ailleurs, *la place des femmes dans la société s'est fortement dualisée* avec d'un côté, celles qui bénéficient d'un emploi bien rémunéré, compatible avec la vie de famille, voire même une participation plus large à la vie publique et, de l'autre, les femmes peu qualifiées qui travaillent souvent en « temps partiel subi » et assument elles-mêmes l'essentiel des tâches ménagères.

6.4. Les transformations des rythmes du travail et leurs conséquences sur l'ensemble des temps sociaux

L'évolution des rythmes de travail (réduction de durée du travail et développement du temps partiel, du temps partagé et de la flexibilité des horaires...) agit sur les modes de vie des salariés et des non-salariés par son impact sur la vie au travail mais aussi sur la vie familiale, la vie sociale, les loisirs, les déplacements...

Durant les dernières décennies, *le temps consacré au travail s'est réduit*, conférant au « temps libre » une nouvelle capacité à structurer le territoire. *Le temps de travail s'est aussi diversifié* avec l'éclatement des formes d'emploi, le développement des horaires « atypiques », l'essor du temps partiel, la RTT, l'annualisation du temps de travail... Ainsi la « semaine standard » (5 jours de travail, 2 jours de congé) ne concernerait plus qu'un tiers des actifs occupés à temps plein. Cette diversification entraîne une désynchronisation des rythmes des habitants avec des conséquences sur les temps de consommation, de déplacements, de loisirs... Enfin, *la porosité entre les temps professionnel et privé s'est accrue* avec une tendance à l'instauration d'un *continuum*.

6.5. Un essor du temps libre (jusqu'ici) sans remise en cause des pratiques de loisirs

Les enquêtes « RTT et modes de vie » montrent que, *globalement*, le temps libéré par les 35 heures a surtout profité au repos, à la famille et aux enfants, aux tâches domestiques et aux semi-loisirs comme le jardinage et le bricolage. Les pratiques de loisirs n'ont donc pas été bouleversées puisque le temps libéré a été redéployé sur des activités que les individus pratiquaient déjà hors travail.

6.6. La valeur travail, les représentations du travail

Selon la dernière enquête valeurs, les Français *prennent leurs distances vis-à-vis de la morale traditionnelle du travail*, en attendant aujourd'hui de leur travail « davantage de satisfaction sur le plan personnel ». Ils souhaitent en outre un rééquilibrage entre le travail et le hors travail. L'importance du travail n'est pas remise en cause puisque 95 % des enquêtés considèrent, en 1999 comme en 1990, que le travail est (très) important. Par contre, l'importance accordée aux loisirs évolue, en progressant nettement.

7. UNE VIE PUBLIQUE OU COLLECTIVE EN TRANSFORMATION

Les individus créent du lien social à travers leurs multiples activités sociales. Adhérer à une association, voter, manifester, pratiquer une religion ou un sport, aller au cinéma, au théâtre ou au concert, visiter une exposition ou un musée sont, bien que sur des plans différents, autant de façons de participer et de s'intégrer socialement.

Les différentes formes de participation sociale sont souvent cumulatives et ce sont souvent les mêmes personnes qui adhèrent à une association, votent, lisent la presse régionale, pratiquent une religion, etc.

7.1. De nouvelles attitudes religieuses : un « développement du hors piste »

Un des changements les plus marquants des dernières décennies réside dans *la sécularisation* de la société. De plus en plus d'individus se déclarent « sans religion » ; cette évolution est particulièrement significative en Bretagne du fait de la place considérable qu'y a longtemps occupé le catholicisme. Selon les spécialistes, le catholicisme de la crainte a été remplacé par celui de l'épanouissement personnel : une évolution à rapprocher de *la crise des références stables d'identité qui touche tous les domaines de la vie* (professionnel, familial, politique, etc.) ; chacun se définit lui-même par son itinéraire.

7.2. Un certain recul des formes traditionnelles d'engagement citoyen

Traditionnellement, la Bretagne est plutôt une région de forte participation électorale si on la compare à la France entière. En moyenne, la participation y est de 2 à 3 points supérieure à la moyenne nationale. Cependant, la participation y baisse d'une élection à l'autre et, en 2002, la région s'est montrée presque aussi abstentionniste que le reste de la France.

Les résultats des dernières élections incitent, en outre, à penser que les régions rurales, éloignées des grands centres urbains évoluent vers un comportement marginal par rapport à la moyenne régionale. Il y a là un élément de réflexion sur le sentiment d'abandon de ces territoires, souvent touchés par les difficultés du monde agricole.

Parallèlement, la part de salariés syndiqués recule depuis plus de vingt ans. La transformation de l'appareil productif, l'individualisation des conditions de travail, la précarisation de l'emploi, le chômage et le développement de l'individualisme au détriment des intérêts collectifs sont les facteurs explicatifs les plus courants.

Mais, dans le même temps, la participation lors des élections des représentants du personnel dans les entreprises est relativement forte et d'aucuns constatent même une certaine remobilisation des jeunes avec de nouvelles formes d'engagement syndical, moins permanentes et plus ponctuelles.

7.3. Le développement de nouveaux mouvements sociaux

Au cours des trente dernières années, de « nouveaux mouvements sociaux » se sont développés qui mettent en scène de « nouveaux acteurs » : les « sans papier », les « sans logis », les « sans emploi », les femmes, les homosexuels, etc. Ce développement s'accompagne d'une montée en puissance des références « micro-sociales », liées à l'identité.

Parallèlement, les conflits associatifs environnementaux localisés qui voient des individus se mobiliser spontanément en petits groupes contre des projets d'implantation près de chez eux d'activités autres que l'habitat (élevages porcins, fermes éoliennes, etc.) se multiplient.

7.4. Un essor de la vie associative

Le dernier « Bilan de la vie associative » met en évidence un fort dynamisme des créations d'associations en Bretagne au cours de la période 1995-2000, dans un contexte de baisse générale. Au cours de cette période, il s'est créé en moyenne, dans la région, plus de 3 000 associations par an.

DEUXIEME PARTIE : HYPOTHESES D'EVOLUTION DES MODES DE VIE ET SCENARIOS POUR DEMAIN

1. LA DEMARCHE DE L'ETUDE ET LA CONSTRUCTION DE SCENARIOS

La construction de scénarios reflétant les diverses évolutions possibles des modes de vie dans les années à venir, s'est faite suivant trois étapes :

La première étape a consisté à repérer **plusieurs grands thèmes** participant de la structuration des modes de vie et étant susceptibles d'évoluer au cours des dix à quinze prochaines années. Chacun de ces thèmes peut se décliner à partir de **plusieurs variables** qui contribuent à en préciser la nature et le contenu.

La seconde étape a consisté à formuler plusieurs hypothèses d'évolution pour chacune de ces variables, sachant que les hypothèses ne sont pas des prolongements des tendances préalablement identifiées - bien qu'elles puissent l'être - puisque la prospective s'intéresse aux évolutions possibles et non aux évolutions probables ou souhaitables.

La troisième étape a consisté à construire quatre scénarios, ce qui s'est fait en considérant en « toile de fond » : le contexte institutionnel (la décentralisation, la construction européenne...), le contexte économique (le rythme et la nature de la croissance...) mais aussi les équilibres internationaux et la prise de conscience des écosystèmes, les évolutions de l'emploi, des formes de travail et des métiers...

Par ailleurs, deux axes déterminants ont été retenus par la Section prospective dans le but d'imaginer la manière dont les modes de vie pourraient évoluer au cours des quinze prochaines années, à savoir, d'une part, le contexte économique et social avec ses tendances vers plus ou moins de régulation sociale et, d'autre part, la propension des acteurs à valoriser plus ou moins l'individualisme ou son contraire, la collectivité, le groupe ou la communauté.

Les quatre scénarios présentent quatre combinaisons d'hypothèses d'évolution qui vont d'une société où l'individualisme est fortement valorisé et le rôle de l'Etat et des institutions sociales réduit au minimum jusqu'à une « société repliée », où les individus dans leur majorité aspirent à plus de collectif et où l'Etat est omniprésent.

Chaque scénario présente les *traits les plus saillants* qui le distinguent des autres en matière de modes de vie et de comportements. Il est bien entendu qu'*aucun de ces scénarios n'a vocation à se réaliser intégralement*, chacun combinant de façon différente des tendances déjà connues ou des signes d'évolutions nouvelles, voire des ruptures possibles.

L'élaboration des scénarios débouche sur la mise en évidence de défis et d'enjeux stratégiques propres à chacun d'eux, complétée, au terme de la réflexion, par celle des principaux enjeux communs.

2. LES SCENARIOS ET LEURS CONSEQUENCES

Scénario 1 : La Bretagne, société individualisée

Le premier scénario met l'accent sur un *développement extrême de l'individualisme* (plutôt bien vécu par la majorité des individus), conjugué à une *réduction au minimum des interventions publiques de l'Etat, des collectivités locales et des institutions sociales*. A bien des égards, ce scénario prolonge certaines tendances actuelles, qu'il se contente d'extrapoler ou d'amplifier.

Principales conséquences de ce scénario :

- Des *tensions plus fortes entre les hommes et les femmes* du fait que le système ne « facilite » pas l'activité professionnelle des mères (par ex. la scolarité précoce recule et les crèches collectives ne sont pas développées, le temps de travail n'est pas aménagé)
- Un *recul de la scolarité précoce* qui peut accentuer encore les difficultés de recrutement dans le secteur des services à la personne (petite enfance / personnes âgées)
- Une *forte augmentation des besoins des ménages en termes de services d'aide et de soins à domicile et de places en institutions* car le nombre des personnes âgées dépendantes augmente et les descendants sont à la fois moins nombreux et moins disponibles
- *Davantage d'inégalités entre les familles* avec un risque de délitement du lien familial et un accroissement des situations d'exclusion
- Une *accentuation de la crise du logement*, quantitative et qualitative, dans les aires urbaines
- Une *spécialisation accrue des espaces* avec des conséquences sur la localisation des services et sur le lien social (une concentration de personnes seules dans les villes centres)
- Un *développement de l'automobilité* pénalisant fortement ceux qui n'ont pas accès à ce mode de transport et contredisant les objectifs de développement durable
- Un *recul de la gratuité et de la « culture commune »* dans les domaines de l'éducation et de la formation
- Une *forte demande de formation professionnelle et personnelle* de la part des individus
- Une *grande mobilité sur le marché du travail* (y compris une mobilité des statuts) avec une gestion individualisée du « capital humain » avec des « assistés minimum » et un minimum d'assistés
- Un *recul de l'emploi public* (les fonctionnaires sont moins nombreux et moins protégés)
- Une *large diffusion de l'esprit d'entreprendre avec une grande volatilité des entreprises* (de nombreuses créations et fermetures), un essor de la micro-entreprise, le développement des petits boulots et des façons d'entreprendre
- Une *porosité accrue entre les temps professionnel et privé*, plutôt bien vécue
- Le *développement d'une retraite « à la carte »* avec des écarts de revenus importants entre les retraités
- Une tendance poussant au *fonctionnement des villes en continu* (24H/24 et 7J/7) avec une forte opposition entre les logiques « temps des usagers » / « temps des salariés »
- Un *recul de la vie démocratique*, une « judiciarisation » accrue de la société

- Dans le domaine de la consommation, une *forte différenciation de la demande* et une hausse des exigences

Les défis et les enjeux stratégiques caractéristiques de la Bretagne, société individualisée :

Dans ce scénario, la puissance publique doit faire face à *une série de défis* qui sont notamment :

- un risque de délitement du lien social et de désinvestissement de la vie collective qui accompagne la tendance à l'atomisation de la société
- une montée en puissance des inégalités par l'accès / le non accès au logement, aux connaissances et à la formation, aux réseaux et aux technologies d'information et de communication, à la mobilité, aux services publics, aux sécurités liées à l'emploi, etc.
- une aggravation des difficultés pour répondre aux demandes exprimées par les ménages dans le domaine des services

Dans le cadre de ses compétences, le Conseil régional doit en outre faire plus spécifiquement face :

- au développement de la demande de formation, à la fois professionnelle et personnelle, formulée par les individus (dans un contexte de vieillissement de la population active)
- au risque d'une très grande volatilité des créations d'entreprises
- au développement des mobilités (avec une désorganisation / individualisation des rythmes) au sujet desquelles nous manquons aujourd'hui d'indicateurs chiffrés (les modes de vie changent plus rapidement que l'appareil statistique)
- au développement inégal sur le plan territorial et donc des enjeux forts en termes d'aménagement du territoire, de polarisation des activités et d'aménagement des espaces.

Parallèlement, la montée en puissance des inégalités doit notamment entraîner une réflexion sur l'offre de services aux ménages.

Scénario 2 : La Bretagne, société régulée

Dans ce scénario, *les individus valorisent fortement l'individualisme*, c'est-à-dire les droits et les libertés individuels, la réussite personnelle, la singularité, l'autonomie et l'indépendance, et *l'Etat avec les collectivités locales (ces dernières de plus en plus du fait de la décentralisation) conçoivent des politiques d'accompagnement.*

Principales conséquences de ce scénario :

- La persistance et le développement d'une *grande diversité des « modèles » familiaux*
- Un *développement de l'activité féminine* du fait d'un accompagnement par des dispositifs publics (garderies d'enfants, services à domicile, etc.) avec une ouverture aux femmes de métiers traditionnellement masculins, correspondant aux besoins de certaines branches professionnelles confrontées à des pénuries de main d'œuvre résultant des départs en retraite. Au final, un *développement de la parité* avec une plus grande mixité dans le monde du travail et des possibilités accrues de participation pour les femmes (dans les institutions, les associations, etc.)
- Des *liens familiaux intergénérationnels favorisés* par le système et favorisant à leur tour les stratégies d'habitat de proximité, la bi-résidentialité des retraités, les transferts anticipés de patrimoine, l'entraide familiale...

- Une *importance accrue du cadre de vie* comme critère déterminant de la localisation des ménages, ce qui contribue à renforcer l'attractivité résidentielle de la Bretagne et favorise le brassage des origines régionales
- Un risque de *sur-représentation politique des seniors* (qui ont une certaine habitude de la régulation) et de désinvestissement des plus jeunes

Les défis et les enjeux stratégiques caractéristiques de la Bretagne, société régulée :

Ce scénario met l'accent sur l'accompagnement du développement de l'individualisme par des politiques publiques (Etat, collectivités locales). Il s'agit donc d'un scénario moins conflictuel que le précédent et dégageant moins de fractures sociales et territoriales.

Dans ce scénario plus « pacifié », la puissance publique doit néanmoins faire face à *un risque spécifique* ; celui d'un important désinvestissement des plus jeunes de la vie collective provoqué par l'accaparement des places par les *Baby-boomers* et, au final, d'une non-relève des générations vieillissantes dans le champ de l'action politique.

Face à ce risque, auquel le Conseil régional doit répondre, il y a sûrement lieu d'engager une réflexion sur la représentativité et l'implication des jeunes au sein des institutions (Conseil régional, Conseil Economique et Social régional, Conseils de développement, etc.). Il y a lieu, en outre, d'encourager la participation de tous les citoyens au processus de réflexion de l'échelon régional, notamment en améliorant les conditions de participation à la vie publique par le développement de l'information.

Dans ce scénario presque « tendanciel », le vieillissement est la principale source des défis à relever. Indépendamment du défi posé au système de santé, d'aide et de soins à domicile (accroissement de la dépendance, développement des pathologies invalidantes, hausse de la consommation de produits médico-sociaux...), la collectivité doit notamment faire face aux conséquences des nombreux départs en retraite, à partir de 2005, sur les professions, les branches et les territoires.

A cet égard, les enjeux peuvent être au moins de deux types : le renouvellement des qualifications et la disponibilité d'un nombre suffisant d'actifs mais aussi le dynamisme entrepreneurial, la compétitivité, le renouvellement et la modernisation du tissu productif.

Scénario 3 : La Bretagne, société repliée

Le troisième scénario décrit une situation caractérisée par une *forte aspiration des individus à plus de collectif*, voire même de conformisme, dans un contexte de *forte régulation par l'Etat*.

Pour ce scénario décrit une situation *en rupture* avec les principales tendances actuelles, la Section prospective a imaginé une « crise » liée à des évolutions extérieures aux modes de vie, comme par exemple, une récession durable, une crise écologique majeure, une grande instabilité géopolitique ou un vieillissement de la population sans renouvellement par apport migratoire... La situation décrite n'a pas vocation à durer.

Principales conséquences de ce scénario :

- Une « re-familialisation », signifiant surtout un fort investissement de la sphère domestique et la *primauté accordée à la vie personnelle et familiale*
- Un *repli sur la cellule familiale* favorisant les loisirs « à la maison » et en famille
- Une *moindre mobilité des individus et des ménages* avec des conséquences sur l'offre d'emploi (priorité au marché local), la formation, les pratiques de tourisme et loisirs

- Une *demande de formation qui évolue peu*
- Une demande de strict cloisonnement des temps professionnel et privé et une flexibilité du travail perçue négativement par des individus qui aspirent assez fortement à retrouver un état proche de la situation idéalisée des « Trente Glorieuses » (CDI, métier à vie, importance de l'ancienneté et des protections liées à l'emploi...)
- Une *revalorisation des devoirs pour soi-même et pour les autres* avec un reflux de la permissivité dans l'espace public et un retour du sens civique
- Une *montée en puissance des préoccupations de santé, de sécurité et d'environnement*, avec des effets sur la demande des consommateurs et les fonctions attendues des territoires ruraux
- Une *exacerbation des conflits associatifs environnementaux* de type de NIMBY représentant une nouvelle contrainte pour les décideurs

Les défis et les enjeux stratégiques caractéristiques de la Bretagne, société repliée :

Ce scénario met l'accent sur la revalorisation de la sphère familiale et domestique en même temps que sur le rôle important de l'Etat, omniprésent dans ce scénario.

La mobilisation régionale et l'initiative des collectivités territoriales comme la Région ne sont pas favorisées par la montée en puissance de régulations centralisées et de normes générales s'appliquant sur tout le territoire.

Par conséquent, *le défi d'une adaptation locale efficiente des interventions publiques* peut se trouver à nouveau posé, ainsi que celui de l'aptitude de l'échelon régional à promouvoir efficacement le développement de la région.

Le développement de l'attractivité et d'une non-marginalisation (re)deviennent des enjeux majeurs pour les stratégies régionales. D'autant plus que, dans ce scénario, la Bretagne est aussi confrontée aux défis que représentent une moindre propension à la mobilité chez les individus (seuls ou en couple), une moindre appétence pour la formation, la mobilité professionnelle et l'adaptation aux situations nouvelles et une tendance au repli sur le local.

Ces caractéristiques ont un impact sur le dynamisme économique et social régional car ils génèrent une certaine atonie de la société qui ne peut qu'entraver le dynamisme, l'ouverture et les coopérations nécessaires au développement des territoires et à l'essor de solidarités actives pour un développement de la cohésion sociale et territoriale.

Au final, c'est donc *l'organisation de la capacité mobilisatrice régionale* pour générer une dynamique de développement et une cohésion territoriale qui constitue l'enjeu stratégique majeur de ce scénario.

Scénario 4 : La Bretagne, société désorientée

Le quatrième scénario décrit une situation d'insécurité sociale maximale. Comme dans le premier, les interventions publiques sont réduites au minimum mais, ici, les individus aspirent à « refaire société », à plus de collectif et de régulation sociale.

Principales conséquences de ce scénario :

- Une *mobilité des ménages qui n'a rien d'évident avec une crise du logement qui n'est pas gérée* et réduit les possibilités (tandis que la mobilité sur le marché du travail continue de se

développer), ce qui contraint les individus à préférer les solutions situées dans leur environnement proche (emploi, formation, etc.)

- Une *communautarisation croissante* avec des logiques différentes selon les territoires (par ex. des communautés d'âge dans certains territoires, des communautés de travailleurs immigrés dans d'autres, etc.)
- Un développement des *replis identitaires*
- Dans le domaine de la formation continue, le développement d'une *prise en charge par les organisations professionnelles*, les syndicats et les corporations du fait d'un moindre engagement des institutions
- Une plus grande porosité des temps professionnel et privé, vécue de manière conflictuelle
- Le développement d'une *cohésion sociale de type communautaire et associatif* et un élargissement du champ d'intervention de certaines associations pour pallier la carence des institutions.

Les défis et les enjeux stratégiques caractéristiques de la Bretagne, société désorientée :

Ce scénario met l'accent sur un *développement du communautarisme* allant dans le sens d'une fermeture et d'une moindre capacité de la société à intégrer des populations nouvelles, mais aussi à créer ou développer du lien social, de la coopération et des synergies. En effet, le corps social est alors traversé par *des crispations et des tensions identitaires* qui sont autant de facteurs de délitement du tissu social et de conflits entre les groupes.

L'essor de ces tensions peut nuire au développement économique en freinant la mobilité et en compromettant l'arrivée ou le retour en Bretagne de travailleurs. Il peut également susciter des tensions sociales remettant en cause les solidarités actives avec des conséquences négatives sur l'image de la région en termes d'attractivité, et un risque supplémentaire d'accentuation des problèmes posés par les tendances démographiques.

Selon ce scénario, les enjeux et les défis se traduisent prioritairement par la nécessité de *stratégies régionales de développement de la cohésion sociale et territoriale* et de la mixité sociale.

La formation et la formation professionnelle, les coopérations et les projets coordonnés entre collectivités, la démocratie locale à l'échelle régionale ainsi que le soutien au secteur sanitaire et social et à la diversité culturelle, écartant le risque d'isolement et de repli identitaire, seraient probablement alors des enjeux stratégiques majeurs.

3. LES INVARIANTS ET LES AXES STRATEGIQUES COMMUNS

Les quatre scénarios permettent de construire des futurs assez différenciés. Au-delà de leurs caractéristiques propres, d'où il découle des défis et des enjeux stratégiques spécifiques, ils présentent des *évolutions communes*, des « invariants » ou « tendances lourdes ». Ces invariants permettent de définir des axes d'orientation stratégiques pour l'action publique en Bretagne.

Parmi les invariants, on peut retenir :

1. Un *accroissement des besoins de « services aux personnes »*, à la fois pour les jeunes ménages et les personnes âgées, confronté à des difficultés de recrutement et de financement de ces services
2. Un *accroissement des besoins de mobilité* des ménages avec une désorganisation des rythmes de déplacements, un développement de la mobilité des actifs comme des inactifs et donc de la mobilité liée aux loisirs et aux temps « hors travail »
3. De *nouvelles attentes vis-à-vis des territoires ruraux* avec le développement de l'économie résidentielle et de nouveaux conflits d'usages dans l'espace rural, littoral et périurbain
4. Une *importance accrue du facteur « cadre de vie »* (environnement physique et relationnel) comme critère de localisation des ménages bretons mais aussi des ménages qui résident actuellement dans d'autres régions
5. Un accroissement des besoins en logement, pesant à la hausse sur les coûts du logement, avec le risque d'un renforcement des difficultés d'accès pour une part importante des ménages
6. Une *diffusion des usages liés aux TIC favorisant un certain nomadisme* (via l'Internet et la téléphonie mobiles notamment), le « zapping » et de nouvelles façons de pratiquer certains actes de la vie publique (par ex. consommer, voter, se divertir, se lier...)
7. Une *porosité croissante entre les temps professionnels / privés* qui est aussi une porosité entre les espaces publics / privés
8. Une « *dé-saisonnalisation* » des *pratiques touristiques* avec de nouveaux usages des résidences secondaires
9. Une « *écologisation* » des *loisirs*
10. Une *montée en puissance des problématiques temporelles*, avec la tendance au développement d'un fonctionnement des villes en continu (24H/24 et 7J/7) opposant fortement les logiques « temps des usagers » / « temps des salariés »
11. Une *élévation du niveau de qualification, d'information et de compétence des individus* qui favorise une appétence pour la « formation tout au long de la vie », à la fois professionnelle et personnelle, et donc les universités d'été, les cafés philosophiques, les conférences, certaines associations de loisirs et d'épanouissement personnel
12. Un *développement de la mobilité sur le marché du travail avec une diversification des trajectoires professionnelles* et de plus en plus d'alternance entre des périodes d'emploi et de non-emploi (reconversion, chômage, formation, congés sabbatiques...) et entre différents statuts professionnels (salariés, indépendants...).
13. Une *montée en puissance du souci relationnel*, en particulier dans l'univers du travail (importance des critères relationnels comme du critère « ambiance » dans la définition d'un « bon job »...) avec une multiplication des dispositifs de mise en relation
14. Une *fragilisation des couples* avec le développement d'un privé personnel au sein du privé familial
15. L'*apparition de nouvelles formes d'inégalités* (par ex. entre personnes mobiles/non mobiles, hommes/femmes, jeunes/vieux, personnes ayant accès ou non aux TIC, etc.)
16. Un *risque de déficit de représentation et de désinvestissement des plus jeunes de la vie collective* et un risque de dérive gérontocratique.

Il en découle, pour la Région, les axes stratégiques suivants :

1. Des stratégies d'organisation du territoire et de cohésion sociale

- pour aménager la mobilité et l'accessibilité (transports, intermodalité...)
- pour favoriser la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC)
- pour favoriser un développement coordonné des services aux personnes (jeunes ménages, personnes âgées...)
- pour développer la complémentarité entre les différents espaces (villes, littoral, territoires isolés...)
- pour impulser une coopération entre toutes les collectivités et avec les services de l'Etat

2. Des stratégies de développement durable

- pour favoriser la qualité du cadre de vie et l'accès à l'habitat et développer à la fois l'attractivité économique des territoires et les solidarités
- pour assurer le développement de l'économie résidentielle et la cohérence des espaces de vie, de loisirs et de travail (SRADT)
- pour préserver l'environnement en répondant à la demande d'« écologisation » des loisirs
- pour favoriser un développement plus équitable

3. Des stratégies de renforcement de la démocratie participative

- pour faciliter la gestion des conflits d'usage
- pour concilier le développement et les attentes en matière de préservation du cadre de vie
- pour concilier la diversité des « temps de vie »
- pour favoriser la participation citoyenne de tous et notamment des plus jeunes

4. Des stratégies de formation

- pour renforcer les qualifications
- pour favoriser les mobilités sur le marché du travail
- pour sécuriser les parcours professionnels
- pour assurer la généralisation des TIC et de leur maîtrise pour la formation et la formation professionnelle

INTRODUCTION

INTRODUCTION

L'importance des phénomènes économiques dans les processus d'évolution des territoires est incontestable mais d'autres facteurs comme les modes de vie interviennent également ; ceux-ci ne sont certes pas tout à fait indépendants des évolutions économiques mais ont néanmoins leurs logiques propres.

La présente contribution de la Section prospective cherche à montrer *comment les comportements et les modes de vie pourraient évoluer au cours des dix à quinze prochaines années et quelles pourraient être, pour la Bretagne, les conséquences de ces évolutions porteuses d'enjeux véritables pour la décision publique.*

Les modes de vie et les attentes des ménages ont évolué, au cours des trente dernières années, sous l'effet des nouveaux rythmes de travail, de l'accélération du temps et de la désynchronisation des temps sociaux, du développement de la mobilité, de l'entrée massive des femmes dans le travail, du vieillissement de la population et de l'individualisation des pratiques d'habitation, de déplacement, de formation, de loisirs, de travail...

Dans le cadre de ce travail, la Section prospective s'est efforcée, autant que faire se peut, de conduire une analyse différentielle des modes de vie, en revenant constamment à un trait fondamental des sociétés : l'extrême variabilité des positions qui peuvent y être occupées et les inégalités sociales qui résultent de cette variabilité.

Trop souvent, les données disponibles conduisent à l'effacement des différences sociales, au gommage des inégalités. Certains travaux tombent même dans un nivellement complet. Cette tendance se retrouve particulièrement lorsque l'on aborde la question des usages du temps (le temps donné par la nature n'est pas à confondre avec les temps sociaux qui sont des constructions). Il en résulte une vision faussement homogène des rapports temporels et, au-delà, un tableau irénique et pacifié de la société.

La première partie de cette étude sera consacrée à *un repérage des grandes tendances* déjà à l'œuvre et susceptibles d'affecter au niveau national, mais aussi, et surtout, au niveau régional, les comportements des individus : que savons-nous des comportements de demain ? De quoi sommes-nous sûrs ? Ces grandes tendances, en partie déjà constatées aujourd'hui, vont-elles se confirmer ? Ne risque-t-on pas de constater des ruptures, des bifurcations, des réorientations profondes par rapport à ces évolutions ?

C'est précisément l'objet de la deuxième partie de cette étude que d'imaginer des hypothèses nouvelles et de proposer *des scénarios possibles d'évolution*, au-delà de ce que nous pouvons constater aujourd'hui et légitimement envisager pour demain. Ces scénarios tenteront de décrire plusieurs futurs possibles, bien différenciés et, au-delà, de mettre en évidence un certain nombre de défis auxquels la puissance publique et la société bretonne dans son ensemble seront confrontées au cours des prochaines années.

PREMIERE PARTIE

***Les tendances actuelles
d'évolution des modes
de vie***

PLAN

CHAPITRE 1 : LA POPULATION ET SES VALEURS

1. La démographie bretonne : croissance et vieillissement
2. L'évolution des valeurs : quelques grandes tendances générales

CHAPITRE 2 : LA VIE DOMESTIQUE ET FAMILIALE

1. Les transformations et permanences de la famille
2. Les manières de résider
3. Les déplacements, la mobilité quotidienne

CHAPITRE 3 : LA VIE PROFESSIONNELLE : LES EVOLUTIONS DU TRAVAIL ET DU RAPPORT AU TRAVAIL

1. La transformation socio-démographique des emplois en Bretagne
2. Une crise de la norme d'emploi
3. L'accroissement de la mobilité professionnelle et la fin du métier à vie
4. L'activité professionnelle
5. L'essor du travail féminin
6. Des évolutions du cycle de vie « industriel »
7. Les transformations des rythmes du travail et leurs conséquences sur l'ensemble des temps sociaux
8. La valeur travail et les représentations du travail

CHAPITRE 4 : LA VIE PUBLIQUE (OU COLLECTIVE)

1. De nouvelles attitudes religieuses : un « développement du hors piste »
2. Un foisonnement des pratiques de participation
3. Le temps et les pratiques de loisirs
4. Des évolutions du rapport à l'espace et au temps

Que savons-nous de demain ? Les observations, enquêtes et spéculations les plus diverses laissent déjà apparaître un certain nombre de grandes évolutions. Elles concernent l'avenir de la France toute entière et de la Bretagne. En dépit des incertitudes qui règnent sur la nature et l'intensité de ces grandes tendances du futur, nous les évoquerons ici en distinguant successivement **l'évolution démographique** de la population (I), l'organisation de la **vie domestique familiale** (II), les transformations de la **vie professionnelle** (III) ainsi que celles qui intéressent plus particulièrement la **vie publique** (IV).

CHAPITRE 1 - LA POPULATION ET SES VALEURS

Alors que la démographie bretonne est appelée à connaître des évolutions caractéristiques (notamment un fort vieillissement), on peut s'attendre à quelques transformations au niveau des valeurs portées par la société.

1. LA DEMOGRAPHIE BRETONNE : CROISSANCE ET VIEILLISSEMENT

Les diverses perspectives démographiques élaborées à l'horizon 2010-2015 laissent entrevoir un net allongement de la durée de la vie ; ses conséquences seront importantes.

1.1. Les perspectives démographiques à l'horizon de 10-15 ans

En 2002, l'INSEE a élaboré en collaboration avec le Conseil Régional, le CESR et la Préfecture de Région, trois scénarios démographiques fondés sur les résultats du recensement de 1999 et certaines hypothèses paramétrables relatives à l'évolution des naissances, des décès et des soldes migratoires¹ Les trois scénarios présentent certains invariants qui semblent incontournables. Ainsi, ils permettent de caractériser l'évolution de la population à partir de quelques grands traits principaux.

1.1.1. Une élévation de la moyenne d'âge

Pour la **France entière**, selon l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED), l'âge médian qui divise la population en deux parts égales devrait passer de 37,5 ans en 1999 à 42,5 ans en 2020 (un peu plus de 40 ans en 2010), alors qu'il était de 32 ans en 1975.

Selon l'INED, la part des personnes de plus de 60 ans devrait représenter² :

23 % de la population française en 2010
27 % en 2020
31,5 % en 2035
alors qu'elle dépassait à peine 19 % en 1975.

¹ INSEE Bretagne, *Projections démographiques : trois scénarios pour la Bretagne et ses pays*, juin 2002 et CESR, *Prospective de la démographie en Bretagne à l'horizon de 2020*, Y. Barbançon et P. Marquet, mai 1998.

² Jean-Claude Chesnais, « Portrait d'une France qui vieillit », *Constructif* n° 3, novembre 2002.

En Bretagne, selon une étude prospective réalisée en 1998 par le CESR³, l'âge moyen de la population qui a augmenté de deux ans entre 1990 et 1999 devrait encore augmenter de 4 ans au cours des 20 prochaines années (43 ans en 2020) tandis que l'âge médian augmenterait de 6 ans (45 ans en 2020).

En Bretagne, la population est aujourd'hui un peu plus âgée que dans le reste de la France. Or les projections démographiques de l'INSEE n'indiquent pas de réduction de cet écart au cours des trente prochaines années.

Le vieillissement devrait donc s'y faire particulièrement ressentir, sauf à imaginer une importante rupture, par apport de populations nouvelles par exemple.

1.1.2. Un net impact du vieillissement sur le poids relatif des différentes classes d'âges

En Bretagne, en 1999, les personnes de 60 ans et plus sont presque aussi nombreuses que celles de moins de 20 ans.

Les adultes de 20-59 ans représentent un peu plus de la moitié de la population.

Les projections démographiques de l'INSEE (scénario central) prévoient que la part des jeunes de moins de 20 ans et la part des adultes de 20-59 ans se seront réduites en 2010 et encore plus en 2020 et 2030.

La part des moins de 20 ans serait de :

23,85 % en 2010

23,06 % en 2020

21,44 % en 2030

contre 25 % en 2000

La part des 20-59 ans serait de :

51,02 % en 2010

47,05 % en 2020

44,3 % en 2030

contre 51,85 % en 2000

Dans le même temps, la part des 60 ans et plus n'aura fait que croître.

La part des plus de 60 ans serait de :

25,13 % en 2010

29,88 % en 2020

34,3 % en Bretagne en 2030

contre 24,09 % en 2000

Les projections montrent donc une inversion du rapport entre les classes d'âge pour les plus jeunes et les plus âgés : l'effectif des plus de 60 ans devient supérieur à celui des moins de 20 ans et l'écart s'accroît au fil des ans. Le vieillissement entraîne donc une recomposition de la structure par âge de la société.

³ CESR, *Ibid*

Elles indiquent aussi qu'en 2010, la part relative des 20-59 ans dans l'effectif total se sera réduite. Pourtant, en 2010, les adultes de cet âge seront plus nombreux qu'en 2000 (1 565 111 individus en 2010 contre 1 514 444 en 2000) et ils le seront encore en 2015 (*cf. supra*).

1.1.3. Un accroissement de l'effectif des 60 ans et plus

- **Une augmentation continue de l'effectif des 60 ans et plus**

Evolution en nombre de la population des 60 ans et plus en Bretagne d'ici à 2020
(scénario central)¹

Tranches	2000	2005	2010	2015	2020
60-64	149 472	129 623	199 609	214 423	221 783
65-69	152 669	145 176	126 741	196 334	211 646
70-74	138 756	141 611	135 980	119 823	187 152
75-79	121 032	121 401	125 774	122 409	109 259
80-84	48 124	95 133	97 669	103 253	102 359
85-89	45 092	31 072	63 098	66 847	72 638
90-94	15 837	20 664	14 979	313 40,0	34 520
95 et +	3 569	5 017	6 921	5 879	11 116
Total	674 551	689 697	770 771	860 308	950 473

Source : INSEE-Modèle Omphale scénario central

Selon les projections de l'INSEE (scénario central), l'effectif des 60 ans et plus ne cesse de croître jusqu'en 2020, de façon lente jusqu'en 2005 (+15 146 entre 2000 et 2005) puis de façon nettement plus rapide (+170 611 entre 2005 et 2015 et +90 165 entre 2015 et 2020).

Le contingent des 60-64 ans augmente de façon importante entre 2005 et 2010 (+69 986). L'onde se transmet ensuite à la tranche des 65-69 ans entre 2010 et 2015, à celle des 70-74 ans entre 2015 et 2020 et à celle des 75-79 ans entre 2020 et 2025. Au total, en 2025, le nombre des 60 ans et plus est supérieur à celui de 2000 d'environ 55 %.

- **Une augmentation surtout nette des 80 ans et plus d'ici à 2010**

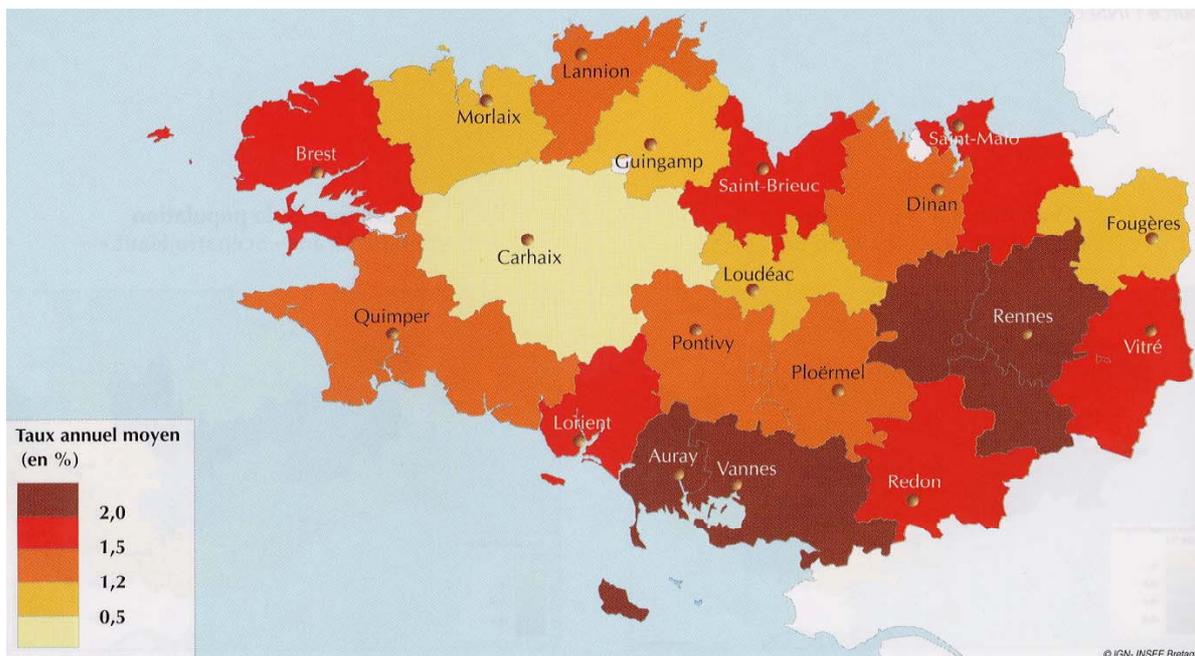
Selon ces projections, et comme cela avait déjà été montré dans l'étude prospective du CESR⁴, d'ici à 2010, le « grand âge » (80 ans et plus) est celui qui progresse le plus (+ 70 000 personnes de 80 ans et plus sur une progression de l'effectif des 60 ans et plus de + 96 220). Entre 2020 et 2025, ce sont les générations nées en 1939-1945 (entre-deux-guerres) qui entrent dans ce « grand âge » qui passe aujourd'hui pour être un « quatrième âge ». Par conséquent, après 2020, cette progression se ralentit, mais pour repartir vers 2026, avec l'arrivée à cet âge des générations nombreuses du *Baby-boom*.

⁴ CESR, *Prospective de la démographie en Bretagne à l'horizon de 2020*, Y. Barbançon et P. Marquet, mai 98.

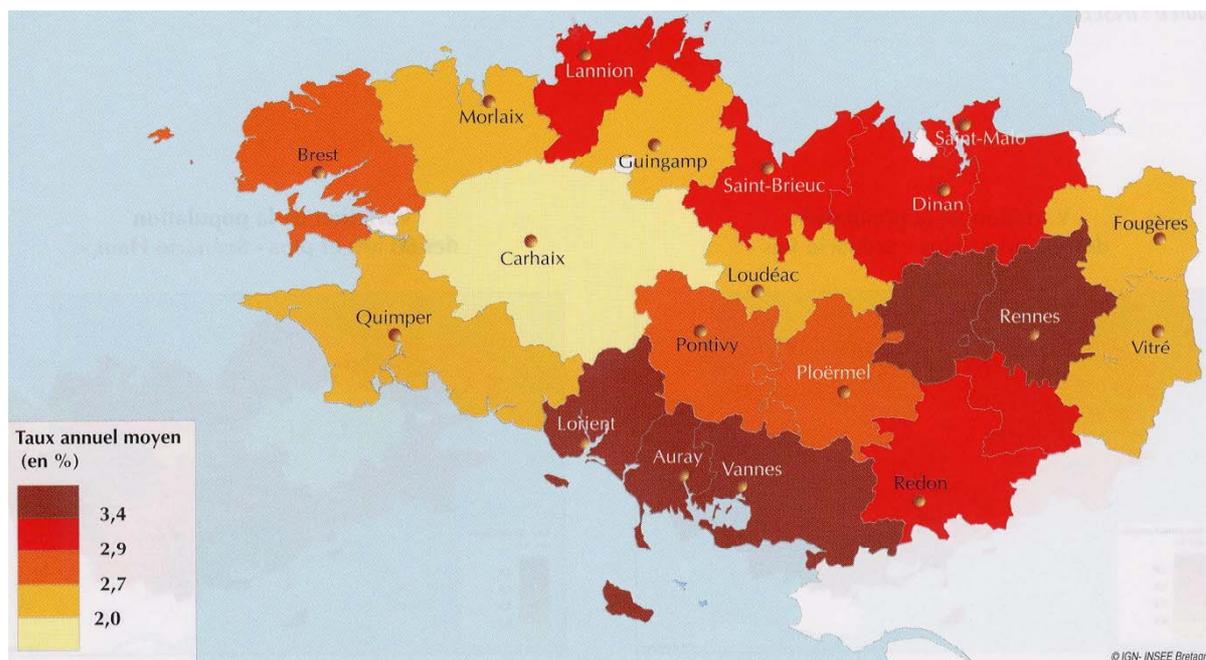
▪ **Un vieillissement différencié des territoires**

Selon l'INSEE, dont les scénarios couvrent une période allant jusqu'en 2030, les variations les plus fortes, d'ici à cette date, concernent les pays de Rennes, de Brocéliande, de Vannes, d'Auray, de Lorient mais aussi de Saint-Malo, de Dinan, de Saint-Brieuc et du Trégor-Goëlo.

Variation de la population 60 ans et plus (2000-2030) – Scénario central



Variation de la population des 80 ans et plus (2000-2030) – Scénario central



1.1.4. Une réduction de la population des 20-59 ans

- Des effectifs qui diminuent mais seraient toujours en 2015 supérieurs à ceux de 2000

Projection de la population d'âge actif en Bretagne d'ici à 2015

(scénario central de l'INSEE)⁵

Projections	20-59 ans	25-59 ans
2000	1 514 444	1 333 604
2005	1 577 015	1 394 509
2010	1 565 111	1 390 003
2015	1 530 698	1 365 126
2020	1 496 644	1 325 555
2025	1 468 648	1 288 832

Source : INSEE-Modèle Omphale scénario central

L'évolution en perspective montre une augmentation globale du volume de la population d'âge actif entre 2000 et 2015. En 2015, la population d'âge actif est supérieure de près de 16 200 à son niveau de l'an 2000 si l'on considère une population de 20-59 ans et supérieure de près de 31 500 si l'on considère la population des 25-59 ans. En réalité, sa diminution en valeur absolue s'amorce avant 2010. Au total, la population d'âge actif retrouve (dans les deux cas) entre 2015 et 2020 son niveau de l'an 2000 mais poursuivant sa diminution ensuite, elle est en 2020 et *a fortiori* en 2025 moins nombreuse qu'en 2000.

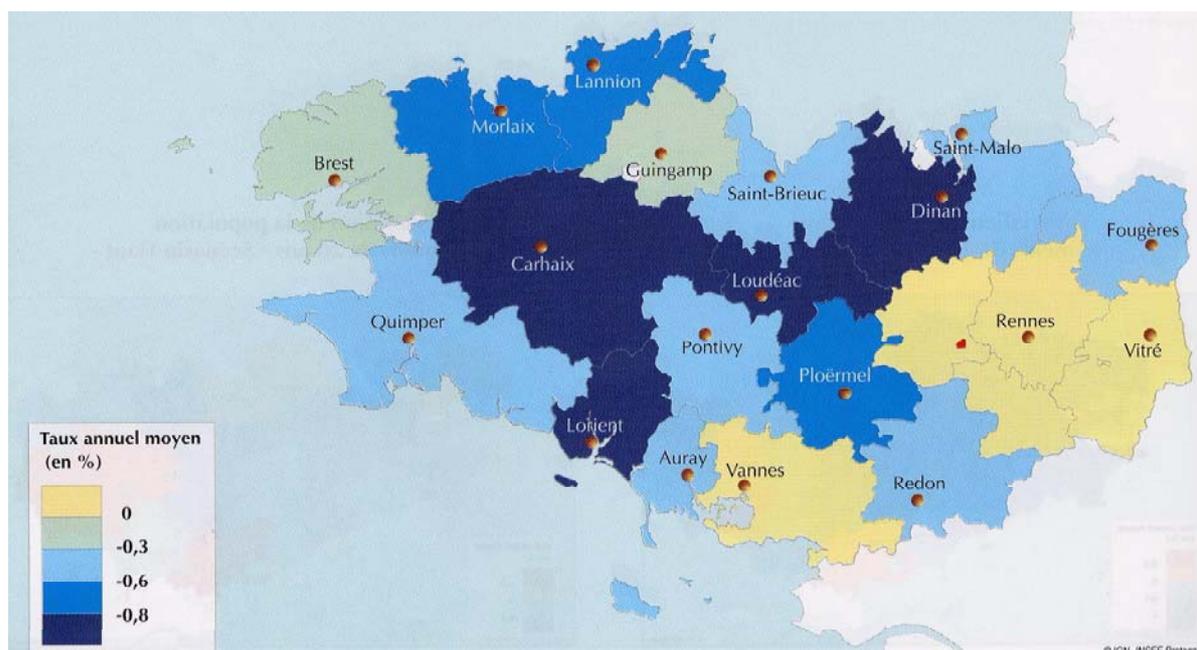
Quelle que soit la tranche d'âge retenue, la population féminine d'âge actif connaîtra une diminution plus rapide.

- Des territoires diversement touchés par cette diminution

La situation est actuellement très contrastée selon les départements. Ainsi, dans les Côtes d'Armor, dès la fin des années 80, le nombre des personnes âgées a dépassé celui des moins de 20 ans. La même évolution s'est produite à la fin des années 90 dans les départements du Finistère et du Morbihan.

Le processus de vieillissement touche et touchera l'ensemble des territoires bretons mais à des degrés divers. Ainsi, selon les projections de l'INSEE (scénario central), les 60 ans et plus représentent, en 2030, près de 40 % de la population des Côtes d'Armor et du Morbihan et près de 35 % de la population finistérienne contre 28 % en Ille-et-Vilaine.

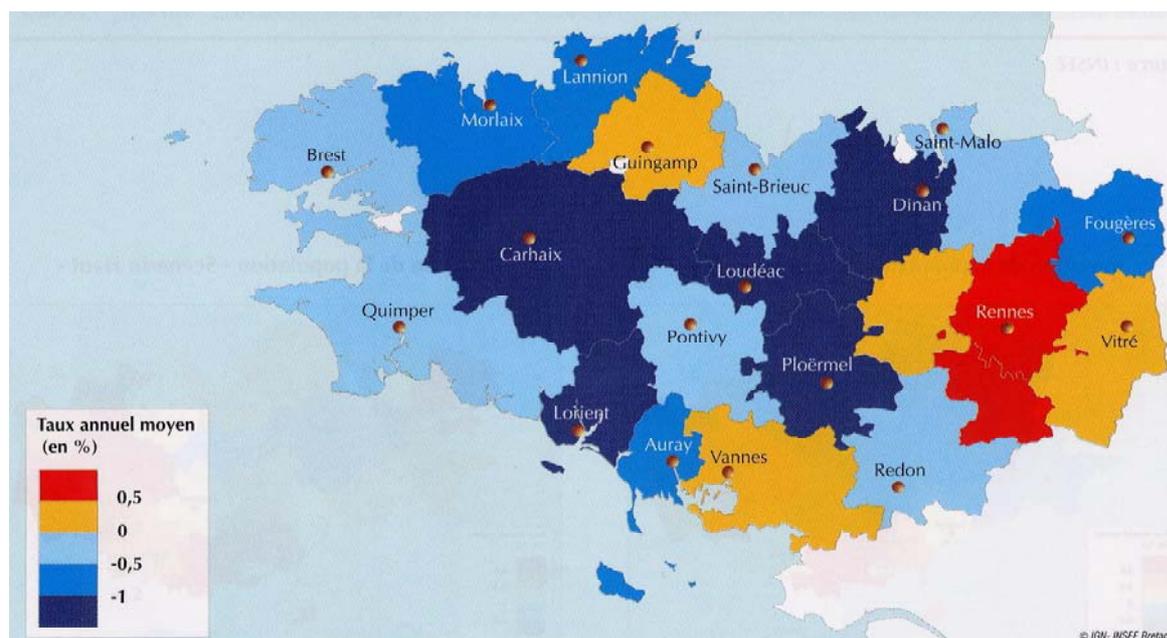
⁵ Dossier retraites, session extraordinaire du CESR du 24 mars 2003.

Variation de la population des 25-59 ans (2000-2030) – Scénario central**1.1.5. Une diminution des effectifs jeunes, variable selon les territoires**

En Bretagne, la population des moins de 20 ans diminue depuis le milieu des années soixante-dix. Pour les dix à quinze prochaines années, on note une forte dispersion des projections de l'INSEE en fonction des hypothèses en matière de fécondité et de migrations ainsi qu'en fonction des pays.

Un premier groupe de pays présente une progression de la population des moins de 20 ans entre 2000 et 2030, quel que soit le scénario retenu (Brocéliande, Rennes, Vannes) ; un deuxième groupe présente au contraire une réduction quel que soit le scénario (Auray, Centre-Bretagne, Centre-Est-Bretagne, Centre-Ouest-Bretagne, Cornouaille, Dinan, Fougères, Lorient, Morlaix, Pontivy, Redon et Vilaine, Saint-Malo, Trégor-Goëlo) tandis que dans un troisième groupe, la population des moins de 20 ans augmente ou diminue en fonction des hypothèses (Brest, Guingamp, Saint-Brieuc, Vallons de Vilaine, Vitré).

Variation de la population des moins de 20 ans (2000-2030) – Scénario central



On note également une forte dispersion des projections d'un département à l'autre. Dans les trois scénarios, la population des moins de 20 ans diminue d'ici à 2030 dans les Côtes d'Armor et le Morbihan alors que dans le scénario haut (forte hausse du solde migratoire à tous les âges) elle augmente dans le Finistère et qu'en Ille-et-Vilaine elle diminue seulement dans le scénario bas.

En ce qui concerne la classe d'âge des 16-25 ans, la récente étude du CESR⁶ sur les jeunes en Bretagne indique une baisse de l'effectif jusqu'en 2010, suivie d'une reprise entre 2010 et 2030 dans l'hypothèse d'une forte hausse du solde migratoire.

➡ *Il paraît judicieux de rappeler que si la France et la Bretagne vieillissent comme le reste de l'Europe, elles vieillissent plutôt moins compte tenu de la fécondité qui reste à un niveau relativement élevé.*

1.2. L'allongement de la durée de vie

Le vieillissement signifie aussi un allongement de la durée de vie (avec un rattrapage des hommes par rapport aux femmes) : les individus peuvent espérer vivre en moyenne un plus grand nombre d'années. Le fait qu'une partie des années ainsi gagnées soient des années sans incapacité, voire même en bonne santé, contribue à faire reculer l'âge de la dépendance.

Ceci étant, le vieillissement accroîtra mécaniquement la dépendance, ce qui représentera un défi pour le système de santé, d'aide et de soins à domicile.

⁶ La tranche d'âge des 16-25 ans a fait l'objet d'un traitement spécifique dans le cadre du rapport du CESR, *Les jeunes de 16 à 25 ans : un atout pour la Bretagne*, A. Cario et J. Lemesle, novembre 2003. Dans les projections démographiques de l'INSEE, la tranche n'apparaît pas en tant que telle.

Ce vieillissement se traduit par plusieurs traits :

1.2.1. Une augmentation de l'espérance de vie à la naissance

Sur le plan national, les données pour 2002 font encore apparaître une progression pour les hommes (75,6 ans) mais une stabilisation pour les femmes. Au cours des dernières années, les gains ont été plus importants pour les hommes que pour les femmes (pour une année de vie gagnée par les femmes entre 1994 et 2002, les hommes en ont gagné deux). L'espérance de vie des Français se situe dans la moyenne européenne tandis que celle des Françaises est encore nettement supérieure.

En Bretagne, entre 1993 et 2001, l'espérance de vie à la naissance a progressé de 2,5 ans pour les hommes (74,2 ans en 2001) et de 1,4 ans pour les femmes (82,5 ans en 2001).

L'espérance de vie en Bretagne reste légèrement inférieure à la moyenne nationale puisqu'en 2001, elle est de 75,5 ans pour l'ensemble des Français et de 82,8 ans pour l'ensemble des Françaises. Entre 1993 et 2001, l'écart avec l'ensemble de la France s'est globalement réduit dans la mesure où s'il n'a pas varié en ce qui concerne les femmes il a en revanche diminué pour les hommes.

1.2.2. Un plus grand nombre d'années à vivre aux différents âges

En moyenne, **les Français et les Françaises** ont une espérance de vie d'environ 25 ans lorsqu'ils atteignent l'âge moyen de cessation effective d'activité, lequel ne coïncide pas avec l'âge moyen de liquidation de la pension (comme on le verra plus loin, le Conseil d'Orientation des Retraites note un écart de 2 ans $\frac{1}{2}$ dans le secteur privé). L'âge moyen de passage à la retraite ou à la préretraite serait d'environ 58 ans (55 ans dans certains métiers aux statuts spécifiques et plus de 59 ans pour les non salariés et professions libérales).⁷

Une part croissante de ces 25 années sont des années qui seront passées en bonne santé.

En Bretagne, l'espérance de vie à 60 ans est en moyenne, en 2001, de 19,4 ans pour les hommes (contre 20,4 ans sur le plan national) et de 25,1 ans pour les femmes (contre 25,5 ans), soit de 5 à 7 ans supérieure à ce qu'elle était en 1946.

1.2.3. Un plus grand nombre d'années à vivre en bonne santé

L'espérance de vie sans incapacité a été calculée en France pour 1980 et 1991. Elle varie en fonction des catégories sociales. Ainsi, en 1991, les cadres qui ont une espérance de vie à 60 ans de 21,1 ans en moyenne ont une espérance de vie sans incapacité de 17 ans tandis que l'espérance de vie sans incapacité est à cet âge d'un peu moins de 15 ans pour les professions intermédiaires (pour une espérance de vie de 20,4 ans) et d'un peu moins de 13 ans pour les ouvriers (pour une espérance de vie de 18 ans). Entre 1980 et 1991, l'espérance de vie sans incapacité a augmenté de 2,7 ans pour les cadres, de 2,3 ans pour les ouvriers et de 2,1 ans pour les professions intermédiaires⁸.

⁷ Emmanuelle Nauze-Fichet de l'INSEE, *Constructif* n° 3, novembre 2002.

⁸ E. Cambois et J.-M. Robine, « Inégalités sociales d'espérance de vie sans incapacité en France : résultats et points de méthodologie », *Médecine/Sciences* 2000 n° 11, vol. 16, novembre 2000.

L'accroissement de l'espérance de vie sans incapacité contribue à reculer l'âge moyen de la dépendance et à augmenter l'espérance de vie en bonne santé. En ce sens, le vieillissement s'accompagne objectivement d'une certaine forme de rajeunissement.

➡ *Compte tenu de l'actuelle structure sociale, la région devrait compter relativement plus de personnes dépendantes.*

1.3. Des conséquences nombreuses du vieillissement

Le vieillissement qui signifie à la fois une avancée en âge des plus âgés et une transformation du poids respectif des classes d'âge, est susceptible d'avoir des effets majeurs dans bon nombre de domaines. On notera ainsi des efforts sur :

- l'économie des échanges intergénérationnels au sein des familles (anticipation des transferts de patrimoine par la multiplication des donations entre vifs...) et au niveau de la société (solidarité ou conflit entre les générations...);
- les représentations sociales de la vieillesse (ces représentations encore largement négatives, centrées sur la détérioration des capacités et l'improductivité, apparaissent en décalage avec la réalité);
- les valeurs, qui pourraient être davantage portées par les aînés;
- le rapport au temps (les personnes âgées vivent moins dans l'urgence);
- la localisation des populations (l'accroissement du nombre des retraités renforce le poids des préférences résidentielles pour le littoral);
- les besoins d'équipement liés à l'aménagement ou au réaménagement des espaces publics et domestiques;
- la demande de loisirs;
- la vie associative, le bénévolat...;
- le système de santé, d'aide et de soins à domicile, pour lequel l'accroissement de la dépendance, la hausse de la consommation de produits médico-sociaux liés à l'âge et le développement des pathologies invalidantes (problèmes oculaires, cancers, affections cardio-vasculaires, maladies neurodégénératives...) représente un défi majeur;
- le risque de solitude qui perdure, particulièrement aux grands âges.

Le rapport entre l'âge tel qu'il résulte du décompte des années à partir de la naissance et l'âge vécu tel qu'il découle de la position dans le cycle de vie évolue, ce qui contribue au « brouillage des âges de la vie » aujourd'hui décrit par les sociologues.

2. L'EVOLUTION DES VALEURS : QUELQUES GRANDES TENDANCES GENERALES

De façon très générale, les valeurs portées par les habitants de la Bretagne rejoindront très largement les tendances de la société future, marquées par des traits caractéristiques :

2.1. L'adoption de valeurs « post-modernes »

Beaucoup considèrent à la suite du sociologue américain Ronald INGLEHART que les sociétés industrielles avancées sont entrées dans l'ère post-moderne. Dans une société post-moderne, selon R. INGLEHART, *les individus valorisent des aspects non matériels de l'existence* : « on vise non plus à pousser au maximum la croissance économique mais à améliorer la qualité de vie » ; l'accent est mis sur les préoccupations individuelles telles que les loisirs, la liberté individuelle et les relations affectives d'amour et d'amitié ; les droits des individus l'emportent sur toute autre obligation ; à l'égard du travail, la priorité est moins d'accroître ses revenus que d'accomplir quelque chose d'intéressant... Pour R. INGLEHART, les « post-matérialistes » bénéficient d'une certaine sécurité économique : n'ayant pas connu la pénurie, ils considèrent que leur survie va de soi. C'est ce qui leur permet de s'éloigner des aspirations matérielles comme des « valeurs de pénuries ».

2.2. Le poids de la morale « éclatée »⁹

D'un point de vue philosophique, nous vivons un cas typique de crise éthique en lien avec les changements culturels et les apports d'autres cultures (musulmane, asiatique...). Ce phénomène n'est pas nouveau, il s'est déjà produit plusieurs fois dans l'histoire (Platon / sophistes, chrétiens / arabes au Moyen Age en Andalousie...).

Dans ce contexte, la morale concrète, immédiate, celle qui fait qu'on sait comment on devrait agir (même quand on ne s'y conforme pas) et dont on a oublié l'apprentissage, n'est plus aussi évidente parce qu'elle est contestée par d'autres normes de vie, impliquées par d'autres modes de vie ou issues d'autres cultures.

Par ailleurs, il existe une forte tension entre deux types de morale : la morale (ou l'éthique) de conviction (religieuse, militaire, laïque) et la morale de responsabilité. La religion, l'armée et la laïcité connaissent aujourd'hui un déclin en tant que morale de conviction, au contraire de l'écologie qui apparaît comme une éthique de conviction en hausse. Face à la morale de conviction, la morale de responsabilité est celle qui accepte le débat éthique. Elle peut pactiser avec l'éthique de conviction. Elle implique de ne plus croire aux valeurs absolues et de rechercher le préférable. Elle nécessite des lieux de débat où les points de vue sont confrontés jusqu'à ce qu'une position soit acceptée par l'ensemble des parties (une position qui n'est pas nécessairement universalisable même si l'universalité reste un horizon). L'essor de la morale de responsabilité s'accompagne par conséquent d'un essor des comités d'éthique appliquée (dans le domaine médical, juridique, des affaires...). Il confère une grande importance à ces petits groupes informels, pluridisciplinaires, réfléchissant en situation pour affiner le discernement éthique, de confronter des points de vue et d'établir des préférables en l'absence d'un bien absolu.

⁹ Jacqueline Lagrée, professeur de philosophie à l'Université de Rennes 1, audition devant la Section prospective du CESR le 9 janvier 2003.

Une enquête réalisée en 1994 par le CREDOC auprès de quelque 810 parents ayant au moins un enfant de moins de 25 ans¹⁰ confirme cette tendance. Selon cette enquête, les valeurs essentielles que les parents souhaitent transmettre à leurs enfants s'apparentent davantage à des compétences sociales qu'à des valeurs du type « raisons de vivre » : arrivent en tête le respect de l'environnement quotidien comme par exemple ne pas jeter ses papiers n'importe où (91 % des parents trouvent que c'est très important), donner aux enfants des références morales comme l'honnêteté (90 %) et les inciter à prendre des responsabilités (84 %). Les valeurs les moins souvent citées par les parents concernent la foi en Dieu (19 %), la culture religieuse (17 %) et les grands choix politiques (13 %). Ces résultats indiquent, en outre, selon Denise BAUER (l'auteur de l'enquête), un réel recentrage sur le quotidien d'une large part de la population.

Enfin, la morale du devoir (ou la morale déontique), qui est celle des obligations et des interdits (tu dois / tu ne dois pas, permis / défendu, obligatoire / interdit) est très affaiblie. La formule « tu dois, parce que tu dois » ne fonctionne plus.

Au total, ***la morale concrète est aujourd'hui une morale éclatée***, dont le fondement n'est ni Dieu ni la tradition, mais plutôt un consensus de groupe, à la fois hérité et négocié et accordant une grande importance aux pratiques (accompagnement en fin de vie, sport, etc.). La morale est autrement marquée par le souci de coller au quotidien et de réhabiliter les vertus faciles (la TV réalité contre les héros) ainsi que par le principe d'immédiateté et le principe de plaisir (tout et tout de suite) et un déni de la finitude (tout est possible). Par ailleurs, le passage de l'opposition permis/défendu à l'opposition possible/impossible, qui s'accompagne du passage d'une logique du conflit (Freud) à une logique de l'insuffisance et de la défaillance, peuvent conduire à la dépression ou à l'angoisse comme à la « fatigue d'être soi ».¹¹

Conséquences probables :

- ***une « judiciarisation » de la société***
- ***un sentiment individuel d'insuffisance*** (tout étant possible en théorie, les individus ne peuvent que se sentir incompetents en cas d'échec)
- ***une multiplication des lieux d'échanges***, de dialogue et de confrontation des expériences et des pratiques.

2.3. L'influence de changements importants dans l'ordre social

La première enquête sur les valeurs des Européens a été réalisée en 1981. En 1995, elle s'est transformée en enquête mondiale. La dernière de ces enquêtes, réalisée en 1999, a porté sur un échantillon de 1 721 individus en France, ce qui est encore trop peu pour établir des différences régionales.

¹⁰ Denise Bauer, « Valeurs du moment, valeurs à transmettre », CREDOC, *Consommation et modes de vie* n° 84, février 1994.

¹¹ Alain Ehrenberg, *La fatigue d'être soi : dépression et société*, O. Jacob, 1998.

Néanmoins, elle a permis d'observer trois changements qui peuvent intéresser la prospective :

- ***une revalorisation du couple et de la famille,***
- ***un reflux de la permissivité,*** sauf pour certains actes de la vie privée comme l'homosexualité, l'avortement, l'euthanasie et le suicide (sans doute parce qu'il s'agit du respect de la libre disposition de soi),
- ***une revalorisation de l'ordre et de l'autorité.***

L'enquête nous informe aussi sur le rapport à la famille, aux institutions, au politique et à la participation sociale en mettant en évidence :

- un retour à la famille mais sans la forme institutionnelle d'autrefois
- un retour de la confiance dans certaines institutions (l'armée, la police)
- une stabilité de l'intérêt pour la politique (en dépit de la baisse de la participation électorale) mais avec une modification du sens du vote (on vote parce que c'est un droit)
- un effondrement des mouvements de jeunesse du type mouvements d'éducation populaire
- une re-mobilisation sociale mais avec des modalités qui doivent permettre une marge de manœuvre individuelle (laisser la possibilité de se retirer et de contester)

Selon le sociologue Yves LAMBERT qui a assuré l'exploitation des données des enquêtes Valeurs pour la France¹², la période actuelle est marquée par une incertitude maximale car les tendances s'infléchissent et éclatent. Toutefois, on peut discerner comme un « retour de balancier » par rapport à la période 1975-80 dans le sens où les individus enquêtés continuent de souhaiter plus de liberté dans le domaine privé mais en souhaitant plus de règles dans la vie collective.

L'enquête de 1999 montre en outre qu'aujourd'hui les jeunes s'opposent moins à leurs aînés et que les valeurs sont plus communément partagées par l'ensemble des Français.

¹² Yves Lambert a été auditionné devant la Section prospective du CESR le 13 mars 2003.

CHAPITRE 2 - LA VIE DOMESTIQUE ET FAMILIALE

La vie quotidienne en Bretagne évoluera probablement au cours des prochaines années sous l'effet des évolutions démographiques, économiques et sociales. Ces évolutions affecteront l'organisation de la vie de famille (1), les façons de résider (2) et de se déplacer (3).

1. LES TRANSFORMATIONS ET PERMANENCES DE LA FAMILLE

Depuis les années 1960-70, les nombreux changements qui ont marqué la vie familiale se caractérisent notamment par le déclin de la nuptialité (au moins jusque vers 1993-1994, date d'une légère reprise en Bretagne) et une banalisation des unions libres, une fragilisation des couples et un accroissement du risque de divorce, une baisse de la fécondité, une diversification des trajectoires et des formes familiales ainsi qu'une augmentation du nombre des personnes vivant seules.

La plus grande mobilité des familles, jointe à l'allongement des lignées familiales, ont notamment des effets sur la filiation et les échanges intergénérationnels.

Aujourd'hui, les familles de premier mariage cohabitent avec les familles monoparentales, les familles recomposées, les familles concubines. Le modèle « traditionnel » (un couple marié avec ses enfants) qui en réalité n'a dominé que pendant une période assez courte, allant des années 20 aux années 60, n'est pas remplacé mais coexiste avec d'autres « modèles ». En Bretagne, il concernait 48 % des familles en 1990 ; en 1999, il n'en concerne plus que 37 %.¹³

Tandis que les parcours familiaux se diversifient (1.1.), les rapports hommes/femmes évoluent, mais sans profonde remise en cause de la répartition des rôles dans la sphère domestique (1.2.). Les liens et les relations entre les générations connaissent aussi des évolutions (1.3.) cependant que la taille des « familles » comme cellules de vie au quotidien se réduit (1.4.).

1.1. Une diversification des parcours, un pluralisme des « modèles » familiaux

1.1.1. La « crise » du mariage

Elle se manifeste par plusieurs indices.

- **Un recul de la nuptialité**

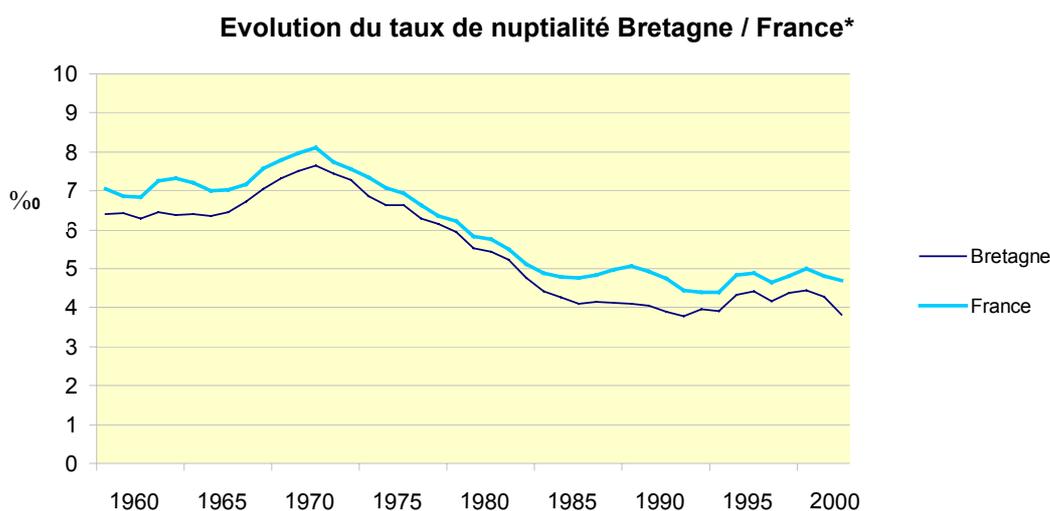
Sur le plan national, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale et pendant une trentaine d'années, la nuptialité a été intense avec un taux brut de nuptialité c'est-à-dire un nombre de mariages pour 1 000 habitants compris entre 7 et 8 (contre 4,4 de 1993 à 1995 et 5,1 pour le pic de 2000). Entre 1956 et 1972, le nombre des mariages ne cesse d'augmenter : jusqu'en 1964, cette croissance s'explique principalement par le rajeunissement de l'âge moyen au mariage mais ensuite davantage par l'arrivée en âge de se marier des générations nombreuses du *Baby-boom*.¹⁴ A partir de 1972, le nombre des mariages commence à décliner, malgré un

¹³ INSEE Bretagne, *Octant* n° 88, décembre 2001.

¹⁴ INSEE, *Insee Première* n° 482, août 1996.

effectif croissant de jeunes adultes.¹⁵ Au début des années 1980, il tombe sous la barre des 300 000 par an où il se maintient au moins jusqu'en 1999 (avec un pic ponctuel en 1996-1997 s'expliquant par le changement des règles d'imposition des parents non mariés et un deuxième pic ponctuel en 2000 généralement attribué à un effet « an 2000 »).¹⁶

En Bretagne, la courbe des mariages a suivi la même évolution. Le nombre des mariages domiciliés se maintient depuis 1996 au-dessus du seuil de 12 000 par an.



Source : INSEE Bretagne, 2002

* Il s'agit du nombre de mariages domiciliés d'une année donnée rapportée à la population estimée en milieu d'année. Les mariages domiciliés se distinguent des mariages enregistrés. Les premiers concernent des couples domiciliés dans la région.

Cette courbe des mariages donne à voir trois temps successifs : un ancien modèle, une rupture, l'émergence d'un nouveau modèle (?).

▪ Une multiplication des naissances hors mariages

Sur le plan national, la part représentée par les naissances hors mariage (ces naissances que l'on jugeait autrefois « illégitimes ») progresse régulièrement depuis les années 60. Le même constat peut être fait pour **la Bretagne** où le nombre des naissances hors mariage a quadruplé entre 1982 et 2001 (15 942). Ainsi, en 2002, les naissances hors mariage représentent 45 % des naissances, la proportion atteignant même 61 % pour les premières naissances.¹⁷

Autrement dit, en 2002, en Bretagne, 60 % des parents ne sont pas mariés (55 % au niveau national) lorsque naît leur premier enfant. Cette tendance étant plus prononcée dans les départements à forte composante rurale, la proportion de parents non mariés à la naissance de leur enfant est plus forte dans les Côtes d'Armor (65 %) que dans le Morbihan et le Finistère, où elle est plus forte qu'en Ille-et-Vilaine.¹⁸

¹⁵ INSEE, *Insee Première* n° 482, août 1996.

¹⁶ INSEE, *Insee Première* n° 882, janvier 2003.

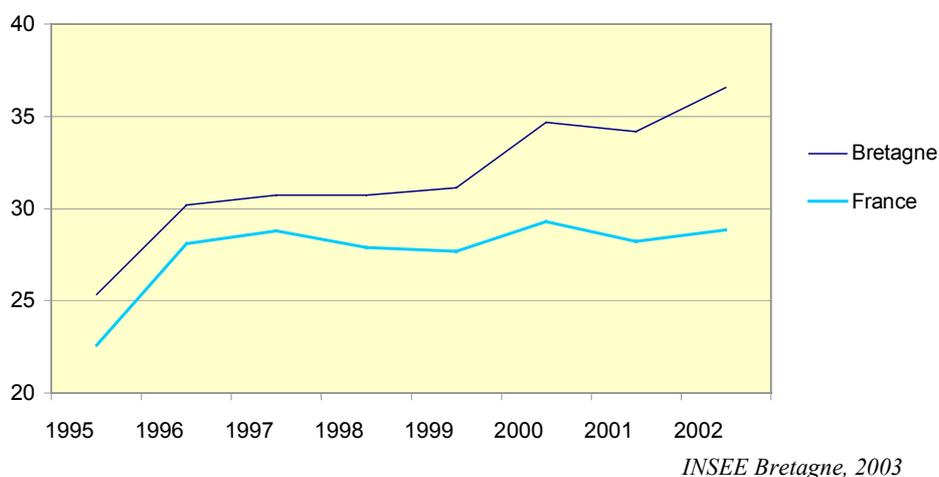
¹⁷ INSEE Bretagne, *Flash d'Octant* n° 83, février 2003 et Tableaux de l'économie bretonne.

¹⁸ INSEE Bretagne, *Flash d'Octant* n° 70, mars 2002.

Une partie des parents convole en « justes noces » après la naissance d'un enfant. La part des mariages légitimant un ou plusieurs enfants a donc logiquement progressé. En Bretagne, cette part est passée de 20 % en 1990 à 36 % en 2002 (29 % au niveau national en 2002).

Cette tendance qui consiste à officialiser les unions après la naissance d'un ou de plusieurs enfants est plus prononcée en Bretagne que sur le plan national, signifiant une moindre prédisposition à l'union libre des parents. Mais selon Michel ROUXEL, si la Bretagne n'est pas la première région pour l'union libre des parents, elle suit néanmoins le mouvement¹⁹, comme tend à l'indiquer le développement de la reconnaissance à la naissance des enfants « naturels » (la part des enfants « naturels » reconnus dès la naissance est ainsi passée de 28 % en 1975 à 70 % en 1995).²⁰

Evolution de la part des mariages légitimant un ou plusieurs enfants



▪ Un accroissement du poids des remariages

Sur le plan national, en même temps que le nombre des mariages a diminué, la proportion des remariages a doublé. Par conséquent, la baisse du nombre des mariages est encore plus forte si l'on considère seulement les premiers mariages (45 % au lieu de 39 % entre 1973 et 1994). La proportion des remariages qui a été au plus bas entre 1968 et 1974 (8 % des mariages)²¹ n'a cessé d'augmenter par la suite. En 2001, 17 % des hommes (16 % des femmes) qui se sont mariés, se sont en réalité *remariés*. En 1980, les remariés représentaient moins de 10 % des mariés.²²

En Bretagne, les remariages dont le nombre augmente demeurent moins fréquents, ne représentant pas un mariage sur cinq (comme dans les Pays de la Loire), contre un sur trois pour l'ensemble de la France. La proportion est même inférieure à un sur six en Ille-et-Vilaine (et dans le Maine-et-Loire).²³ Etant donné que l'on recense également relativement moins de divorces en Bretagne, la moindre fréquence des remariages y est sûrement largement structurelle.

¹⁹ INSEE Bretagne, *Octant* n° 64, janvier 1996.

²⁰ *Ibid.*

²¹ INSEE, *Insee Première* n° 482, août 1996.

²² INSEE, *Insee Première* n° 825, février 2002.

²³ INSEE Bretagne, *Flash d'Octant* n° 70, mars 2002.

L'accroissement de la part des remariages contribue à élever l'âge moyen au mariage qui a atteint en France, en 2002, 31 ans pour les femmes et 33 ans pour les hommes (contre 29 et 31 ans pour les seuls premiers mariages).²⁴

➡ *Ces spécificités sont curieuses et apparaissent contradictoires. En effet, d'une part, il y a plus de naissances hors mariage en Bretagne, ce qui peut être interprété comme un moindre attachement à la relation obligée mariage / fécondité. D'autre part, les couples sont un peu plus stables (moins de divorces), ce qui peut se comprendre comme un attachement plus fort à la famille. En définitive, n'est-ce pas là « très moderne » ?*

▪ **Le mariage, une institution dépassée ?**

Selon l'enquête européenne sur les valeurs, en 1999, un Français sur trois considère que le mariage est une institution dépassée. Cette proportion n'a pas bougé depuis 20 ans et les écarts sont aujourd'hui peu marqués entre les générations, les plus jeunes étant seulement un peu plus critiques.²⁵

1.1.2. L'installation du Pacs

Dans le même temps, le pacte civil de solidarité (Pacs), mis en œuvre à la fin de l'année 1999, progresse régulièrement. Fin 2002, 65 000 Pacs avaient été signés en France, ce qui donne une moyenne de 8 Pacs pour 100 mariages.

Depuis le début de l'année 2000, 4 235 Pacs ont été signés dans la juridiction de la d'appel de Rennes (Bretagne et Loire Atlantique), soit 385 en moyenne par trimestre.²⁶

Aucune information sur l'âge, le sexe et la situation matrimoniale des « Pacsés » n'étant pour le moment disponible ; conformément à la loi, il n'est pas possible de savoir dans quelle mesure ce contrat peut constituer une alternative au mariage.

1.1.3. La banalisation des unions libres

Le repli du mariage est allé de pair avec l'essor d'autres formes d'union. Ainsi, l'union libre qui était peu courante jusqu'à la fin des années 60 (3 % de couples non mariés aux recensements de 1954 et 1968),²⁷ s'est progressivement banalisée. Pour les jeunes générations actuelles, il s'agit du mode le plus courant d'entrée dans la vie à deux (la proportion des couples commençant une vie commune sans mariage est passée en France de 10 % en 1965 à 90 % en 1995).²⁸

Dans le même temps, l'union libre est de moins en moins une cohabitation pré-nuptiale (la « cohabitation juvénile ») et de plus en plus une manière durable de vivre en couple.

²⁴ Géraldine Labarthe in *Données sociales 2002-2003*, INSEE.

²⁵ Pierre Bréchon et Jean-François Tchernia, *Les valeurs des Français : les grandes tendances d'évolution, Evolution de 1980 à 2000*, Paris, Armand Colin, 2000.

²⁶ Nombre de PACS pour la cour appel de Rennes (source INSEE) : 1^{er} Trim 2000 : 550, 2T : 325, 3T : 283, 4T : 469, 1^{er} Trim 2001 : 509, 2T 2001 : 266, 3T 2001 : 211, 4T 2001 : 418, 1^{er} Trim 2002 : 563, 2T : 323, 3T : 318.

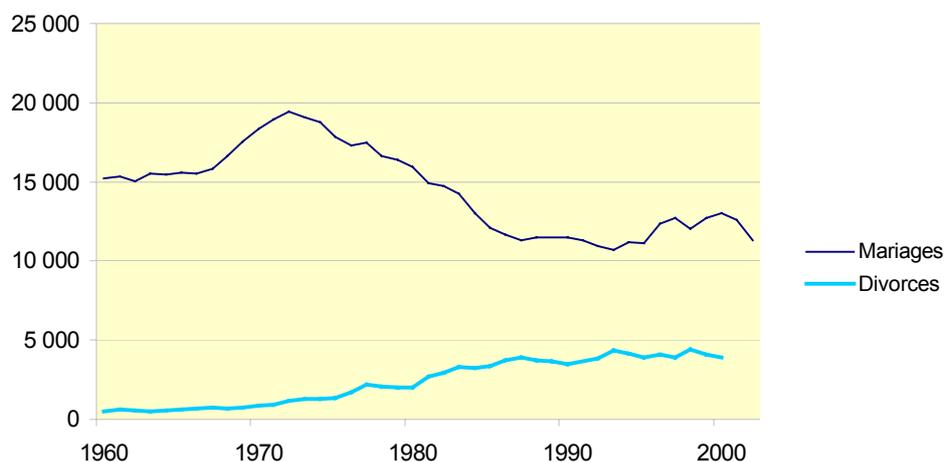
²⁷ INSEE, *Insee Première* n° 482, août 1996.

²⁸ *Ibid.*

1.1.4. La fragilisation des couples (mariés ou non)

Au déclin du mariage, s'est ajoutée la banalisation des divorces, dans le dernier tiers du 20^{ème} siècle.

Mariages domiciliés - Divorces en Bretagne (en milliers)



Source : INSEE Bretagne, Ministère de la Justice, 2003

Le divorce qui était encore rare et stigmatisé à l'époque des « Trente Glorieuses » (1945-75), constitue désormais « la décision qui paraît la plus opportune à la majorité des enquêtés au cas où les attentes essentielles ne seraient pas satisfaites : respect réciproque, fidélité, compréhension, bonne entente sexuelle » ; une majorité « à la différence sans doute de ce qui se passait voici seulement 30 ans, préfère une rupture nette à la poursuite d'une vie commune qui aurait perdu sa raison d'être ».²⁹

Au cours des quinze dernières années, le nombre des divorces s'est stabilisé en Bretagne autour de 4 000 par an.³⁰ Cette relative stabilisation, qui a à voir avec celle des mariages, ne remet pas en cause l'accroissement du risque du divorce qui s'observe sur une plus longue période.

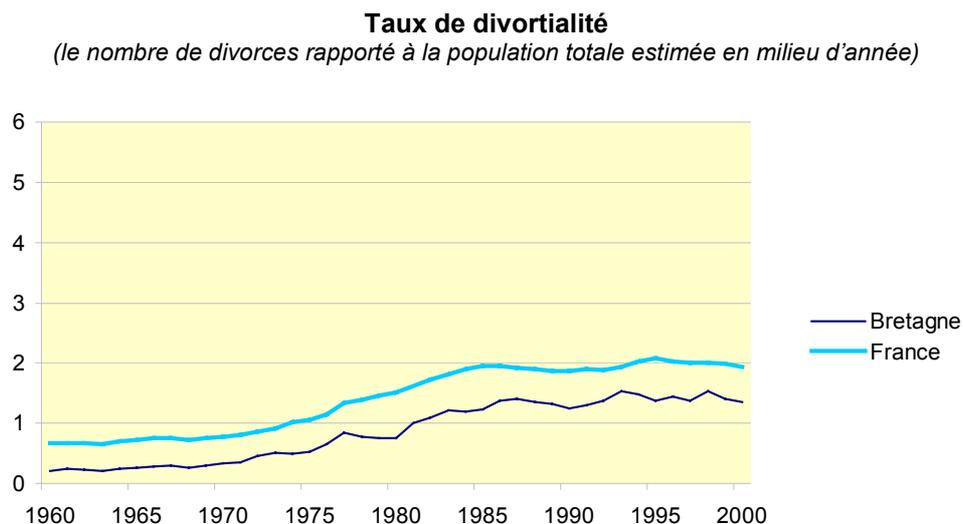
Ainsi, l'indicateur conjoncturel de divortialité (qui donne le nombre de divorces que compteraient à terme 100 mariages si les taux par durée de mariage restaient ceux de l'année considérée) augmente depuis le milieu des années 60, en ayant atteint dernièrement 40 % (contre 10 % à la fin des années 60).

Progressivement, l'accroissement du risque du divorce a touché toutes les « promotions » de mariages, quelle que soit la durée de l'union. Ainsi, en 2000, les ruptures après 30 ans de mariage sont trois fois plus fréquentes qu'en 1980. Par conséquent, la divortialité augmente même chez les seniors. Par ailleurs, si les divorces interviennent encore majoritairement avant la naissance du premier enfant ou pendant l'adolescence des enfants (de sorte que les couples avec de jeunes enfants sont relativement épargnés), il semblerait que ceci soit en train de changer.³¹

²⁹ Louis Roussel, *Les valeurs des Français*, 1994.

³⁰ INSEE Bretagne, *Flash d'Octant* n° 83, février 2003.

³¹ Entretien avec Paul Yonnet, *L'Express*, 30 avril 2003.



Source : INSEE Bretagne 2003

D'une manière générale, *la divortialité est un peu plus faible* en Bretagne que sur le plan national. Au recensement de 1999, il y avait 4,7 % de divorcés dans la population des 15 ans et plus en Bretagne contre 6,3 % en France métropolitaine. Néanmoins, elle progresse depuis 40 ans.

Parallèlement à la hausse du risque du divorce, le poids des couples non mariés, réputés plus fragiles,³² s'est accru, accentuant encore le phénomène de fragilisation des couples. Du reste, le taux de divortialité a perdu de sa force démonstrative du fait du nombre de mariages.

De nombreuses évolutions convergent pour expliquer cette fragilisation : le recul du poids de la religion, l'essor du travail rémunéré des femmes (qui leur confère une nouvelle autonomie économique), le développement de l'instabilité professionnelle et économique, la hausse des exigences conjugales, l'allongement de l'espérance de vie qui accroît potentiellement la durée de vie des couples, une moindre attention des individus à « construire » une relation durable...

La multiplication des divorces, les séparations et les choix de vie qui s'ensuivent (célibat, concubinage, remariage...) trahissent selon François de SINGLY « l'importance d'une plus grande attention accordée au développement personnel des membres du groupe domestique » et le fait que la famille a dorénavant « moins pour objectif de produire des êtres obéissants, soumis à la hiérarchie familiale et sociale » que de créer « une ambiance au sein de laquelle les petits et les grands se sentent reconnus d'abord comme « personnes originales » ».³³

1.1.5. De plus en plus de familles monoparentales

Près de la moitié des 795 284 « familles » (au sens de l'INSEE) recensées en Bretagne en 1999 sont en fait des couples sans enfant (soit 45 % des « familles ») tandis que 44 % sont des couples avec enfant(s) et 11 % des familles monoparentales (85 000 familles monoparentales

³² En l'absence de statistiques disponibles, l'INSEE a estimé à 60 % l'intensité de rupture des unions libres pour la période 1991-1996. Cette intensité est celle qui permet de rendre compte de l'évolution de la structure des ménages au cours de la période, alors que le taux de divortialité est compris entre 30 et 40 %. (INSEE, *Insee Première* n°649, mai 1999).

³³ François de Singly, « La réinvention de la famille », *Label France* n° 39, avril 2000.

en 1999), c'est-à-dire des parents isolés vivant avec un ou plusieurs enfants, quel que soit l'âge de celui-ci. Si on ne retient que les familles avec enfant de moins de 25 ans, la part des familles monoparentales dans le total des familles est plus importante (une famille sur sept). Sur l'ensemble de ces familles (59 553 familles), la majorité comprend un seul enfant (55 % des familles), dans 31 % des cas deux enfants et dans 14 % des cas, trois enfants ou plus.

Le poids des familles monoparentales s'accroît si l'on ne considère que les familles ayant au minimum un enfant de moins de 25 ans (411 037 familles en 1999) : la part des parents isolés est alors de 14,4 %, pour 85,5 % de couples.

Il ressort du dernier recensement que la part des familles monoparentales dans la population des familles (avec ou sans enfant) est légèrement plus faible que sur le plan national (11 % contre 12,5 %). Par rapport à 1990, leur nombre s'est accru plus lentement (+ 18,1 % en Bretagne contre + 24,6 % pour la France de province). L'évolution reste néanmoins sensible.

Deux caractéristiques de l'évolution récente (1990-1999) sont à souligner.

Bien que la progression ait touché l'ensemble du territoire breton, l'évolution a confirmé que la monoparentalité est *un phénomène nettement plus urbain* (et périurbain) que rural.

Par ailleurs, la monoparentalité s'est transformée d'un état consécutif au décès du conjoint en une situation résultant le plus souvent *d'une désunion*. Elle est de moins en moins la conséquence d'un veuvage (35 % de ces familles en 1999 contre 49 % en 1990) et de plus en plus le résultat soit d'un divorce (34 % en 1999 contre 27 % en 1990) ou d'une séparation (pour les couples non mariés), soit d'un choix de vie (parents ayant toujours vécu seuls).

De surcroît, les familles monoparentales ont majoritairement une femme à leur tête (85 % des familles monoparentales) et ce, d'une part, parce que la justice confie le plus souvent la garde des enfants à la mère (dans 91 % des cas lorsque les enfants ont moins de 7 ans)³⁴ et, d'autre part, parce que les hommes sont plus nombreux à revivre en couple après une rupture. Toutefois, au cours de la dernière période, l'augmentation du nombre de familles monoparentales par suite d'un divorce ou d'une séparation a davantage concerné les hommes que les femmes.³⁵

Enfin, la monoparentalité s'accompagne très souvent d'une grande précarité économique et sociale. Selon l'édition 2003 des *Données sociales* de l'INSEE qui s'intéresse à la pauvreté en termes de conditions de vie (et non seulement de revenus), les familles monoparentales représentent avec les personnes seules 60 % des ménages « pauvres », au sens d'un manque global d'éléments de bien-être matériel ou de l'expression d'un sentiment de vivre difficilement (des privations de nature diverse).³⁶

1.1.6. Et donc de plus en plus de familles recomposées

Suivant l'augmentation du nombre de divorces et de séparations, les remises en couple se multiplient et donnent lieu à des recompositions familiales. Ces dernières ne constituent pas exactement un phénomène nouveau puisqu'elles se produisaient déjà en Europe au Moyen

³⁴ INSEE Bretagne, *Octant* n° 88, décembre 2001.

³⁵ INSEE Bretagne, *Octant* n° 88, décembre 2001.

³⁶ Sophie Ponthieux, « La pauvreté en termes de ménages : quatre profils de ménages », in *Données sociales 2002-2003*, INSEE.

Age, à cette différence près qu'il ne pouvait s'agir alors d'un choix de parcours post-divorce ou post-séparation.

Selon une étude de l'INSEE, les remises en couple pourraient même compenser dans les années à venir les ruptures d'union et faire que la part des familles monoparentales et celle des couples avec enfants se stabilisent, toute la question étant alors de savoir à quel niveau et dans combien de temps l'équilibre sera atteint.³⁷

Les familles recomposées, c'est-à-dire les ménages où les enfants vivent avec un parent biologique et un beau-parent représentent 8,7 % des familles françaises en 1999, contre 7,3 % en 1990. En Bretagne, leur part est moindre (5,5 % des familles en 1990).³⁸

La question des familles recomposées (comme des familles monoparentales) est souvent liée à celle des enfants qui vivent dans ces familles et à la problématique de la socialisation des jeunes. En France, entre les deux derniers recensements, le nombre d'enfants vivant dans une famille recomposée a augmenté de 11 % tandis que, dans le même temps, celui des enfants vivant dans une famille « traditionnelle » diminuait de 12 %.³⁹ Actuellement, 1,1 millions d'enfants vivent avec un parent et un beau-parent. Nombre d'entre eux ont d'abord vécu dans une famille monoparentale. En comptabilisant aussi les enfants nés des nouvelles unions (qui sont pour les premiers des demi-frères ou demi-sœurs), on obtient 1,6 millions d'enfants vivant dans une famille recomposée.⁴⁰

Enfin, le phénomène des recompositions familiales fait émerger une nouvelle figure de la parentalité : celle du beau-père ou de la belle-mère.

1.2. Les rapports hommes-femmes au sein des couples et notamment des couples d'actifs avec enfants

1.2.1. Une part accrue de couples « bi-actifs »

Dans les années 50, la femme perdait en se mariant l'essentiel de ses capacités propres (par exemple, elle ne pouvait ouvrir un compte en banque sans l'autorisation de son mari). Les choses ont évolué juridiquement à partir du milieu des années 60. A partir de 1965, le mari ne peut plus s'opposer à l'exercice de l'activité professionnelle de sa femme et, en 1970, la notion de chef de famille disparaît au profit de l'autorité parentale, assurée par les deux époux. Pour le sociologue Paul YONNET c'est alors que « germe et triomphe la notion d'interchangeabilité des rôles ».⁴¹ Dans le même temps, progressivement, les femmes accèdent aux différents niveaux de l'enseignement, le modèle de « la femme qui travaille » s'impose et l'homme tend à perdre son rôle spécifique de principal (sinon unique) pourvoyeur des revenus de la famille.

Les deux derniers recensements montrent qu'au cours des années 1990, la part des couples composés de deux actifs (emploi ou chômage) a continué de progresser en Bretagne. La proportion de couples bi-actifs est passée de 51,9 % à 53,3 % parmi les couples dont la

³⁷ INSEE, *Insee Première*, n° 649, mai 1999.

³⁸ INSEE Bretagne, *Octant* n°64, janvier 1996.

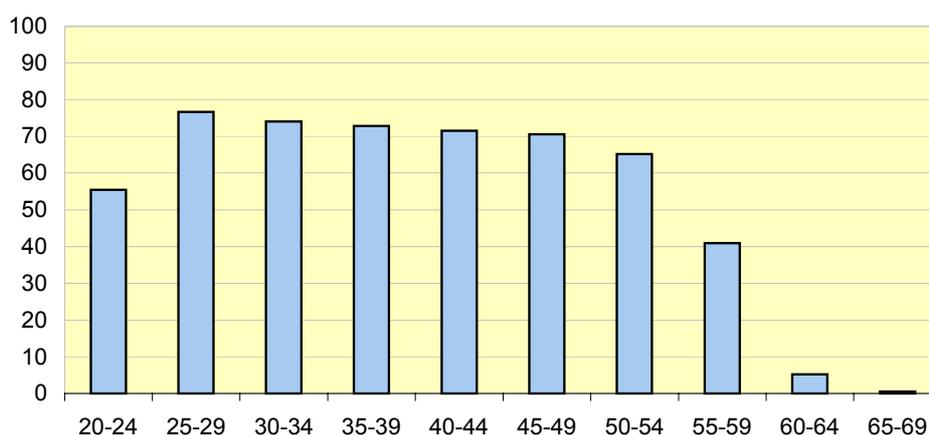
³⁹ INSEE, *Insee Première* n° 901, juin 2003.

⁴⁰ INSEE, *Insee Première* n° 901, juin 2003.

⁴¹ Interview publiée dans *L'Express* du 30 avril 2003.

personne de référence est âgée de 20 à 69 ans.⁴² Derrière cette évolution, se cache une réduction de la bi-activité chez les couples les plus jeunes (20-24 ans) et chez les couples aux alentours de 60 ans et donc une concentration de la « bi-activité » sur les âges intermédiaires, en particulier sur les couples dont la personne de référence a entre 25 et 54 ans. Ainsi, entre 25 et 54 ans, la part des couples bi-actifs est passée de 67,4 % en 1990 à 71,8 % en 1999.

**Taux de bi-activité des couples
par tranche d'âge de la personne de référence en 1999***



Source : INSEE Bretagne

* L'indicateur a été créé pour le recensement de 1990

Il convient de souligner que la « bi-activité » accroît l'attractivité résidentielle des aires urbaines puisque dans un couple « bi-actif », les deux conjoints doivent pouvoir travailler.

1.2.2. Le maintien d'une forte spécialisation des rôles dans la sphère domestique

- **Peu d'évolutions dans la répartition des rôles en dépit du développement de l'activité des femmes**

Les enquêtes réalisées par l'INSEE sur les budgets temps montrent que le développement de l'activité professionnelle des femmes n'a eu que peu d'incidences sur la répartition des rôles dans la sphère domestique, qui reste très inégalitaire au sein de la moyenne des couples.⁴³ Selon ces enquêtes, ce sont toujours les femmes qui assurent en moyenne l'essentiel des responsabilités en ce qui concerne les tâches domestiques, l'éducation des enfants et l'aide aux personnes âgées dépendantes, même si leurs conjoints (en particulier les plus jeunes) s'investissent désormais davantage dans les activités parentales (on parle ainsi des « nouveaux pères », des « papas poules », des pères qui assistent aux accouchements, etc.).

⁴² INSEE Bretagne, *Octant* n° 88, décembre 2001.

⁴³ C. Brousse, « La répartition du travail domestique entre conjoints : permanences et évolutions de 1986 à 1999 » in *France Portrait social*, INSEE, 1999 (pp. 135-151) et Annie Dussuet, audition devant la Section prospective du CESR le 19 décembre 2002.

S'agissant de qualifier la situation actuelle, l'opinion la mieux partagée par les sociologues est qu'en dépit d'une indéniable évolution dans la répartition des tâches domestiques, les hommes continuent de considérer majoritairement que leur intervention en ce domaine est davantage une participation qu'une activité à part entière.⁴⁴ Les interversions complètes de rôles demeurent, du reste, très marginales (il existe en effet très peu de « pères au foyer »).

- **L'éducation et les soins aux enfants, des activités encore largement dévolues aux mères**

Selon les enquêtes *Emploi du temps* de l'INSEE, les mères consacrent en moyenne 7 heures par semaine aux activités parentales, alors que les pères ne leur en consacrent que 2,5.

Dans ce domaine, les choses évoluent néanmoins, comme le montre le succès rencontré par le congé de paternité mis en place en 2002, dont un tiers des pères a profité dès la première année. Que sait-on des bénéficiaires ? Ils sont plutôt jeunes : l'âge moyen est de 33,1 ans et si le quart d'entre eux a moins de 29 ans, la moitié a moins de 32 ans et les trois quarts moins de 37 ans.⁴⁵ A peine moins des trois quarts d'entre eux sont ouvriers ou employés, 15 % sont des professions intermédiaires, 9,5 % des cadres et 1,2 % des chefs d'entreprise. Trois catégories de pères n'ont pas sauté le pas : ceux qui risquaient de perdre trop d'argent (les commerçants, les artisans et les cadres supérieurs restent mal indemnisés) ; ceux qui ont estimé leur charge de travail trop lourde et ceux qui, en situation précaire, ont craint des sanctions de leur employeur. Par comparaison avec d'autres pays d'Europe, il existe une marge de progression. Ainsi en Suède, par exemple, le pourcentage des pères bénéficiaires d'un congé de paternité a régulièrement augmenté tout au long des années 1990 pour atteindre 80 % en 1999.⁴⁶

Le succès du congé de paternité est le signe incontestable d'une plus grande implication des pères. Cependant, d'après Delphine CHAUFFAUT, auteur d'une étude commandée au CREDOC par le Ministère de la famille, cette implication ne débouchera pas nécessairement sur un investissement de longue durée, égale à celui des mères. L'enquête qu'elle a menée montre que les pères bénéficiaires du congé de paternité se sont diversement impliqués sans jamais révolutionner l'ordre ménager. Du reste, beaucoup « envisagent leur intervention comme plus tardive, dans la dimension éducative, lorsque l'enfant aura grandi ».⁴⁷

- **Des situations différentes selon les couples**

Les évolutions relatives à la répartition des rôles dans la sphère domestique ne se produisent pas au même rythme dans toutes les catégories de couples.⁴⁸

Une récente exploitation des enquêtes *Emploi du temps* montre notamment qu'un faible niveau de formation de la mère réduit la participation du père aux activités parentales (et inversement)⁴⁹ et que plus la femme travaille et plus la répartition des tâches domestiques est

⁴⁴ Le sociologue, Jean-Pierre Kervella, interviewé par *Le Télégramme*, 14 juin 2003.

⁴⁵ Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés, *Point de conjoncture* n° 4, juin 2003.

⁴⁶ Dominique Anxo, Lennart Flood et Ysuf Kocoglu, « Offre de travail et répartition des activités domestiques et parentales au sein des couples : une comparaison entre la France et la Suède », *Economie et statistique* n° 352-353, 2002.

⁴⁷ *Le Monde*, 9 avril 2003.

⁴⁸ Audition de Claude Martin, Directeur du Laboratoire d'Analyse des Politiques Sociales et Sanitaires (LAPSS) de l'Ecole Nationale de Santé Publique, devant la Section prospective du CESR le 13 décembre 2003.

⁴⁹ Dominique Anxo, Lennart Flood et Ysuf Kocoglu, *ibid*

égalitaire. Elle montre aussi que les femmes qui augmentent leur durée de travail réduisent de fait le temps qu'elles peuvent consacrer aux activités domestiques en même temps qu'elles accroissent leur part dans le revenu global du couple, ce qui accroît le degré de contribution de leur conjoint. Elle montre, enfin, que les hommes dont la femme a un niveau de formation supérieur consacrent plus de temps aux tâches domestiques que ceux dont la femme a un faible niveau d'éducation.

Les autres enseignements de cette étude sont les suivants :

- la présence et l'âge des enfants sont sans effet sur le temps que les pères consacrent aux tâches domestiques (hors activités parentales) alors qu'ils ont un effet sur celui des mères, dont la charge domestique s'accroît avec l'âge des enfants (sans doute parce que l'avancée en âge des enfants augmente les besoins domestiques).
- la contribution des hommes varie en fonction du type de logement (ce qui n'est pas le cas pour les femmes). Ainsi, les hommes qui résident en maison individuelle consacrent en moyenne 3 heures de plus par semaine aux tâches domestiques (ceci tient surtout à ce que les activités d'entretien et de réparation qui sont l'apanage de l'homme augmentent alors : il s'agit donc d'une conséquence de la spécialisation sexuelle des tâches, qui pourrait évoluer).
- le fait de résider en ville ou à la campagne est aussi un facteur de différenciation, mais cette fois entre les couples. Ceux qui résident dans les zones urbaines consacrent en moyenne moins de temps aux activités domestiques que ceux qui résident en zones rurales. En dehors des différences d'attitudes socioculturelles, les disparités pourraient s'expliquer par des différences régionales dans l'offre des biens et services de substitution.

▪ **Une plus grande implication des femmes dans l'aide aux personnes âgées**

En France, la prise en charge de la dépendance qui repose aujourd'hui essentiellement sur les familles, repose en fait plus précisément principalement sur les femmes (il y a ainsi deux fois plus de femmes que d'hommes parmi les aidants familiaux), sans doute parce qu'il s'agit surtout de prendre en charge des soins à la personne et des activités de la sphère domestique.

▪ **La problématique des politiques temporelles**

Etant de plus en plus souvent actives, à l'âge où elles mettent au monde leurs enfants et les élèvent, les femmes sont de plus en plus nombreuses à devoir continuellement composer avec diverses contraintes de temps (temps professionnel, temps parental et scolaire, temps domestique, temps familial, temps social...).

En France, contrairement à d'autres pays d'Europe, le développement de l'activité professionnelle des mères de famille n'a pas suscité d'aménagement particulier des politiques temporelles mais seulement des expériences localisées.⁵⁰

⁵⁰ Audition de Mme Aliette Delamarre, Conseillère à la DATAR, devant la Section prospective du CESR le 19 décembre 2002.

Il en va autrement dans d'autres pays et particulièrement en Italie où une politique du « temps des villes », initiée dans les années 80 par les mouvements féministes, s'exerce notamment à travers des « bureaux des temps » (structures qui ont permis de transférer la tâche de coordination des temps, auparavant individuelle et reposant sur les femmes, à des dispositifs collectifs gérés par les municipalités). Inspiré de ce modèle, un « bureau des temps » a été mis en place en 2002 à Rennes qui est chargé de mieux comprendre les contraintes de certaines populations, notamment des femmes, de façon, par exemple, à aménager les horaires des transports urbains.⁵¹

▪ Un impact de la réduction du temps de travail sur la vie familiale

D'après une enquête réalisée en 2000⁵² à l'initiative de la CNAF et de la DARES, 60 % des parents de jeunes enfants (enfants de moins de 6 ans) déclarent que la réduction du temps de travail leur a permis de mieux concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle. Ces résultats confortent ceux d'une autre enquête de la DARES, « RTT et modes de vie », qui montraient que les parents d'enfants de moins de 12 ans, et particulièrement les femmes, étaient plus satisfaits que les autres salariés des effets de la RTT sur la vie quotidienne (dans l'enquête CNAF et DARES, les femmes sont toujours un peu plus satisfaites que les hommes).

En général, les parents « satisfaits » se disent plus disponibles ; ceux qui se déclarent « insatisfaits » expliquent leur insatisfaction par le fait que leur charge de travail n'ayant pas été allégée, leur disponibilité « mentale » pour les enfants s'est trouvée affectée. Presque tous les pères qui se disent « satisfaits » de l'effet des 35 heures sur leur vie de famille mettent en avant le fait qu'ils peuvent consacrer plus de temps à leurs enfants.

1.2.3. Et pourtant, une convergence dans les emplois du temps

Les enquêtes *Emploi du temps* de 1974, 1986 et 1998 montrent une certaine convergence des emplois du temps masculins et féminins dans les loisirs et le « travail domestique » (au sens de l'INSEE).⁵³

En ce qui concerne les loisirs, des activités très masculines en 1974 le sont moins en 1998 (sports, spectacles et sorties, lecture, détente et pause, participation aux associations...). Le bricolage, le jardinage et les soins aux animaux qui sont des composantes du « travail domestique » se féminisent également. Inversement, des activités domestiques qui étaient réservées aux femmes en 1974 sont devenues plus masculines en 1998 (la cuisine, le ménage, le linge, les soins et l'éducation des enfants). Comme le soulignent les auteurs de l'étude, « le fait que les hommes vivent plus fréquemment seuls en 1998 qu'en 1974 explique pour une part qu'ils échappent moins aux corvées domestiques » tandis que pour les soins aux enfants, l'évolution signifie que « les hommes des nouvelles générations partagent plus équitablement que dans la génération de leurs parents la responsabilité des enfants ».

⁵¹ Audition devant la Section prospective du CESR le 14 novembre 2002 de M. Edmond Hervé, maire de Rennes, auteur du rapport sur le « Temps des villes » remis au ministre délégué à la Ville et à la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle, juin 2001.

⁵² Jeanne Fagnani et Marie-Thérèse Letablier, « La réduction du temps de travail a-t-elle amélioré la vie quotidienne des parents de jeunes enfants ? », DARES, *Premières informations et Premières Synthèses* n° 01.2, janvier 2003.

⁵³ Alain Chenu et Nicolas Herpin, « Une pause dans la civilisation des loisirs ? », *Economie et statistique* n° 252-253, 2002.

➔ *Au total, des évolutions peuvent se produire dans le domaine des relations conjugales puisque la répartition des tâches domestiques reste très inégalitaire et que cette inégalité est devenue plus difficile à justifier.*

1.3. Une solidarité familiale qui fonctionne

Toutes les études montrent que les transformations de la famille n'ont pas entamé la solidarité familiale qui continue de fonctionner notamment en direction des plus âgés (la grande majorité des heures consacrées à l'aide aux personnes âgées dépendantes maintenues à domicile vient des familles) et des plus jeunes (la dépendance des moins de 30 ans à l'égard de la famille est prolongée).

Selon certaines études, la solidarité familiale se serait même plutôt intensifiée.

Cette solidarité interpelle tout particulièrement le statut des jeunes qui n'aspirent plus à une décohabitation parentale précoce comme dans les années soixante.

1.3.1. Une prolongation de la dépendance des jeunes

De nombreux indices montrent un recul des âges auxquels sont franchis les principaux seuils qui marquent le passage à la vie adulte.

Ainsi, au cours du 20^{ème} siècle, après avoir constamment baissé au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale jusqu'à atteindre son niveau le plus bas au début des années soixante-dix (24,5 ans pour les hommes en 1972 et 22,5 ans pour les femmes en 1974), l'âge au premier mariage n'a cessé de s'élever (31 ans pour les hommes et 29 ans pour les femmes en 2002),⁵⁴ ce qui s'explique par le développement de l'union libre, par l'allongement de la durée des études et les difficultés d'insertion professionnelle.

Comme le mariage, l'installation en couple dans un logement indépendant est retardée. Entre 1990 et 1999, l'âge à partir duquel les hommes vivent majoritairement en couple a augmenté d'un an (28 ans en 1999) et il en va de même pour les femmes (26 ans).

Lorsqu'ils quittent leur famille, les jeunes vivent désormais plus souvent seuls. Selon les données de l'INSEE, l'installation en couple n'est peut-être pas seulement retardée ; elle paraît également moins fréquente (entre 35 et 55 ans, les générations les plus récentes vivent moins souvent en couple que leurs aînées,⁵⁵ ce qui peut sans doute être rapproché du phénomène aujourd'hui marginal des couples non-cohabitants).

Ces effets de calendrier témoignent avec d'autres reports (première maternité à 30 ans en 2001 au lieu de 25 ans en 1979 et première paternité à 33 ans au lieu de 30 ans, fin des études à 21,6 ans en moyenne soit 3 ans plus tard qu'en 1975 et entrée dans la vie active aux alentours de 24 ans au lieu de 15-16 ans pour les générations précédentes) d'un glissement vers des âges plus avancés des principaux seuils d'entrée dans la vie adulte et par conséquent d'une situation de dépendance prolongée des moins de 30 ans vis-à-vis de leur famille. C'est le fameux « syndrome Tanguy ».⁵⁶

⁵⁴ INSEE, *Insee Première* n° 482, août 1996 et Géraldine Labarthe in *Données sociales 2002-2003*, INSEE.

⁵⁵ INSEE, *Insee Première* n° 649, mai 1999.

⁵⁶ Par référence au film « Tanguy » d'Etienne Chatiliez.

Dans ce cas, la solidarité familiale fonctionne et la cohabitation parentale dure plus longtemps. Mais on ne peut ignorer les cas où elle ne fonctionne pas : toutes les familles ne protègent pas de la même manière et il existe un risque de « désinsertion sociale » pour les jeunes qui ne trouvent pas d'emploi et ne bénéficient pas de solidarités familiales. De la même façon, on ne peut ignorer que le prolongement de la cohabitation jeunes–parents n'a pas la même signification selon les milieux sociaux.⁵⁷

Pour Olivier GALLAND, il s'agit là d'une évolution des modèles de socialisation, marquée par le passage d'un modèle d'identification et de reproduction (basé sur l'héritage d'un statut par la transmission) à un modèle de l'expérimentation où les individus se définissent « par différentes expériences sociales dans un processus itératif ».⁵⁸

1.3.2. L'évolution des relations et des liens familiaux

Si on parle de la « famille » au sens de famille nucléaire (un couple et ses enfants), il faut aussi parler de la famille « verticale », et particulièrement des échanges intergénérationnels qui ont pris un relief particulier avec le débat sur l'avenir du système des retraites. Il faut également évoquer la famille au sens de la parentèle, c'est-à-dire de toutes les personnes qui ont un lien de parenté (mariage, filiation, germanité), dont l'importance s'est certes réduite mais n'a pas disparu.

A la complexification des trajectoires familiales dont témoigne la plus grande variété des formes de la famille restreinte, s'ajoute une diversification des configurations générationnelles du fait de l'allongement des lignées familiales résultant de la conjugaison de l'allongement de la durée de vie avec le maintien d'une fécondité encore relativement dynamique. ***La coexistence de quatre et même cinq générations devient nettement plus fréquente.*** Selon l'INSEE, il y avait en France en 1999, 12,6 millions de grands-parents, près de deux millions d'arrière-grands-parents et environ 30 000 arrière arrière-grands-parents.⁵⁹ Selon le CREDOC, 71 % de femmes sont, au moment de leur mort, à la tête d'une famille de quatre générations.⁶⁰

Toute l'économie des liens familiaux (liens de sociabilité, liens financiers et liens domestiques) se trouve modifiée par cette nouvelle donnée. En particulier, il faut tenir compte du fait que les familles comprennent désormais plus souvent trois générations adultes (dont deux sont actives ou deux sont en retraite).⁶¹

▪ Des relations plus affinitaires et moins contraintes

Les relations entre générations – et tout spécialement les relations entre les grands-parents (en particulier les grands-pères) et leurs petits-enfants – sont aujourd'hui moins protocolaires, moins contraintes et plus affinitaires,⁶² ce qui démultiplie encore les possibilités d'échanges

⁵⁷ *Alternatives économiques* HS n° 8, « Le prolongement de la cohabitation familiale n'a pas la même signification selon les milieux sociaux ».

⁵⁸ Olivier Galland, « Adolescence, post-adolescence, jeunesse : retour sur quelques interprétations », *Revue française de sociologie* n° 4, 2001, vol. 42.

⁵⁹ Lionel Doisneau, « Panorama démographique de la France en 2000 », in *Données Sociales 2002-2003*.

⁶⁰ Delphine Chauffaut, « Les relations entre générations : de la contrainte au plaisir ? », *Consommation et modes de vie* n° 164, mai 2003, CREDOC.

⁶¹ *Futuribles* n° 247, novembre 1999.

⁶² François De Singly, *op. cit.*

de toutes sortes (affectifs, financiers, matériels...) ascendants ou descendants, directs (parents / enfants) ou indirects (arrière-parents / petits-enfants).

Selon une récente étude du CREDOC, le passage de la relation contrainte à la relation élective aurait ***un effet sur le contenu même des activités réalisées en famille*** puisque au lieu d'effectuer comme naguère les actes de la vie quotidienne ensemble, on organise aujourd'hui des activités centrées sur la rencontre.⁶³

Le déclin de la cohabitation intergénérationnelle favorise assurément cette évolution. Désormais, chaque génération dispose de sa résidence, ce que certains peuvent plus ou moins compenser par un recours à l'habitat de proximité (le passage à la retraite est ainsi pour certains parents l'occasion de se rapprocher de leurs enfants et les jeunes adultes s'installent parfois dans le voisinage de leurs parents). Ainsi, selon l'INSEE, en 1998, dans un cas sur deux, la distance qui sépare les parents de leurs enfants ne dépasse pas en moyenne 20 km.⁶⁴

La décohabitation intergénérationnelle soulève d'autres problèmes aux âges élevés.⁶⁵

▪ **Une concentration de la sociabilité familiale**

S'agissant de l'intensité des échanges, une étude de l'INSEE montre que les liens parents-enfants sont les plus actifs ; qu'ils ne peuvent être affectés par l'éloignement géographique puisque la distance kilométrique n'a qu'un faible impact sur la fréquence des rencontres, sauf au-delà de 500 km (distance à partir de laquelle un aller-retour devient difficilement réalisable en une journée), comme du reste sur la fréquence des appels téléphoniques puisque le téléphone sert surtout à préparer ou compléter les rencontres. L'étude montre également que la fréquence des rencontres entre parents et enfants augmente lorsque ces derniers ont eux-mêmes des enfants.

▪ **La question de la génération pivot**

Aujourd'hui, la génération des actifs (30-55 ans) s'inscrit au centre du système d'entraide familiale (distribution des services), en étant la plus sollicitée par les autres générations.⁶⁶

Ces sollicitations qui ajoutent aux difficultés organisationnelles spécifiques au travail peut réduire la disponibilité des actifs pour d'autres investissements (politiques, associatifs...)⁶⁷.

Les sociologues mettent aussi en évidence ***une circularité des échanges intra-familiaux***.

Ainsi on constate que la génération pivot (les 49/53 ans, selon les *Données sociales* 1996) à 96 % des parents rendent des services à leurs enfants et à 64 % leur ont donné de l'argent. Et 77 % des 19/36 ans déclarent avoir fourni des services à leurs parents.

⁶³ Delphine Chauffaut, *op. cit.*

⁶⁴ Emmanuelle Crenner, « La parenté : un réseau de sociabilité actif mais concentré », INSEE, *Insee Première* n° 600, juillet 1998.

⁶⁵ INSEE, *Insee Première* n° 649, mai 1999.

⁶⁶ Claudine Attias-Donfut, « Rapports de générations : transferts intrafamiliaux et dynamique macrosociale », *Revue française de sociologie* n° 41, vol. 4, 2000.

⁶⁷ Julien Damon, *Âges de la vie. Trajectoires et responsabilités collectives*, CNAF, CISAME, Dossier d'étude n°36, septembre 2002.

L'enquête *Services de proximité* de l'INSEE réalisée en 1996 et 1999 montre aussi que l'entraide informelle qui représente près de 40 % du volume horaire annuel fourni aux ménages d'âge actif pour les tâches domestiques courantes (ménage, entretien du linge, courses, jardinage, etc.) et l'aide aux enfants de moins de 11 ans est essentiellement familiale (avant que d'être amicale ou de voisinage). L'enquête montre aussi qu'entre 1996 et 1999, ce volume n'a quasiment pas varié contrairement à l'aide payante destinée aux enfants de moins de 11 ans qui s'est significativement accrue, principalement en ce qui concerne les services périphériques à la scolarité comme la garderie scolaire et les études du soir.⁶⁸

Par ailleurs, les sociologues insistent aujourd'hui sur *le rôle accru des grands-parents*, en particulier lorsque les deux parents travaillent.

Or avec l'allongement de la durée de vie, les « nouveaux grands-parents » ont de plus en plus souvent eux-mêmes des parents.

➡ *Au total, des évolutions peuvent se produire dans le domaine de la filiation, c'est-à-dire de la transmission du « patrimoine » (non seulement du capital économique mais aussi du capital culturel, social...) entre plusieurs générations. Par ailleurs, l'allongement des lignées familiales soulève la question de la génération pivot.*

▪ Solidarité ou conflit entre les générations ?

Les travaux de Claudine ATTIAS-DONFUT sur les rapports entre les générations montrent qu'il existe un effet cumulatif entre les transferts publics et les aides privées, les transferts stimulant les aides...⁶⁹

Le plus souvent en bonne santé et en couple, disposant d'un bon niveau de vie (égal sinon supérieur à celui des actifs), les seniors ne vivent plus le passage de l'activité professionnelle à la retraite comme un retrait de la vie sociale. L'explosion attendue du nombre des retraités à partir de 2005-2006 va donc créer une situation inédite où les retraités qui incarnent un « nouveau troisième âge » dynamique représenteront près d'un habitant sur trois en 2020. Nombre d'écrits soulignent aujourd'hui que l'avenir de notre société sera « différent selon la façon dont le troisième âge se comportera ».⁷⁰

Sur ce point deux principales thèses s'opposent, l'une considérant que l'accroissement du nombre et du poids des retraités sera un facteur de changement positif (une nouvelle société en préparation) ; l'autre s'inscrivant plutôt dans l'optique d'une nouvelle « lutte des âges ».

Selon la première de ces thèses :

- les *Papy-boomers*, qui disposent de revenus et de temps libres en étant moins stressés que dans leur vie d'adulte, constituent un « terrain d'essai » pour de nouvelles formes d'activités ;
- ils soutiennent leurs propres parents du « quatrième âge » que la société ne peut pas prendre en charge entièrement ;

⁶⁸ Christel Aliaga et Anne Flipo, « Les services de proximité se développent au profit des enfants », INSEE, *Insee Première* n° 704, mars 2000.

⁶⁹ Claudine Attias-Donfut, *op. cit.*

⁷⁰ Claude Vimont, *Sciences humaines* n° 39, janvier-février 2003.

- ils participent activement à l'éducation de leurs petits-enfants ;
- ce faisant, ils aident à la mise en place effective de la parité hommes/femmes dans la vie professionnelle de leurs propres enfants⁷¹ ;
- et deviennent la nouvelle génération pivot qui favorise « le brassage des générations entre elles, au sein de [ses] entreprises, et dans [la] famille ». ⁷²

La thèse opposée (une nouvelle « lutte des âges ») rend compte d'un accroissement des inégalités entre les âges et suppose que les seniors (les plus de 50 ans) monopolisent à leur profit le pouvoir et les richesses⁷³.

Cette thèse prend pour arguments :

- La moyenne d'âge dans les principales instances politiques
Aujourd'hui, 70 % des députés ont plus de 50 ans, la moyenne d'âge des sénateurs est de 61 ans, celle des maires des communes de plus de 3 500 habitants de 54 ans ; la moyenne d'âge des Conseillers Economiques et Sociaux Régionaux de Bretagne est de 56 ans actuellement (56 ans pour les hommes et 54 ans pour les femmes), celle des Conseillers Régionaux de Bretagne sera de 56,7 ans (53,6 ans pour les femmes et 57,6 ans pour les hommes) en 2004.
- Le déplacement de la pauvreté (en termes de niveau de vie), depuis les années soixante-dix, des personnes âgées vers les ménages de moins de 30 ans (le niveau de vie des retraités d'aujourd'hui ayant rejoint sinon dépassé – pour les cadres – celui des actifs).⁷⁴

Selon cette thèse, il faut s'attendre à une hausse incontrôlée des dépenses de retraite et de santé, les seniors, forts de leur poids démographique, utilisent leur pouvoir dans les urnes pour accaparer les ressources de l'Etat au détriment des plus jeunes.⁷⁵

Un sondage réalisé par la SOFRES en novembre 2001 montre que 28 % des Français considèrent que les aînés sont trop présents dans la vie politique et 23 % que l'une des conséquences négatives du vieillissement est un sentiment de marginalisation progressive chez les jeunes.⁷⁶

Selon Marc-Olivier PADIS, compte tenu du maintien des solidarités familiales et publiques à l'égard des jeunes, conjugué à l'absence de représentation et d'identité collective de la jeunesse, les conditions ne sont pas réunies pour une nouvelle révolte juvénile.⁷⁷

⁷¹ Claude Vimont, *Le nouveau troisième âge. Une société active en devenir*, Paris, Economica, 2001.

⁷² Claude Vimont, *Sciences humaines* n° 39, janvier-février 2003.

⁷³ Julien Damon, *Âges de la vie. Trajectoires et responsabilités collectives*, CNAF, CISAME, Dossier d'étude n° 36, septembre 2002.

⁷⁴ Christian Baudelot et Roger Establet ont montré que depuis 1975, les salaires d'embauche décroissent alors que les rémunérations progressent à l'ancienneté, in C. Baudelot et R. Establet, *Avoir trente ans. 1968-1998*, Paris, Seuil, 2000. Voir aussi *Futuribles* n° 247, « Solidarité entre générations », novembre 1999.

⁷⁵ Luc Arrondel et André Masson, « Les transferts entre générations », *Futuribles* n° 247, novembre 1999.

⁷⁶ Sondage SOFRES « Le regard des Français sur la vieillesse », réalisé à l'occasion de la Journée du livre économique.

⁷⁷ Marc-Olivier Padis, « 1968-1998. Où est passé le conflit des générations ? », *Esprit* n° 5, mai 1998.

1.4. Une réduction de la taille des « familles »

La dimension des « familles », sous toutes leurs formes, se réduit sous la pression de plusieurs phénomènes :

1.4.1. La baisse de la fécondité

La baisse de la fécondité est une tendance longue puisque multi-séculaire. Sur le plan national, l'indice conjoncturel de fécondité est ainsi passé de 5,5 enfants par femme en 1750 (300 ‰ des bébés mourraient alors dans leur première année) à 2,85 en 1900 (la mortalité infantile était encore de 150 ‰ dans la première année) et 1,90 en 2001 (la mortalité infantile étant de 4 ‰, tous les enfants qui naissent sont alors globalement assurés de vivre).⁷⁸

En Bretagne, entre le début des années 1960 et celui des années 1980, *la fécondité a rejoint la moyenne nationale* : les deux courbes d'évolution ont convergé au cours des années 1980. De quatre enfants par femme en 1901 (2,85 pour France entière), on est donc passé à 3,35 enfants en 1921 (2,4 pour France entière) puis à 1,95 enfant en 2001 (1,90 pour France entière). En 2001, l'indice n'est donc plus que très légèrement au-dessus de la moyenne nationale. Pour être plus précis, il est nettement au-dessus pour les femmes âgées de 25 à 35 ans mais au-dessous pour les femmes de moins de 25 ans. La Bretagne se distingue ainsi par la concentration de sa fécondité avec 76 % des maternités concernant des femmes de 25-34 ans, contre 70 % au niveau national. Le poids des études pourrait contribuer à expliquer cet écart.

D'une manière générale, la baisse de la fécondité qui s'est amorcée dans le groupe d'âge des 30-34 ans au milieu des années 1960 s'est ensuite diffusée aux plus jeunes femmes. D'un phénomène initial d'interruption de la fécondité une fois atteint le nombre d'enfants souhaité, elle s'est transformée en un ajournement du début de la fécondité (recul de l'âge moyen de la première maternité).⁷⁹

En dépit de cette baisse, les Françaises se distinguent au sein de l'Union européenne par leur fécondité élevée. La France y est actuellement le pays le plus fécond avec l'Irlande.

En lien avec cette baisse de la fécondité, la taille moyenne des « familles » s'est réduite, après avoir, dans l'ensemble de la France, augmenté jusque dans les années 1960.

1.4.2. L'effacement progressif des familles nombreuses

Au début du siècle, la Bretagne se singularisait par une sur-représentation des familles nombreuses. A présent, ce n'est plus le cas. Le mouvement de réduction de la taille moyenne des familles qui s'est d'abord produit dans les agglomérations (où les familles monoparentales et les couples bi-actifs sont plus nombreux) et une large zone centrale reliant Quimper à Lannion (zone moins féconde)⁸⁰, s'est poursuivi au cours des années 90, en conservant les différences locales observées en 1990.⁸¹

Peu à peu, *les « familles nombreuses » s'effacent* du paysage breton. Entre 1940 et 1990, le nombre des familles de 4 enfants a été divisé par trois et celle des familles d'au moins 5 enfants par dix.⁸² En 1990, la région présentait encore un attachement plus marqué aux

⁷⁸ Institut National des Etudes Démographiques.

⁷⁹ Quang Chi Dinh, « La population de la France à l'horizon de 2050 », *Economie et statistique* n° 274, 1994.

⁸⁰ INSEE Bretagne, *Octant* n° 64, janvier 1996.

⁸¹ INSEE Bretagne, *Octant* n° 88, décembre 2001.

⁸² INSEE Bretagne, *Octant* n° 64, janvier 1996.

familles de 2 ou 3 enfants⁸³ : cette préférence est atténuée en 1999. Entre ces deux dates, la part de familles de 3 enfants et plus a chuté de 24 % tandis que celles des familles de 1 et de 2 enfants ont toutes deux continué de progresser. En 1999, les couples avec enfants ont le plus souvent deux enfants (21 % des couples ont deux enfants, 17,5 % ont un seul enfant et 11,5 % ont trois enfants ou plus). Alors que les parents peuvent calculer concrètement le nombre d'enfants qu'ils désirent, deux enfants apparaît, semble-t-il, comme un nombre idéal.

1.4.3. Un accroissement de la propension à vivre en couple sans enfant

Le nombre de « familles » (au sens large de l'INSEE⁸⁴) s'est accru de 6 % en Bretagne entre 1990 et 1999 mais cet accroissement provient d'une augmentation des couples sans enfant présent au foyer (+ 70 000) qui a plus que compensé la baisse des familles avec enfants (- 20 000). Ce double mouvement a été particulièrement marqué en Bretagne où la proportion de couples sans enfant est d'ailleurs un peu plus forte que pour la France entière.⁸⁵

Au cours des années 90, la propension à vivre en couple sans enfant y a pratiquement augmenté à tous les âges après 23 ans (à l'exception d'une stabilité pour les quadragénaires).⁸⁶ Ce mouvement suit la tendance nationale ; seules les régions du Sud Est y échappent.⁸⁷

**Les familles (au sens de l'INSEE) en Bretagne
selon le nombre d'enfants en 1999**

	Ensemble des familles		Familles monoparentales		Familles comprenant 1 couple	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Ensemble des familles	795 284	100,00 %	85 179	100,00 %	710 105	100,00 %
Familles sans enfants	384 247	48,32 %	25 626*	30,08 %	358 621	50,50 %
Familles avec enfants dont :	411 037	51,68 %	59 553	69,92 %	351 484	49,50 %
1 enfant	156 751	19,71 %	32 954	38,69 %	123 797	17,43 %
2 enfants	166 053	20,88 %	18 510	21,73 %	147 543	20,78 %
3 enfants et plus	88 233	11,09 %	80 89	9,50 %	801 44	11,29 %

Source : INSEE Bretagne, Octant n° 88, Décembre 2001

* Une famille monoparentale sans enfant est un parent isolé vivant sans enfant de moins de 25 ans.

Pour le moment, les recompositions familiales ne suffisent pas à compenser la longue réduction de la taille des « familles » que l'on observe depuis les années soixante-dix.

1.4.4. Une réduction de la taille de la « famille » comme cellule de vie au quotidien

Si la taille de la famille se réduit comme cellule de vie au quotidien, elle tend à l'inverse à s'élargir en tant que « réseaux d'alliance » au sens anthropologique, dans la mesure où elle compte certes moins de cousins et de cousines du fait de la baisse de la fécondité mais davantage d'ascendants du fait du vieillissement et de demi-frères, demi-sœurs et beaux-parents du fait de la plus grande fréquence des ruptures et des recompositions familiales...

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ La « famille » se comprend ici au sens de l'INSEE. Il s'agit d'un cadre susceptible d'accueillir un ou plusieurs enfant(s). Elle peut donc être constituée soit d'un couple, et le cas échéant de ses enfants, soit d'une personne sans conjoint et de ses enfants.

⁸⁵ INSEE Bretagne, Octant n° 88, décembre 2001.

⁸⁶ *Ibid.*

⁸⁷ *Ibid.*

2. LES MANIERES DE RESIDER

Va-t-on « résider autrement » ? La question mérite d'être posée tant il apparaît que, sous la pression des évolutions économiques, démographiques et sociétales de toutes sortes, les modes de vie, dans ce domaine-là aussi, ont et auront tendance à se modifier. Cela se constate à travers l'évolution des rapports entre le monde rural et le monde urbain (2.1.) et l'évolution des choix d'habitat et des stratégies résidentielles des ménages (2.2.). Mais cela se constate aussi à travers le fait que de plus en plus de personnes vivent seules (2.3.) et à travers de nouvelles manières de résider qui résultent de la généralisation de la mobilité (2.4.) et de la diversification des représentations du logement (2.5.).

2.1. Un mode de vie urbain, un mode de vie rural ?

De nombreuses distinctions traditionnelles sont appelées à évoluer.

2.1.1. La dichotomie urbain / rural, une grille de lecture dépassée

Le « rural » et l'« urbain » sont deux catégories construites au 19^{ème} siècle, à une époque de contrastes, qui ont aujourd'hui beaucoup vieilli. Parler de rural renvoie à un imaginaire éloigné des réalités actuelles. Par ailleurs, cela induit une confusion entre populations et territoires : on considère ordinairement que la ruralité des populations (activités et modes de vie) est induite par celle des territoires, les territoires ruraux se caractérisant notamment par les paysages, les activités et la densité.

Or, d'une part, les activités qui caractérisaient les territoires ruraux sont devenues minoritaires et, d'autre part, le caractère rural des territoires ne permet plus de déduire que les populations qui y résident peuvent être qualifiées de rurales.

A l'opposé, la représentation de l'urbain renvoie pour l'essentiel à des notions de centralité, de taille, de densité et d'intensité de l'habitat et des échanges. Mais la ville aussi a évolué : elle s'est diffusée dans l'espace en donnant naissance à de nouvelles catégories de lecture comme la commune urbaine avec la ville centre pour référence, l'unité urbaine ou l'agglomération (Saint Briec, Plérin, Ploufragan, Languieux...), le pôle urbain (unité urbaine regroupant au moins 5000 emplois) et l'aire urbaine (un pôle urbain et les communes périurbaines dont plus de 40 % de la population active travaille hors de la commune, dans le pôle ou l'aire).

En définitive, le mode de vie rural au sens traditionnel n'existe plus qu'à l'état de survivance, en n'étant plus porté que par des personnes âgées. Les différences de comportement sont désormais plutôt à rechercher du côté de facteurs tels que l'âge, la génération, la position sociale ou dans le cycle de vie que dans une opposition ville/campagne.

2.1.2. Un constat majeur : la diffusion de la ville

En 1999, près de 65 % des habitants de la Bretagne résident dans une « unité urbaine »,⁸⁸ au sens de l'INSEE, c'est-à-dire une agglomération au bâti dense d'au moins 2 000 habitants.

⁸⁸ Une unité urbaine ou agglomération au sens de l'INSEE est définie à partir d'une mesure de la population agglomérée (au moins 2 000 habitants) habitant un tissu bâti dense (pas plus de 200 mètres entre chaque habitation).

Cette proportion qui, certes, reste inférieure à la moyenne nationale (75 %) a néanmoins fortement progressé au cours de la dernière décennie (57 % en 1990) et si la Bretagne se classe au 16^{ème} rang seulement des régions métropolitaines par son taux d'urbanisation, elle se classe en revanche au 3^{ème} rang par sa progression (derrière les régions Provence Alpes Côtes d'Azur et Rhône-Alpes). Aussi, l'image d'une région dominée par la ruralité est de moins en moins en phase avec la réalité.

Le mouvement de périurbanisation amorcé dans le milieu des années 1970 s'est poursuivi au cours des années 1990. Autrement dit, la ville a continué de s'étendre et de se diffuser dans l'espace rural périphérique. Ainsi l'accroissement de 20 % de la population des « aires urbaines » (c'est-à-dire des pôles urbains avec leurs couronnes périurbaines)⁸⁹ qui s'est produit entre 1990 et 1999 s'explique pour les trois-quarts par un étalement de la ville et pour un quart seulement par une densification des aires urbaines définies en 1990.⁹⁰

Entre 1990 et 1999, contrairement aux périodes précédentes, le poids démographique des villes-centres a cessé de diminuer : les villes-centres ont toutes (sauf Lorient) cessé de perdre des habitants et certaines en ont même regagné, même si les communes périurbaines ont continué d'avoir les taux de croissance démographique les plus élevés (toutefois cette croissance s'est ralentie, pour Rennes depuis 1982 et pour Brest depuis 1990).

En Bretagne, la structure de l'espace urbain présente selon une étude de l'INSEE une spécificité : la population réside moins dans les pôles urbains (43,5 % de la population contre 61 % au plan national) et plus dans les couronnes périurbaines (23 % contre 16 %)⁹¹. La structuration de l'aire urbaine rennaise est de ce point de vue très particulière puisque 45 % de la population réside en 1999 dans la couronne périurbaine alors que la proportion n'est que de 20 % en moyenne dans les aires urbaines de province (19 % à Nantes, 28 % à Angers, 16,5 % à Bordeaux, 25 % à Brest).⁹²

2.2. Les choix d'habitat des ménages bretons

Certaines spécificités des modes de vie en Bretagne dans le rapport à l'habitat sont bien connues : un attachement particulier à la propriété (y compris en logement collectif, même si le locatif progresse régulièrement depuis vingt ans) et à la maison individuelle qui témoignent d'une culture encore imprégnée de la dimension rurale, un habitat dispersé induisant une large prédominance du mode routier pour les déplacements et une part importante de résidences secondaires avec une forte concentration sur le littoral.

2.2.1. Le maintien de la préférence pour l'individuel et la propriété

▪ Une résidence individuelle...

La maison individuelle, qui reste l'habitat auquel aspirent tout particulièrement les familles d'origine rurale qui ont toujours vécu dans des maisons individuelles ainsi que les familles

⁸⁹ Chaque pôle urbain est défini comme une unité urbaine regroupant au moins 5000 emplois. Il forme avec sa couronne périurbaine (l'ensemble des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % des actifs occupés travaillent dans le pôle ou des communes attirées par celui-ci) une aire urbaine.

⁹⁰ INSEE Bretagne, *Octant* n° 86, juin 2001.

⁹¹ INSEE Bretagne, *Flash d'Octant* n° 60, mai 2001.

⁹² INSEE Bretagne, *Octant* n° 79, octobre 1999.

d'origine urbaine qui ont résidé dans l'habitat collectif le moins confortable (quartier excentré, logement mal insonorisé, bâtiment peu entretenu, voisinage perçu comme oppressant sinon menaçant), représente 71,5 % des logements recensés en Bretagne en 1999. C'est un peu moins qu'en 1990 (73 %) mais néanmoins toujours nettement plus qu'en moyenne nationale (56 %).

A contrario, les logements collectifs sont relativement moins nombreux en Bretagne. Toutefois, entre les deux derniers recensements, leur nombre a cru plus vite que le nombre des pavillons si bien qu'en 1999, ils représentent 25,5 % du parc de logement contre 24 % neuf ans plus tôt.⁹³ Au cours de cette période, le collectif s'est notamment développé dans les zones rurales et les petites villes.

Cette progression s'explique en grande partie par les dispositifs sur l'investissement locatif privé. Depuis la fin du dispositif « Périssol » (1999), la part du collectif dans la construction a chuté (la chute a été encore de 9 % en 2002 avec la construction de moins de 4 900 appartements pour 15 900 maisons individuelles).⁹⁴ Au cours de la période 1975-1997, sur 450 000 logements neufs construits en Bretagne, la part des appartements a dépassé celle des pavillons à deux reprises seulement, en 1991 et en 1993.

▪ **Etre ou devenir propriétaire**

Entre 1990 et 1999, pour la première fois depuis le début des années 60, le taux de propriété a reculé en Bretagne (suivant la tendance nationale) mais la période 1998-2002 a été favorable aux achats de logements et a donc été marquée par une reprise de l'accession à la propriété.⁹⁵

En dépit de ce recul, qui a ramené le taux à un niveau proche de celui de 1982 (autour de 63,5 %), la part des propriétaires reste en Bretagne supérieure à la moyenne nationale (55 % en 1999) et ce, même dans le département d'Ille-et-Vilaine qui est des quatre départements bretons celui qui présente le taux le plus faible (56,2 % contre 65,3 % dans Morbihan, 66,7 % dans le Finistère et 67,7 % dans les Côtes d'Armor).⁹⁶

Malgré les inflexions récentes dans les rapports propriété/locatif et individuel/collectif, l'attachement à la résidence individuelle en propriété reste particulièrement fort en Bretagne et ceci se retrouve intégralement dans l'histoire du prêt à taux zéro mis en place en 1995 pour favoriser l'accession sociale à la propriété.

▪ **L'exemple de l'accession sociale via le prêt à taux zéro**

Dans la répartition régionale des prêts à taux zéro, globalement stable sur la période 1997-2001, la Bretagne se classe au quatrième rang avec une part relative d'émissions autour de 8 % (des prêts à taux zéro nationaux).

En Bretagne, l'immense majorité des prêts à taux zéro a servi à financer de l'individuel neuf (à plus de 70 % en Ille-et-Vilaine et à environ 80 % dans le Finistère et le Morbihan).⁹⁷

⁹³ INSEE Bretagne, *Octant* n° 77, avril 1999.

⁹⁴ INSEE Bretagne, *Octant* n° 93, avril 2003.

⁹⁵ INSEE, *Insee Première* n° 913, juillet 2003.

⁹⁶ Cellule économique de Bretagne, janvier 2001.

⁹⁷ Selon les agences départementales d'information sur le logement (ADIL).

D'ailleurs, depuis sa mise en place, le dispositif a financé une part importante des maisons neuves dans les quatre départements (par exemple en 1997, les trois quarts en Ille-et-Vilaine et la moitié dans le Morbihan).⁹⁸

Selon les agences départementales d'information sur le logement (ADIL), le département des Côtes d'Armor est celui où « l'accession à tout prix » est la plus répandue avec un budget moyen d'acquisition de l'ordre de 650 KF dans le neuf et d'à peine 500 KF dans l'ancien. Comme l'a souligné la Fondation Abbé Pierre dans une *Approche du mal logement en Bretagne*, cela signifie que « les prix sont tirés au maximum, que la finition et parfois même des parties de la maison ne sont pas réalisées : l'auto-finition et parfois l'auto-construction permettent de réduire le budget de l'opération. Dans ce cas, les situations d'inconfort peuvent exister ».⁹⁹

Selon les bilans des ADIL, les candidats à l'accession sociale sont le plus souvent des ménages d'au moins trois personnes, relativement jeunes. En Ille-et-Vilaine, en 2001, 34 % des candidats avaient entre 30 et 35 ans, 32 % entre 25 et 30 ans et 11 % entre 35 et 40 ans. Dans le Morbihan, les couples sans enfant avaient en moyenne 31 ans, les couples avec enfants 33 ans et les personnes seules 34 ans.¹⁰⁰

Au fil des ans, le profil des candidats a légèrement évolué :

- la part des petits ménages (couples sans enfant, personnes seules) s'est progressivement accrue (dans le Morbihan par exemple, entre 1997 et 2001, la part des couples sans enfant est passée de 16 % à 20 % et la part des personnes seules de 11,5 à 14,2 %) ¹⁰¹ ;
- la moyenne d'âge a légèrement diminué (en Ille-et-Vilaine par exemple, elle est passée de 34,4 ans en 1997 à 33 ans en 2001) ;
- la durée des prêts s'est allongée et les ménages ont été de plus en plus nombreux à souscrire des crédits d'une durée de 20, 25 ou 30 ans (dans le Morbihan, par exemple, où l'allongement de la durée des prêts immobiliers s'explique en grande partie par la nécessité de financer des opérations de plus en plus coûteuses, la part des ménages choisissant un remboursement d'une durée de 15 à 20 ans est passée de 66 % en 1997 à 38 % en 2001, tandis que la part des remboursements sur 20 à 25 ans est passée de 7 % à 22 %).

L'ADIL d'Ille-et-Vilaine, en même temps qu'elle constate une « augmentation spectaculaire de la durée de l'effort financier », note qu'entre « risque et réalisme, une véritable transformation des comportements s'est opérée vis-à-vis de la durée des prêts, en l'espace de quelques années. Même si cela traduit une certaine confiance dans l'avenir, les mentalités ont changé et il n'y a plus de rejet a priori des prêts de longue, voire de très longue durée ».¹⁰²

Cette tendance, également constatée au niveau national, s'explique à la fois par la baisse des taux d'intérêt, certaines incitations publiques (prêt à taux zéro, TVA réduite sur les travaux...) et la hausse générale du prix des loyers en particulier dans les grandes agglomérations.

⁹⁸ ADIL 35, *Cinq ans d'accession sociale à la propriété en Ille-et-Vilaine (1997-2001)*.

⁹⁹ Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés, secteur Etudes et recherches, « Approche du mal logement en Bretagne », *Les cahiers du mal-logement* n° 12, février 2002.

¹⁰⁰ ADIL 56, *Cinq ans d'accession sociale à la propriété dans le Morbihan (1997-2001)*.

¹⁰¹ ADIL 56, *Ibid.*

¹⁰² ADIL 35, *Cinq ans d'accession sociale à la propriété en Ille-et-Vilaine (1997-2001)*.

▪ Une nouvelle logique de l'accès à la propriété ?

Il existe en apparence une contradiction entre l'aspiration à la propriété qui reste majoritaire et les contraintes de mobilité qui s'accroissent avec l'instabilité professionnelle et familiale (puisque les propriétaires sont toujours moins mobiles que les locataires¹⁰³).

En réalité, on observe une évolution dans la logique d'accès à la propriété, participant notamment d'un rapport plus flexible au logement et au territoire.¹⁰⁴ L'accession à la propriété ne constitue plus forcément ni l'aboutissement d'un parcours résidentiel, ni un obstacle à la mobilité. Le bilan de cinq ans de mise en œuvre du prêt à taux zéro en Bretagne dressé par les ADIL montre ainsi que la maison individuelle est presque toujours revendue bien avant la fin de l'amortissement du prêt principal (l'agence du Morbihan mentionne une durée moyenne de détention de onze ans). Les contraintes de mobilité (mutations professionnelles, divorces ou séparations, etc.) sont connues des ménages qui les anticipent plus ou moins au moment de l'achat.

Selon l'ANIL, qui constate que le développement de la propriété est plutôt en réalité un développement du crédit immobilier, il s'agit moins d'élaborer de nouvelles formules juridiques que d'enregistrer une évolution vers une distinction plus affirmée entre le statut de propriétaire et la propriété de la valeur patrimoniale, à l'instar de ce que connaît déjà la société américaine (66 % de propriétaires) où la valorisation de la propriété est très forte sans être nécessairement liée au fait de posséder la valeur patrimoniale du logement (nombre d'Américains sont de fait des « *house poors* »).¹⁰⁵

➡ *Le logement est traditionnellement plutôt un investissement pour le Français. Est-il en train de devenir un bien de consommation comme un autre favorisant ainsi la pratique d'une plus grande mobilité résidentielle ?*

2.2.2. Un choix d'habitat associé à la périurbanisation

▪ Une spécialisation croissante des espaces ?

L'accession à la propriété pavillonnaire est un choix d'habitat associé à la périurbanisation. Comme le souligne Marc WIEL, « le développement de la maison individuelle peut être analysé comme la mise en congruence de deux phénomènes : l'émergence d'une classe moyenne induite par la période de croissance des « Trente Glorieuses » d'une part et l'abondance foncière produite par la généralisation de l'automobile d'autre part. La mobilité facilitée a ouvert un vaste territoire à l'urbanisation en permettant de rester lié à la ville agglomérée sans y habiter. »¹⁰⁶

Par conséquent, on ne trouve aujourd'hui dans les couronnes périurbaines quasiment que des maisons individuelles (même si entre 1982 et 1999, l'habitat s'est diversifié dans la couronne rennaise), tandis que les villes-centres apparaissent spécialisées dans le collectif.

¹⁰³ INSEE Bretagne, *Flash d'Octant* n° 82, mars 2003.

¹⁰⁴ Audition de Philippe Estèbe devant la Section prospective du CESR le 9 octobre 2002.

¹⁰⁵ ANIL, *Ibid.*, 2000.

¹⁰⁶ Marc Wiel, *La transition urbaine, ou le partage de la ville pédestre à la ville motorisée*, 1999.

L'accession à la propriété pavillonnaire est aussi une accession majoritairement familiale. La couronne périurbaine est donc le lieu d'accueil des familles avec enfants tandis que la ville-centre se caractérise aujourd'hui par une forte proportion de personnes âgées et d'étudiants. Cette spécialisation des territoires se vérifie dans la distribution communale de l'indicateur « nombre d'occupant(s) par ménage ». La taille des ménages est nettement plus élevée dans les couronnes périurbaines que dans les villes-centres d'agglomérations (en raison d'une plus forte proportion de solitaires et de couples sans enfants) et les communes rurales (en raison d'une plus forte proportion de personnes âgées).

Tandis qu'au milieu des années 1970, la population active était plus concentrée dans la ville-centre que l'ensemble de la population, c'est l'inverse que l'on observe aujourd'hui du fait d'un double mouvement ; de départ des actifs vers la périphérie et d'arrivée d'inactifs dans la ville-centre.

La polarisation des emplois dans les aires urbaines est une autre tendance « lourde ». Elle se produit à des degrés divers selon les aires. Ainsi, en 1999, l'aire de Rennes concentre 60 % des emplois du département tandis que celle de Brest en concentre seulement 34 % (du fait de l'existence de pôles secondaires), mais les deux aires urbaines concentrent une part d'emplois plus importante qu'en 1975 (et plus importante qu'en 1982 et 1990).¹⁰⁷ Cette polarisation des emplois se produisant en même temps que l'étalement de la résidence des actifs, le nombre des navettes quotidiennes domicile-travail s'accroît.

De plus, les emplois restent assez concentrés dans la ville-centre elle-même (Brest concentre par exemple près de trois quarts des emplois) ce qui accroît encore la divergence entre les lieux de résidence des actifs et leurs lieux de travail et, de ce point de vue, *une spécialisation des territoires*.¹⁰⁸

La spécialisation fonctionnelle se double-t-elle d'une spécialisation socio-économique ?

Selon l'INSEE, il existe un « rurbain » type : il s'agit d'un adulte jeune avec enfants, agent de maîtrise ou technicien travaillant dans le secteur des services ; il est propriétaire de sa maison et de deux voitures.

Une étude des revenus déclarés par les Bretons en 2000 montre que les disparités de revenus suivent une logique d'urbanisation. Les revenus médians les plus faibles se trouvent dans l'espace rural tandis que les plus élevés se situent dans l'espace urbain. Mais l'espace urbain n'est pas homogène. Les villes-centres ne se retrouvent pas en haut du classement et les premières places sont systématiquement occupées par les communes périphériques des grandes villes (Saint-Grégoire, Thorigné-Fouillard ou Cesson-Sévigné près de Rennes, Arradon près de Vannes, Larmor-Plage près de Lorient et Bohars près de Brest), ce qui s'expliquerait, selon l'INSEE, par la prédilection des cadres pour certaines communes périphériques. On note aussi une moindre dispersion des revenus dans la périphérie que dans les villes-centres. Ces dernières, de même qu'elles tendent à concentrer les logements sociaux, accueillent davantage les plus démunis.¹⁰⁹

¹⁰⁷ Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement de l'Ouest et Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA), *Dynamiques territoriales. Étude comparée de six aires urbaines*, décembre 2001.

¹⁰⁸ Ce phénomène a été notamment souligné par l'AUDIAR dans *Les tendances lourdes du développement économique de l'agglomération rennaise*, décembre 2002 (p. 41).

¹⁰⁹ INSEE Bretagne, *Flash d'Octant* n° 87, juin 2003 et INSEE Bretagne, *Octant* n° 91.

▪ Un rejet de la pleine ville ? Un rejet durable ?

En 1995, l'ANIL a coordonné une vaste enquête nationale auprès de 4 000 ménages dont 2 500 candidats à l'accession pour comprendre les choix de localisation des ménages souhaitant accéder à la propriété.¹¹⁰ Cette enquête a confirmé que la préférence d'une grande majorité des ménages pour une accession périurbaine en individuel, s'accompagne d'un rejet de la « pleine ville » et des banlieues défavorisées (comme l'avait déjà suggéré une précédente consultation en 1994).

Ce constat confirme l'analyse de Jacques LEVY selon laquelle l'accession périurbaine ne doit pas être assimilée seulement à une contrainte liée au cycle de vie (les jeunes ménages à la naissance de leurs premiers enfants cherchent de l'espace et choisiraient la couronne périurbaine à défaut de pouvoir s'installer dans l'agglomération même). Selon J. LEVY, sans sous-estimer les contraintes extérieures comme les problèmes d'espace et de coût de l'habitat, le périurbain « résulte d'un choix stratégique de la part de ceux qui l'ont adopté » et constitue « le résultat d'un arbitrage entre plusieurs options envisageables portant sur la localisation du logement par rapport aux aires urbaines, le caractère collectif ou individuel du bâti, le statut d'occupation, en location ou en propriété, du logement, la préférence pour le mode de transport, public ou privé ». Par ailleurs, la cohérence de ce choix serait « la recherche de l'écart » et il s'agirait là d'une attitude qui « a touché massivement (mais non unanimement) les classes moyennes et les couches populaires, au fur et à mesure que l'abaissement du coût relatif du logement et de l'automobile par rapport aux revenus rendait le choix possible ».¹¹¹

L'enquête de l'ANIL a permis de mettre en évidence que pour une majorité de jeunes ménages, *a fortiori* s'ils sont modestes et issus de l'habitat collectif, la localisation est définie « de façon très idéalisée, par simple rejet de l'environnement actuel, et non par l'effet d'un choix véritablement maîtrisé, par dégoût et non pour l'attrait de qualités particulières de l'espace ». Elle souligne ainsi la moindre maîtrise du choix de la localisation chez les jeunes ménages et toute l'importance des processus d'apprentissage en matière de localisation (l'expérience des différents types d'environnement notamment).

2.3. De plus en plus de personnes vivant seules

Le nombre et la part des personnes vivant seules augmentent depuis plusieurs années, ce qui participe d'une réduction de la taille des ménages. Le sentiment de solitude tend à se développer également, bien que toutes les personnes qui résident seules ne le ressentent pas pareillement.

2.3.1. La réduction de la taille des ménages

Entre 1990 et 1999, le nombre de logements s'est accru de 12 % en Bretagne (+155 000 logements), avec des différences entre les territoires (croissance surtout forte en Ille-et-Vilaine et dans le Morbihan, en particulier dans les communes périurbaines de Rennes et de Vannes, mais réduction dans 180 communes, principalement situées dans le centre de la Bretagne).

¹¹⁰ ANIL, *Où les Français veulent-ils habiter ?*, février 1996.

¹¹¹ Jacques Lévy, « Quelle France voulons nous habiter ? Vote, urbanité et aménagement du territoire », *Territoires 2020* n° 7, DATAR, janvier 2003.

Cette forte croissance a essentiellement porté sur les résidences principales (+148 000). Elle s'explique par une forte augmentation du nombre des « ménages » (au sens de l'INSEE, un ménage = une résidence principale) provenant elle-même de la croissance démographique conjuguée à une réduction de la taille des ménages.

En Bretagne, entre les recensements de 1962 et de 1999, le nombre d'occupants par logement s'est réduit de 3,3 à 2,4.¹¹² Entre 1990 et 1999, la Bretagne a enregistré la plus forte réduction si bien que la moyenne régionale qui était supérieure à la moyenne nationale dans les années 1980 lui est désormais inférieure (exactement 2,35 contre 2,40 en 1999).¹¹³

Du fait de cette réduction le nombre des ménages a augmenté plus vite que la population, ce qui accroît fortement les besoins en logement et contribue à accentuer les tensions sur certains marchés locaux où une frange de plus en plus large de la population peine à se loger.

En Bretagne, deux tiers des logements sont actuellement occupés par une ou deux personnes et un tiers, par une seule personne. Les « monohabitants » sont proportionnellement un peu plus nombreux en Bretagne qu'au plan national (33 % contre 31 % des ménages) : ils représentent environ 400 000 personnes en 1999, soit 100 000 de plus qu'en 1990. Près d'un habitant sur sept est donc concerné par cette « solitude » résidentielle qui, selon l'INSEE, concerne en premier lieu les personnes âgées et les jeunes de 20-30 ans mais s'est étendue à l'ensemble des âges (à l'exception des femmes de 60-77 ans qui sont moins souvent veuves).

La réduction de la taille des ménages s'explique pour une part par le vieillissement (les ménages de personnes âgées sont des ménages plus petits que la moyenne)¹¹⁴ et pour le reste par un « glissement des comportements de cohabitation ». La décohabitation familiale des jeunes (en particulier pour la poursuite d'études) intervient dans ce phénomène en accroissant à la fois le nombre de parents vivant sans enfant présent et le nombre de petits ménages (ménages d'étudiants), sans compter qu'elle est moins souvent et moins immédiatement que par le passé suivie par une mise en couple (décohabitation parentale et cohabitation avec le conjoint se suivent moins). Mais d'autres phénomènes interviennent également comme la progression des divorces (les divorcés vivant seuls ont connu la progression la plus spectaculaire de toutes les catégories de monohabitants entre 1982 et 1999 selon les dernières *Données sociales*) et le fait que de plus en plus de couples demeurent, semble-t-il, des couples sans enfant.¹¹⁵

➡ *La vie « non familiale » va-t-elle continuer de se développer ?*

En Suède, par exemple, les « monohabitants » représentent 54 % des ménages en 2000, contre 31 % en France et 33 % en Bretagne. Selon une projection de l'INSEE,¹¹⁶ la proportion de « monohabitants », après être passée de 10,3 % en 1990 à 12,6 % en 1999, pourrait atteindre 17 % en France en 2030 (projection basée sur le vieillissement de la population et l'hypothèse d'une poursuite des comportements de décohabitation, le vieillissement étant le facteur explicatif majeur). Dans cette hypothèse, la demande de logements s'accroît fortement.

¹¹² Cellule Economique de Bretagne, *Evolution du parc de logements en Bretagne*, janvier 2001.

¹¹³ INSEE Bretagne, *Octant* n° 81, mai 2000.

¹¹⁴ INSEE, *Insee Première* n° 875, décembre 2002.

¹¹⁵ INSEE Bretagne, *Octant* n° 88, décembre 2001.

¹¹⁶ INSEE, *Insee Première* n° 875.

Le pré-diagnostic ayant servi à l'élaboration de la Charte du Pays de Rennes en avril 2000 montre toute l'importance que peut avoir une poursuite de la réduction de la taille des ménages. Dans le Pays de Rennes, où la taille des ménages est passée de 2,73 à 2,31 habitants par logement entre 1982 et 1999, une diminution à 2,2 personnes en 2010 nécessiterait, compte tenu des projections démographiques élaborées par le CESR en 1998 (revues à la hausse suite aux résultats du recensement de 1999), de fournir 42 000 logements en 10 ans, soit plus de 4 000 logements supplémentaires chaque année, pour loger les probables 480 000 habitants du Pays de Rennes en 2010. Le document souligne que « compte tenu des « masses » en présence, une petite accélération de cette croissance ou une petite diminution du nombre de personnes par ménage aurait un effet impressionnant : au taux d'occupation de 2,2 personnes par ménages, 480 000 habitants occupent 218 000 logements. Il faut 228 500 logements au taux de 2,1 personnes par ménage. Les 42 000 logements nécessaires doivent donc être considérés comme un minimum ! » Il conclut qu'« une telle production est assez « banale » pour le Pays de Rennes, qui a fait beaucoup plus à la fin des années 70, et au début des années 90. Mais le développement de la Ville de Rennes est structurellement voué à se stabiliser autour de 1 000 logements par an. L'enjeu est donc aujourd'hui à sa périphérie. »

2.3.2. Un sentiment de solitude inégalement réparti dans la population

Comme le démontre une étude récente, les personnes qui vivent seules ne sont pas toutes dans la même situation face au sentiment de solitude. « D'un bout à l'autre de la vie, explique Jean-Louis PAN KE SHON, les personnes seules sont dans des situations différentes : célibataires pour les plus jeunes, divorcées pour les personnes d'âge mûr et veuves pour les plus âgées » et ces trois catégories « se démarquent par leur comportement relationnel et même par leur sensibilité au sentiment de solitude. (...) Vivre *seul* signifie habiter seul dans son logement ; quant au *sentiment de solitude*, il correspond à l'impression d'abandon et qualifie peut-être ainsi un aspect de la qualité des relations développées ». ¹¹⁷

Les « monohabitants » dont les relations étant par nature tournées vers l'extérieur, sont moins souvent isolés d'un point de vue relationnel que les personnes qui vivent en couple. Néanmoins, bien souvent, ces relations ne suffisent pas à écarter le sentiment de solitude (les divorcés, les veufs et les célibataires le ressentent plus que les autres). D'une façon générale, la présence d'un conjoint et aussi d'enfant(s) protège contre le sentiment de solitude avec plus de force que les autres types de relations (parents, amis, collègues, etc.). Les chefs de famille monoparentale sont de ce point de vue plus proches des « monohabitants » que des couples. L'étude montre enfin que les personnes qui vivent seules sont aussi celles qui se suicident le plus et consomment le plus de psychotropes et d'alcool.

2.4. Des évolutions liées pour beaucoup à une généralisation de la mobilité

2.4.1. L'importance accrue du cadre de vie et du logement dans les choix résidentiels des actifs

La proximité entre le lieu de travail et le lieu de résidence n'apparaît plus comme le seul critère déterminant dans les choix de localisation et l'arbitrage domicile-travail est devenu plus complexe du fait que les ménages semblent davantage tenir compte à présent de *la qualité du cadre de vie*.

¹¹⁷ Jean-Louis Pan Ke Shon, « Etre seul », in *Données sociales 2002-2003*, INSEE.

La qualité du cadre de vie est un critère complexe qui englobe à la fois des agréments sociaux, environnementaux, paysagers et culturels, la présence ou l'accessibilité des services et des équipements collectifs (écoles, transports en commun, équipements culturels et sportifs, commerces, services publics...) et la disponibilité des emplois. C'est aussi un critère qui évolue en fonction de l'âge et du cycle de vie.

Le fait que les ménages s'éloignent de leur lieu de travail *s'explique, certes, par la généralisation de l'automobile mais aussi, semble-t-il, par un certain détachement du travail*. Ainsi, une étude réalisée dans le cadre de la démarche « Projet Pays » du Département d'Ille-et-Vilaine a montré que les évolutions du travail avaient entraîné, au cours des dernières années, une modification des hiérarchies dans la construction des choix résidentiels des ménages qui privilégient de plus en plus « une qualité résidentielle, autour de laquelle [ils] pourront trouver les repères de stabilité et les éléments d'insertion et de reconnaissance sociale qu'ils ne sont plus garantis de trouver dans l'univers professionnel. »¹¹⁸

Les transformations affectant l'emploi (précarisation, flexibilité, RTT, etc.) contribuent à faire du temps non travaillé un enjeu de socialisation accru. Par conséquent, la proximité avec le lieu de travail compte moins qu'auparavant par rapport à l'attachement au lieu de vie, plus souvent privilégié. Il paraîtrait même possible de considérer que ces transformations réduisent les avantages conférés dans une carrière par la mobilité géographique.¹¹⁹

Ainsi, la « crise » de l'emploi aurait contribué à renforcer *l'importance du logement*.

Dans une telle hypothèse, l'habitat entre dans le jeu de la compétition économique en devenant *un élément à part entière de la compétitivité des territoires*.

Ayant dressé ce constat, des spécialistes en tirent déjà les conclusions comme le fait que la question du logement ne se limite dorénavant plus à gérer la pénurie puisque la crise quantitative (en particulier dans le secteur du locatif intermédiaire) se double d'une crise qualitative et que pour loger tout le monde, il faudra « une approche marketing segmentée » tenant compte de l'évolution des modes de vie (des mobilités, des nouveaux migrants à accueillir comme les « Golden seniors », des pratiques de bi-résidentialité et des semaines de 3 jours, des services pour mobiles, nomades, des NTIC et des services de confort).¹²⁰

► *Serions-nous entrés, comme l'affirme une récente étude prospective sur les migrations du Bureau d'informations et de prévisions économiques (BIPE) dans une nouvelle phase de développement où l'emploi suivra le logement au contraire de ce qui s'est produit jusqu'ici ?*

2.4.2. Les comportements des nouveaux retraités

▪ Les choix de localisation des retraités

C'est dans les principales villes et les communes côtières que les personnes de plus de 60 ans sont actuellement les plus nombreuses, même si c'est dans le centre de la Bretagne que leur part dans la population totale est la plus élevée.

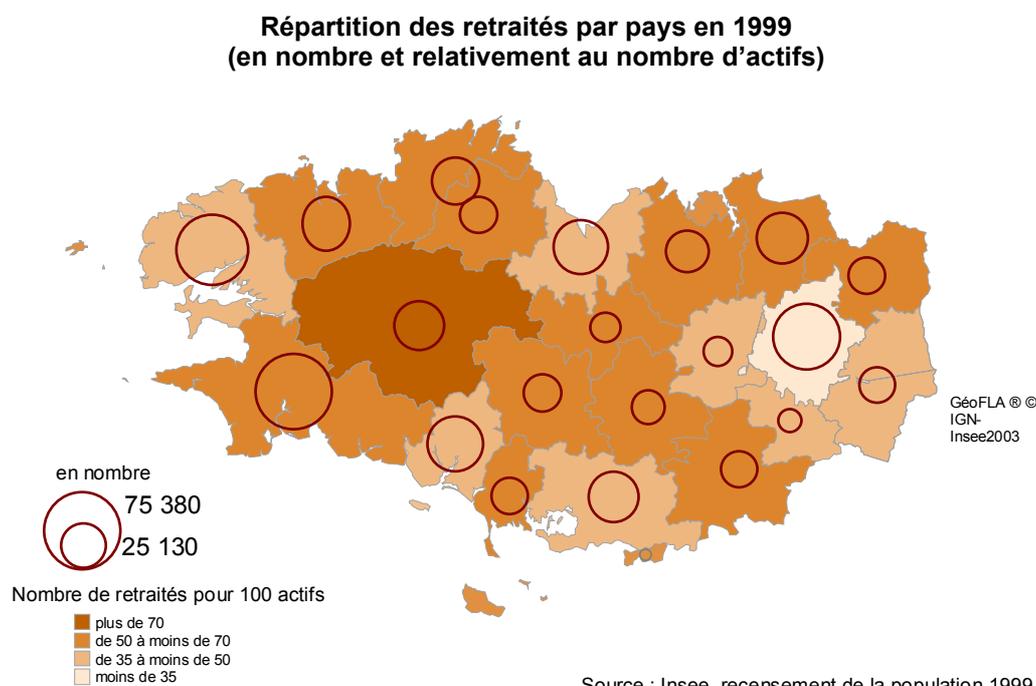
¹¹⁸ Cahier de prospective / Ille-et-Vilaine, *Vivre en Ille-et-Vilaine*, Cahier n° 4, p. 41.

¹¹⁹ Audition de Jean de Legge devant la Section prospective du CESR le 9 octobre 2002.

¹²⁰ Conférence de Joël Krikorian, « Un habitat pour tous confronté au jeu du marché », *Journée des 30 ans de l'AUDIAR*, vendredi 18 avril 2003, Rennes.

Autrement dit, les communes rurales sont plus âgées, mais la majorité des personnes âgées est citadine (62 % des personnes de 60 ans et plus résident en ville).¹²¹

La carte suivante montre bien la forte présence numérique des retraités à proximité des pôles urbains (Rennes, Brest, Quimper, Lorient, Vannes, St Brieuc...).



La répartition des retraités présente de grandes variations sur le territoire régional. Ses incidences en termes de distribution de revenu et de besoins en matière de services sont donc fortement différenciées selon les territoires.

On constate une dominance des espaces présentant un ratio de retraités supérieurs à 50 retraités pour 100 actifs, seul le bassin de Rennes présente un ratio de retraités inférieur à 35 pour 100 actifs, tandis que le centre Bretagne, en particulier le Centre-Ouest Bretagne, présente un ratio supérieur à 70 retraités pour 100 actifs.

▪ L'importance des migrations de retraite

Bien que les migrations intra-régionales et interrégionales soient généralement plus fréquentes en début de cycle de vie (entre 25 et 35 ans), un certain nombre d'entre elles se produisent à l'occasion du passage à la retraite. Il semblerait même, que ces « migrations de retraites » autrefois pratiquées par les citadins aisés aient tendance aujourd'hui à se généraliser par extension à de nouvelles catégories sociales. Ces migrations sont généralement motivées par le désir de se rapprocher des enfants et des petits-enfants, par le souhait de revenir au pays ou encore par une aspiration à résider dans un cadre de vie plus agréable qui, bien souvent, a pu être apprécié pendant les temps de vacances...

¹²¹ INSEE Bretagne (Michel Rouxel), *Octant* n° 90, juillet 2002.

Entre 1990 et 1999, 43 500 retraités sont ainsi venus s'installer en Bretagne (12 000 ont quitté la région). Plus de la moitié d'entre eux ne sont pas nés en Bretagne, ce qui relativise l'importance des retours à la région natale. Une majorité vient de la région parisienne (59 %).¹²²

Ils sont surtout nombreux parmi les nouveaux arrivants (plus de 16 % contre 11 % en moyenne) dans les pays littoraux (Lannion-Trégor, Auray, Saint-Malo et Dinan) et dans les pays du Centre-Bretagne (Carhaix et Loudéac).¹²³

Ces jeunes retraités ont des habitudes de vie urbaines : ils demandent souvent un tissu de services équivalent à celui qu'ils viennent de quitter en milieu urbain,¹²⁴ ce qui conduit à penser les zones littorales qui ont leur préférence autrement que comme des territoires de travailleurs ou de touristes.

▪ Une double résidence plutôt qu'une migration définitive

De même qu'ils ont des habitudes urbaines, les jeunes retraités ont désormais des habitudes de mobilité, si bien que nombre d'entre eux, lorsqu'ils le peuvent, optent pour la bi-résidentialité plutôt que pour un lieu de vie unique et définitif. Ils sont ainsi de plus en plus nombreux à pratiquer l'alternance entre deux lieux de résidence (résidence en ville/ à la campagne, résidence autonome/ en famille, résidence principale/ secondaire...).

Pour ceux d'entre eux qui ont des enfants et aussi des petits-enfants, la mobilité permet aussi de compenser partiellement la décohabitation intergénérationnelle.

Selon Françoise CRIBIER et Alexandre KYCH qui ont étudié les migrations des retraités parisiens, « désormais les seniors restent fidèles aux différents lieux de vie qu'ils ont eu l'occasion de connaître et d'aimer ». Ainsi ils évitent de se couper de leur réseau de relations et de faire un choix définitif qui pourrait s'avérer avec le temps être un mauvais choix.¹²⁵

Ici encore, les arbitrages diffèrent en fonction du revenu (et du patrimoine). La mobilité des retraités est conditionnée par leur niveau de vie...

2.4.3. L'évolution des usages des résidences secondaires

En Bretagne, les résidences secondaires sont *une composante importante* du parc de logement (13,3 % du parc contre 10 % au niveau national¹²⁶), même si les résidences principales restent la composante essentielle (81 %). On compte en moyenne sept résidences secondaires par kilomètre carré, c'est-à-dire deux de plus qu'au plan national, et leur part peut atteindre 75 % du parc dans certaines communes littorales comme l'Ile-Tudy, Damgan et Arzon.¹²⁷

Le nombre des résidences secondaires s'accroît depuis le début des années 60 (on est passé de 57 617 résidences secondaires en 1962 à 197 569 en 1999)¹²⁸ mais au cours de la dernière période (1990-1999), cette croissance s'est ralentie (en Bretagne mais aussi au niveau

¹²² INSEE Bretagne, *Octant* n° 90, juillet 2002 et *Octant* n° 94, juin 2003.

¹²³ Conseil Régional, SGAR, INSEE, Cabinet Delezir, *Les pays en Bretagne*, mai 2001.

¹²⁴ Audition Jean de Legge devant la Section prospective du CESR le 9 octobre 2002.

¹²⁵ Françoise Cribier et Alexandre Kych, « La migration de retraite des Parisiens », *Population*, CNRS, 1992.

¹²⁶ INSEE Bretagne, *Octant* n° 81.

¹²⁷ INSEE Bretagne, *Octant* n° 82.

¹²⁸ Cellule Economique de Bretagne, *Evolution du parc de logements en Bretagne*, janvier 2001.

national). La croissance des résidences principales ayant été deux fois plus rapide, la part des résidences secondaires dans le parc de logement breton a légèrement reculé (13,3 % en 1999 contre 13,85 % en 1990).

La question des résidences secondaires est traitée de manière spécifique dans un autre rapport du CESR sur les perspectives du tourisme en Bretagne.¹²⁹ Par conséquent, nous nous limiterons ici à souligner l'augmentation de la fréquence d'utilisation des résidences secondaires, avec un usage moins spécialisé à seule fin de vacances. Selon J. F. GAUCHER, les ménages continuent d'en faire une utilisation de long été tandis que se répand « la dimension de gestion familiale, avec la prise en charge des petits-enfants lors des différents congés scolaires de l'année » et qu'apparaît une pratique plus nouvelle qui est celle de « l'aération hors saison, pour de courts séjours ».

2.4.4. Un développement de la bi-résidentialité

D'une façon générale, les pratiques de double résidence, qu'il s'agisse notamment d'alterner entre une résidence principale et une résidence secondaire ou temporaire ou bien entre une résidence en famille et une résidence autonome ou en institution, tendent à se développer en concernant un public élargi, composé non seulement de retraités mais aussi d'étudiants, de travailleurs intérimaires et saisonniers, de personnes handicapées, de cadres travaillant loin de chez eux et pratiquant un « célibat de semaine ».

En 1999, 15 000 actifs occupés résidant en Bretagne travaillent à plus de 200 km de leur commune de résidence (2,4 % des « migrants alternants »). Les longues distances domicile-travail étant peu compatibles avec des trajets quotidiens, ce phénomène favorise la double résidence des actifs.

Parfois, cette mobilité est contrainte par les possibilités du marché. Ainsi, dans son « Approche du mal logement en Bretagne », la Fondation Abbé Pierre souligne que la bi-résidentialité contrainte des travailleurs intérimaires ou saisonniers se heurte au système des aides au logement qui prévoit que ces aides ne peuvent être perçues qu'une fois, pour la résidence principale.¹³⁰

2.4.5. L'attractivité résidentielle confortée de la Bretagne

▪ Une attractivité renforcée au cours de la période récente

Au cours de la période 1990-1999, le solde migratoire annuel de la Bretagne s'est amélioré (+8400 personnes) situant la région au 5^{ème} rang des régions les plus attractives. En neuf ans, la région a gagné près de 75 500 habitants dont 31 510 retraités, 8 170 actifs, 27 290 enfants et 10 090 « autres inactifs », avec deux « pics » d'arrivées, autour de 35 ans et vers 60-65 ans.¹³¹ Les nouveaux arrivants sont beaucoup plus nombreux que ne le donne à voir le solde migratoire puisque 332 000 personnes qui résident en Bretagne en 1999 n'y résidaient pas en 1990 (230 596 personnes sont parties).

¹²⁹ CESR, *Impacts en Bretagne des nouvelles demandes touristiques*, H. Depoid, janvier 2004.

¹³⁰ Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés, secteur Etudes et recherches, « Approche du mal logement en Bretagne », *Les cahiers du mal-logement* n° 12, février 2002, pp. 12-13.

¹³¹ Les « autres inactifs » sont les personnes de 15 ans ou plus qui ne sont ni élèves, ni étudiantes, ni actives, ni retraitées. Près de 85 % sont des femmes au foyer.

L'étude de l'INSEE, déjà citée, qui relativise l'importance des retours à la région natale (la plupart des nouveaux arrivants ne sont pas nés dans la région) indique que l'excédent migratoire de la dernière période s'explique surtout par « la volonté d'une population plutôt jeune et sans origine bretonne de s'installer en Bretagne ». ¹³²

Dans le même esprit, le Bureau d'informations et de prévisions économiques (BIPE) explique que de plus en plus de jeunes ménages quittent l'Île-de-France du fait d'une moindre nécessité à rester à Paris pour assurer sa carrière, d'un refus du stress de la capitale, d'un moindre attachement des jeunes à l'entreprise, de la primauté de la vie personnelle, d'un désir de maison individuelle et de l'effort des métropoles en matière d'éducation, de culture et de cadre de vie... ¹³³

L'INSEE met en exergue que « *les migrations entre régions accomplissent progressivement un certain brassage des origines régionales* ». Ce phénomène est particulièrement important pour la Bretagne dont l'identité culturelle est forte et qui, longtemps, n'a pas été identifiée comme une terre de brassage à l'instar d'autres régions françaises et européennes plus visiblement inscrites dans les courants d'échanges migratoires.

Bien évidemment, ces évolutions se produisent avec des différences selon les territoires infra-régionaux (départements, pays, etc.) ; des différences qui concernent notamment le degré d'attractivité et le type de population majoritairement attirée.

▪ L'importance des migrations liées à l'emploi

La période 1990-1999 s'est caractérisée par une nette amélioration du solde migratoire des actifs, notamment en provenance de la région parisienne. A l'échelle de la région, le bilan migratoire des actifs est à peu près équilibré : le solde étant positif pour les actifs de plus de 30 ans (quelque soit le niveau de diplôme) et négatif pour les plus jeunes.

Au cours de cette période, les migrations liées à l'emploi sont restées les plus nombreuses, aussi bien dans le sens des départs que dans celui des arrivées (56 % des départs et 45 % des arrivées) ; l'emploi a constitué le principal mobile du changement de région (8 arrivées et 9 départs sur 10 sont liés à une mobilité de l'emploi ou à une recherche d'emploi si l'on joint aux migrants actifs leurs conjoints inactifs et leurs enfants). ¹³⁴

Un examen du profil des migrants montre que la mobilité interrégionale augmente avec la qualification (la distance moyenne de migrations aussi), qu'elle concerne désormais autant les hommes actifs que les femmes actives et que les actifs de moins de 30 ans sont deux fois plus concernés que les autres. ¹³⁵ Il montre aussi que la proportion de chômeurs est beaucoup plus élevée parmi les migrantes que parmi les migrants, ce qui s'explique par une logique traditionnelle de couples : les conjoints décident de migrer ensemble même si les deux ne trouvent pas un emploi simultanément et, dans ce cas, c'est la femme plutôt que l'homme qui suspend dans l'immédiat son activité professionnelle.

¹³² INSEE Bretagne, *Octant* n° 94, juin 2003.

¹³³ BIPE, « Les migrations résidentielles en France à l'horizon 2010 », avril 2003.

¹³⁴ INSEE Bretagne, *Octant* n° 84, décembre 2000.

¹³⁵ *Ibid.*

2.4.6. Le vieillissement de la population, et le changement de résidence aux grands âges

Selon l'INSEE, la part de l'habitat individuel décline progressivement avec l'âge, surtout après 80 ans, tandis que s'accroît le recours à la maison de retraite, au foyer-logement ou à l'hôpital (long séjour). La mobilité résidentielle qui est surtout importante entre 25 et 30 ans recommence donc à croître à partir de 75 ans mais il s'agit alors d'une mobilité de courte distance, motivée par une difficulté particulière à demeurer dans son logement où les questions de santé paraissent souvent secondaires, la première motivation étant plutôt le désir d'échapper à la solitude. Toutefois, on n'assiste pas à une « explosion » de la mobilité à cet âge. En effet, l'âge moyen des personnes dépendantes à domicile (différent de l'âge en institution) est actuellement de 79 ans en France et le maintien à domicile reste le mode de résidence prépondérant bien au-delà de cet âge (dans 70 % des cas jusqu'à 90 ans).¹³⁶ En Bretagne, 89 % des personnes de 75 ans résident à leur domicile et la propension à quitter le domicile après 80 ans n'est ni spécialement forte, ni spécialement faible, se situant exactement au niveau de la moyenne nationale.¹³⁷

Par ailleurs, dans le recours aux logements spécifiques ou en institution, il existe des différences de comportements entre les hommes et les femmes. A âge équivalent, les femmes sont plus nombreuses à recourir aux logements spécifiques ou en institution (à 90 ans, les fréquences de ce recours atteignent 24 % chez les hommes et 39 % chez les femmes). Les hommes déclarent moins souvent un besoin d'aide dans leur vie quotidienne et consentent plus tardivement à quitter leur domicile (il y aurait une inhibition de l'appel à l'aide plus marquée chez les hommes).¹³⁸

Rappelons que selon les projections démographiques de l'INSEE (scénario central), la population des 80 ans et plus doit croître fortement d'ici à 2010 (+70 000) et que, d'ici à 2030, elle aura doublé dans tous les pays bretons (sauf Centre-Ouest) et même triplé dans certains (Rennes, Lorient, Auray et Saint-Malo).¹³⁹

Le vieillissement devrait donc accroître la demande des modes d'hébergement spécifique ou en institution mais aussi, et peut-être même surtout, les besoins liés au vieillissement sur place, c'est-à-dire en termes d'emplois dans le secteur de l'aide à domicile (soins médicaux et paramédicaux, transport, portage de repas, ménage et autres tâches domestiques).

Cet accroissement mécanique des besoins pourrait être accentué par l'évolution des modes de vie compte tenu du fait que la prise en charge de la dépendance repose aujourd'hui essentiellement sur les familles et spécialement les femmes alors même que cette forme de prise en charge pourrait se réduire à l'avenir du fait de la réduction du nombre d'enfants par famille jointe au développement de l'activité féminine et à l'éloignement géographique des familles.¹⁴⁰

¹³⁶ Claude Michel, *Données sociales 2002-2003*, INSEE.

¹³⁷ Source : Enquête INSEE *Handicaps-Incapacités-Dépendances* (IHD) 1998-1999.

¹³⁸ INSEE Bretagne, *Octant* n° 90, juillet 2002.

¹³⁹ *Ibid.*

¹⁴⁰ Claude Michel, in *Données sociales 2002-2003*, INSEE.

2.5. Les différentes façons d'habiter (les représentations du logement)

Comme le souligne une étude du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, « il y a autant de façons d'habiter que d'habitants. Si l'on compare avec les façons de consommer, on note une même tendance à la disparition d'habitudes standardisées. Les individus cherchent de plus en plus à se démarquer, à se procurer des produits originaux et personnalisés. Quelles que soient leurs catégories socioprofessionnelle, les Français n'hésitent pas à acheter des produits haut de gamme, quitte à faire des sacrifices par ailleurs. Une attitude qui s'observe dans l'achat du logement. »¹⁴¹

2.5.1. Quatre socio-styles définis en 1986 par la Fédération Nationale du Bâtiment

En 1986, la Fédération Nationale du Bâtiment a fait réaliser une étude sur les attentes des consommateurs liées à l'habitat en fonction de leur style de vie. Cette étude a permis de dégager quatre socio-styles :

La famille « tradition » est plutôt satisfaite de son logement, si son architecture extérieure est de forme trapue et assez massive, l'organisation interne est très cloisonnée, les enfants notamment sont tenus à l'écart.

La famille « confort » est d'autant plus insatisfaite qu'on la trouve surtout en habitat collectif : manque d'espace, promiscuité, anonymat urbain, absence de nature. Elle a tendance à se replier sur elle-même et rêve d'acheter une maison susceptible de protéger la cellule familiale, d'assurer une rentabilité économique et de proposer du confort matériel.

La famille « espace » est la plus insatisfaite de son logement actuel. Elle cherche à bénéficier à la fois des avantages de la ville (activités, rencontres) et de la campagne (espace, nature) ; dans son organisation interne, elle privilégie l'indépendance de chacun et la convivialité.

La famille « maison » est ouverte à l'innovation, à la nature et aux amis, elle se lasse des configurations trop fonctionnelles et désire un logement particulièrement personnalisé. »

2.5.2. Cinq socio-styles définis en 2002 par l'Observatoire Cetelem

En 2002, l'Observatoire Cetelem, institut d'études de l'organisme de crédit à la consommation, s'est intéressé aux rapports que les Français entretiennent avec leur logement et a défini cinq profils ou « socio-styles » en fonction d'une variable ouverture / fermeture au monde extérieur. Les paragraphes qui suivent rendent compte de cette classification.

La maison patrimoine :

Pour plus d'un Français sur quatre (26 % de la population), la maison incarne les valeurs familiales et la réussite sociale. Pour ce groupe typologique, la maison répond à une logique familiale, patrimoniale et sociale. Elle symbolise à la fois un bien ayant une valeur matérielle importante et un lieu avant tout tourné vers la famille et la tradition. Le domicile fait partie du patrimoine de la famille. La logique patrimoniale est couplée avec une logique de valorisation sociale.

¹⁴¹ Isabelle Duffaure-Gallais, « le bâtiment demain et après-demain », sous la direction d'Alain Maugard, avec le concours de Michel Rubinstein, Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, 1998.

Les individus de ce groupe consacrent une large part de leurs loisirs et de le temps libre à l'amélioration de leur intérieur.

Par comparaison avec la moyenne française, les individus de ce groupe sont plutôt des ouvriers ou des retraités, mariés, âgés de 50 à 64 ans, vivant dans une maison avec un jardin, dans des villes de moins de 5 000 habitants.

La maison cocon :

Les Français qui considèrent leur intérieur comme une « maison cocon » représentent encore un groupe important au sein de la population française (20 %). Leur attitude s'inscrit dans le prolongement du « cocooning » des années 1980. Pour eux, la maison est avant tout un refuge confortable. Les individus faisant partie de ce groupe ont une perception du monde extérieur assez négative (monde complexe et exigeant, source de stress), la maison est perçue comme un refuge, un lieu de ressourcement (nid douillet).

Par conséquent, on y passe le plus de temps possible. Une partie croissante des loisirs est dédiée à des activités qui ont lieu au sein du foyer, plutôt qu'à l'extérieur, et l'essentiel du temps libre est consacré à l'amélioration de l'habitat.

Par comparaison avec la moyenne française, les individus de ce groupe sont plutôt âgés (65 ans et plus), à la retraite, veufs (veuves), divorcé(e)s ou séparé(e)s, propriétaires définitifs de leur logement qui est le plus souvent une maison avec un jardin.

La maison vitrine :

Ce groupe, le plus souvent jeune et urbain, est important (27 % de la population). Il inscrit la maison dans une fonction, avant tout identitaire, placée sous le regard d'autrui et sous le signe de la modernité et du « faire soi-même ». Ce groupe met en avant non pas le patrimoine ou le refuge mais le statut social, la convivialité et l'ouverture sur le monde extérieur. Pour ce groupe, chaque pièce du logement est multifonctionnelle et peut servir à diverses activités.

Par comparaison avec la moyenne française, les individus de ce groupe sont plus souvent des célibataires, âgé(e)s de 18 à 24 ans, locataires d'un appartement situé dans une grande ville.

La maison instrument :

Pour les individus de ce groupe, le moins important en nombre (11 % de la population), la maison est « une porte ouverte sur l'extérieur, un vecteur parmi d'autres pour mieux vivre leurs relations aux autres ». Elle n'a aucune valeur intrinsèque et n'a que peu d'intérêt en dehors de permettre de recevoir des amis et des connaissances.

Leur temps libre et leurs loisirs sont plus tournés vers des activités extérieures que vers la maison.

Par comparaison avec la moyenne française, les individus de ce groupe sont plus souvent des hommes, célibataires, âgés de 18 à 35 ans, actifs, locataires d'un appartement, situé le plus souvent en région parisienne.

La maison abandonnée :

Pour 16 % des Français, la maison n'est l'objet d'aucun investissement et les centres d'intérêts, essentiellement externes, occupent suffisamment.

Les personnes composant ce groupe se distinguent peu de la structure globale de la population française, si ce n'est par l'âge (sur-représentation des 35-49 ans), le type d'habitat (des appartements essentiellement) et le lieu de résidence (Paris et région parisienne).

2.6. Des tendances récentes liées aux façons de résider

Des logiques de différents ordres se conjuguent aujourd'hui pour favoriser le développement de manières de résider différentes des logiques dominantes précédemment décrites (en particulier des formes moins individuelles et dispersées dans l'espace) :

- Le vieillissement de la population semble favoriser le collectif et un certain resserrement de la ville (contre l'habitat pavillonnaire périurbain), non seulement parce que « le quatrième âge, qui dépend des services médicaux et des petits commerces, est maintenu à domicile d'autant plus facilement qu'il réside en collectif dans les centres-villes »¹⁴² mais aussi parce que des seniors vivant seuls peuvent chercher à rompre leur isolement en inventant de nouvelles formes de voisinage et aussi se regrouper pour gérer de façon autonome et solidaire leur retraite afin de ne pas faire porter aux générations suivantes le risque de dépendance qu'ils peuvent représenter (des exemples existent déjà).
- Une certaine tendance qui pousse les individus à rechercher l'usage des choses plus que leur propriété peut s'étendre au logement et faire de celui-ci un produit plus ordinaire, si possible associé à des services (par ex. garde d'enfants, gardiennage d'animaux, livraison de repas, maintenance des équipements, accès à des services de surveillance...). Les spécialistes constatent un retour de la location dans certains milieux aisés,¹⁴³ et certains soulignent que « l'utilisateur d'un bâtiment n'achète plus un produit mais un service car il ne supporte plus la panne. La technologie est d'ailleurs devenue si complexe qu'un individu ne peut plus assurer seul la maintenance de ses équipements. »¹⁴⁴
- D'aucuns observent aussi un certain « désenchantement » à l'égard de l'habitat pavillonnaire, du fait que bien souvent le bruit et les autres nuisances liées à la proximité des voisins n'ont pas été anticipés dans ce type d'habitat, tout comme l'éloignement des centres-villes, le coût du transport et le temps passé dans les déplacements ou encore le coût à long terme de l'entretien de ce type d'habitat, la qualité médiocre des constructions réalisées dans la période d'enthousiasme qui fait qu'elles vieillissent mal.¹⁴⁵ Pour Nicolas HERPIN et Daniel VERGER, cette prise de conscience est favorable à l'habitat collectif et cela d'autant plus que dans celui-ci, l'insonorisation a beaucoup progressé.

¹⁴² Nicolas Herpin et Daniel Verger, *La consommation des Français*, Tome 1, Paris, La Découverte, p. 106.

¹⁴³ Nicolas Herpin et Daniel Verger, *ibid.*

¹⁴⁴ Isabelle Duffaure-Gallais, « le bâtiment demain et après-demain », sous la direction d'Alain Maugard, avec le concours de Michel Rubinstein, Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, 1998.

¹⁴⁵ Coloos, in F. Ascher, *Le logement en questions, l'habitat dans les années quatre-vingt-dix*, Editions de l'Aube, 1995, cité dans N. Herpin et D. Verger, *op. cit.*

- La loi SRU (solidarité et renouvellement urbain) affiche comme principaux objectifs des politiques d'urbanisme : la maîtrise de l'étalement urbain (notamment par un recours aux opérations de renouvellement urbain), une plus grande mixité sociale et des fonctions urbaines, le respect des principes du développement durable.¹⁴⁶ Par ailleurs, le gouvernement a adopté en Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire, le 3 septembre 2003, une série de mesures en accompagnement du projet de loi relatif au développement des territoires ruraux, dont certaines visent à pallier le déficit patent de logements locatifs dans les zones rurales (avantages fiscaux pour les propriétaires de logements neufs et rénovés destinés à la location, priorité aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat dans les zones de revitalisation rurale...).

D'autres nouvelles tendances liées aux façons d'habiter pourraient se développer dans l'avenir :

- La sécurité devient un enjeu important (accentué par le vieillissement) de même que la gestion du bruit. La plus grande attention accordée au bruit conduit d'ailleurs à un nouveau compartimentage des logements (tendance récente dans le domaine de la construction) car chacun aspire désormais à sa « bulle de silence ».
- Les technologies de l'information et de la communication (TIC) se diffusent dans l'espace domestique (domotique, connexions Internet), entraînant notamment « une re-matérialisation et une création d'isolats infra-spatiaux ». ¹⁴⁷
- La dimension environnementale commence à être prise en compte dans la construction, voire même les activités de réhabilitation, en particulier avec le développement de la marque « haute qualité environnementale » (HQE).

A Rennes, la construction des 43 appartements HQE de la résidence Salvatierra constitue une expérience pilote (présence de haies bocagères, orientation des collectifs, équipement en panneaux solaires, limitation des places de stationnement pour inciter les résidents à utiliser les transports en commun, emploi de peintures intérieures réputées sans nuisance pour la santé, etc.)

Ces constructions se sont révélées efficaces au moment de la canicule de l'été 2003.

- Une montée en puissance des préoccupations d'environnement et de santé induirait sûrement l'apparition et la généralisation de produits et d'équipements nouveaux dans les habitations (filtres à robinet, filtres à air, peintures non polluantes, équipements destinés au tri sélectif...).¹⁴⁸ Dans certains pays (essentiellement anglo-saxons), elle a déjà pu susciter la naissance d'*éco-villages*¹⁴⁹.

¹⁴⁶ Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) et CETE de l'Ouest, *Dynamiques territoriales. Etude comparée de six aires urbaines*, décembre 2001.

¹⁴⁷ Roger Perinjaquet de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, cité par I. Duffaure-Gallais, *op. cit.*

¹⁴⁸ Marc Lemonier, « Habiter le futur », *Diagonal* n° 141, janvier-février 2000.

¹⁴⁹ On trouvera des articles de fond (notamment le compte-rendu des réunions annuelles des Eco-villages) sur Internet à l'adresse : <http://www.rama.1901.org/ev/ressources.html#Articles>

3. LES DEPLACEMENTS, LA MOBILITE QUOTIDIENNE

Plusieurs constats préliminaires :

- Au cours des cinquante dernières années, comme l'a souligné un ouvrage récent, la France est passée d'une société de la stabilité à une société de la mobilité et ceci constitue un changement fondamental de paradigme.¹⁵⁰
- Avec la baisse du temps de travail se développe une mobilité des temps hors travail (loisirs, relations sociales, etc.) représentant désormais une part importante – et sans doute appelée encore à augmenter – des déplacements particuliers. Toutefois, on reste pour le moment dans un fonctionnement dominé par les migrations alternantes domicile-travail.
- En Bretagne, il existe une tradition d'importants déplacements liés aux festivités.

A partir de là, les tendances lourdes d'évolution peuvent être caractérisées par un certain nombre de traits forts : une stabilité des budgets-temps « transports » conjuguée à une augmentation de la vitesse (3.1.), un accroissement de la distance domicile-travail mesurée en kilomètres (3.2.), une domination de l'automobile (3.3.) et une diversification des motifs de déplacements (3.4).

3.1. Plus vite, plus loin (la stabilité des budgets temps de déplacement)

L'étalement urbain n'a pas, semble-t-il, engendré de véritable augmentation des déplacements/personne/jour. Les enquêtes *ménages* indiquent par ailleurs une stabilité des budgets-temps « transports » depuis dix ans. Ainsi, en 1999, les Français passent toujours en moyenne 55 minutes par jour à se déplacer (70 minutes si on ne considère que les actifs occupés).

Selon une étude réalisée par l'AUDIAR, les habitants de Rennes métropole consacrent en moyenne 1 heure par jour à leurs déplacements, ce temps étant légèrement plus important pour les habitants de la ville-centre que pour ceux des communes périurbaines (65 minutes à Rennes et 59 minutes dans le périurbain).

Si, depuis treize ans, les budgets temps de transport quotidiens des Français ne connaissent pas d'évolution significative, en revanche, la vitesse a augmenté, ce qui a permis des gains que les individus ont donc réinvestis dans les distances parcourues.

3.2. Un éloignement croissant du domicile ou du travail...¹⁵¹

3.2.1. Une distance domicile-travail de plus en plus grande

Si en moyenne le budget-temps alloué aux déplacements quotidiens a peu varié au cours des dix dernières années, de même que le temps moyen quotidien consacré aux déplacements

¹⁵⁰ Jean-Marc Benoit, Philippe Benoit et Daniel Pucci, *La France à 20 minutes. La révolution de la proximité*, Paris, Belin, p. 25-26.

¹⁵¹ INSEE Bretagne, *Octant* n° 86, juin 2001.

domicile-travail.¹⁵² En revanche, les vitesses ont augmenté. Qu'ont fait les actifs ? Ils en ont profité pour s'éloigner de leur lieu de travail.

Selon Jean-Pierre ORFEUIL, ceci s'explique par le fait que même si certains actifs continuent à subir des trajets domicile-travail longs et pénibles, pour nombre de personnes, les transports ne sont pas vécus négativement ; « beaucoup de Français, notamment des femmes, nous disent que le temps de transport est un moment de transition entre les préoccupations professionnelles et la sphère familiale et, à ce titre, un sas qu'ils apprécient ».¹⁵³

En définitive, tout se passe comme si les actifs avaient profité de l'augmentation de la vitesse, conjuguée à la baisse du coût du kilomètre parcouru, pour développer des stratégies d'habitat.

En Bretagne, *plus d'un actif sur deux est, en 1999, un « migrant alternant »*, c'est-à-dire un actif occupé qui travaille en dehors de sa commune de résidence (dans une autre commune, située en Bretagne ou en dehors). De recensement en recensement, depuis 1982, la distance moyenne qui sépare le domicile du lieu de travail n'a cessé de progresser (+ 1 km tous les dix ans). En 1999, les « migrants alternants » résident ainsi en moyenne à 16,3 km de leur lieu de travail. Il s'agit là d'une distance mesurée à vol d'oiseau entre le chef-lieu de la commune de résidence et celui de la commune où se situe le travail, qui sous-estime, par conséquent, la longueur de la plupart des trajets.

Comme toutes les moyennes, celle-ci gomme les différences qui existent entre « urbains » / « périurbains » / « ruraux ». En effet, les actifs qui résident dans l'espace rural parcourent en moyenne 3 km de plus que les résidents des aires urbaines (soit 18,4 km) et les résidents des couronnes périurbaines, en moyenne 3 km de plus que ceux des banlieues (14,6 km contre 11,6 km).

Par ailleurs, elle masque l'éventail des distances parcourues. En 1999, pour 90 % des « migrants alternants », la commune de résidence est située à moins de 40 km du lieu de travail et ce seuil de 40 km n'a pas changé par rapport à 1990. Entre 1990 et 1999, les trajets de longue distance ont donc peu augmenté. En revanche, à l'intérieur des 40 km, la part des distances supérieures à 10 km a augmenté.¹⁵⁴

En 1999, dans l'espace à dominante rurale, un trajet sur cinq excède 25 km (seulement 13 % des trajets excèdent cette distance dans les aires urbaines).

En moyenne, les distances-temps domicile-travail considérées d'ordinaire comme acceptables par les ménages sont de 30 minutes.

3.2.2. De plus en plus de migrants alternants

En Bretagne, le nombre des migrants alternants n'a cessé de progresser depuis le recensement de 1975 (près de 57 % des actifs occupés en 1999 pour 29 % en 1975). Comme dans la plupart des régions de l'ouest de la France, ils sont toujours un peu moins nombreux que dans la moyenne des régions de province (56,7 % contre 58,5 %), et parcourent de plus longues distances (un kilomètre de plus en 1999 comme en 1990 et 1982).

¹⁵² Jean-Pierre Orfeuill, in J.-M Benoit, Ph. Benoit et D. Pucci, *La France à 20 minutes*, pp. 223-226.

¹⁵³ Jean-Pierre Orfeuill, *ibid.*

¹⁵⁴ INSEE Bretagne, *Octant* n° 86, juin 2001.

En terme de modes de vie, le phénomène des migrations alternantes a pour effet de réduire la part des actifs occupés qui rentrent chez eux pour déjeuner le midi.

Par conséquent, la part des actifs occupés n'effectuant qu'un aller-retour quotidien entre leur domicile et leur lieu de travail s'est accrue, de sorte que la stabilité du temps consacré quotidiennement à chaque migration domicile-travail telle que les experts l'observent est en partie un effet d'optique.¹⁵⁵

3.3. Le modèle du « tout automobile »

La Bretagne, comme l'ensemble des régions françaises, entre dans le modèle du « tout automobile ».

Le taux de motorisation (c'est-à-dire le nombre de véhicules pour 100 habitants) n'a cessé d'y progresser depuis au moins le début des années 1980 (selon les données disponibles), passant d'une moyenne de 46 véhicules pour 100 habitants en 1980 (mais 71 véhicules si l'on considère uniquement la population de 20 à 80 ans) à 57 en 1996 (82 pour les 20-80 ans).

Une étude de l'Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise (AUDIAR), réalisée en collaboration avec le CERUR,¹⁵⁶ permet de préciser pour l'agglomération rennaise qu'entre 1979 et 2000, le développement de la part modale de la voiture particulière (58 % des déplacements en 2000) s'est produit au détriment de la marche à pied (28 %) et surtout des deux roues (4 %) mais sans affecter, semble-t-il, la part des transports en commun qui stagne à 10 % sur l'ensemble de la période (antérieure à la mise en service, en mars 2002, du métro VAL). Ces tendances (développement de l'automobile, réduction de la marche à pied, caractère marginal du vélo et recul des transports en commun sauf dans quelques agglomérations pratiquant une politique volontariste) se vérifient pour l'ensemble des régions françaises.

Les études d'opinion réalisées depuis une dizaine d'années montrent que la voiture bénéficie auprès des Français d'une image très positive, associée à l'idée de liberté, tandis que les transports en commun sont associés positivement à l'écologie mais négativement à l'idée de lenteur, de contraintes et d'insécurité. Les enquêtes montrent aussi que les changements de lignes et de moyens de transport sont généralement mal perçus. Quant au vélo, les Français l'associent davantage aux loisirs qu'à un mode de transport à part entière.¹⁵⁷

Une restriction de « l'automobilité » pourrait provenir d'un rationnement ou d'une augmentation du prix du carburant, associés ou non à des politiques contraignantes (instauration de péages urbains par exemple) ou incitatives (développement des transports interurbains ferrés de type tram-train par exemple) ainsi qu'au développement des pratiques de mutualisation (covoiturage et transport à la demande par exemple) et, à la marge, du retour du travail à domicile.

¹⁵⁵ Jean-Pierre Orfeuill, *op. cit.*, p. 224.

¹⁵⁶ AUDIAR (Jean-Luc Doucet) en collaboration avec le CERUR (Gérard Darris), *Repères sur la structure des déplacements, la mobilité et le temps libre*, diaporama (17 pages), janvier 2002.

¹⁵⁷ Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART), *Mobiscopie*, 2001.

3.4. Des motifs de déplacements de plus en plus variés

Les spécialistes des questions de transport remarquent qu'on ne se déplace pas plus souvent aujourd'hui qu'il y a dix ans (le nombre des déplacements est resté en moyenne compris entre trois et quatre par personne et par jour) mais qu'en revanche, les raisons pour lesquelles on se déplace se sont diversifiées.

Le poids des déplacements non liés au travail tend à augmenter (3.4.1.) tandis que les individus courent après le temps (3.4.2.) et développent des pratiques de mobilité « zigzagantes » (3.4.3.).

3.4.1. Un accroissement du poids des déplacements non liés au travail

Globalement, la part des déplacements consacrés à la consommation et aux loisirs augmente de façon continue depuis une génération.

Une étude de la mobilité dans Rennes métropole a pu mettre en évidence que le motif « travail » représentait en 2000 seulement 15 % des déplacements qui s'effectuent en semaine dans l'agglomération rennaise et que la majorité des déplacements (67 %) se situent dans des chaînes non liées au travail. Selon cette étude, en dehors des motifs « travail » (15 % des déplacements) et « domicile » (40 %), 13 % des déplacements sont motivés par les « loisirs », 11 % par les « achats », 9 % par les « études » ou l'« enfance spécialisée », 4 % par la « santé » ou diverses « démarches » et dans 8 % des cas, il s'agit uniquement d'accompagner une personne.¹⁵⁸

Par ailleurs, les spécialistes observent que les inactifs de tous âges aspirent aujourd'hui à se déplacer presque autant, et parfois même davantage que les actifs.¹⁵⁹

Les moments de la journée où le volume des déplacements progresse le plus sont actuellement les traditionnelles « heures creuses » de la matinée ou de l'après-midi, ce qui contribue à « lisser » les pointes horaires.

De nombreuses évolutions des modes de vie (multiplication des journées et demi-journées de RTT, développement du temps partiel et des horaires atypiques, multiplication des semaines de quatre jours, généralisation de la mobilité, etc.) entraînent à cet étalement du trafic (qui s'observe surtout en milieu urbain). S'y ajoute le fait que la population des inactifs (retraités, chômeurs...) qui peut davantage choisir ses heures de déplacement s'accroît.¹⁶⁰

Pourtant, les phénomènes d'encombrement sur certains axes et aux entrées/sorties des agglomérations (la saturation de la rocade de Rennes à l'ouest et au sud aux heures de pointe par exemple) continuent de conférer une importance primordiale aux déplacements motivés par le « travail ».

¹⁵⁸ AUDIAR (Jean-Luc Doucet) en collaboration avec le CERUR (Gérard Darris), *Repères sur la structure des déplacements, la mobilité et le temps libre*, diaporama (17 pages), janvier 2002.

¹⁵⁹ Jean-Marc Benoit, Philippe Benoit et Daniel Pucci, *op. cit.*, p. 271.

¹⁶⁰ Jean-Pierre Orfeuill, *ibid.*

3.4.2. Une course après le temps

D'une manière générale, les raisons de se déplacer sont aujourd'hui plus variées et plus individualisées.

A budget-temps « transports » constant, les motifs de déplacement se diversifient et les chaînes de déplacement, en particulier dans l'espace urbain, se complexifient. Les individus cherchent à réaliser un maximum d'opérations situées sur leur parcours, ce qui soulève la question de l'accessibilité des commerces et des services publics, en termes de localisation et d'horaires d'ouverture, et celle de l'aménagement de certains espaces comme les gares, où devraient se multiplier à l'avenir les accès et les services.

3.4.3. Un développement des mobilités « zigzagantes »

Le développement de l'automobile conjugué à la multipolarité (résider dans un lieu, travailler dans un autre, consommer dans un troisième, se divertir dans un quatrième, etc.) favorise un rapport à l'espace de point en point plutôt que de proche en proche, ayant pour corollaire un moindre intérêt des individus pour ce qui se passe dans les « zones intermédiaires » (entre les deux points de leurs parcours).

CHAPITRE 3 - LA VIE PROFESSIONNELLE : LES EVOLUTIONS DU TRAVAIL ET DU RAPPORT AU TRAVAIL

Depuis le milieu des années 1980, l'organisation du travail et les formes d'emploi évoluent et se diversifient. Le rapport au travail est questionné par ces évolutions.

Comme il a pu être souligné lors d'un précédent exercice prospectif réalisé par les Conseils Economiques et Sociaux Régionaux de l'Atlantique, « le rapport au travail est aussi renouvelé par la réduction du temps de travail, tendance lourde et longue depuis le début du 20^{ème} siècle. La diversification et la réduction du temps travaillé contribuent à une modification du rapport au travail, appréhendé sur un mode moins quantitatif (en particulier dans les services et chez les cadres) que tourné vers la réalisation de missions ou de prestations. Ces évolutions pourraient atténuer la primauté du temps de travail sur le temps libre et conduire à organiser les fonctions sociales et spatiales en prenant davantage en considération des activités hors travail. (...) L'accroissement du temps libre est de nature à générer d'autre part de nouvelles formes d'investissement susceptibles de relancer par exemple l'animation socioculturelle ou sportive et la formation tout au long de la vie ».¹⁶¹

Au cours d'une série d'auditions, la Section prospective a pu vérifier que le travail, quelle que soit sa durée, reste fortement structurant de l'identité, du lien social (l'identité acquise dans le domaine professionnel continue de structurer les individus) et de l'ensemble des autres temps sociaux.

En abordant cette question du travail, il a paru opportun de commencer par s'intéresser à la transformation socio-démographique des emplois qui s'est produite ces dernières années dans la mesure où, par ailleurs, cette transformation, selon Robert ROCHEFORT, Directeur du CREDOC, « est le facteur explicatif majeur de l'actuelle uniformisation des pratiques de consommation »¹⁶²... Ensuite, une attention a été portée à l'évolution des normes d'emploi ainsi qu'à la remise en cause de la notion de « métier à vie »... Par ailleurs, quatre ruptures assez fortes avec les évolutions précédentes ont été étudiées : la modification des divers âges de la vie professionnelle, notamment en ce qui concerne l'organisation de la vie active ; l'essor du travail féminin ; les évolutions du cycle de vie « industriel » et la transformation des rythmes de travail... En conclusion, la question très générale de la valeur « travail » et des représentations de celle-ci est évoquée.

¹⁶¹ Conseils Economiques et Sociaux Régionaux de l'Atlantique, *Prospective des facteurs d'attractivité des régions atlantiques*, octobre 2001.

¹⁶² Robert Rochefort, *La société des consommateurs*, Odile Jacob, Paris, 2001.

1. LA TRANSFORMATION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DES EMPLOIS EN BRETAGNE¹⁶³

Au cours des années 1990, la qualification des emplois en Bretagne a progressé et le paysage social s'est assez profondément modifié compte tenu, d'une part, d'une forte augmentation de la population des « cadres et professions intellectuelles supérieures », des « employés » et des « professions intermédiaires non techniques », et, d'autre part, d'une forte diminution (plus forte qu'ailleurs) de la population des exploitants agricoles.

**Evolution de la population des 15 ans ou plus
selon la catégorie socioprofessionnelle entre 1990 et 1999***

	Bretagne		France Métropolitaine	
	Effectifs 1999	Variation 1990/1999	Effectifs 1999	Variation 1990/1999
Agriculteurs exploitants	61 942	- 42,0 %	642 167	- 36,6 %
Artisans commerçants, chefs d'entreprise	86 010	- 9,8 %	1 659 052	- 9,0 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	118 811	27,9 %	3 165 335	17,5 %
Professions intermédiaires	262 253	28,0 %	5 762 885	22,30%
Employés	363 005	15,2 %	7 809 091	13,0 %
Ouvriers	355 734	1,20 %	7 061 742	- 7,4 %
Total des actifs	1 247 755		26 100 272	
Retraités	609 731	16,9 %	10 634 443	15,3 %
Autres personnes sans activité prof.	550 390	- 5,7 %	11 333 662	- 4,6 %
Ensemble	2 407 876	6,0 %	48 068 377	4,80 %

Source INSEE, RGP 1999, Octant n° 88, décembre 2001

* Dans ce tableau, les chômeurs ayant déjà travaillé sont comptabilisés dans leur catégorie socioprofessionnelle. Les données sont un peu différentes si on considère uniquement les actifs ayant un emploi.

Entre 1990 et 1999, le très net recul du secteur agricole (- 32 %) et la poursuite de la progression du secteur tertiaire (+ 17 %) ont encore rapproché la structure de l'emploi en Bretagne de la moyenne nationale.

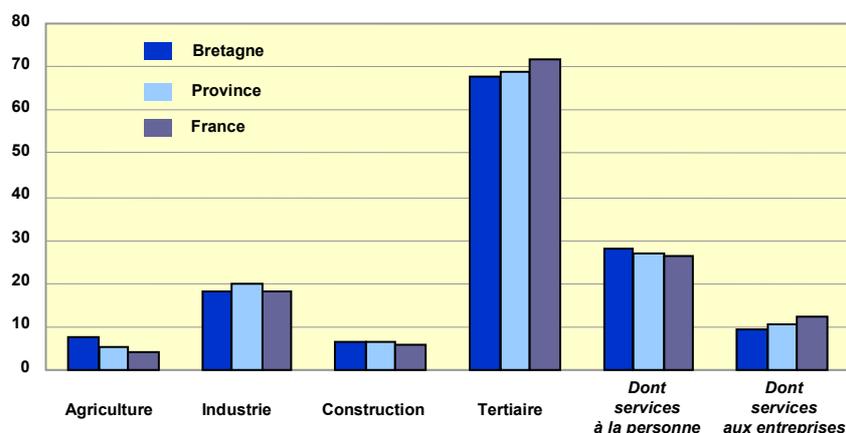
Répartition sectorielle des emplois en Bretagne en 1999

Secteurs d'activité	Bretagne		France
	Nombre d'emplois	Part	Part
Tertiaire	756 618	67,8 %	71,8 %
Industrie	200 358	18,0 %	18,2 %
Agriculture, sylviculture, pêche	85 999	7,7 %	4,2 %
Construction	72 277	6,5 %	5,8 %

Données INSEE – source RGP 1999

¹⁶³ INSEE Bretagne, Octant n° 88, décembre 2001.

Une structure de l'emploi désormais très proche de la moyenne française
Répartition de l'emploi 1999 – par grand secteur en (%)



Source : INSEE Bretagne

Toutefois, au cours de la période, la région s'est distinguée, d'une part, par le fait que les emplois dans l'industrie ont continué de progresser (alors qu'ils diminuaient au niveau national), ce qui a permis à ce secteur de conserver un poids équivalent à celui de 1990 (18 % des emplois en 1999) et, d'autre part, par la bonne tenue du secteur de la construction (contrairement au reste de la France).

En 1999, le secteur tertiaire emploie en Bretagne plus des deux tiers des actifs (67,8 %). Cette proportion reste légèrement inférieure à la moyenne nationale (France entière 71,8 % et France de province 69 %), l'agriculture continuant de peser plus lourd en Bretagne (7,7 % des emplois contre 4,2 % en moyenne nationale). Toutefois, si on ajoute aux emplois du secteur tertiaire les emplois tertiaires que l'on trouve au sein des activités agricoles ou industrielles, la proportion des emplois « tertiarisés », au total, représente près de 80% des emplois. A bien des égards, on peut donc parler d'une nette « tertiarisation de l'économie »...

Plus précisément, cette transformation socio-économique se caractérise par quelques tendances lourdes assez prononcées : une augmentation de la population des cadres, des employés et des professions intermédiaires (1.1.) et une réduction de la population des commerçants, artisans et agriculteurs (1.2.), conjuguées à une progression de la qualification des actifs employés et des emplois (1.3.).

1.1. Plus de cadres, plus d'employés et de professions intermédiaires, mais pas moins d'ouvriers

Le mouvement de tertiarisation s'est confirmé au cours des années 1990, avec le développement des services (y compris dans les entreprises industrielles). Par suite, la catégorie des « employés » (au sens large de l'INSEE¹⁶⁴) est devenue en 1999 la catégorie la plus présente parmi les actifs avec quelques centaines d'effectifs de plus que la catégorie des ouvriers. A l'intérieur de cette catégorie, la profession qui a connu la plus forte augmentation est celle des personnels des services directs aux particuliers ; le métier d'assistante maternelle

¹⁶⁴ Au sens de l'INSEE, cette catégorie englobe à la fois les employés de la fonction publique, les employés administratifs d'entreprise, les employés de commerce et les personnels des services directs aux particuliers.

a connu une croissance spectaculaire qui en fait désormais le métier le plus représenté chez les femmes (33 000 postes en 1999) devant celui de secrétaire, dont les effectifs ont baissé. En 1999, la catégorie des employés est de loin la plus féminisée avec 77 % d'emplois féminins.

Entre 1990 et 1999, les services aux entreprises et les secteurs de la santé et de l'action sociale sont ceux qui ont créé les nouveaux emplois du tertiaire. Il s'agit d'emplois en majorité féminins (55 % de femmes dans le tertiaire, deux tiers dans les services aux particuliers), plus souvent qualifiés et à temps partiel que dans les autres secteurs de l'économie (22 % de « temps partiel » dans le secteur des services contre 17 % dans l'ensemble des secteurs en Bretagne). Les services aux particuliers qui sont ceux qui ont créé le plus d'emplois au cours des années 90 (+ 20 000 postes) – avec notamment 15 000 assistantes maternelles de plus – comptent deux tiers de femmes et la plus forte proportion de « temps partiel » (29 % en 1999).¹⁶⁵

Dans le même temps, les effectifs « *cadres et professions intermédiaires* » ont aussi continué de progresser. En 1999, les cadres (ingénieurs, commerciaux, administratifs) représentent 10,2 % des actifs de la région. En dix ans cette population s'est accrue de + 26 % ; elle s'est fortement renouvelée et elle s'est féminisée. Environ 25 % des cadres travaillant en Bretagne en 1999 ne résidaient pas dans la région en 1990 et la part des femmes a augmenté de près de 5 points (plus de 32 % en 1999). En raison d'une progression des effectifs des cadres nettement plus soutenue que dans l'ensemble de la France, la Bretagne a réduit son écart avec la moyenne des régions de province, où la catégorie reste légèrement plus présente (10,6 %).

Les *professions intermédiaires* (infirmières, techniciens supérieurs, instituteurs, encadrement intermédiaire des entreprises et des services publics, etc.) – dont la moitié des effectifs sont féminins – ont également vu leurs effectifs progresser fortement (+ 25,6 %). En 1999, le contingent le plus important reste celui des infirmières (18 500 postes, y compris 3 000 infirmières libérales), dont le nombre a pratiquement doublé en dix ans. A l'intérieur de cette catégorie, la population des prêtres et religieux, en revanche, a été divisée par trois ; elle ne compte plus que 900 personnes en 1999 (contre 3 300 en 1990).

Les autres populations qui ont augmenté au cours des années 1990, mais de façon moins nette, sont les ouvriers (+ 11 000) et les chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus (+ 1 400). L'emploi ouvrier a progressé, mais de façon ralentie (+ 3,7 %), et sa progression est essentiellement due à celle de l'emploi qualifié (+ 10 000 postes). Entre 1990 et 1999, l'augmentation des effectifs concerne principalement les ouvriers agricoles (+ 16,9 %) puis les chauffeurs (+ 8,8 %) et les ouvriers qualifiés de type industriel (+ 8,2 %). La plus forte diminution concerne les ouvriers non qualifiés de type industriel (- 8,8 %). En 1999, deux ouvriers sur trois sont des ouvriers qualifiés.

¹⁶⁵ INSEE Bretagne, *Octant* n° 88, décembre 2001 et auditions devant la Section prospective du CESR.

1.2. Moins de commerçants et d'artisans, de moins en moins d'agriculteurs

Dans le prolongement des tendances observées sur les décennies précédentes, les artisans, les commerçants et les agriculteurs ont encore vu leurs effectifs décroître au cours des années 90.

Cette évolution a contribué à réduire encore un peu la part des non-salariés, qui reste néanmoins supérieure à la moyenne nationale (14,8 % contre 11,8 %). En Bretagne, la proportion de non-salariés est particulièrement élevée dans l'agriculture (72 %) – ce qui explique que les départements les plus agricoles soient aussi ceux où les non-salariés sont les mieux représentés (près d'un emploi sur cinq est un emploi non-salarié dans les Côtes d'Armor) –, mais aussi dans le secteur de la construction (22 %). Hors agriculture, sylviculture et pêche, la proportion de non-salariés en Bretagne (10 %) est proche de celle observée pour l'ensemble de la France (9,3 %).¹⁶⁶

Entre 1990 et 1999, 7 000 artisans et 6 600 commerçants (dont 2 000 patrons de café) ont disparu du paysage breton. Ces disparitions s'expliquent en partie par celle d'un nombre important d'aides familiaux (les épouses aidant leur conjoint artisan sont passées de 7 200 à 2 500 en dix ans).

Le nombre des *agriculteurs* s'est réduit encore plus drastiquement. Entre 1990 et 1999, près de 45 000 exploitants agricoles ont disparu, alors que 60 000 avaient déjà disparu au cours de la décennie précédente. En 1999, les agriculteurs ne forment plus qu'une minorité numérique dans la population active (61 000 actifs occupés). Le poids du monde agricole (actifs plus retraités) dans la population régionale se réduit donc, passant de 11 % en 1982 à 9 % en 1990 puis 6 % dix ans plus tard.¹⁶⁷ Cependant, en 1999, *un retraité sur cinq est un ancien agriculteur*.

La diminution du nombre des agriculteurs s'accompagne notamment d'une réduction du nombre et d'une augmentation de la taille des exploitations¹⁶⁸ en même temps que de la modernisation et de la professionnalisation des structures... Les petites exploitations familiales dont le nombre est passé de 41 000 à 9 000 en dix ans, tendent à disparaître pratiquement du paysage de la région, cependant que le nombre des grandes exploitations (un exploitant sur deux en 1999) augmente, passant de 20 000 en 1990 à 30 000 en 1999. Cette évolution s'accompagne d'un rajeunissement global du secteur de l'agriculture dans la mesure où 60 % des agriculteurs sur grande exploitation ont moins de 45 ans alors que 60 % des agriculteurs sur petite exploitation dépassent cet âge.

Parallèlement, le mode de vie des jeunes agriculteurs évolue en devenant de moins en moins spécifique. Le développement des formes sociétaires (principalement des exploitations agricoles à responsabilité limitée - EARL et des groupements agricoles d'exploitation en commun - GAEC) participe de cette évolution, en permettant de libérer les agriculteurs d'un certain nombre de contraintes horaires lourdes, notamment dans l'élevage. Par ailleurs, la mixité se développe dans le sens où *la part des couples où l'un des conjoints travaille hors agriculture* s'accroît d'année en année. En 2000, les deux tiers des couples qui s'installent

¹⁶⁶ INSEE Bretagne, *Octant* n° 88, décembre 2001.

¹⁶⁷ *Ibid.*

Les retraités de l'agriculture, aujourd'hui deux fois plus nombreux que les actifs, représentent 20 % des retraités bretons en 1999.

¹⁶⁸ En France, la surface moyenne d'une exploitation est passée de 28 ha en 1988 à 42 ha en 2000.

comprennent un conjoint travaillant hors agriculture, contre seulement la moitié dix ans auparavant.¹⁶⁹

Selon une étude de l'évolution des revenus des ménages agricoles¹⁷⁰, la proportion de ménages pluri-actifs comprenant un conjoint actif non agricole s'accroît avec la dimension économique de l'exploitation et ce type de ménage est plus fréquent dans les exploitations sous forme de société, et tout spécialement les GAEC, que dans les exploitations individuelles. La même étude montre également que, quelle que soit la dimension de l'exploitation, le modèle le plus souvent rencontré parmi les jeunes ménages est celui d'un couple où le mari travaille exclusivement sur l'exploitation et l'épouse exerce un métier non agricole.

Par ailleurs, l'activité non agricole des enfants d'agriculteurs s'accroît également, en particulier parmi les filles. En 2000, 88 % des filles d'agriculteurs ayant entre 20 et 29 ans, vivant sur une exploitation agricole et ayant une activité professionnelle, exercent celle-ci en dehors de l'agriculture, contre 73 % en 1979. Le recul s'observe également pour les garçons, dans une moindre mesure (60 % en 2000 contre 53 % en 1979).¹⁷¹ Solange RATTIN en conclut que « les femmes s'éloignent de l'activité agricole, mais sans doute aussi du mode de vie qui l'accompagne ». ¹⁷²

Nombre d'agriculteurs déclarent aujourd'hui rechercher un meilleur équilibre entre leur vie professionnelle, leur vie de famille et leurs activités diverses. Désormais, grâce aux services de remplacement, les jeunes agriculteurs partent en vacances, même s'il ne s'agit que de séjours d'une à deux semaines par an. Témoignant de cette évolution, le nombre de journées remplacées (pour maladie, congés de maternité, vacances...) est passé, dans le Morbihan, de 1 369 en 1991 à 16 300 en 2002.¹⁷³

1.3. Une progression de la qualification des actifs employés et des emplois

La progression de la qualification des emplois s'observe notamment dans la progression entre 1990 et 1999 de la part des cadres dans la population active et de la part des ouvriers qualifiés dans la catégorie des ouvriers. Si la proportion de cadres reste légèrement inférieure à la moyenne provinciale en 1999 (10,2 % contre 10,6 %), en revanche, cette catégorie a progressé plus fortement en Bretagne (+ 26,3 % contre + 18,7 %).

Dans le même temps, le niveau de diplôme s'est sensiblement élevé dans toutes les catégories socioprofessionnelles. Ainsi, au cours de la période, la part des titulaires d'un diplôme post-bac a progressé de près de 9 points (22,8 % des actifs en 1999) et la part des bacheliers, de 10 points chez les employés (30,5 % de bacheliers en 1999), de 13 points chez les professions intermédiaires (46 %) et de 14 points chez les agriculteurs (25,6 %).¹⁷⁴

Cette élévation du niveau de diplôme constitue une tendance longue qui a commencé avec l'allongement de la durée de la scolarité obligatoire et le collège unique et s'est poursuivie avec l'objectif d'amener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat et la création de

¹⁶⁹ Solange Rattin in *Données sociales 2002-2003*, INSEE.

¹⁷⁰ Solange Rattin, *ibid.*

¹⁷¹ Solange Rattin, *ibid.*

¹⁷² Solange Rattin, *ibid.*

¹⁷³ *Le Monde*, 21 février 2003, « Agriculteurs, un métier en voie de disparition ».

¹⁷⁴ INSEE Bretagne, *Octant* n° 88, décembre 2001.

filières professionnelles secondaires (bacs professionnels) et supérieures (sections « professionnalisantes » courtes). Cependant, comme nous le verrons plus loin (à propos de la faiblesse des taux d'activité des 16-25 ans), elle se ralentit à la fin des années 90, avec la reprise économique et des orientations plus fréquentes dans les formations courtes (bac professionnel, apprentissage).

En gommant les effets de structure, le niveau de diplôme est supérieur en Bretagne où il y a un peu plus de BEP et un peu moins de CAP. En tendance, les Bretons font des études un peu plus longues qu'en moyenne nationale.

Le décalage entre le niveau de formation et la qualification de l'emploi est particulièrement marqué en Bretagne où, à catégorie socioprofessionnelle équivalente, les niveaux de formation des actifs sont toujours plus élevés que dans la moyenne nationale (France métropolitaine comme Province). Ceci pourrait être interprété comme une préférence accordée à l'emploi local. Dans l'hypothèse d'une poursuite de l'élévation de la qualification des emplois, cet écart pourrait s'atténuer.¹⁷⁵

¹⁷⁵ INSEE Bretagne, *Octant* n° 95, novembre 2003.

2. UNE CRISE DE LA NORME D'EMPLOI

C'est dans le courant du 20^{ème} siècle que le travail est devenu emploi, c'est-à-dire le travail associé à son cadre juridique impliquant les sécurités du contrat. Depuis une trentaine d'années, on évoque une « crise de l'emploi » liée à la massification du chômage et à la précarisation des emplois. Cette « crise » signifie que toute une série d'évolutions comme le développement de certaines formes d'emploi (contrats à durée déterminée, temps partiel, travail intérimaire, stages divers, emplois partagés, contrats aidés...), la flexibilité et l'individualisation des relations et des conditions de travail provoquées par les changements économiques et technologiques, mettent en cause l'emploi défini comme « un emploi à durée indéterminée occupé à plein temps auprès d'un employeur unique qui est lui-même utilisateur direct des compétences du salarié »¹⁷⁶ et assorti de droits.

Quelles tendances décèlent-on dans ce domaine ?

2.1. La précarisation de l'emploi

En Bretagne, entre 1990 et 1999, la part des emplois stables (CDI et emplois publics) s'est réduite de 89,8 % à 83,4 % (et seulement 60 % chez les jeunes de moins de 30 ans en 1999) tandis que, dans le même temps, le nombre de CDD a doublé (9,7 % des emplois en 1999) et celui des contrats d'intérim triplé (2,3 % des emplois en 1999).¹⁷⁷ La précarité s'est développée, en n'épargnant aucune catégorie de salariés comme le montre l'essor des CDD.

Face à cette précarité qui rapproche du chômage, les individus réagissent diversement. La stabilité n'apparaît plus systématiquement comme un élément du contrat suffisant pour garantir la motivation à l'embauche. Une enquête récente réalisée auprès de jeunes du bassin rennais¹⁷⁸ en donne une illustration en citant un jeune : « J'ai refusé un CDI chez... à cause du salaire. Ça me coûtait 1000 F par mois d'essence, j'avais demandé 300 F par mois, ils ont refusé ». Cependant, il existe aussi de nombreux exemples de procédures engagées devant les prud'hommes par des salariés pour faire constater un recours abusif au travail temporaire.

La progression des formes particulières d'emploi et notamment des emplois précaires accroît la mobilité sur le marché du travail et les probabilités de connaître plusieurs épisodes de chômage au cours d'une vie. Or, selon un rapport du Centre d'études sur le revenu et les coûts (CERC), la fragilité de la situation professionnelle s'accompagne souvent d'une instabilité familiale, d'un repli sur soi et d'une dégradation des modes de vie.¹⁷⁹

¹⁷⁶ Michel Lallement, *op. cit.* La définition citée est celle de Jacques Freyssinet (1989).

¹⁷⁷ Audition de Jean-Jacques Malpot et Michel Rouxel de l'INSEE Bretagne devant la Section prospective du CESR le 24 octobre 2002.

¹⁷⁸ CODESPAR, enquête « Jeunes et entreprises : attentes réciproques », réalisée en 2002.

¹⁷⁹ Michel Lallement, *op. cit.*

2.2. Une expérience généralisée du chômage et une nouvelle pauvreté

2.2.1. Le chômage de masse

Depuis 1992, le chômage en Bretagne bien qu'inférieur au taux national concerne néanmoins près de 10 % des actifs, en touchant plus spécifiquement les jeunes, les femmes, les ouvriers et employés peu qualifiés. En 1999, le nombre de chômeurs atteignait 144 805 pour un taux en moyenne annuelle de 10,3 %.¹⁸⁰ Mais le nombre de personnes victimes du chômage est bien supérieur au nombre de chômeurs décomptés si l'on ajoute au chômage vécu à titre personnel le chômage vécu à titre familial et que l'on considère après Michel-Louis LEVY que « la présence d'un chômeur affecte non seulement le niveau de vie de l'ensemble des membres de la famille mais désorganise la famille elle-même ». ¹⁸¹ Ainsi, à l'échelle nationale, près d'un tiers de la population avait connu à la fin des années 90, au moins une période de chômage à titre personnel ou familial au cours des dix dernières années.¹⁸² Ceci pourrait bien expliquer qu'il soit « devenu moins difficile socialement d'être au chômage ». ¹⁸³

Après trente ans de chômage de masse, les représentations et les manières de vivre le chômage ont (nécessairement) évolué, en s'éloignant notamment de « la manière de voir officielle ». ¹⁸⁴ Par ailleurs, la généralisation de cet état a suscité « l'émergence de profils identitaires de plus en plus variés » (chômeurs âgés à quelques années de la retraite, jeunes chômeurs à la recherche d'un premier emploi, chômeurs vivant de « travail informel », situation transitoire, chômage de longue durée, etc.). L'hétérogénéité du groupe des chômeurs est devenue telle qu'elle ne permettrait plus de considérer que le chômage définit une position sociale.¹⁸⁵ Comme le souligne Ulrich BECK, « les gens ne sont plus touchés par le chômage de façon collective et socialement visible, ils en sont victimes dans certaines phases spécifiques de leur existence ». ¹⁸⁶

Par ailleurs, la croissance du chômage de longue durée a suivi celle du chômage tout court. En Bretagne, à la fin de l'année 2002, la part des chômeurs de longue durée (inscrits depuis plus d'un an) était de 27,7 % (27 420 chômeurs de longue durée), c'est-à-dire un peu inférieure à la moyenne nationale (28,9 % pour France métropole). Le chômage de longue durée qui touche en premier lieu les employés et les ouvriers les moins qualifiés, touche aussi désormais de plus en plus les travailleurs âgés. Selon une enquête de l'INSEE, au premier trimestre 2003, 67 % des chômeurs de plus de 50 ans sont des chômeurs de longue durée et le chômage de très longue durée (supérieur à deux ans) est devenu typique des travailleurs âgés.¹⁸⁷

2.2.2. Les travailleurs pauvres

Le travail, outre ses fonctions de production et d'insertion sociale, a naturellement une fonction de répartition. En ce sens, il est une source de revenus qui confère l'autonomie financière et permet d'accéder à la norme de consommation. Or cette fonction est mise en cause par la multiplication des « travailleurs pauvres » (c'est-à-dire des salariés qui travaillent

¹⁸⁰ INSEE, *Tableau de l'économie française*.

¹⁸¹ Michel-Louis Levy, « Les chômeurs dans leur famille », *Population et sociétés* n° 350, octobre 1999.

¹⁸² Commissariat général du Plan, *Rapport sur les perspectives de la France*, Paris, 2000, p. 65.

¹⁸³ Gérard Mermet, *Francoscopie 2003*, Larousse, 2002.

¹⁸⁴ Didier Dumazedier, *Le Monde*, 1^{er} juillet 2003.

¹⁸⁵ Olivier Galland et Yannick Lemel, *La nouvelle société française*, Paris, A. Colin, 1998, p. 34 et suiv.

¹⁸⁶ Ulrich Beck, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Alto Aubier, 2001, p. 194.

¹⁸⁷ *Le Monde*, 11 juillet 2003.

pour un salaire inférieur au SMIC). Jean BOISSONNAT souligne que le travail est désormais devenu synonyme d'emploi. Or le travail devenu emploi offre une « propriété sociale » c'est-à-dire des droits qui protègent contre l'insécurité de la vie (Robert CASTEL). Cet aspect du travail qui se trouve également mis en cause par le développement de la précarité sociale.

Selon une enquête de l'INSEE, en 2001, trois « sans-domicile fixe » usagers des services d'aide sur dix avaient un emploi (dans 90 % des cas, comme ouvrier ou employé). La plupart de ces SDF avaient un emploi précaire et une faible ancienneté dans l'emploi. Les femmes occupaient le plus souvent un emploi en rapport avec les services directs aux particuliers (femmes de ménages, serveuses...).¹⁸⁸

Dans son dernier *Portrait social* de la France, l'INSEE indique que les effectifs des « travailleurs pauvres » sont passés de plus de 1,2 million en 1996 à un peu plus d'un million en 2000. Une forte majorité d'entre eux étant des femmes, cette question a été traitée dans le chapitre 3 (5.4.) portant sur l'essor du travail salarié féminin.

¹⁸⁸ INSEE, *Insee Première* n° 925, octobre 2003.

3. L'ACCROISSEMENT DE LA MOBILITE PROFESSIONNELLE ET LA FIN DU METIER A VIE

3.1. Un développement de la mobilité lié au chômage

Depuis 1975, la mobilité s'est fortement développée sur le marché du travail ; les changements d'emploi, d'entreprise et/ou de catégorie socioprofessionnelle se sont multipliés. Or, selon un récent rapport du Commissariat général du Plan (« le Plan » dans la suite du document), ces mouvements sur le marché du travail ont augmenté essentiellement par la multiplication des passages par le chômage : « *les trajectoires sont de plus en plus entrecoupées de séquences de non-emploi* ». ¹⁸⁹ Autrement dit, c'est une mobilité subie qui s'est surtout développée, alors que rien ne permet d'affirmer que les mobilités volontaires aient augmenté.

Depuis une vingtaine d'années, l'instabilité professionnelle s'est accrue pour toutes les catégories de salariés, y compris pour les cadres qui ont longtemps paru préservés de l'expérience du chômage, même si ce sont les salariés peu ou pas qualifiés qui ont été les plus touchés. Le risque objectif de perte d'emploi a augmenté d'une façon généralisée (de 30 % entre le début des années 1980 et la fin des années 1990), en réduisant notamment le rôle protecteur de l'ancienneté. Pour le Plan, « un moindre rôle de l'ancienneté ne peut qu'impliquer à terme un moindre attachement des salariés à l'entreprise, et des mobilités d'autant plus importantes que la situation du marché sera bonne ».

3.2. Quid de la mobilité promotionnelle (et de la promotion sociale pour les jeunes générations) ?

Dans son rapport, le Plan souligne que l'idée généralement admise d'une forte réduction de la mobilité ascendante et donc des chances de « promotion sociale » pour les générations récentes est très largement induite par le modèle des « Trente Glorieuses » (autrement dit par « la culture dominante des générations 1950 et 1960, très profondément marquée par le modèle de la promotion sociale et d'un fonctionnement favorable du marché du travail »), alors qu'en réalité, on ne sait aujourd'hui pratiquement rien des carrières professionnelles des générations nées après 1960, entrées sur le marché du travail dans les années 80, si ce n'est qu'elles se distinguent par « des transformations intervenues sur la réduction des lignes hiérarchiques, l'élargissement des activités et des fonctions demandées aux individus (poly-compétence...) ou la diversité des statuts d'emploi ». ¹⁹⁰

Le même rapport a néanmoins permis de mettre en évidence qu'au cours de la période récente, les mobilités promotionnelles ont été en grande partie des promotions de type rattrapage (ayant permis, soit de rattraper des déclassements intervenus au moment de l'insertion, soit de stabiliser des emplois qui étaient précaires) et que les carrières salariales ascendantes se sont objectivement ralenties, la probabilité de demeurer dans un décile donné de la distribution des salaires s'étant accrue par rapport aux années 1970 (« tout se passe comme si les situations salariales passées pesaient sur les progressions ultérieures : ainsi, la

¹⁸⁹ Commissariat général du Plan, *Les mobilités professionnelles : de l'instabilité dans l'emploi à la gestion des trajectoires*, février 2003, p. 122.

¹⁹⁰ *Ibid.*, pp. 69-71.

qualité de la première insertion professionnelle influence fortement la rémunération ultérieure chez les jeunes »).¹⁹¹

3.3. La construction des parcours professionnels

Les évolutions du rôle de la formation continue ont été largement prises en compte par le Plan dans son travail sur les mobilités professionnelles. Nous reprenons dans les paragraphes qui suivent une grande partie de cette analyse.

Comme il est constaté dans ce rapport, « d'un modèle dominant de l'initiative individuelle en matière d'entrée en formation pour permettre une promotion sociale (années soixante), on est passé, avec la loi de 1971, à un modèle extensif comprenant des formations nombreuses et courtes destinées à l'adaptation des salariés aux postes de travail. Entre 1970 et 1993, les mobilités verticales qui accompagnaient les actions de formation continue ont largement disparu ».¹⁹² Par ailleurs, comme l'a montré le rapport du CESR consacré à la formation professionnelle continue, il apparaît que la formation continue s'adresse aujourd'hui en premier lieu aux salariés les mieux insérés dans l'entreprise.¹⁹³ Un changement de l'usage de la formation continue s'est donc produit puisqu'elle est devenu *aussi* un moyen de « gestion de la main-d'œuvre à court terme récompensant ou fidélisant les salariés ». Le Plan en conclut qu'« au formidable développement qu'a connu la formation continue au cours des années 1980 et 1990 est venu s'ajouter un nouveau modèle d'usage de la formation continue devenu dominant, sans pour autant faire disparaître l'ancien modèle de promotion sociale qui devient un modèle dominé ».¹⁹⁴

L'étude du Plan met aussi en évidence un affaiblissement de l'idéologie de la promotion sociale dans le cadre de la formation continue puisque l'aspiration à la promotion sociale et salariale ne constitue plus forcément le « mobile » de l'entrée en formation.

¹⁹¹ Commissariat général du Plan, *ibid.*, pp.76-77.

¹⁹² Commissariat général du Plan, *ibid.*, pp. 80-81.

¹⁹³ CESR, *La formation professionnelle continue dans les entreprises privées en Bretagne*, J. Hamon et P.J. Lambert, septembre 2002.

¹⁹⁴ Commissariat général du Plan, *ibid.*, p. 81.

4. L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

L'organisation de l'activité professionnelle sera affectée par les effets du vieillissement sur la population active ainsi que certains comportements nouveaux.

4.1. Les effets du vieillissement sur la population active

4.1.1. Un vieillissement de la population active depuis plusieurs années déjà

L'avancée en âge des générations nombreuses du *Baby-boom* contribue à augmenter l'âge moyen des actifs, et ce, depuis plusieurs années déjà (ce que montre l'évolution de la part des 50-60 ans dans les 20-60 ans).¹⁹⁵

Ainsi, **sur le plan national**, la part des salariés âgés de 50 ans et plus est passée de 16 % à 18,4 % entre 1995 et 2000.¹⁹⁶

En Bretagne, entre 1990 et 1999, la moyenne d'âge des actifs occupés s'est élevée d'un an (contre deux ans pour l'ensemble de la population), soit un peu moins qu'au niveau de la France entière.¹⁹⁷ A l'exception des agriculteurs dont la moyenne d'âge a légèrement baissé (quelle que soit la taille de l'exploitation), toutes les catégories socioprofessionnelles ont vu leur moyenne d'âge s'élever (de 0,1 à 5 ans). Pour huit catégories de salariés, le vieillissement est compris entre 2 et 5 ans et pour douze catégories, entre 1 et 2 ans (*Tableau ci-après*).

¹⁹⁵ Didier Blanchet, « Le vieillissement de la population active : ampleur et incidence », *Economie et statistique* n° 355-356, 2002.

¹⁹⁶ INSEE, *Insee Première* n° 910, juillet 2003.

¹⁹⁷ INSEE Bretagne.

L'âge moyen des actifs par catégorie socioprofessionnelle en 1990 et 1999

	1990	1999	Ecart 90-99
Policiers et militaires	33,1	33,9	0,8
Employés de commerce	33,2	34,9	1,7
Ouvriers non qualifiés de type artisanal	34,1	35,0	0,9
Ouvriers agricoles	33,9	35,7	1,8
Ouvriers non qualifiés de type industriel	34,1	36,0	1,9
Techniciens	36,8	37,8	1,0
Ouvriers qualifiés de type artisanal	36,3	37,9	1,6
Ouvriers qualifiés de la manutention	37,2	38,5	1,3
Professions intermédiaires administratifs et comm. d'entreprise	37,1	38,5	1,5
Employés administratifs d'entreprise	35,2	38,7	3,5
Ouvriers qualifiés de type industriel	36,9	38,8	1,9
Personnels des services directs aux particuliers	37,5	39,6	2,1
Ensemble	38,7	39,7	1,1
Chauffeurs	38,2	39,8	1,6
Professions intermédiaires, santé et travail social	37,0	39,9	2,9
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	39,5	39,9	0,4
Instituteurs et assimilés	38,9	40,4	1,5
Professions de l'information des arts et spectacles	38,9	40,8	2,0
Employés civils et agents de service de la fonction publique	38,8	41,0	2,2
Contremaître et agents de maîtrise	41,8	42,1	0,3
Cadres de la fonction publique	41,7	42,5	0,9
Professions intermédiaires, administratifs de la fonction publique	41,4	42,6	1,2
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	41,3	42,7	1,4
Agriculteurs sur grande exploitation	43,3	42,9	- 0,4
Professeurs, professions scientifiques	40,5	43,3	2,8
Artisans	43,3	44,2	0,9
Agriculteurs sur moyenne exploitation	45,2	44,6	- 0,5
Commerçants et assimilés	44,2	44,9	0,7
Professions libérales	42,3	45,3	3,0
Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	46,0	46,2	0,1
Agriculteurs sur petite exploitation	48,6	46,9	- 1,7
Clergé, religieux	55,3	60,2	5,0

Source INSEE, Octant n° 88, décembre 2001

En 1999, un actif sur cinq a plus de 50 ans. Les agriculteurs, les artisans, les commerçants et les chefs d'entreprises sont en moyenne les plus âgés puisque dans ces catégories, un actif sur trois a plus de 50 ans et seulement un actif sur quatorze a moins de 30 ans. Les cadres viennent ensuite avec 28 % de quinquagénaires et plus et 11 % de moins de 30 ans. A l'opposé, les catégories les plus jeunes sont les ouvriers, juste devant les employés (parmi eux un actif sur quatre a moins de 30 ans).¹⁹⁸

La structure par âge des actifs selon la catégorie professionnelle diffère peu de la moyenne de la France métropolitaine (Ile-de-France comprise), sauf pour les ouvriers, qui sont en moyenne un peu plus jeunes.

4.1.2. Bientôt une nouvelle donne sur le marché de l'emploi ?

Au cours des dix prochaines années, les générations nombreuses nées dans l'immédiat après-guerre atteindront l'âge de 60 ans, ce qui produira d'importantes vagues de départs en retraite. Les générations entrant simultanément sur le marché du travail étant moins nombreuses, à taux d'activité constants et sans allongement de la durée du travail, le volume de la population active diminue automatiquement. Les travaux du groupe « prospective des métiers et des qualifications » du Plan ont permis d'estimer l'ampleur du défi que représentera ce « choc de

¹⁹⁸ INSEE Bretagne, Octant n° 88, décembre 2001.

2005 » pour les professions, les branches et les territoires.¹⁹⁹ Au niveau régional, une déclinaison de ce travail est actuellement réalisée à l'initiative des services de l'Etat, coordonnée par le GREF. Ces travaux doivent permettre de mesurer l'ampleur des phénomènes et des difficultés probables auxquelles seront confrontés les décideurs, les branches professionnelles et les territoires (ce dont la pyramide des âges et les pratiques de cessation d'activité peuvent donner une idée).

Nous ne développerons pas ici ce thème, qui a été en partie abordé dans une précédente étude prospective du CESR²⁰⁰ et exige dans le détail des analyses spécifiques.

4.2. L'évolution des comportements d'activité

Ces comportements sont affectés d'au moins trois façons.

4.2.1. Une concentration du cycle de vie active

En France, l'évolution des taux d'activité depuis plusieurs années indique une concentration du cycle de vie active autour des âges médians, avec de faibles taux d'activité aux deux extrémités de la pyramide des âges, c'est-à-dire avant 25 ans et après 54 ans. Cette évolution s'est produite dans un contexte marqué par l'allongement de la scolarité des jeunes (tendance stoppée à la fin des années 90), la persistance d'un chômage de masse et le développement des retraites anticipées.

Du côté des travailleurs âgés, alors que 70 % des Français âgés de 60 à 64 ans étaient actifs en 1970, la proportion s'est stabilisée autour de 17 % dans le milieu des années 1990. La proportion d'actifs dans la tranche des 55-59 ans s'est, elle aussi réduite, passant de 83 % en 1970 à 68 % en 2000. S'agissant des femmes, ces tendances sont un peu moins nettes dans la mesure où la baisse tendancielle de l'activité aux âges élevés est en partie compensée par la généralisation de l'activité féminine.

Evolution des taux d'activité en Bretagne de 1982 à 1999²⁰¹
(Taux d'activité = population active occupée + chômeurs / population totale)

	Taux d'activité masculine			Taux d'activité féminine		
	1982	1990	1999	1982	1990	1999
15-19 ans	17,5	9,9	8,9	12,6	6,0	3,8
20-24 ans	71,5	55,7	49,5	71,2	56,2	44,5
25-29 ans	94,9	93,8	91,2	75,7	84,1	84,6
30-34 ans	97,0	97,2	96,7	70,2	80,9	84,3
35-39 ans	96,8	97,0	96,7	66,2	80,2	84,9
40-44 ans	95,7	96,2	95,9	63,4	78,1	85,7
45-49 ans	93,4	94,4	94,2	61,2	72,6	83,8
50-54 ans	88,5	87,8	88,9	58,2	63,5	75,4
55-59 ans	73,8	65,5	62,6	47,3	46,3	49,1
60-64 ans	37,7	16,9	10,1	23,7	15,9	11,0
65 ans et plus	4,4	2,0	0,9	2,1	1,3	0,7
Ensemble 15-64	75,5	71,0	71,9	54,6	58,0	62,5

Source : INSEE-Recensements de la population (RPP-LR)

¹⁹⁹ Commissariat général au Plan, 2005 : *le choc démographique, défi pour les professions, les branches et les territoires*, La documentation française, décembre 2002.

²⁰⁰ CESR, *Prospective de la démographie en Bretagne à l'horizon de 2020*, Y. Barbançon et P. Marquet, 1998.

²⁰¹ Dossier retraites, session extraordinaire du CESR du 24 mars 2003.

En Bretagne, l'évolution générale des comportements d'activité n'est pas différente. Entre 1990 et 1999, les taux d'activité ont continué de progresser sensiblement pour les femmes entre 25 et 59 ans tandis qu'ils ont décliné aux deux extrémités de la pyramide des âges pour les hommes (avant 29 ans et après 55 ans).²⁰²

D'une façon générale, la durée de la vie active s'est donc raccourcie, en se concentrant sur les individus âgés de 24-55 ans.

4.2.2. Le développement de nouvelles pratiques de cessation d'activité depuis vingt ans

Les possibilités de recours aux dispositifs de préretraite et aux dispenses de recherche d'emploi (assurance chômage) ouvertes dans les vingt dernières années ont entraîné un fort développement des cessations précoces d'activité. En 2000, avec un taux d'emploi des salariés de plus de 55 ans de 38,4 % pour les hommes et de 30 % pour les femmes, la France se situe globalement à un niveau parmi les plus bas d'Europe (la moyenne de l'Union européenne est de 48,9 % pour les hommes et de 28,4 % pour les femmes).²⁰³

Aujourd'hui, *il existe divers modes de passage de l'emploi à la retraite* : passage direct, passage par le chômage indemnisé et/ou la préretraite, passage par le chômage non indemnisé, l'inactivité, la maladie, l'invalidité etc...²⁰⁴

Dans son premier rapport publié en 2001, le Conseil d'orientation des retraites (COR) a montré qu'au moment du départ à la retraite, seulement 45 % des hommes (42 % des femmes) sont encore en activité alors que 32 % sont en préretraite (21 % des femmes) et 14 % au chômage (18 % des femmes). Les autres sont inactifs (invalides, femmes au foyer, etc.).

Ceci étant, *les âges de départ à la retraite sont peu dispersés*, au détriment des préférences individuelles,²⁰⁵ avec un âge moyen de départ aux alentours de 58 ans.

Du fait de l'ampleur prise par les préretraite et le chômage après 55 ans, le décalage entre l'âge de cessation d'emploi et l'âge de liquidation de la retraite pour les salariés du secteur privé s'est accru : il est actuellement de 2,5 années (les âges coïncident dans le secteur public, une partie du personnel pouvant partir à 55 ans).²⁰⁶

Pour les femmes encore présentes sur le marché du travail à 50 ans, l'âge de liquidation de la retraite est légèrement supérieur à celui des hommes alors que l'âge de cessation d'emploi est un peu plus faible. L'écart est alors plus important pour les femmes en raison d'un plus grand nombre de périodes d'inactivité ou de chômage en fin de carrière.²⁰⁷

²⁰² INSEE Bretagne, *Tableau de l'économie bretonne 2002-2003*.

²⁰³ Conseil d'Orientation des Retraites, réunion du 4 juillet 2001, « Assouplissement des conditions d'accès à la retraite des salariés du secteur privé », Direction de la sécurité sociale, juin 2001.

²⁰⁴ DARES, « Les passages de l'emploi à la retraite », *Premières Synthèses* n° 05.1, 2000.02. (extrait)

²⁰⁵ Conseil d'Orientation des Retraites, réunion du 4 juillet 2001, « Assouplissement des conditions d'accès à la retraite des salariés du secteur privé », Direction de la sécurité sociale, juin 2001.

²⁰⁶ Conseil d'Orientation des Retraites, *Retraites. Fiches pour l'information et le débat*, février 2003.

²⁰⁷ DARES, « Les passages de l'emploi à la retraite », *Premières Synthèses* n° 05.1, 2000.02. (extrait)

Les hypothèses que l'on peut faire concernant les comportements de cessation d'activité doivent tenir compte de trois paramètres :

- l'arbitrage entre travail et « loisirs » (« loisirs » se comprend ici dans un sens très large, on peut y inclure la famille)
- le cadre institutionnel (dispositifs de retraite et de cessation anticipée notamment, mais aussi possibilité de cumuler un emploi et une retraite ...)
- le niveau de la demande de travail (il faut que la demande soit présente)

Or l'arbitrage entre travail et « loisirs », selon une étude de la Direction de la sécurité sociale, intègre différents paramètres parmi lesquels figurent notamment les incitations financières et des facteurs personnels comme la préférence pour le loisir, la préférence pour le présent et le degré d'aversion pour le risque (le risque de ne pas pouvoir jouir de sa pension en cas de liquidation différée par exemple).

Les changements déjà connus du cadre institutionnel vont influencer les comportements :

- un allongement de la durée de cotisation pour la retraite
- une limitation ou disparition des mesures de retraites anticipées
- une raréfaction de la dispense de recherche d'emploi à partir d'un certain âge.

En 2002, les partenaires sociaux ont modifié la réglementation pour augmenter les taux d'activité des seniors. Dorénavant, seuls les salariés licenciés de 57 ans et plus (et non plus 55 ans et plus) pourront atteindre l'âge légal de la retraite (60 ans) en percevant des allocations chômage. Depuis le 1^{er} janvier 2002, l'Aide Dégressive à l'Employeur (ADE) peut être accordée à l'employeur pour l'embauche d'allocataires de 50 ans et plus (et non plus 55 ans et plus). D'autres mesures ont été prises qui visent à favoriser la création d'entreprises par les demandeurs d'emploi ou les salariés de 50 ans et plus ainsi que la reprise d'activité à temps partiel pour les salariés de 50 ans et plus.²⁰⁸

➡ *La réforme du système des retraites va provoquer mécaniquement un impératif d'allongement de la durée d'activité. Mais quel arbitrage les individus feront-ils entre revenu, loisirs et travail ? Et quelle sera l'attitude des entreprises à l'égard des salariés âgés ?*

Aujourd'hui, sitôt atteint l'âge de 50 ans, de nombreux salariés ont envie de partir, poussés en cela par le sentiment précoce de fin de vie professionnelle provoqué par le plafonnement dans l'organisation et le contenu des missions et le constat d'une dégradation des conditions de travail (intensification, du travail, peur du chômage, pression de la performance, stress...). Comme le souligne le sociologue Xavier GAULLIER, « on comprend bien pourquoi : chacun a bien vu que la retraite à 60 ans n'est plus le début de la vieillesse, mais au contraire, le commencement d'une seconde jeunesse ». Dans cette perspective, un « départ précoce protège des situations pénibles ou difficiles et préserve la santé dans la période post-professionnelle ».²⁰⁹

²⁰⁸ *La Lettre de l'assurance chômage* n° 35, mai 2003.

²⁰⁹ Anne-Françoise Molinié, « Parcours de travail et fin de vie active des salariés âgés », *Problèmes économiques* n° 2.720, 4 juillet 2001.

De leur côté, les entreprises aussi bien publiques que privées se séparent souvent de leurs salariés les plus âgés par le biais des préretraites ou de départs anticipés. Selon une étude du Ministère du travail, en 2001, un employeur sur quatre considère encore que la part relative des salariés âgés a des effets négatifs sur la productivité²¹⁰ alors même que, comme l'a montré une récente étude de l'INSEE, le coût salarial moyen des 50 ans et plus, reflétant pour partie les différences de qualification, est supérieur à celui des autres salariés (avec un écart particulièrement marqué parmi les plus qualifiés).²¹¹

4.2.3. La faiblesse des taux d'activité des 16-25 ans

Sur le plan national, le taux d'activité des jeunes de 16 à 25 ans a baissé de 1975 à 2001, passant de 66,3 % à 45,6 %. Cette progression s'explique principalement par la progression du taux de scolarité (la proportion des 16-25 ans en formation scolaire ou universitaire a doublé sur la période). En 1998, il s'agit du taux le plus bas des pays de l'OCDE. Depuis 1997, on observe un léger redressement lié à un arrêt de l'allongement de la durée moyenne des études et à un développement du cumul entre emploi et formation initiale.²¹²

Le prolongement des études s'explique par les choix collectifs opérés dans la perspective avouée d'augmenter la productivité et la compétitivité et, dans une moindre mesure, par les comportements individuels face à la dégradation du marché de l'emploi.²¹³

Les difficultés d'insertion des jeunes et la multiplication des déclassements à l'entrée sur le marché du travail (ce que montre notamment la multiplication des surdiplômés parmi les 18-29 ans en situation d'emploi non aidé entre 1986-1995²¹⁴), entre le milieu des années 1980 et la fin des années 1990, ont pu conduire des jeunes et leurs familles à relativiser le bénéfice escomptable d'études longues. La valeur du diplôme a-t-elle été durablement affectée ? Dans toutes les catégories sociales ?

²¹⁰ *Le Monde*, 13 mai 2003.

²¹¹ INSEE, *Insee Première* n° 910, juillet 2003.

²¹² Jean-Baptiste de Foucauld et Nicole Roth, *Pour une autonomie responsable et solidaire*, Rapport au Premier ministre, 2002.

²¹³ Jean-Baptiste de Foucauld et Nicole Roth, *Ibid.*

²¹⁴ Commissariat général du Plan, *Les mobilités professionnelles : de l'instabilité dans l'emploi à la gestion des trajectoires*, février 2003, p. 54.

5. L'ESSOR DU TRAVAIL FEMININ

En France, la population active s'est largement féminisée depuis les années soixante. Entre 1962 et 1999, le nombre des femmes actives est ainsi passé de 6,6 millions (pour 13,2 millions d'hommes) à 11,7 millions (pour 14,1 millions d'hommes) tandis que la part des femmes dans la population active (active occupée + chômeurs) passait de 34 % à plus de 45 %. La féminisation de la population active est donc une tendance lourde qui s'est affirmée et se prolonge. Le fait qu'elle se soit développée dans une période peu favorable (crise de l'emploi avec une forte montée du chômage à partir de la fin des années 1970) tend à démontrer son caractère largement structurel.

Plusieurs traits caractérisent cet essor du travail féminin.

5.1. Une croissance des taux d'activité féminins

5.1.1. L'évolution depuis vingt ans

Entre 1982 et 1999, l'activité féminine a progressé à tous les âges, sauf avant 25 ans et après 60 ans (tableau ci-après) et c'est aux âges où les femmes mettent au monde leurs enfants et les élèvent que l'activité a le plus augmenté au cours de cette période (76 % des maternités en Bretagne concernent des femmes de 25-34 ans).

En 1999, moins d'une femme sur cinq de 25 à 49 ans n'a pas d'emploi et n'en recherche pas.

Evolution des taux d'activité féminins en Bretagne²¹⁵

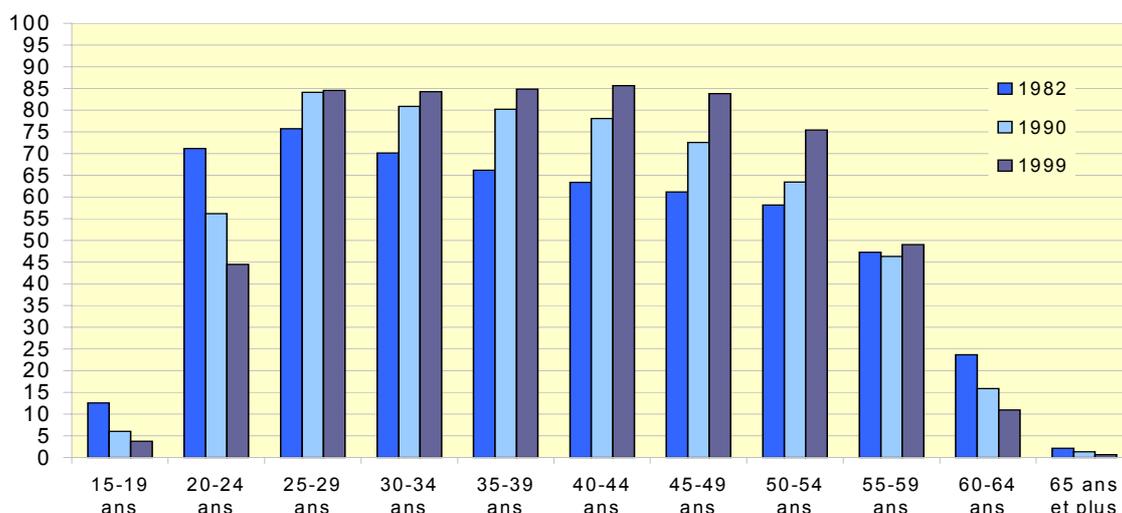
(Ici le taux d'activité = la population active occupée + les chômeurs / population totale)

	1982	1990	1999
15-19 ans	12,6	6,0	3,8
20-24 ans	71,2	56,2	44,5
25-29 ans	75,7	84,1	84,6
30-34 ans	70,2	80,9	84,3
35-39 ans	66,2	80,2	84,9
40-44 ans	63,4	78,1	85,7
45-49 ans	61,2	72,6	83,8
50-54 ans	58,2	63,5	75,4
55-59 ans	47,3	46,3	49,1
60-64 ans	23,7	15,9	11,0
65 ans et plus	2,1	1,3	0,7
Ensemble 15-64	54,6	58,0	62,5

Source : INSEE RGP (RPP-LR)

²¹⁵ Dossier retraites, session extraordinaire du CESR du 24 mars 2003.

Taux d'activité féminin par tranche d'âge



Source : Données INSEE, Traitement CESR

5.1.2. Comparaison Bretagne / France entière

Comparaison des taux d'activité féminins (%)
Bretagne / France de province / France métropole (données 1999)

	Bretagne	Province	Métropole
15-19 ans	3,8	5,6	5,5
20-24 ans	44,5	48,5	48,2
25-29 ans	84,6	81,7	82,3
30-34 ans	84,3	80,7	81,8
35-39 ans	84,9	80,7	81,6
40-44 ans	85,7	81,0	81,7
45-49 ans	83,8	79,4	80,2
50-54 ans	75,4	73,1	74,6
55-59 ans	49,1	50,8	53,2
60-64 ans	11,0	12,9	14,2
65 ans et +	0,7	0,8	0,9
Ensemble 15-64	62,5	61,8	63,1

Source : INSEE RGP (RPP-LR), Traitement CESR

En Bretagne, le taux d'activité des femmes est supérieur de 0,7 point à la moyenne de la France de province et inférieur de 0,6 point à celle de la France métropolitaine. Dans les deux cas, il est supérieur pour la tranche des 25-55 ans, ce qui souligne l'importance du développement déjà réalisé de l'activité féminine en Bretagne et réduit un peu sa marge de progression pour l'avenir. Avec 85 % de femmes actives parmi les 25-50 ans, la Bretagne dépasse de 4 points (avec des disparités entre les départements) la moyenne de la France de province.

Toutefois, une marge de progression plus importante existe, que le taux d'activité ne permet pas d'appréhender : elle est à rechercher dans l'importance du temps partiel féminin.

5.2. Un début de rapprochement des carrières des hommes et des femmes

Le rapprochement des comportements d'activité des hommes et des femmes s'observe notamment dans celui des taux d'activité et des taux d'emploi : les écarts se réduisent depuis une trentaine d'années.

En 1999, le taux d'activité des femmes a atteint 46,3 % en Bretagne (48,2 % pour France entière), pour un taux d'activité des hommes de 59,1 % (61,9 % France entière).²¹⁶ Entre 1990 et 1999, la réduction des écarts a été favorisée par le fait que le taux d'activité féminin a continué de progresser (+1,6 point) alors que celui des hommes reculait (-1,8 point).

Par ailleurs, le développement de l'activité féminine s'est accompagnée d'un changement de comportement d'activité des femmes, allant dans le sens d'une convergence avec le modèle de masculin. En effet, le modèle ancien de retrait du marché du travail dès le premier enfant et de reprise d'activité après 40 ans est révolu.²¹⁷ Désormais, les femmes reprennent rapidement leur activité après la naissance d'un enfant avec, parallèlement, un développement du temps partiel féminin.

Ainsi, le grand changement dans les modes de vie au cours des vingt dernières années paraît bien avoir été constitué par le passage progressif d'un modèle d'activité féminine séquentiel, caractéristique de la période d'après-guerre, à un modèle de cumul, où les femmes assument, pendant la même période, leur activité professionnelle et leur activité parentale.²¹⁸ Cette évolution pose des problèmes nouveaux à la collectivité, notamment parce qu'elle accroît les besoins des ménages d'âge actif en matière de services de proximité (services de garde et d'accompagnement des jeunes enfants, services d'aide à domicile...) ainsi que la nécessité de politiques temporelles prenant en compte les multiples contraintes de temps qui pèsent en particulier sur les mères de famille.

Enfin, il convient de souligner que la féminisation de la population active entraîne peu à peu une plus grande mixité dans l'univers du travail, même si on peut déplorer l'extrême lenteur de cette évolution.²¹⁹ En Bretagne, entre 1990 et 1999, les femmes ont gagné des emplois dans l'encadrement (32,2 % de femmes en 1999) et l'INSEE souligne que les effectifs féminins se sont accrus dans certaines activités traditionnellement masculines comme le transport et l'agriculture.²²⁰ En revanche, elles demeurent peu présentes dans les métiers techniques en général et n'occupent pas un emploi sur huit dans les métiers techniques d'ingénieurs et de cadres.²²¹

²¹⁶ INSEE Bretagne, *Tableau de l'économie bretonne 2002-2003*.

²¹⁷ Commissariat général du Plan, *Les mobilités professionnelles : de l'instabilité dans l'emploi à la gestion des trajectoires*, février 2003, p. 89.

²¹⁸ Audition de Annie Dussuet, professeur à l'Unité de formation et de recherche de sociologie de Nantes, devant la Section prospective du CESR le 19 décembre 2003.

²¹⁹ Margaret Maruani, *Travail et emploi des femmes*, La Découverte, 2000. En réalité pour Margaret Maruani la faiblesse de ce développement prouve que la montée de l'activité professionnelle des femmes ne se traduit pas par une plus grande mixité du monde du travail.

²²⁰ INSEE Bretagne, *Octant n° 88*, décembre 2001.

²²¹ INSEE Bretagne, *Octant n° 88*, décembre 2001.

5.3. Des freins au développement de l'activité féminine

5.3.1. Les liens entre activité professionnelle, situation familiale et niveau de diplôme

De nombreux éléments du hors travail ont une incidence sur l'activité des femmes. La dernière édition des *Données sociales* de l'INSEE souligne qu'il existe pour les femmes, au contraire des hommes, une corrélation entre la situation familiale et le taux d'activité.²²²

Ainsi le taux d'activité féminin est plus faible chez les femmes qui vivent en couple avec enfants et l'arbitrage fait par les femmes entre la vie familiale et la vie professionnelle apparaît fortement corrélé à leur niveau de diplôme ; les plus diplômées étant les plus actives et aussi celles qui vivent le plus souvent seules ou en couple sans enfant. A l'opposé chez les hommes, le niveau de diplôme, l'investissement sur le marché du travail et la situation familiale n'apparaissent pas corrélés.²²³ Pour eux la présence d'enfants en âge préscolaire ne réduit pas l'activité. Selon une autre étude, cette présence tendrait même plutôt à augmenter leur l'offre de travail pour compenser la baisse de niveau de vie des ménages qui suit la naissance d'un enfant.²²⁴

L'étude de l'INSEE montre que la façon dont les personnes concilient leur vie familiale et leur vie professionnelle résulte d'un arbitrage complexe dans lequel interviennent de nombreux critères comme, par exemple, « les coûts financiers de l'inactivité et des divers modes de garde, les préférences des parents pour le travail, le loisir et la qualité des soins dispensés à leur(s) enfant(s), l'offre de services dans un voisinage proche » et que les ajustements passent en particulier par l'aménagement du temps de travail, les modalités et le coût de l'accueil des enfants et la proximité du domicile et du lieu de travail.

5.3.2. Les effets de certaines allocations sur les sorties du marché du travail

L'extension, en 1994, de l'allocation parentale d'éducation à partir (l'APE est versée lorsque l'un des parents cesse de travailler ou de rechercher un emploi pour élever au moins deux enfants, au lieu de trois précédemment) a favorisé le retour au foyer des femmes peu qualifiées, dont la situation antérieure sur le marché du travail était précaire,²²⁵ en entraînant une baisse significative du taux d'activité des mères de deux enfants (- 20 points).

Pour une vision prospective, il convient de rappeler ici qu'à partir de 2004, une allocation sera versée dès le premier enfant, pour une durée maximale de six mois, aux mères qui s'arrêteront de travailler ou, à partir du deuxième enfant, jusqu'à l'âge de 3 ans du plus jeune, aux pères ou mères qui s'arrêteront de travailler. Le montant peu élevé et forfaitaire de cette allocation (340 € par mois, ce qui porte à 500 € la prestation de ceux qui touchent le « socle » de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant) en limite l'intérêt aux personnes occupant des emplois faiblement rémunérés.

²²² Annie Flipo et Arnaud Régnier-Loilier in *Données sociales 2002-2003*, INSEE.

²²³ Anne Flipo et Arnaud Régnier-Loilier, *ibid.*

²²⁴ Dominique Anxo, Lennart Flood et Yusuf Kocoglu, « Offre de travail et répartition des activités domestiques et parentales au sein des couples : une comparaison entre la France et la Suède », *Economie et statistique* n° 352-353, 2002.

²²⁵ Hélène Périvier, « La garde des jeunes enfants : affaire de femmes ou affaire d'Etat ? », *Lettre de l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques* n° 228, 7 janvier 2003.

5.3.3. La parité favorisée par les modes de garde collectifs

En 2002, 36 % des enfants de moins de 3 ans élevés en France sont gardés par l'un des deux parents ou par une autre personne de la famille ou du voisinage ; 9 % sont gardés en crèche ; 19 % sont gardés par une assistante maternelle et 1,5 % le sont par une employée à domicile.²²⁶

En Bretagne, selon des données de 1995, l'assistante maternelle est le mode de garde le plus utilisé avec à cette date, 385 places pour 1 000 enfants de moins de 3 ans (contre 280 en moyenne nationale).²²⁷

Dans les territoires ruraux, où, selon Hélène PERIVIER, l'assistante maternelle et l'allocation parentale d'éducation sont venues combler une partie de la demande de crèches insatisfaite, le recours à des aides informelles et gratuites (parents, amis) est plus fréquent.²²⁸

Selon l'Observatoire Régional de la Santé, en Bretagne où près de 60 % des communes disposent d'une école maternelle ou d'une classe enfantine privée, 68 % des enfants de 2 ans (contre 35 % en moyenne nationale) et 100 % des enfants de 3 ans sont scolarisés en 1999.²²⁹ Aux deux âges, le taux de scolarisation est supérieur à la moyenne nationale, et ce, aussi bien en ville qu'à la campagne, même si, dans les territoires ruraux ou peu peuplés, les jeunes enfants sont scolarisés plus tôt en raison du faible nombre de crèches ou de haltes-garderies (en Bretagne comme France entière).

Hélène PERIVIER souligne une « inégalité de traitement des parents selon leur lieu d'habitation et le mode de garde », que les collectivités locales accentuent lorsqu'elles offrent en fonction de leurs possibilités financières des aides annexes selon le mode de garde choisi.²³⁰

Selon une enquête d'opinion du CERC, les parents d'enfants âgés de moins de 3 ans considèrent en 2003 que le mode de garde le plus satisfaisant est l'assistante maternelle (32 % en 2003 comme en 1997) non pas parce que c'est le mode le moins coûteux mais parce que c'est celui qui génère le moins d'inconvénients. Par ailleurs, la crèche collective reste considérée par les parents comme le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant (33 %) devant la garde par les grands-parents et l'assistante maternelle (à égalité à 27 %).²³¹

Une étude comparée France / Suède de la répartition des activités domestiques et parentales au sein des couples²³² met en évidence qu'une offre restreinte du mode de garde (en termes d'accès et/ou d'heures d'ouverture) peut limiter l'offre de travail des ménages (et surtout des femmes) et que les modes de garde collectifs favorisent la parité puisque avec un taux de garde collective de 75 % pour les enfants de plus de 3 ans, l'effet négatif des enfants sur l'offre de travail des femmes disparaît. Dans le même sens, Hélène PERIVIER note que « les ménages les plus pauvres ne peuvent choisir qu'entre crèche ou retrait du marché du travail »,

²²⁶ Hélène Périvier, « La garde des jeunes enfants : affaire de femmes ou affaire d'Etat ? », *Lettre de l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques* n° 228, 7 janvier 2003.

²²⁷ Observatoire Régional de la Santé de Bretagne, *Santé 2000*.

²²⁸ Hélène Périvier, *ibid.*

²²⁹ Observatoire Régional de la Santé de Bretagne, *Santé 2000*.

²³⁰ Hélène Périvier, *ibid.*

²³¹ Julien Damon, Patricia Croutte et Georges Hatchuel, « Les opinions sur les modes de garde des jeunes enfants ». Données CREDOC 2003, *L'e-essentiel* n° 11, avril 2003.

²³² Dominique Anxo, Lennart Flood et Ysuf Kocoglu, *op. cit.*

même si, « de façon générale, les aides qui consistent à couvrir le coût de garde des enfants favorisent la bi-activité ».²³³

5.4. La persistance de fortes inégalités dans le rapport à l'emploi et à la précarité sociale

De fortes inégalités entre les hommes et les femmes persistent dans le rapport à l'emploi et à la précarité sociale. Ces inégalités ne se sont pas accentuées mais elles sont devenues plus difficiles à justifier. Elles concernent notamment les rémunérations, le chômage et la précarité, l'accès à la formation. Par ailleurs, les femmes restent largement exclues d'un certain nombre de fonctions. Elles restent ainsi notamment fort peu nombreuses à siéger dans les instances de direction des entreprises.

5.4.1. Une inégalité des rémunérations

Dans le secteur privé et semi-public, en 2000, le salaire net moyen des femmes travaillant à temps complet est égal à 82 % de celui perçu par les hommes. L'écart s'accroît quand on considère le haut de l'échelle salariale (le salaire des femmes cadres ne représente plus que 76 % de celui des hommes).²³⁴

La plupart du temps, cet écart ne contrevient pas au principe légal « à travail égal, salaire égal » car il s'explique par les différences de qualification des emplois occupés, c'est-à-dire à la fois par la structure de l'emploi féminin et par l'inégalité dans le déroulement des carrières qui semble en rendre compte.²³⁵

Selon l'INSEE, sur la période longue, l'écart des rémunérations tend à diminuer.²³⁶

En Bretagne, en 1999, le revenu salarial des femmes est globalement inférieur de 24 % à celui des hommes comme au niveau national (27 % au niveau de l'Union européenne). Indépendamment des « effets de structures », il existe un écart de 12 % qui ne s'explique ni par le temps partiel, ni par les absences et les congés.²³⁷

5.4.2. Une plus grande précarité

La situation des femmes sur le marché du travail est plus fragile que celle des hommes dans la mesure où elles sont davantage exposées au risque de chômage et concernées par les emplois précaires et particulièrement les contrats à temps partiel.

En Bretagne, en 1999, les femmes représentent une majorité des demandeurs d'emploi (55 %)²³⁸ et près d'une femme active sur trois est employée à temps partiel (30 % de « temps

²³³ Hélène Périvier, *ibid.*

²³⁴ INSEE, *Insee Première* n° 834, mars 2002.

²³⁵ Annie Dussuet, audition devant la Section prospective du CESR le 19 décembre 2002.

²³⁶ INSEE, *Insee Première* n° 834, mars 2002.

²³⁷ Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, AFPA Conseil Rennes, « Elargissement et diversification des choix professionnels et des emplois féminins en Bretagne. Etat des lieux des actions et analyses », décembre 2001.

²³⁸ INSEE Bretagne, *Tableau de l'économie bretonne 2000-2001*.

partiel » chez les femmes et 5,5 % chez les hommes au niveau national, selon l'INSEE au 1^{er} trimestre 2003)²³⁹ et 78 % des « temps partiel » sont féminins (75 % en moyenne provinciale).

Par comparaison avec les moyennes nationales, en 1999, le taux de chômage des femmes est plus élevé en Bretagne (51 % au niveau national) et le temps partiel y est un peu plus féminin (75 % des temps partiel sont féminins en moyenne provinciale).

En partie du fait de leur sur-représentation dans les temps partiels, les femmes composent l'essentiel du contingent des « travailleurs pauvres », c'est-à-dire des salariés qui reçoivent un salaire inférieur au SMIC, autrement dit qui travaillent sans parvenir à gagner leur vie (80 % selon des estimations).²⁴⁰

Par ailleurs, les retraites des femmes sont actuellement inférieures de 42 % en moyenne à celles des hommes.

La question du temps partiel renvoie automatiquement à la problématique du temps choisi / temps imposé. Dans le cadre de sa dernière enquête *Emplois*, l'INSEE rapporte qu'une minorité de femmes à « temps partiel » déclarent être à la recherche d'un emploi à temps partiel complémentaire ou à temps plein ou encore souhaiter travailler davantage. Selon cette enquête, au 1^{er} trimestre 2003, le sous-emploi (au sens du BIT) concerne « seulement » 26 % des femmes à temps partiel²⁴¹ et a sensiblement diminué par rapport à 1998, comme le sous-emploi des hommes (35,5 % de sous-emploi au sens du BIT parmi les temps partiels féminins en 1998).²⁴²

Il n'en reste pas moins que pour un grand nombre de femmes un contrat à temps partiel est un contrat « faute de mieux ».

5.4.3. Des disparités dans l'accès à la formation continue

Par ailleurs, il existe des inégalités hommes-femmes dans l'accès à la formation continue. Selon les travaux de Christine FOURNIER,²⁴³ les femmes salariées accèdent globalement autant que les hommes à la formation continue. Cependant, en y regardant de plus près on constate que si les femmes cadres ou exerçant une profession intermédiaire ont un taux d'accès équivalent à celui des hommes (sinon supérieur du fait qu'elles travaillent plus souvent dans le secteur public) ce n'est pas le cas des employées et des ouvrières, dont le taux d'accès est systématiquement inférieur (en partie parce qu'elles travaillent moins souvent que leurs homologues masculins dans le secteur public, tout en étant plus souvent qu'eux à temps partiel). Les contraintes personnelles creusent les écarts entre hommes et femmes (20 % des femmes salariées contre 14 % des hommes doivent réorganiser leur vie personnelle pour suivre une formation) mais aussi entre femmes. Soumises à des conditions économiques moins favorables que les cadres, une part plus importante d'employées et d'ouvrières ne peut s'engager dans des formations qui exigent des réorganisations personnelles coûteuses.

²³⁹ INSEE, *Insee Première* n° 909, juillet 2003

²⁴⁰ Pierre Concialdi et Sophie Ponthieux, « Les bas salaires en France : quels changements depuis quinze ans ? », DARES, *Premières synthèses* n° 48.1, 1997 et Pierre Concialdi, « Bas salaires et « travailleurs pauvres » », *Les Cahiers français* n° 304, septembre-octobre 2001.

²⁴¹ INSEE, *Insee Première* n° 909, juillet 2003.

²⁴² INSEE, *Insee Première* n° 857, juillet 2002.

²⁴³ Christine Fournier, « Hommes et femmes salariés face à la formation continue », *Bref* n° 179 du Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications, octobre 2001.

5.4.4. Le poids des représentations traditionnelles

Le Plan souligne, dans son étude des mobilités professionnelles, l'importance des représentations sociales.

Selon ces représentations²⁴⁴ :

- les femmes sont associées à l'espace domestique et les hommes à l'espace marchand ;
- la mobilité professionnelle est une vertu plus souvent attribuée aux hommes.

²⁴⁴ Commissariat général du Plan, *Les mobilités professionnelles : de l'instabilité dans l'emploi à la gestion des trajectoires*, février 2003, pp. 89-93.

6. DES EVOLUTIONS DU CYCLE DE VIE « INDUSTRIEL »

L'organisation ternaire des cycles de vie instaurée par la société industrielle subit de profondes mutations, les trajectoires individuelles étant de moins en moins scandées par les trois temps successifs : jeunesse (formation), âge adulte (travail), vieillesse (retraite), qui prévalaient antérieurement en valorisant une centralité du travail.

En quoi consistent plus précisément ces transformations ?

6.1. La jeunesse, la formation

Le phénomène central concernant la jeunesse consiste en un recul des âges auxquels sont franchis les différents seuils de l'accès à l'indépendance (fin des études, début de la vie professionnelle, départ définitif du domicile des parents, formation d'un couple...). Ainsi, entre 1970 et 2000, l'âge moyen d'entrée dans la vie active a reculé de 3 ans et demi en France. En 30 ans, la formation initiale et le processus d'insertion professionnelle se sont en moyenne allongés, la première décohabitation des jeunes a été retardée et comme elle est aussi devenue réversible, la rupture entre les générations est devenue moins brutale.

Les sociologues notent aussi un nouvel agencement de ces seuils qui sont moins souvent franchis presque simultanément à des âges très proches et peuvent comprendre des « périodes de tâtonnement ». Ainsi, entre la fin de la scolarité et la naissance du premier enfant, il existe désormais « des espaces intermédiaires plus ou moins long (en moyenne 8 ans pour un homme et 6 ans pour une femme) et mixant plusieurs statuts ».²⁴⁵ Ces évolutions ont en particulier des effets sur les mouvements de cohabitation/décohabitation du domicile parental.

6.2. L'âge adulte, le travail

Tandis que la jeunesse et la vieillesse sont des temps qui s'allongent et changent de nature, le cycle de la vie active se concentre. Le parcours des individus d'âge actif est moins linéaire qu'autrefois, les individus ayant la possibilité d'alterner diverses périodes : travail, chômage, congés de formation, congés parentaux, travail à temps plein, travail à temps partiels, emplois partagés, années sabbatiques, etc.

6.3. La vieillesse, la retraite

Le temps de la « vieillesse » s'allonge et le troisième âge d'antan est maintenant divisé en un « troisième âge dynamique » et un « quatrième âge dépendant ».²⁴⁶

Pour le « nouveau troisième âge » (60-75 ans), la retraite n'est plus synonyme d'inactivité et peut bien marquer, au contraire, le commencement d'une nouvelle période de la vie – d'une durée de dix à quinze ans que la plupart traverseront en couple et en bonne santé physique et mentale – pour laquelle il est permis de bâtir de nouveaux projets de vie. Au contraire des années 50 et 60 où le passage de l'activité professionnelle à la retraite s'accompagnait généralement d'un « rétrécissement des possibles » et d'un repli sur soi, de plus en plus

²⁴⁵ Julien Damon, *Âges de la vie. Trajectoires et responsabilités collectives*, CNAF, CISAME, Dossier d'étude n° 36, septembre 2002.

²⁴⁶ Claude Vimont, *Sciences Humaines*, Hors série n° 39, déc. 2002/janv.-fév. 2003.

d'individus se représentent aujourd'hui le temps de la retraite comme une période de diversification des attentes et des activités. Et de fait, certains retraités se reconvertissent en travailleurs indépendants tandis que d'autres s'investissent dans des associations, se consacrent à leur famille, reprennent des études, se mettent à voyager (le tourisme à l'étranger a augmenté de 20 % chez les seniors entre 1991 et 1993 alors que le marché reculait de 3 %)...²⁴⁷

Pour le sociologue Bernard PREEL, les jeunes retraités qui ont la perspective de quinze à vingt années de vie en bonne santé et dont le niveau de vie qui a été nettement rehaussé avec la revalorisation des retraites opérée dans les années 80, a rejoint sinon dépassé (pour les cadres) celui des actifs,²⁴⁸ peuvent se consacrer à satisfaire leurs plaisirs comme les jeunes de 15 à 30 ans. La jeunesse et la retraite sont ainsi les temps de la liberté, par opposition au temps de la production et de la reproduction (la maturité et la nidification) et au temps de la dépendance (l'enfance et la vieillesse).²⁴⁹

Le « quatrième âge » (80 ans et plus) reste, quant à lui, celui de la dépendance.

²⁴⁷ Gérard Mermet, *Francoscopie 2003*, Larousse, 2002.

²⁴⁸ « Solidarité entre générations », *Futuribles* n° 247, novembre 1999.

²⁴⁹ « Le choc des générations », *Sociétal* n° 3, 1996-12.

7. LES TRANSFORMATIONS DES RYTHMES DU TRAVAIL ET LEURS CONSEQUENCES SUR L'ENSEMBLE DES TEMPS SOCIAUX

La question du temps de travail est éminemment importante dans le cadre d'une étude des modes de vie dans la mesure où ce temps, quelque soit sa durée, exerce un effet structurant sur l'ensemble des temps sociaux.

Pour cette problématique comme pour bien d'autres, les données disponibles conduisent souvent à l'effacement des différences sociales (certains travaux tombent même dans un nivellement complet, comme si tous les usages du temps se valaient). Il en résulte une vision faussement homogène des rapports temporels et, au-delà, un tableau irénique et pacifié de la société.

Les usages des temps sont divers en fonction du statut social des individus (actifs occupés, chômeurs, inactifs, retraités), mais aussi du genre, de l'âge, du lieu de résidence et « gagner » du temps libre ne produit sûrement pas les mêmes effets selon le lieu de résidence...

En définitive, *le* temps physique, unique, donné par la nature, n'est pas à confondre avec *les* temps sociaux, multiples, relatifs, qui sont des constructions. C'est d'ailleurs ce qui permet de considérer que le temps est un bon révélateur d'inégalités sociales.²⁵⁰

Ces points étant précisés, les tendances lourdes aujourd'hui identifiées par bon nombre de spécialistes sont ***une réduction du temps de travail*** d'où il découle notamment que les autres temps sociaux (et notamment le temps des loisirs) acquièrent une nouvelle capacité à structurer le territoire, ***une diversification des temps de travail*** (flexibilité, annualisation, horaires atypiques, temps partiels, RTT...) entraînant une désynchronisation des rythmes des habitants avec des conséquences sur les pratiques de consommation, de déplacements et de loisirs et ***une plus grande porosité entre le temps de travail et les autres temps*** avec la tendance à l'instauration d'un continuum (rendue possible par les évolutions du contenu du travail).

7.1. Une réduction du temps de travail qui se mesure sur la vie, l'année, la semaine

A l'échelle de toute une vie, d'une année ou d'une semaine, le temps consacré au travail s'est réduit en moyenne depuis plusieurs décennies. Cette diminution s'explique notamment par l'essor du temps partiel, la multiplication des périodes de chômage pour une part croissante d'individus, l'allongement de la durée de vie, la réduction de la part de certaines catégories socioprofessionnelles dans le total des emplois (agriculteurs, indépendants), le développement des préretraites, le recul de l'âge d'entrée des jeunes sur le marché du travail et la réduction de la durée hebdomadaire légale (lois Robien en 1996, Aubry I en 1998 et Aubry II en 2000).

En durée annuelle, on estime que le temps de travail s'est ainsi réduit de moitié au cours du 20^{ème} siècle, en France et en Europe.

En durée quotidienne, la réduction est moins évidente. Selon la dernière enquête *Emploi du temps* de l'INSEE, entre 1986 et 1999, le temps de travail a augmenté de 8 minutes par jour (8 h 29 en 1999). Ces chiffres ne tiennent pas compte de la réduction du temps de travail à

²⁵⁰ Audition de M. Edmond Hervé devant la Section prospective du CESR le 14 novembre 2002.

35 heures hebdomadaires intervenue après l'enquête, qui aurait plutôt, semble-t-il, contribué à densifier le travail (du travail plus concentré sur quatre jours).

Selon une enquête de l'INSEE, entre 1995 et 2001, la durée hebdomadaire du travail a baissé de 1 heure 20 minutes en moyenne pour les salariés à temps complet dont les horaires sont « réguliers » (se reproduisent à l'identique d'une semaine à l'autre), ce qui est le cas pour près des trois quarts des salariés à temps complet en 1995 comme en 2001.²⁵¹ Mais selon la dernière enquête *Emploi* de l'INSEE, entre 2002 et 2003, ce processus de réduction de la durée hebdomadaire du travail s'est interrompu,²⁵² ce qui s'explique notamment par le fait que les entreprises de moins de 10 salariés ont utilisé les possibilités d'assouplissement prévues par la loi Fillon.

Selon les derniers travaux de la DARES (Ministère du travail) sur les conditions d'emploi au deuxième trimestre 2003, au 30 juin 2003, près de 80 % des salariés à temps complet des entreprises de plus de 10 personnes travaillent moins de 36 heures par semaine.

Le processus historique de réduction du temps de travail s'ajoutant à la crise de l'emploi et à l'accroissement de la part des retraités dans la population totale pose la question sinon de l'avènement d'une nouvelle « civilisation des loisirs » (déjà annoncé par le sociologue Joffre DUMAZEDIER dans les années 60) en tout cas d'une nouvelle culture du temps libre et des loisirs. Certains, comme Gérard MERMET, vont même jusqu'à prédire que « la société en préparation ne sera plus centrée sur le travail mais sur le temps libre » ?²⁵³

7.2. Individualisation, flexibilité, désynchronisation des temps du travail

7.2.1. La diffusion de la flexibilité des horaires

Depuis le début des années 1980, *la régularité des horaires diminue*. Ainsi, en France, la part des salariés dont les horaires sont les mêmes tous les jours est ainsi passée de 59 % en 1984 à 50 % en 1998.²⁵⁴

Dans le même temps, *les horaires atypiques* (horaires décalés, samedi, dimanche) se sont développés. La proportion de salariés travaillant le samedi a augmenté au cours des années 80 puis s'est stabilisée jusqu'en 1998 (47 % en 1998 et en 1991 contre 44 % en 1984). Le travail le dimanche, par contre, a continué de se développer (25 % de salariés concernés en 1998 contre 18 % en 1984)²⁵⁵ en même temps que le travail de nuit (14 % de salariés concernés en 1998 contre 12 % en 1991). Selon l'enquête « RTT et modes de vie » de la DARES (Ministère du travail), le passage aux 35 heures a eu très peu d'effet sur les horaires atypiques.

²⁵¹ INSEE, *Insee Première* n° 881, janvier 2003.

²⁵² INSEE, *Insee Première* n° 909, juillet 2003.

²⁵³ Gérard Mermet, *Franco-scopie 2003*, Larousse, 2002, p. 410.

²⁵⁴ INSEE, *Données sociales 2002-2003*.

²⁵⁵ INSEE, *Données sociales 2002-2003*.

7.2.2. Des durées hebdomadaires de travail variables selon les personnes

▪ Etre « passés » ou non aux « 35 heures »

Si depuis janvier 2002, toutes les entreprises sont légalement passées aux 35 heures, en réalité, dans la plupart des entreprises de moins de 10 personnes, la durée du travail reste fixée à 39 heures, sans les heures supplémentaires.

En Bretagne, à la fin de janvier 2003, 57,8 % des salariés, soit 409 295 salariés (contre une moyenne de 55,5 % des salariés au niveau national) étaient « passés aux 35 heures ». 28 % des établissements entrant dans le champ de réduction négociée du temps de travail, soit 23 502 établissements (17 703 entreprises) ont conclu un accord de RTT.²⁵⁶

Le taux de passage est fortement lié à la taille de l'entreprise : 64 % des établissements appartenant à une entreprise de plus de 20 salariés sont passés à 35 heures contre seulement 21 % de ceux qui appartiennent à une petite entreprise de 20 salariés ou moins. Il varie aussi en fonction du secteur : dans l'industrie, 71 % des effectifs ont bénéficié de la loi sur la réduction du temps de travail, contre 56 % dans le secteur tertiaire, 33 % dans la construction et 26 % dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche.

Par ailleurs, certaines catégories professionnelles restent exclues des « 35 heures » (artisans, indépendants, libéraux...).

▪ Des disparités accentuées ou réduites par la RTT

Selon l'enquête de l'INSEE sur la baisse de la durée du travail entre 1995 et 2001, les durées hebdomadaires moyennes de travail des personnes employées à temps complet varient en fonction de la taille de l'entreprise, du secteur d'activité et de la catégorie socioprofessionnelle²⁵⁷ et ces disparités ont été soit réduites, soit accentuées par le processus de réduction du temps de travail.

De cette enquête il ressort notamment :

- que les salariés des entreprises de plus de 100 salariés travaillent en moyenne 40 mn de moins que ceux des entreprises de 20 à 100 salariés qui eux-mêmes travaillent 45 mn de moins que les salariés des entreprises de moins de 20 salariés (cette distinction n'existait pas en 1995) ;
- que l'écart à la moyenne entre les plus petites entreprises et les plus grandes s'est creusé entre 1995 et 2001²⁵⁸ ;
- qu'en 2001 comme en 1995, il existe de fortes disparités de durées hebdomadaires entre catégories socioprofessionnelles, les cadres et les personnels des services directs aux particuliers (serveurs de café-restaurants, gardiennes d'enfants, concierges...) ayant les durées moyennes les plus longues ;

²⁵⁶ DRTEFP, BRET « Synthèses », mars 2003.

²⁵⁷ INSEE, *Insee Première* n° 881, janvier 2003.

²⁵⁸ INSEE, *Insee Première* n° 881, janvier 2003.

- que l'écart entre cadres et non-cadres s'est creusé, la durée hebdomadaire de travail des cadres étant restée pratiquement inchangée tandis que celle des non-cadres se réduisait fortement ;
- que la durée hebdomadaire habituelle du travail la plus longue concerne en 2001 comme en 1995 six secteurs d'activité : l'agriculture, les industries agricoles, la construction, le commerce, le transport et les services aux particuliers (un écart de 1 à 3 h).

7.2.3. Des modalités d'application de la loi variables d'un groupe à l'autre

La loi sur les 35 heures a donné lieu à différentes modalités d'aménagement et d'organisation du temps de travail : réduction de la durée quotidienne, attribution d'une demi-journée par semaine ou d'une journée tous les 15 jours, attribution de jours de congés supplémentaires, compte épargne-temps, modulation ou annualisation, etc.

Selon l'enquête *Durée du travail* 2001 de l'INSEE, elle s'est traduite par l'attribution de jours de congés supplémentaires dans 40 % des cas, par l'attribution d'une journée ou d'une demi-journée régulières dans 25 % des cas et par une réduction de la durée quotidienne dans 28 % des cas.²⁵⁹

La majorité des cadres ont bénéficié de jours de congés supplémentaires (62 % ont bénéficié de cette modalité) tandis que les ouvriers ont le plus souvent obtenu une réduction de la durée quotidienne (38 % ont bénéficié d'une réduction d'horaires tandis que seulement 25 % ont obtenu des jours de congés supplémentaires). Les employés et les professions intermédiaires ont bénéficié de jours de congés supplémentaires dans respectivement 44 % et 35 % des cas, mais aussi de réductions de la durée quotidienne dans 33 % et 26 % des cas. La réduction de la durée quotidienne n'a concerné que 8 % des cadres.²⁶⁰

Selon plusieurs analystes (notamment Marc-Antoine ESTRADE et Valérie ULRICH²⁶¹), les différences de modalités d'application de la loi ont contribué à creuser certaines inégalités sociales dans la mesure où l'on peut constater aujourd'hui que ce sont les jours de congé qui ouvrent de nouveaux espaces de liberté tandis que des journées plus courtes ne changent pas la vie.²⁶²

7.2.4. La dérégulation du temps et l'évolution des horizons temporels

▪ La « semaine standard »

Auparavant, la semaine des travailleurs s'organisait selon un modèle commun et quasi unique : cinq jours de travail à temps plein et deux jours de congé. Toutes les autres activités en découlaient. Aujourd'hui, avec l'éclatement des formes d'emploi, le développement des horaires « atypiques », la place prise par certaines formes d'inactivité (chômage, RTT, retraite...), les rythmes des habitants se sont désynchronisés, les pointes horaires tendent à s'étirer et les villes à fonctionner en continu.

²⁵⁹ INSEE, *Insee Première* n° 881, janvier 2003.

²⁶⁰ Ces pourcentages ont été établis pour les salariés à temps complet non enseignants.

²⁶¹ Marc-Antoine Estrade et Valérie Ulrich, « La réorganisation des temps travaillés avec les 35 heures : un facteur de segmentation de la main d'œuvre », *Travail et emploi* n° 92, DARES, octobre 2002.

²⁶² Christian Baudelot et Michel Pollac avec Céline Bessière, Isabelle Coutant, Delphine Serre, Frédéric Viguier, *Travailler pour être heureux ? Le bonheur et le travail en France*, Paris, Fayard, 2003, pp. 310-311.

Aujourd'hui, la « *semaine standard* » ne concerne plus que près d'un tiers des actifs ayant un emploi à temps plein.²⁶³

Ces évolutions ont évidemment un impact sur la vie collective, le « vivre ensemble ». Elles posent en outre au moins deux problématiques :

- celle de l'accessibilité des services et donc des horaires d'ouverture des services marchands et non marchands (administrations, équipements et services culturels et sportifs, centres de loisirs, garderies d'enfants, commerces...) avec la question de la concurrence entre les temps (temps des travailleurs/ des usagers) ;
- celle de l'organisation des déplacements (les bouchons sur les routes sont de moins en moins prévisibles, il n'y a plus de déplacement de masse, les Français circulent un peu comme des électrons libres...).

Les « 35 heures » ont fortement contribué à accentuer la désynchronisation des temps sociaux : « l'une des caractéristiques frappantes du « processus RTT » est la remise en cause de la norme hebdomadaire collective et régulière au long de l'année qui était la philosophie du droit du travail français depuis 1936. Nous ne comptons plus tant 35 heures par semaine que 1 607 heures par an et cela implique toutes les formes nouvelles d'organisation du temps sur l'année ».²⁶⁴

▪ La journée

Aujourd'hui, la complexification de la vie sociale fait que *nous réalisons toujours plus d'activités dans le cadre d'une même journée* (les jours de 2003 sont plus denses que les jours de 1953 ou de 1923).

Hors du travail, c'est toute la vie sociale qui s'accomplit selon de nouveaux horaires journaliers : décalage et étirement des pointes de mobilité du matin, étalement des pointes du soir, raccourcissement des temps de repas, décalage des activités de plus en plus tard dans la nuit, etc.

Du fait de cette diversification, un même produit ou une même unité de prestation se paient plus ou moins chers selon le moment de la journée (électricité, cinéma, transports collectifs, téléphone, etc.). Le système américain des « *happy hours* » en est un bon exemple. Le temps et l'argent sont indissociables : il y a toujours de l'argent incorporé dans le temps, mais plus ou moins d'argent selon l'heure. Ces variations de prix sont la conséquence de préférences collectives et de comportements de masse, et analyser l'évolution de ces offres de prix serait d'ailleurs une façon intéressante de suivre les transformations des modes de vie.

En retour, ces variations tarifaires encouragent ou freinent d'autres comportements et d'autres modes de vie. On peut supposer, qu'à l'avenir, cette adaptabilité temporelle des prix sera systématiquement recherchée.

²⁶³ Dominique Méda, Conférence organisée par le bureau des temps de Rennes Métropole, juin 2003.

²⁶⁴ Jean-Louis Dayan, « Le bilan des 35 heures... et après ? », *Problèmes économiques* n° 2777, 25 sept. 2002.

▪ La semaine

La signification de chaque jour a changé, de même que la signification de leur succession. Le meilleur exemple en est l'effacement progressif de la succession des 5 jours de travail et 2 jours de repos. Il n'existe plus que deux vrais jours de synchronisation collective : le mardi et le jeudi. La réduction du temps de travail et le développement du temps partiel entraînent un changement profond de nature du mercredi, du vendredi (d'où l'augmentation importante des réservations de trains et d'avions pour le jeudi soir) et du lundi, et l'essor des week-ends prolongés.

Et pareillement, cette diversification fait qu'un même produit ou un même service se paie plus ou moins chers selon le jour de la semaine (réductions au cinéma le lundi, billets SNCF moins chers du mardi au jeudi, variations tarifaires pour les locations de voitures, etc.).

7.3. L'impact de la RTT sur la vie quotidienne et les loisirs

Les effets de la RTT sur les modes de vie diffèrent selon la catégorie socioprofessionnelle, le sexe et la présence ou non d'enfants, mais aussi les modalités de la réduction (jours de congés supplémentaires, réduction quotidienne...) ou le type de dispositif de RTT (accord défensif ou offensif). Une enquête de la DARES « RTT et modes de vie » visant à mesurer les effets des 35 heures sur la vie au travail et la vie en dehors du travail et, plus récemment, une enquête diligentée par la Direction du Tourisme, dans le cadre de l'enquête du CREDOC sur les *Conditions de vie et les aspirations des Français*, sur l'impact des 35 heures sur les comportements de départ des Français, ont permis de préciser ces effets.²⁶⁵

En ce qui concerne les effets de la RTT sur les conditions de travail, l'enquête de la DARES montre qu'ils se sont le plus souvent traduits par une intensification du travail et une exigence accrue de polyvalence avec à la clef un surcroît de stress, en particulier pour les femmes non qualifiées.²⁶⁶ Le stress au travail, dont la gestion peut se traduire en médicalisation, est un phénomène antérieur aux lois sur la réduction de la durée hebdomadaire du travail²⁶⁷ : la personnalisation du travail (importance accrue du « savoir-être », individualisation de la relation salariale...), la flexibilité, la rapidité de réponse aux changements, la polyvalence et le travail par objectifs sont autant de facteurs générateurs d'un cumul de « souffrances » au travail.²⁶⁸

²⁶⁵ Marc-Antoine Estrade et Dominique Méda, « Principaux résultats de l'enquête RTT et modes de vie », DARES, mai 2002 et Marc-Antoine Estrade, Dominique Méda, Renaud Orain, « Les effets de la RTT sur les modes de vie », *Problèmes économiques* n° 2.721, 11 juillet 2001 et Direction du Tourisme, « Les comportements de départ des Français : premières incidences de l'ARTT », décembre 2002.

²⁶⁶ Audition de Mme Patricia Soussem devant la Section prospective du CESR le 13 mars 2003.

²⁶⁷ Commissariat général du Plan, *Rapport sur les perspectives de la France*, Paris, 2000.

²⁶⁸ Olivier Galland et Yannick Lemel, *La nouvelle société française*, Paris, A. Colin, 1998.

En ce qui concerne la vie en dehors du travail (organisation domestique, vie familiale, vie sociale et loisirs), les principaux enseignements dégagés par la DARES sont les suivants :

- Globalement, le temps libéré par les « 35 heures » a surtout profité au repos, à la famille et aux enfants, au bricolage, au jardinage, aux courses et au rangement de la maison ;
- 42 % des salariés interrogés ont déclaré consacrer plus de temps aux tâches domestiques (courses, rangement, repassage...) et semi-loisirs (jardinage et bricolage) ;
- Une part importante de ces salariés déclarent aussi avoir changé le moment de la semaine ou de la journée où ils exercent ces activités (notamment le bricolage et le jardinage pour les hommes, les courses pour les femmes), principalement dans le but de les effectuer plus tranquillement et de pouvoir faire autre chose le week-end ;
- Pour les salariés concernés par l'attribution d'une journée ou d'une demi-journée fixes, le jour choisi est généralement le vendredi (33 %), le mercredi (15 %) ou le lundi (11 %). La possibilité de « ramasser » le travail sur un nombre réduit de jours afin de disposer de plus de temps le week-end (qui est le temps des regroupements familiaux) paraît une option appréciée, comme d'une façon générale le fait de pouvoir regrouper des périodes substantielles de temps libre pour donner plus de visibilité à la réduction du temps de travail.²⁶⁹
- En ce qui concerne les loisirs : les pratiques n'ont pas été bouleversées dans la mesure où les salariés ont surtout mis à profit le temps dégagé pour consacrer plus de temps au repos (51 % des femmes et 40 % des hommes déclarent en avoir profité pour consacrer de temps au repos) et aux loisirs qu'ils pratiquaient déjà ;
- Les loisirs qui ont le plus bénéficié du temps dégagé par la RTT sont les activités permettant un développement personnel et culturel (« se former et prendre des cours » pour 43,5 % des femmes et 38,5 % des hommes et « prendre des cours de dessin, participer à une chorale, jouer d'un instrument de musique » pour 41 % des femmes et 28 % des hommes). Viennent ensuite la pratique informatique et le surf sur Internet (hors obligations professionnelles) (35 % des femmes et 38 % des hommes) ; les activités à domicile comme la lecture, la musique, le tricot ou la broderie (34 % des femmes et 25 % des hommes) puis « s'occuper de soi-même (santé, forme physique) » (32 % des femmes et 20,5 % des hommes). Arrivent seulement ensuite les activités tournées vers l'extérieur : « faire du sport, de la randonnée, du vélo, aller à la piscine » (29 % des femmes et 27 % des hommes) et « aller à la chasse ou à la pêche » (30,5 % des hommes) ;
- Par ailleurs, une femme sur cinq et un homme sur quatre déclarent en avoir profité pour consacrer plus de temps à la vie associative (hors le lieu de travail) ou à des activités de quartier ;
- En ce qui concerne les vacances : 28 % des salariés interrogés déclarent que la RTT leur a permis de partir plus souvent en courts séjours ou week-ends prolongés, avec un très net écart entre la population cadre et la population non-cadre (50 % chez les cadres et 13 % chez les non cadres) ;

En ce qui concerne les pratiques de départ en vacances, l'enquête de la Direction du Tourisme souligne que les effets les plus significatifs concernent les départs au dernier moment et les décalages des heures de départs ou d'arrivée pour les vacances et les week-ends.

²⁶⁹ Jean-Yves Boulin, Michel Lallement, Gilbert Lefèvre, Rachel Silvera, « Temps de travail et modes de vie », Futuribles, décembre 1998.

7.4. Une plus grande porosité entre les temps privé et professionnel

Dans le cadre de l'enquête annuelle « Parcours » de l'Observatoire de la Chronomobilité (Bruno MARZLOFF) qui tente depuis 1998 de cerner les comportements de mobilité des individus, près de la moitié des actifs (43 %) déclarent travailler même occasionnellement durant leurs week-ends et plus d'un sur cinq durant leurs vacances.²⁷⁰

Dans une autre étude récente, des télétravailleurs salariés de grandes entreprises déclarent avoir de nombreux collègues qui pratiquent un « télétravail souterrain » en demandant à travailler occasionnellement un ou deux jours chez eux.²⁷¹

Un changement de nature du travail²⁷² et surtout la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans tous les espaces (foyers, entreprises, lieux publics...) avec le développement de la portabilité des systèmes (téléphones et ordinateurs portables, Internet mobile...) contribuent largement à l'effacement des frontières entre vie privée et vie publique. De nombreux salariés emportent ainsi du travail chez eux et communiquent depuis leur domicile avec des collègues restés au bureau ou se connectent à distance au système d'information de l'entreprise tandis que d'autres communiquent avec leur famille et leurs amis pendant le temps de travail.

De plus en plus d'attributs des temps non travaillés se retrouvent aujourd'hui intégrés dans les temps travaillés et inversement. Pour un nombre accru de travailleurs, les cloisons sont moins étanches qu'autrefois : non seulement les postes d'exécution s'enrichissent de fonctions de réflexion (« nouvelles formes d'organisation du travail », « élargissement des tâches », toyotisme, démarches qualité) mais les entreprises elles-mêmes sont plus perméables aux choix individuels, à la vie privée, à la vie familiale, aux choix intimes des personnes...²⁷³

Par rapport au passé, pour tous les types d'activité, si certains moments de la journée sont plus stressés et intenses, voire moralement contraignants, d'autres sont plus détachés, conviviaux et « cool ». La densification générale des conditions de travail est une réalité ; la multiplication des temps et des espaces d'autonomie en est une autre. Le temps de travail contient des plages de pause qui ne sont plus seulement, comme dans la conception taylorienne, des phases de récupération, mais de vrais moments intercalaires d'innovation et de socialisation.

En poussant la logique jusqu'au bout on pourrait dire que du « loisirs » ou du « loisible » se glisse dans le travail. Certaines normes sont prises avec plus de détachement. Dans les secteurs avancés (communication, information, publicité, jeux vidéo, audit et conseil, recherche...) les consignes de la hiérarchie sont prises de façon plus souple qu'autrefois, d'où d'ailleurs les difficultés rencontrées par les directions des ressources humaines pour comprendre les agendas (apparemment) mal gérés et les horaires approximatifs des jeunes générations. D'où la tendance, aussi, à considérer négativement comme de la « déviance » ce qui n'est en fait que l'expression de nouveaux styles de vie.

²⁷⁰ Bruno Marzloff, « Nouvelles mobilités, nouveaux concepts, nouveaux outils ».

²⁷¹ Denis Bérard (coordination), *Le télétravail en question. Analyse critique à partir de 10 cas d'entreprises*, ANACT, février 2002.

²⁷² Jean-Yves Boulin, « Pour une urbanistique des temps. La désynchronisation des temps sociaux », *Futuribles*, avril 2003.

²⁷³ Ce paragraphe et les deux suivants sont extraits d'une contribution écrite de Bruno Hérault, membre de la Section prospective

On voit bien que *la porosité des temps est aussi une porosité des espaces* (territoires de « loisirs » / territoires de travail).

Selon Yves LASFARGUE, Directeur des études du Centre d'étude et de formation pour l'accompagnement des changements (CEFAC), tous les métiers seront à l'avenir concernés, à des degrés divers, par le développement du télétravail nomade « car ils ont tous une dimension informationnelle et communicationnelle ».²⁷⁴ Il devrait s'ensuivre que de plus en plus, le lieu de travail se situera « là où se trouve la poche du salarié qui contient son outil de travail », c'est-à-dire aussi bien au bureau que dans un train, un aéroport, une gare, un hôtel, dans l'entreprise du client, au domicile ou dans la résidence secondaire...

Il est probable, dans ces conditions, que les travailleurs auront à supporter une pression plus forte, liée à l'accessibilité immédiate dont sont porteuses les TIC... et qu'il faudra inventer de nouveaux moyens de mesurer le travail (charge de travail, travail à la tâche ?)

²⁷⁴ Yves Lasfargue, « Apprendre à évaluer l'ergostressie », ANACT, *Travail et changement*, décembre 2000.

8. LA VALEUR TRAVAIL ET LES REPRESENTATIONS DU TRAVAIL

Si le débat sur la fin du travail dans les termes de la fin des années 90, à la suite de la parution des ouvrages de Jeremy RIFKIN, *La fin du travail* (traduit en France en 1996) et de Dominique MEDA, *Le travail, une valeur en voie de disparition* (1995), semble aujourd'hui dépassé, la question de la place du travail dans la vie des individus reste néanmoins posée, puisque se développe largement dans les médias, le champ politique, certains milieux experts et l'opinion publique une représentation de la société moins centrée sur le travail.

Cependant, le travail, quelle que soit sa durée, reste fortement structurant de l'identité et du lien social.

8.1. Un rapport au travail plus personnel

Depuis une vingtaine d'années, des enquêtes sur les valeurs des Européens sont réalisées à intervalles réguliers (1981, 1990, 1999). Selon la dernière de ces enquêtes, le rapport des Européens au travail est en train de changer : ils en attendent aujourd'hui « davantage de satisfactions sur le plan personnel » et ils « prennent leur distance vis-à-vis de la morale traditionnelle du travail ». Ces évolutions participeraient d'un rapport « plus personnel ».

8.2. La question de la place du travail dans la vie des individus

L'enquête montre aussi que la plupart des Européens désirent aujourd'hui un rééquilibrage des parts respectives du travail et du non-travail (qu'il s'agisse ou non de loisirs).²⁷⁵ La France est le pays où les personnes sont les plus nombreuses à considérer que l'évolution vers une moindre importance du travail serait une bonne chose : 66 % des Français déclarent en 1999 qu'« une moindre importance du travail dans la vie serait une bonne chose » (contre 30 % en 1990 et 57 % en 1981). Viennent ensuite la Grande-Bretagne (53 % d'opinions favorables), la Suède (51 %), la Belgique (50 %) et le Luxembourg (49 %). Les autres pays considèrent majoritairement qu'une moindre importance du travail ne serait pas une bonne chose (Danemark, Autriche, Grèce, Italie, Portugal).²⁷⁶

L'expression de cette opinion ne remet pas en cause les jugements sur l'importance du travail puisque 95 % des Français considèrent que le travail est « très important » ou « important ». Cette opinion n'a pas varié par rapport à 1990, au contraire de l'opinion sur l'importance des loisirs.²⁷⁷ En effet, entre les deux enquêtes, *l'importance accordée aux loisirs progresse* nettement (en France mais aussi en Grande-Bretagne, en Autriche, au Portugal et en Irlande).

Mais les Français continuent de considérer que le travail est plus important que les loisirs puisque les loisirs sont jugés davantage « importants » (51 % des personnes interrogées) que « très importants » (37 %), au contraire du travail (respectivement 70 % et 25 %) et qu'au total, 95 % des personnes interrogées considèrent que le travail est « très important » ou « important » et 88 % considèrent que les loisirs sont « importants » ou « très importants ».

²⁷⁵ Hélène Ruffaut et Jean-François Tchernia, « Les Européens et le travail : un rapport plus personnel », *Futuribles*, n° 277, juillet-août 2002 (numéro spécial).

²⁷⁶ Hélène Ruffaut et Jean-François Tchernia, *ibid.*

²⁷⁷ Cette question a été posée pour la première fois en 1990.

Une autre enquête, réalisée de 1996 à 1999 auprès de 6 000 personnes²⁷⁸ (coordonnée par Christian BAUDELLOT et Michel POLLAC) pousse plus loin l'analyse de la place du travail dans la vie des Français. A la question ouverte « Qu'est-ce qui pour vous est le plus important pour être heureux ? », 27 % des personnes ont répondu le travail, avec des variations en fonction de la position sociale (les catégories dont les conditions de travail sont les plus pénibles, les rémunérations les plus faibles et les risques de chômage les plus forts sont ceux qui invoquent le plus le travail comme un élément constitutif du bonheur).²⁷⁹ Le substantif « travail » est le deuxième le plus cité, loin derrière la santé mais devant la famille, les enfants, l'argent, l'amour, le couple, l'entente.²⁸⁰

Cette enquête montre que les cadres (qui forment la catégorie la moins exposée à la précarité et au chômage) citent moins souvent que les ouvriers le travail comme élément constitutif du bonheur, alors que, paradoxalement, ils souhaitent plus souvent qu'eux prolonger leur activité professionnelle au-delà de l'âge imposé. A l'inverse, les ouvriers en font une condition essentielle de leur bonheur mais ne se plaignent pas d'être mis à la retraite trop tôt. L'enquête met en évidence qu'il n'y a pas d'effet d'âge chez les cadres et les professions intermédiaires citant le travail comme élément du bonheur (30 % à 25-34 ans, 27 % à 35-49 ans et 29 % après 50 ans) alors qu'il en existe un chez les ouvriers (42 % à 25-34 ans, 42 % à 35-49 ans et 31 % après 50 ans).²⁸¹

A l'effet d'âge s'ajoute un effet de génération. D'après l'enquête sur les valeurs des Européens, pour les Français de plus de 50 ans, le travail prime sur tout le reste, alors que les moins de 50 ans le considèrent valorisant et important mais non prioritaire.²⁸²

8.3. Une revalorisation des attentes vis-à-vis du travail

8.3.1. Autant d'avantages concrets mais plus d'avantages subjectifs

L'enquête européenne montre que les Français ont revalorisé par rapport à 1981 et 1990 leurs attentes vis-à-vis du travail, aussi bien en termes d'avantages concrets (comme le salaire, les horaires de travail, l'ambiance au travail, les vacances ou les rythmes de travail) que de développement personnel (comme le sentiment de réussir quelque chose, l'impression de faire quelque chose d'intéressant ou le bon emploi de ses capacités).²⁸³ Ainsi, 35 % d'entre eux citent au moins trois éléments caractéristiques du développement personnel en 1999 (contre 15 % en 1981 et 19 % en 1990) et 17 % au moins trois caractéristiques des avantages concrets (contre 10 % en 1981 et 9 % en 1990). La dégradation de la situation de l'emploi explique sans doute, en partie, cette évolution.

Cette enquête d'opinion en confirme d'autres montrant qu'un bon emploi n'est plus seulement celui qui, protégé des aléas, et matériellement rémunérateur, permet d'*avoir*, mais encore celui qui est source de relations qui permettent d'*être* : atmosphère sympathique, confiance, respect, accomplissement de soi, justice des situations et justesse des jugements, sentiment

²⁷⁸ Christian Baudelot et Michel Pollac avec Céline Bessière, Isabelle Coutant, Delphine Serre, Frédéric Viguière, *Travailler pour être heureux ? Le bonheur et le travail en France*, Paris, Fayard, 2003.

²⁷⁹ Christian Baudelot et Michel Pollac, *op. cit.*, pp. 65-69.

²⁸⁰ *Ibidem*

²⁸¹ *Ibidem*

²⁸² Pierre Bréchon et Jean-François Tchernia, « Table ronde du 16 novembre 2000 sur les valeurs des Français : les grandes tendances d'évolution observées et prévisibles », Travaux de prospective du Grand Lyon.

²⁸³ Audition du sociologue Yves Lambert devant la Section prospective du CESR le 13 mars 2003.

d'équilibre des contributions et de proportionnalité des rétributions, indépendance temporelle, etc. Les arbitrages faits par les jeunes générations le montrent clairement : la variable « ambiance au travail » entre de plus en plus dans la définition d'un « mauvais boulot » ou d'un « bon job ».

8.3.2. Les attentes des jeunes

L'enquête montre aussi un effet d'âge sur les attentes vis-à-vis du travail. En 1999, les jeunes de 18-29 ans accordent plus d'importance que la moyenne des âges à la plupart des avantages concrets (sauf aux horaires de travail) tandis qu'ils accordent au contraire moins d'importance aux attentes en termes de développement personnel (7 points de moins pour « ce que l'on fait est intéressant », 11 points de moins pour « c'est un travail qui donne l'impression de réussir quelque chose » et 12 points de moins « c'est un travail où l'on peut employer ses capacités »). Parmi les attentes exprimées avec plus de force chez les jeunes, figure en particulier l'ambiance au travail (10 points de plus). L'importance de l'ambiance au travail se trouve confirmée par une autre enquête, réalisée en 1999 auprès des 15-24 ans par la SOFRES pour le compte de la Fédération syndicale unitaire.

Les caractères importants du travail (extrait de l'enquête sur les valeurs des Européens)

La question à laquelle il est répondu est la suivante : « Voici sur cette carte quelques traits qui peuvent être considérés comme importants pour un emploi ou une activité professionnelle. Pour vous personnellement quels sont ceux qui vous paraissent les plus importants ? » (liste de choix possibles, % de choix des items suivants, 18-29 ans entre parenthèses)

	1981	1990	1999
Les avantages concrets			
On gagne bien sa vie	53 (59)	54	68 (74)
On ne risque pas le chômage	47 (45)	35	46 (50)
On peut espérer une promotion	19 (24)	25	30 (36)
L'ambiance de travail est bonne	50 (58)	53	65 (75)
L'horaire est satisfaisant	27 (32)	26	36 (34)
Il y a de bonnes vacances	17 (19)	15	20 (20)
On n'est pas bousculé	10 (11)	8	12 (15)
Les possibilités de développement personnel			
Ce que l'on fait est intéressant	53 (54)	59	66 (53)
C'est un travail qui donne l'impression de réussir quelque chose	30 (32)	42	50 (39)
C'est un travail où l'on peut employer ses capacités	32 (34)	43	50 (38)

Une étude sur les attentes réciproques des jeunes et des entreprises réalisée à l'initiative du Comité de développement économique et social pour l'aménagement du bassin d'emploi de Rennes (CODESPAR), à la fin de l'année 2002, montre que les critères constitutifs de l'attente des jeunes à l'égard de l'entreprise (y compris de leur décision de rester ou non dans l'entreprise) sont la rémunération, le respect de la personne et une reconnaissance des acquis et des attentes.

Un sondage IPSOS réalisé pour le compte de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises en mai 2003 permet de compléter ces résultats.²⁸⁴ Il met en évidence, d'une part, que la rémunération – dont l'importance n'est pas mise en cause – n'est pas un moteur suffisamment puissant pour garantir à lui seul l'implication et la motivation des jeunes, et, d'autre part, que la garantie de pouvoir progresser, évoluer et se former a pris pour beaucoup une importance considérable. Il confirme en outre l'importance de l'ambiance de travail pour les jeunes (l'ambiance est citée avant le salaire et l'intérêt du travail par 26 % des jeunes).

8.4. Des différences de représentations entre les hommes et les femmes

Aux différenciations selon la catégorie sociale et l'âge s'ajoute une différenciation sexuelle des représentations du travail, comme le souligne l'étude sociologique de Christian BAUDELLOT et Michel POLLAC : « les hommes adhèrent davantage à une représentation classique du travail entendu comme une activité organisée autour du pouvoir et de l'argent. Qu'il s'agisse de défendre des intérêts collectifs (« Je fais partie d'un groupement syndical ou professionnel »), d'éprouver du plaisir à exercer du pouvoir (« Je suis en situation d'avoir du pouvoir », « Je n'ai pas de pouvoir et je le regrette ») ou de l'implication personnelle orientée vers le gain d'argent (« Je m'implique dans mon travail pour gagner de l'argent »). Les hommes plus que les femmes tiennent à ce que le produit de leur travail survive à l'effort qui l'a engendré. (...) Moins concernées par les traces matérielles qu'elles laisseraient ou par la prolongation de leur action par l'intermédiaire de leurs enfants, [les femmes] le sont davantage par les aspects quotidiens de leur activité professionnelle qu'elles vivent sur un mode personnel. Plus sensibles au stress, ou plus habituées à l'exprimer (...), elles prennent davantage en compte l'intérêt immédiat du contenu de leur travail (...), et l'attention qui leur est portée en tant que personne (...) ». ²⁸⁵

²⁸⁴ Cette enquête a été réalisée auprès d'un échantillon de 604 jeunes du bassin de Rennes, âgés de 15 à 25 ans.

²⁸⁵ Christian Baudelot et Michel Pollac, *op. cit.*, p. 122.

CHAPITRE 4 - LA VIE PUBLIQUE (OU COLLECTIVE)

Les individus créent du lien social à travers leurs multiples activités sociales. Adhérer à une association, voter, manifester, pratiquer une religion ou un sport, aller au cinéma, au théâtre ou au concert, visiter une exposition ou un musée sont, bien que sur des plans différents, autant de façons de s'intégrer socialement.

Pour les sociologues, le choix des loisirs – plutôt centrés sur la sphère domestique ou plutôt tournés vers l'extérieur – comme le choix des relations privilégiées – plutôt centrées sur le couple, sur la famille ou sur les amis – sont des indicateurs du degré d'intégration sociale.

1. DE NOUVELLES ATTITUDES RELIGIEUSES : UN « DEVELOPPEMENT DU HORS PISTE »²⁸⁶

Un des changements les plus marquants de la société au cours des dernières décennies réside dans le processus de « sécularisation » qui conduit à ce que près de 45 % des Français se déclarent aujourd'hui « sans religion » (63 % chez les 18-24 ans).²⁸⁷

Cette évolution est encore plus cruciale en Bretagne où la religion tient traditionnellement une place plus importante. Or la sécularisation progresse rapidement, explique Yves LAMBERT, du Groupe de sociologie des religions et de la laïcité CNRS-EPHE, car « bon nombre de catholiques pratiquants sont devenus des non-pratiquants, dont une partie a rejoint les « sans-religion », lesquels transmettent leur attitude à leurs enfants – alors que seule la moitié des enfants ayant des parents religieux le restent. »

La dernière enquête sur les Valeurs (1999) confirme que la pratique religieuse décline en France à tous les âges. Mais cette enquête montre aussi un retour de certaines croyances, notamment des croyances en l'après-mort (la vie après la mort, l'enfer, le paradis, la réincarnation) et un développement du croire chez les « sans-religion », les deux tendances se trouvant plus accentuée chez les jeunes. Ainsi 29 % des « sans-religion » se déclarent « athées convaincus » mais 23 % déclarent croire en Dieu et 26 % à « une sorte d'esprit ou de force vitale cependant que 4 % des « athées convaincus » déclarent croire en Dieu.

Les « sans-religion », explique Yves LAMBERT, ne se limitent plus au « noyau ancien des « sans-religion », athée, rationaliste et anticlérical, qui était majoritaire jusqu'aux années 1970 ». Aujourd'hui, « deux autres composantes l'emportent : les « indifférents », enfants de la sécularisation qui n'ont pas grandi dans un univers religieux et ignorent celui-ci ; les « intéressés », dont la recherche d'une spiritualité individuelle, personnelle et libre, hors de toute institution, exclut le prêt-à-penser ».

²⁸⁶ Yves Lambert, « Religion : développement du hors piste et de la randonnée », in P. Bréchon (sous la direction de), *Les valeurs des Français. Evolutions de 1980 à 2000*, Armand Colin, Paris, 2000. Audition de Yves Lambert devant la Section prospective du CESR le 13 mars 2003.

²⁸⁷ Pierre Bréchon, « Les attitudes religieuses en France », *Archives des sciences sociales en religion* n° 109, janvier-mars 2000.

On constate d'ailleurs, en particulier chez les jeunes, que le recul de la pratique des religions traditionnelles (sachant que les enquêtes sur les valeurs sous-estiment l'islam²⁸⁸) s'accompagnent d'un développement, depuis une dizaine d'années, des croyances parallèles.

L'enquête de 1999 montre également un rapprochement entre les catholiques pratiquants et les « sans-religion » (surtout chez les jeunes) qui témoigne du développement chez les catholiques d'un « relativisme ouvert et pluraliste » avec l'idée que dans le croire « le plus important n'est pas que ce soit vrai ou non mais que cela contribue à l'épanouissement individuel et collectif (pragmatisme) ». ²⁸⁹ Yves LAMBERT explique que le catholicisme de la crainte a cédé la place à un catholicisme de l'épanouissement personnel ; que les catholiques les plus pratiquants croient moins au jugement dernier et à la damnation et se recentrent sur la vie terrestre.

En définitive, ces évolutions dépassent, et en un certain sens désintègrent le cadre religieux en ce qu'elles témoignent d'une individualisation et d'une désinstitutionnalisation de la croyance. D'ailleurs, « la prétention à définir les « sans-religion » à partir de la religion n'a plus aucun sens quand ces derniers deviennent majoritaires ». ²⁹⁰

Pour Patrick MICHEL, elles sont à rapprocher de la « crise des références stables d'identité, qui interroge tous les domaines de la vie : professionnel, politique, religieux, sexuel... » ²⁹¹ et fait que, désormais, « chacun de nous se définit par son itinéraire ».

Dans les années 1970, la carte de la France des paroisses les plus pratiquantes, dressée par le chanoine Boulard en 1965, qui distinguait la Bretagne parmi les régions les plus ferventes, recouvrait encore la carte de l'école privée, de la chouannerie et du vote à droite. Ceci est nettement moins vrai désormais. Selon Yves LAMBERT, le religieux, l'école et le politique ont commencé à se délier dans les années 1980.

²⁸⁸ Dans le cadre de ces enquêtes, l'islam est sous-estimé. Les musulmans ne sont pas sondés. Aucun redressement n'a été fait.

²⁸⁹ Yves Lambert, « La religion en France des années soixante à nos jours ».

²⁹⁰ Yves Lambert, « Religion : développement du hors piste et de la randonnée ».

²⁹¹ Patrick Michel, *La religion au musée*, L'Harmattan, Paris, 1999.

2. UN FOISONNEMENT DES PRATIQUES DE PARTICIPATION

Comme l'a déjà souligné l'étude prospective réalisée en 2001 par les Conseils Economiques et Sociaux Régionaux de l'Atlantique « les formes traditionnelles d'engagement (militantisme politique et syndical) évoluent vers de nouvelles formes d'actions. Le potentiel protestataire augmente, tandis que les objets de mobilisation sont plus concrets et plus diversifiés, dépassant la stricte sphère du travail et déplaçant l'aspiration à un changement général de la société vers une revendication visant à en modifier son fonctionnement ».²⁹²

2.1. Un certain recul des formes traditionnelles d'engagement citoyen

2.1.1. Un déclin de la participation électorale

Comme le montre une étude de l'INSEE, aux élections présidentielles et législatives de 2002, la Bretagne s'est montrée presque aussi abstentionniste que l'ensemble des autres régions, avec un écart n'étant plus que de deux ou trois points (32 % d'abstention au premier tour des législatives de 2002 contre 35 % au niveau de la France entière). Ce constat participe d'une progressive « normalisation » des pratiques électorales en Bretagne, aussi bien en termes de participation (la Bretagne votait autrefois plus massivement que la moyenne des régions) que de vote (par ex. percée du vote frontiste aux élections de 2002).

Selon la section des études électorales du laboratoire AURAU/RESO de l'université de Rennes 2, cet « alignement » de la Bretagne sur la moyenne des pratiques nationales s'explique à la fois par la « nationalisation » des thèmes électoraux, une meilleure insertion de la région dans l'espace et les enjeux nationaux et européens, l'urbanisation et la diffusion des modes de vie urbains (Rennes et son bassin sont beaucoup plus proches des moyennes nationales), le « brassage » des populations produit par les migrations interrégionales²⁹³...

Néanmoins une approche plus qualitative du vote montre que la Bretagne conserve encore une certaine spécificité dans la mesure où la mobilisation électorale y reste relativement plus élevée qu'ailleurs : la région se classe ainsi au deuxième rang national par le pourcentage de « votants systématiques » (personnes votant aux quatre tours de scrutin).

Selon l'INSEE, « les différences observées entre la Bretagne et d'autres régions résultent pour l'essentiel des facteurs socio-démographiques » tels que l'âge, la situation matrimoniale, l'activité professionnelle ou encore le « mode de vie domestique ». L'institut national de la statistique dresse ce constat après avoir établi une corrélation entre la participation et tous ces facteurs et montré notamment que les personnes mariées votent plus que les personnes célibataires ou divorcées, les propriétaires plus que les locataires, les habitants de la campagne plus que ceux des grandes villes, les actifs occupés plus que les chômeurs et les agriculteurs plus que les autres catégories socioprofessionnelles.

Les résultats des dernières élections incitent, en outre, à penser que les régions rurales, éloignées des grands centres urbains évoluent vers un comportement marginal par rapport à la moyenne régionale. Il y a là un élément de réflexion sur le sentiment d'abandon de ces territoires, souvent touchés par les difficultés du monde agricole.

²⁹² *Prospective des facteurs d'attractivité des régions atlantiques*, octobre 2001.

²⁹³ Contribution de Patrick Pierre, du laboratoire de l'Université de Rennes 2 AURAU/RESO.

2.1.2. Moins de salariés syndiqués

Parallèlement, la part de salariés syndiqués recule, en France, depuis plus de vingt ans. La transformation de l'appareil productif, l'individualisation des conditions de travail, le chômage, la précarisation de l'emploi et le développement de l'individualisme au détriment des intérêts collectifs sont les facteurs les plus couramment invoqués pour expliquer ce phénomène.

Mais, dans le même temps, la participation lors des élections des représentants du personnel dans les entreprises est relativement forte et d'aucuns constatent même une certaine remobilisation des jeunes avec de nouvelles formes d'engagement syndical, moins permanentes et plus ponctuelles.

2.2. De nouveaux modes de participation, un élargissement des formes de participation ?

2.2.1. Les « nouveaux mouvements sociaux »

D'après de nombreux analystes, on assiste depuis les années 1960 ou 1970 à l'apparition de « nouveaux mouvements sociaux » (NMS), nouveaux parce qu'ils ne se situent plus dans le monde de la production mais à des niveaux identitaires multiples et mettent en scène de « nouveaux acteurs » (les « sans », c'est-à-dire les sans papiers, les sans logis, les sans emplois, les jeunes, les femmes, les homosexuels...).

L'émergence de ces « nouveaux mouvements sociaux » proviendrait de l'affaiblissement du sentiment d'appartenance aux classes sociales traditionnelles et de la « *montée des références micro-sociales* ». Ainsi on observe que « dans la définition qu'ils donnent d'eux-mêmes comme dans certains de leurs comportements, les Français se réfèrent de plus en plus à des catégories qui ont une forte proximité avec leur entourage immédiat et leurs caractéristiques individuelles, au détriment du sentiment d'appartenance à des catégories plus larges, et de l'affiliation effective à des organisations censées représenter des intérêts collectifs. »²⁹⁴ Une autre tendance est celle qui consiste à cultiver une sorte de « multi-appartenance » qui est une valorisation par chacun de sa singularité.

Le refus des engagements traditionnels s'observe particulièrement chez les jeunes lycéens dont les derniers mouvements, en Bretagne comme ailleurs, à la fois récurrents et éphémères (depuis 1986, il se produit tous les quatre ans des mouvements lycéens d'envergure nationale d'une durée de quatre à cinq semaines) constituent d'abord une affirmation d'identité générationnelle sur la base de revendications concrètes, supportées par des valeurs d'égalité, de respect, de justice et de refus de l'exclusion. Non désintéressés de la « politique »²⁹⁵, ils sont plutôt réticents à s'engager dans des conflits d'idées ou d'opinions qui pourraient diviser leurs groupes, les éloigner et les différencier de leurs pairs. Ils s'intéressent donc à des sujets plus « consensuels » comme l'humanitaire, l'environnement...

²⁹⁴ Olivier Galland, Yannick Lemel et Jean-François Tchernia « Les valeurs en France », in *Données sociales 2002-2003*, INSEE.

²⁹⁵ CESR, *Les jeunes de 16 à 25 ans : un atout pour la Bretagne*, A. Cario et J. Lemesle, novembre 2003.

2.2.2. Le développement des conflits de proximité

Par ailleurs, les observateurs relèvent une multiplication des conflits associatifs locaux de type NIMBY (« *Not In My BackYard* » = « pas dans mon jardin ! ») qui voient des individus se mobiliser spontanément en petits groupes contre des projets d'implantation près de chez eux d'activités autres que l'habitat (un élevage porcin, une ferme éolienne, etc.)

2.3. Une vie associative en plein essor

2.3.1. Un haut niveau d'activité associative en Bretagne

Le dernier *Bilan de la vie associative* (bilan 2000-2002) met en évidence un fort dynamisme des créations d'associations en Bretagne sur la période 1995-2000 dans un contexte global de régression (+ 7,35 % en Bretagne pour une baisse générale de - 4,33 % pour l'ensemble de la France métropolitaine). Ainsi, au cours de cette période, il s'est créé en moyenne, dans la région, plus de 3 000 associations par an.²⁹⁶

2.3.2. Une multiplication de (petites) associations

L'analyse de longue durée permet de relativiser la baisse globale observée sur la période 1995-2000. En réalité, il se crée aujourd'hui en France beaucoup plus d'associations que dans les années soixante (cinq fois plus en 1995 qu'en 1960).

Mais encore ceci doit-il être considéré en tenant compte du fait que cette croissance est au moins partiellement le résultat d'un processus de segmentation du tissu associatif : les associations qui se créent aujourd'hui sont beaucoup plus spécialisées qu'auparavant, ce qui les distingue notamment des associations polyvalentes comme les amicales laïques ou les centres paroissiaux.²⁹⁷

2.3.3. Les associations de loisirs, championnes toutes catégories

Le secteur associatif s'est transformé au cours des vingt-cinq dernières années.

Il semble que les associations de défense d'intérêts généraux²⁹⁸ (syndicats, associations de parents d'élèves...) soient en recul cependant que les associations de loisirs sont en plein essor.

Les associations de loisirs (sport, culture, musique, clubs du troisième âge) attirent un grand nombre d'adhérents. Viennent ensuite les associations tournées vers la défense d'intérêts communs (parents d'élèves, syndicats, locataire ou co-proprétaires, humanitaire...).

En 2002, 14 % des Français de 15 ans ou plus sont membres d'une association sportive et 9 % d'une association culturelle ou musicale. 19 % des personnes de 60 ans et plus sont membres d'un club du troisième âge.²⁹⁹

²⁹⁶ Source : Bilan de la vie associative : 2000-2002, Conseil national de la vie associative, janvier 2003.

²⁹⁷ Jacques Ion, « Le temps de l'engagement pluriel », *Sciences Humaines HS* n° 39, déc. 2002/janv.-fév. 2003.

²⁹⁸ Jacques Ion, *ibid.* Voir aussi Jacques Le Goff, « la métamorphose du social », article paru dans le journal *Ouest France* le 26 août 1999.

²⁹⁹ INSEE, *Insee Première* n° 920, septembre 2003.

2.3.4. Une différence des participations masculines / féminines

Selon une récente étude de l'INSEE, la participation des femmes à la vie associative s'est accrue ces dernières années, ce qui est en partie une conséquence du vieillissement.³⁰⁰

Mais les différences entre les hommes et les femmes tendent à persister, la participation masculine étant plus en rapport avec le sport et l'activité professionnelle (syndicats, retraités d'une entreprise) et la participation féminine avec la vie familiale et religieuse (associations de parents d'élève, associations religieuses).

2.3.5. Les seniors en tête de la participation associative

Selon une récente étude de l'INSEE, l'âge moyen des personnes qui adhèrent à une association a progressé de 5 ans en sept ans (48 ans en 2002) et les 60-65 ans qui adhèrent de plus en plus souvent sont aussi ceux qui adhèrent le plus (58 % sont membres d'au moins une association en 2002). A l'autre bout de la chaîne, les 15-30 ans sont ceux qui adhèrent le moins et leur participation est restée stable ces dernières années (37 % sont membres d'au moins une association en 2002 comme en 1996).³⁰¹

Selon une étude portant spécifiquement sur les seniors, la participation des 60-69 ans et celle des 70-79 ans sont comparables ; ce n'est qu'après 80 ans que la participation décline.³⁰²

Certaines associations recrutent spécifiquement parmi les seniors (clubs du troisième âge, associations de retraités, anciens combattants, classes d'année de naissance...). Mais loin de se cantonner à celles-ci, les 60 ans et plus adhèrent également à des associations sportives, culturelles ou tournées vers l'action collective et humanitaire car « avant comme après 60 ans, les motivations sont multiples ». Les associations de loisirs et d'épanouissement personnel sont très prisées au moins jusqu'à 70 ans.³⁰³

Cette étude montre également que la pratique associative va généralement de pair avec une meilleure insertion sociale : la vie associative favorise notamment les rencontres amicales régulières et les sorties culturelles (les seniors membres d'associations sortent plus que les autres). Elle est ainsi un moyen de raviver une sociabilité défaillante en permettant de nouer des relations quand les décès restreignent au fil des ans le réseau des amis et des connaissances.

Les différentes formes de participation sociale sont souvent cumulatives. Ainsi, de même qu'ils participent davantage à la vie associative, les seniors votent davantage ; ils lisent davantage les quotidiens régionaux et pratiquent plus assidûment une religion.

³⁰⁰ INSEE, *Insee Première* n° 920, septembre 2003.

³⁰¹ *Ibid.*

³⁰² Hélène Michaudon, « La vie sociale des seniors », in *Données sociales 2002-2003*, INSEE.

³⁰³ Hélène Michaudon, *ibid.*

3. LE TEMPS ET LES PRATIQUES DE LOISIRS³⁰⁴

3.1. Une nouvelle économie du temps de loisirs

De nombreux observateurs ont souligné la tendance à « travailler » ses loisirs, à cadencer ses temps libres, à planifier ses week-ends, à sur-occuper ses jours de vacances, à tuer les temps morts. Le temps hors emploi est donc, lui aussi, porteur d'obligations, de résultats, de normes sociales, de souci de soi et de « rentabilité », de prévisions, de calculs et de relations de pouvoir.

Ces aspects contraints, forts et diversifiés, se retrouvent tout au long de la journée : temps physiologiques, temps d'auto-production, tâches domestiques, soutien éducatif, déplacements, consommations, activités culturelles, etc. Un nombre croissant d'occupations hors travail sont pensées et vécues comme un pseudo travail à mener, comme une tâche à accomplir, avec des objectifs à atteindre et des moyens à mobiliser.

Ainsi, c'est parce que les vacances sont voulues comme un moment de « vrai » épanouissement qu'elles subissent le règne de la nécessité : il n'est pas de tout repos de réaliser pleinement sa période de repos.

Il en va de même pour le bénévolat et la vie associative, le volontariat ayant souvent tout d'un vrai travail (forme, horaires, motivation). Les temps libres ne sont plus seulement à vivre ; il faut absolument les *réussir*.

3.2. Un essor du temps libre jusqu'ici sans remise en cause des anciennes pratiques de loisirs

Selon la dernière enquête *Emploi du temps*, entre 1986 et 1999, du fait de la diminution globale du temps consacré au travail, à l'entretien du corps, aux tâches domestiques (y inclus le bricolage et le jardinage) et aux transports (hors trajets domicile-travail), le temps consacré aux loisirs s'est allongé d'une demi-heure par jour. Par ailleurs, le temps consacré aux visites et réceptions (parents, amis) et le temps des « repas de sociabilité » (entre parents, amis ou voisins) se sont accrus respectivement de 10 minutes et 15 minutes.³⁰⁵

Cette enquête ne rend pas compte de la réduction du temps de travail intervenue plus tard. En revanche, l'enquête « RTT et modes de vie » de la DARES apporte quelques éclairages sur ce point. Elle montre, comme il a déjà pu être évoqué précédemment (*Cf. partie 2, chapitre 3*) que la RTT n'a pas pour le moment bouleversé les pratiques de loisirs dans la mesure où les individus ont redéployé les temps libérés sur des activités qu'ils pratiquaient déjà hors travail et, en particulier, sur le repos (quatre femmes sur dix et un hommes sur trois déclarent avoir mis à profit le temps libéré pour se reposer) et les loisirs « interstitiels » comme regarder la télévision, lire, écouter de musique ou s'occuper de soi pour les femmes et faire du sport ou de l'ordinateur pour les hommes. Dans une étude plus récente, Gilbert CETTE et Pavel DIEV montrent que la manière dont les individus redéployent le temps libéré par la réduction du temps de travail dépend pour beaucoup de leur situation sociale (avoir des enfants favorise un

³⁰⁴ CESR, *Impacts en Bretagne des nouvelles demandes touristiques*, H. Depoid, janvier 2004.

³⁰⁵ INSEE, *Insee Première* n° 675, octobre 1999.

redéploiement sur les activités domestiques) et du niveau de diplôme (qui est déterminant d'un redéploiement sur des activités plutôt de loisirs ou sociales, que domestiques).³⁰⁶

En définitive, la Réduction du Temps de Travail n'a donc pas fait basculer la France dans une nouvelle « civilisation des loisirs ». Cependant, les représentations sociales évoluent et, de ce point de vue, parler d'une « culture du temps libre » produit des effets. Par ailleurs, il faut tenir compte de l'augmentation de la population des retraités qui est celle qui dispose de la plus grande part de temps libre.

³⁰⁶ Gilbert Cette et Pavel Diev, « L'impact de la réduction du temps de travail », *Futuribles* avril 2003.

4. DES EVOLUTIONS DU RAPPORT A L'ESPACE ET AU TEMPS

Lorsque l'on aborde la question de la vie en société, il convient de tenir compte aussi des évolutions qui concernent le rapport à l'espace et le rapport au temps.

4.1. L'émergence de nouveaux rapports à l'espace³⁰⁷

La ville d'hier avait des caractéristiques bien connues : installations centrales d'ateliers et de fabriques, vie polarisée par les gares, les services publics et les magasins, répartition verticale des inégalités sociales, aménités de voisinage, vie de quartier intégrée, communautés ouvrières, espaces résidentiels bourgeois, zones d'équipements collectifs, et tous les autres attributs du zonage fonctionnel. On évitait les distances en même temps qu'on recherchait une certaine proximité : on vivait proche de sa famille, on habitait près de son emploi, on se définissait comme *appartenant à un lieu*. Cette représentation de la ville ne disparaît pas complètement mais désormais elle coexiste avec une autre ville aux modes d'organisation différents. Dans cette autre ville vécue, il est rare que les amis soient des voisins, que les voisins soient des collègues, que les collègues soient des amis et que l'on voisine avec sa famille. Il faut donc recourir aux transports pour retrouver ceux qui n'habitent plus près de chez nous. Le citoyen ne perd pas complètement le sentiment d'habiter « quelque part », d'être d'un lieu particulier, mais il sait que *son statut et sa vie dépendent aussi des possibilités de joindre souvent et facilement tous les autres lieux*, voire même d'être simultanément en plusieurs lieux. Dès lors, l'espace-temps devient dominant et l'accessibilité un facteur d'inégalité.

4.2. L'apparition de nouveaux rapports aux temps

Nous passons d'une société de régulation des horaires à une société où la préoccupation majeure devient *l'articulation* des différentes temporalités. De même que les activités sociales et économiques se répartissent dans l'espace, elles se diffusent dans le temps (extension des temps de la consommation, « dé-saisonnalisation" des vacances, nouveaux rythmes de travail, etc.). De même que l'on parle d'étalement urbain, on peut donc parler d'un « étalement temporel ».

Dans ce contexte, les individus et les institutions sont conduits à se doter de nouveaux instruments de mesure, d'usage et de compensation des temps sociaux : outils asynchrones de communication et de stockage (e-mail, répondeurs téléphoniques, congélateurs), mais aussi bureaux des temps, plans directeurs temporels, plans de déplacements d'entreprise, dispositifs de régulation du trafic en temps réel, etc.

³⁰⁷ Ce paragraphe et le suivant sont extraits d'une contribution écrite de Bruno Héroult, membre de la Section prospective du CESR.

DEUXIEME PARTIE

***Hypothèses d'évolution
des modes de vie et
scénarios pour demain***

PLAN

CHAPITRE 1 : LA DEMARCHE DE L'ETUDE ET LA CONSTRUCTION DE SCENARIOS

CHAPITRE 2 : LES SCENARIOS ET LEURS CONSEQUENCES

1. Scénario 1 : La société individualisée
2. Scénario 2 : La société régulée
3. Scénario 3 : La société repliée
4. Scénario 4 : La société désorientée
5. Conclusion : les invariants et les axes stratégiques communs

Des tendances lourdes marquent déjà profondément l'évolution des modes de vie des bretons. Mais demain ? Se confirmeront-elles ? Ne peut-on anticiper des ruptures, des bifurcations et toutes sortes de « déviations » ?

C'est l'objet de la deuxième partie de cette étude que d'évoquer plusieurs séries d'hypothèses, à partir de la présentation de scénarios, explorant ainsi plusieurs futurs possibles.

Après une évocation de la démarche retenue (1), seront ainsi présentés plusieurs dessins de l'avenir (2), tandis que seront mis en évidence les invariants et axes stratégiques communs à ces scénarios (3).

CHAPITRE 1 - LA DEMARCHE DE L'ETUDE ET LA CONSTRUCTION DE SCENARIOS

La construction de scénarios reflétant les diverses évolutions possibles des modes de vie dans les années à venir s'est faite en trois étapes :

La première étape a consisté à repérer *plusieurs grands thèmes* participant de la structuration des modes de vie et étant susceptibles d'évoluer au cours des dix à quinze prochaines années. Ces thèmes constituent autant d'éléments structurants qui ont été considérés comme relevant d'autant de « sphères » (sphère de la vie privée, sphère de la vie professionnelle, sphère de la vie sociale) dans lesquelles évoluent les individus (*Cf. tableau ci-après*).

Chacun de ces thèmes peut se décliner à partir de *plusieurs variables* qui contribuent à en préciser la nature et le contenu (*Cf. tableau ci-après*).

DES THEMES ET DES VARIABLES

TROIS GRANDS THEMES

VARIABLES

La vie familiale et domestique

(sphère privée)

- les formes de la famille et les rapports hommes-femmes au sein du couple (logique d'égalisation, fortement liée aux hypothèses sur le travail)
- les échanges intergénérationnels (solidarité / conflit entre générations)
- le rapport à l'habitat et au logement (ouverture sur l'extérieur / repli)
- les activités tournées vers l'intérieur (le domicile, la famille) et soi-même, y compris certains loisirs, se soigner au sens large de « prendre soin de soi », se former au sens de développement personnel (ex. prendre des cours de dessin, participer à une chorale, jouer d'un instrument de musique, surfer sur Internet)...

La vie professionnelle

(sphère professionnelle)

- les évolutions du travail et du rapport au travail
- la formation professionnelle, la mobilité professionnelle, les parcours professionnels

La vie publique

(sphère sociale)

- la participation à la vie citoyenne, à travers les instances de participation institutionnalisées (partis politiques, associations, syndicats...) et d'autres formes de mobilisation (ex. « nouveaux mouvements sociaux », journées sans achat, etc.)
- l'évolution de la demande et des pratiques de loisirs (les activités récréatives ou plus généralement les usages du « temps libre »)

La seconde étape a consisté à formuler plusieurs hypothèses d'évolution pour chacune de ces variables (*Cf. tableau suivant*), sachant que ces hypothèses ne sont pas des prolongements des tendances préalablement identifiées – bien qu'elles puissent l'être – car la prospective s'intéresse aux évolutions possibles et non aux évolutions probables ou souhaitables.

La troisième étape a consisté à construire quatre scénarios, ce qui s'est fait en considérant toute une série d'éléments en « *toile de fond* ».

La population et les valeurs font partie de cette toile de fond : elles n'ont pas elles-mêmes fait l'objet d'hypothèses, la Section prospective ayant considéré, d'une part, que la prospective démographique demande des analyses spécifiques et, d'autre part, que les valeurs ne sont pas des comportements (et ne sont pas prédictives).

Les évolutions des comportements ne relèvent pas toutes de la responsabilité personnelle ou de la seule volonté des individus. Ainsi, le contexte institutionnel et politique (par ex. la décentralisation, la mondialisation, la construction européenne), le contexte économique (par ex. le rythme et la nature de la croissance) mais aussi les équilibres internationaux et la prise de conscience des écosystèmes sont autant d'éléments qui entravent ou favorisent une tendance plutôt qu'une autre. Or ces éléments eux-mêmes évoluent.

Ainsi, par exemple, les hypothèses relatives aux comportements de sortie du marché du travail des seniors doivent intégrer au moins trois séries de paramètres : les arbitrages entre travail et « loisirs » (dans un sens très large, on peut y inclure la famille) mais aussi le cadre institutionnel (les dispositifs de retraite et de cessation anticipée, la possibilité de cumuler un emploi et une retraite...) et le niveau de la demande de travail (il faut que la demande soit présente).

Il faut tenir compte, en outre, des évolutions de l'emploi, des formes de travail et des métiers, auxquelles contribuent les développements technologiques (par ex. en redéfinissant les frontières des métiers).

Par ailleurs, deux axes déterminants ont été retenus par la Section prospective dans le but d'imaginer la manière dont les modes de vie pourraient évoluer au cours des quinze prochaines années, à savoir :

- le contexte économique et social avec ses tendances vers plus ou moins de régulation sociale
- la tendance des acteurs à valoriser plus ou moins l'individualisme ou son contraire, la collectivité ; autrement dit, la tendance à faire prévaloir soit l'individu, soit la communauté, sur toutes les autres formes de réalité. Dans un cas, l'individualisme est particulièrement valorisé et le plus haut degré de valeur est accordé à l'individu (l'accent est mis sur l'émancipation de l'individu, les droits et les responsabilités individuelles). Dans l'autre cas, l'accent est davantage mis sur la collectivité ou la communauté, qui peut être plus ou moins large (communauté nationale, régionale ou locale, communauté à base corporatiste, identitaire, ethnique, éthique, etc.).

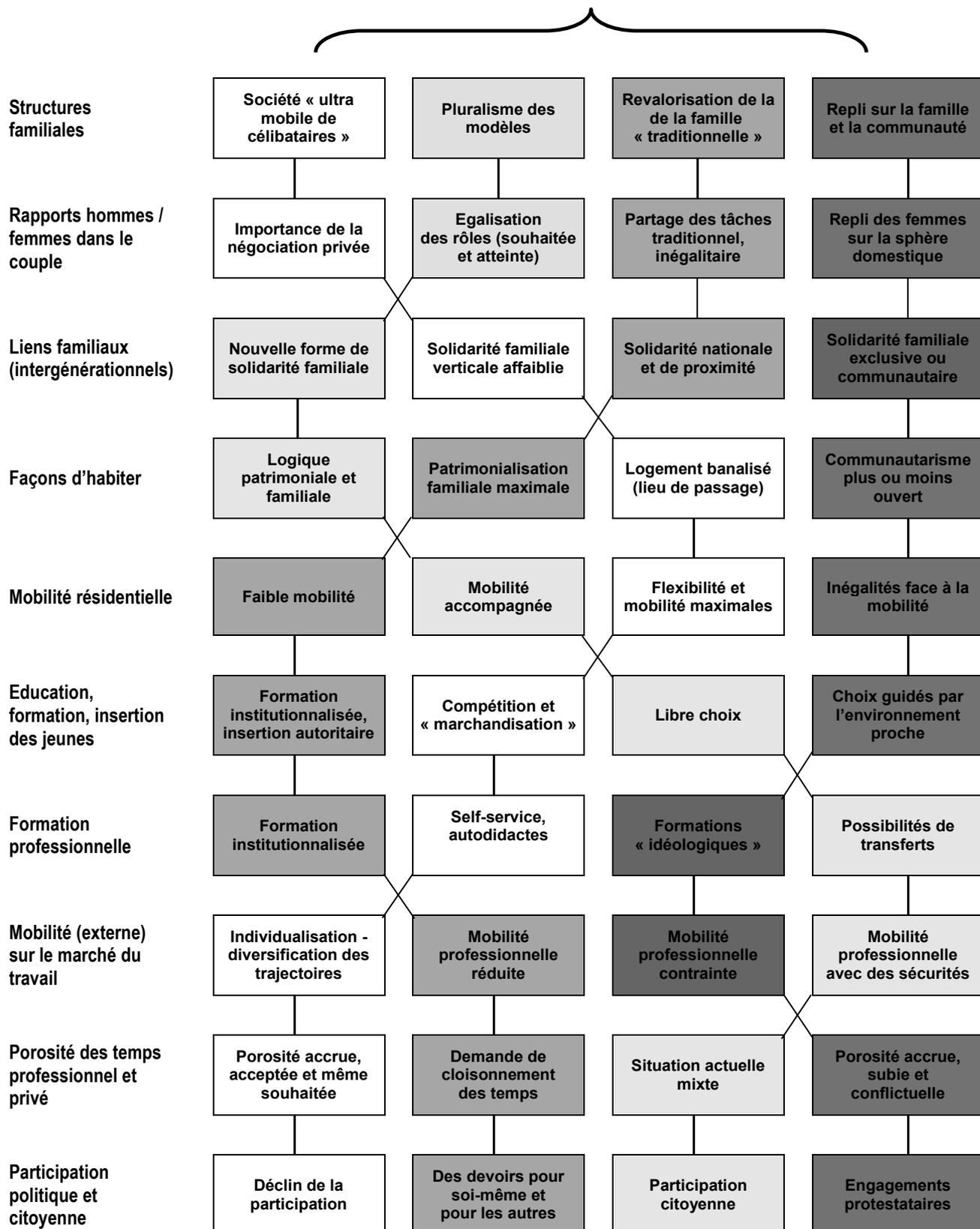
Les *quatre scénarios* qui ont été élaborés présentent quatre hypothèses d'évolution en allant d'une société où l'individualisme est extrême et le rôle de l'Etat et des institutions sociales réduit au minimum (évolution qui met l'accent sur le développement des droits et des responsabilités individuels) jusqu'à une « société repliée », où les individus dans leur majorité aspirent à plus de collectif, souhaitent de la « assurance » et suscitent des interventions de l'Etat allant dans ce sens.

Chaque scénario présente les *traits les plus saillants* qui le distinguent des autres en matière de modes de vie et de comportements. Il est bien entendu qu'*aucun des scénarios n'a vocation à se réaliser intégralement*, chacun combinant de façon différente des tendances déjà connues ou des signes d'évolutions nouvelles.

L'élaboration des scénarios débouche sur la mise en évidence de défis et d'enjeux stratégiques propres à chacun d'eux, complétée, au terme de la réflexion, par celle des principaux enjeux communs.

VARIABLES

HYPOTHESES D'EVOLUTION DES VARIABLES



CHAPITRE 2 - LES SCENARIOS ET LEURS CONSEQUENCES

1. SCENARIO 1 : LA SOCIETE INDIVIDUALISEE

1.1. Les hypothèses de base

Ce scénario décrit un hyper individualisme plutôt bien vécu par une majorité d'individus, dans un contexte de réduction au minimum des interventions de l'Etat, des collectivités locales et des institutions sociales, autrement dit un contexte particulièrement favorable aux droits individuels et à l'initiative privée. A bien des égards, ce scénario prolonge certaines tendances actuelles, qu'il se contente d'extrapoler ou d'amplifier.

1.2. Description du scénario

La vie familiale et domestique, les relations intergénérationnelles

Dans ce scénario, l'accent étant mis sur l'individu, l'instabilité des couples peut continuer de se développer (hausse du taux de divorcialité) sans que les remises en couples permettent de compenser les divorces et les séparations. Cette tendance contribue à réduire encore la taille des ménages, ce à quoi contribue déjà le vieillissement (car les ménages de personnes âgées sont des ménages plus petits). Du fait de cette réduction, jointe à la croissance démographique, le nombre des ménages progresse plus vite que la population, *ce qui accroît fortement les besoins en logements* et nécessite de construire pour loger tout le monde de nombreux logements supplémentaires chaque année, en tout cas dans certaines zones.

La mobilité des liens familiaux liée aux ruptures conjugales, jointe à l'instabilité professionnelle, aux changements de résidence et aux mobilités quotidiennes contribuent à produire, en poussant la logique jusqu'au bout, une sorte de société « ultra mobile de célibataires », où le phénomène des couples non-cohabitants et le « célibat de semaine » (individus travaillant loin de chez eux) se développent ; où chacun tend à vivre un destin personnel (et individuel) ; où les exigences conjugales sont particulièrement fortes (d'où la hausse des divorces et séparations) et les liens familiaux (les liens de sociabilité, les liens financiers et les liens domestiques) ne sont plus contraints mais seulement électifs. La sélectivité des liens interpersonnels produit forcément de l'exclusion (des personnes « disqualifiées ») et a des conséquences sur le contenu des activités réalisées en famille, qui sont davantage centrées sur la rencontre et le loisir...

Dans ce scénario, les tensions entre hommes et femmes sont plus fortes du fait d'une concurrence accrue sur le marché du travail, alors qu'aucune politique publique ne vise à « faciliter » l'activité professionnelle des mères de jeunes enfants (par ex. la scolarité précoce recule et les crèches collectives ne sont pas pour autant développées, le temps de travail n'est pas aménagé) et que la répartition des rôles est laissée à la négociation au sein des couples.

Cette situation pousse les femmes qui, ayant investi fortement dans leur formation initiale (donc les femmes qualifiées) cherchent à valoriser cet investissement sur le marché du travail, à réduire pour ce faire leur investissement familial, tout au moins dans les premières années d'activité (en retardant le moment où elles auront des enfant(s) et constitueront une famille). Il

s'ensuit que le fossé s'élargit encore entre *les femmes* qualifiées qui s'investissent fortement dans la sphère professionnelle et peu dans la sphère domestique et celles qui, étant peu ou n'étant pas qualifiées et ne trouvant bien souvent que des emplois précaires sont conduites à l'arbitrage inverse entre vie familiale et professionnelle. Cette situation accroît en outre *le risque d'une nouvelle « pauvreté féminine »* car les divorces et les séparations ne diminuant pas, les femmes qui renoncent à leur indépendance financière encourent en cas de rupture un risque de désaffiliation sociale (isolement important).

Par ailleurs, l'hyper mobilité des individus (qui favorise l'émancipation des liens familiaux) conjuguée à la régression de l'Etat-providence (moins de solidarité nationale) met en question la solidarité familiale. L'aide aux personnes âgées dépendantes repose aujourd'hui largement sur la famille et plus particulièrement sur les femmes d'âge actif (il y a deux fois plus de femmes que d'hommes parmi les aidants familiaux). Or, dans une société très individualiste, les femmes ont majoritairement autant d'aspirations personnelles que les hommes et sont autant qu'eux engagées dans la vie professionnelle, ce qui réduit le temps qu'elles peuvent consacrer à l'aide familiale. Cette moindre disponibilité ajoutée au fait que les descendants sont moins nombreux qu'aux générations précédentes (du fait de la baisse de la fécondité) a des conséquences d'autant plus graves que la famille est de plus en plus sollicitée puisque le nombre des personnes dépendantes augmente et que l'on cherche à remplacer la solidarité publique par la solidarité familiale (dérégulation). Cette situation accroît de manière importante *les besoins en termes à la fois de services d'aide et de soins à domicile et de places en institutions*. Or cette hausse des besoins risque de se heurter à une *pénurie de main d'œuvre*, en partie due à la faible attractivité et valorisation des métiers dits des « services à la personne » (par ex. aujourd'hui les personnels paramédicaux spécialisés en gériatrie ne sont pas formés au niveau universitaire)

Parallèlement, une plus faible régulation ne favorise pas les transferts sociaux et contribue donc à accentuer *les écarts entre les familles*. Elle conduit aussi à ce que la sphère marchande l'emporte s'agissant de répondre aux besoins croissants des ménages. Elle favorise aussi les comportements d'anticipation (prise en charge individualisée du risque de future dépendance) et peut, en outre, réduire l'intensité des échanges familiaux (une baisse des pensions de retraite aurait probablement cet effet).

Les façons de résider et d'habiter

Dans ce scénario, le logement est avant tout un « logement vitrine » ou un « logement instrument » (par référence aux socio-styles établis par l'Observatoire Cetelem en 2002 qui sont détaillés dans le rapport). Il répond à une logique d'ouverture au monde, de mobilité, de convivialité et de modernité et, en même temps, il est une sorte de « bulle » qui protège et permet de s'isoler provisoirement, des autres, du bruit, des aléas climatiques, etc. D'où le développement des équipements permettant la climatisation ou l'insonorisation.

Par ailleurs, le logement est d'une certaine façon « banalisé » : sa valeur intrinsèque est réduite et il tend à devenir un bien de consommation plus ordinaire. L'accession à la propriété fait donc un peu moins rêver. La logique d'accession est davantage celle de l'achat / revente (elle ne s'oppose pas à la mobilité résidentielle) et correspond avant tout à un calcul économique. L'importance de l'accession dépend donc très fortement des conditions du marché, c'est-à-dire de la rentabilité des investissements fonciers et immobiliers.

Dans ce scénario, des individus de plus en plus nombreux ont tendance à rechercher l'usage (et les commodités) plutôt que la propriété, ce qui favorise la location au détriment de l'achat. Cette tendance s'observe dans le rapport au logement comme aux produits de consommation plus courants (par ex. location de voitures, location d'appareils ménagers, etc.). Une part croissante de ménages est donc presque autant intéressée par le locatif que par la propriété et ces ménages sont d'autant plus attirés par le premier qu'il peut être plus facilement associé à des services qui les libèrent de contraintes matérielles et leur permettent une économie de temps (par ex. garde d'enfants, gardiennage d'animaux, livraison de repas, services de maintenance des équipements électriques, outils de surveillance, domotique, facilités d'accès aux réseaux...). Dans ce contexte, le locatif privé s'adapte à la demande des milieux aisés qui constituent une nouvelle clientèle. Il s'ensuit qu'une population de plus en plus nombreuse n'a plus accès à cette partie du parc de logements, ce qui accentue encore la crise du logement.

Dans ce scénario, la crise du logement gagne de plus en plus les familles à revenus modestes avec pour conséquence une moindre mobilité résidentielle pour ces familles et une moindre mixité sociale. Dans le même temps, la location (et donc aussi sans doute la mobilité résidentielle) progresse dans les milieux aisés (si le locatif se développe plus vite que la propriété).

En ce qui concerne la mobilité résidentielle, les raisons professionnelles restent dominantes dans les migrations d'actifs liées à des changements de commune, de département et de région, en particulier aux âges jeunes (surtout autour de 25-29 ans mais en fait jusqu'à 45 ans). L'élévation en moyenne des niveaux de qualification des individus joue en faveur d'un développement des migrations de longue distance (intercommunales, interdépartementales et interrégionales). Les jeunes ménages d'actifs s'adaptent aux contraintes de mobilité imposées par le marché du travail. En ce qui les concerne le logement suit l'emploi puisqu'ils cherchent un logement en fonction de leur emploi (ce qui est bien différent d'une proximité entre l'emploi et le domicile). Le fait qu'ils soient très mobiles signifie ici soit qu'ils changent souvent de résidence, soit qu'ils recourent plus souvent à des solutions d'alternance entre deux ou plusieurs lieux de vie (par ex. une résidence familiale le week-end et une résidence autonome en semaine), lorsque cela est possible.

Par ailleurs, la hausse de la fréquence des ruptures conjugales favorise le développement d'une autre *bi-résidentialité* ; celle des enfants de couples séparés.

Dans ce contexte, *la non-mobilité résidentielle est « disqualifiante »* or du fait d'une moindre régulation, la mobilité n'est pas « aidée » par l'Etat et les collectivités locales (par ex. les aides au déménagement et à l'installation disparaissent). L'aide à la mobilité dépend donc essentiellement des entreprises.

A partir de 45 ans, le cadre de vie, c'est-à-dire l'environnement physique et relationnel, devient un motif prépondérant pour expliquer ce type de migrations. Or le nombre comme la part dans la population totale des personnes de 45 ans et plus augmente par le vieillissement. (en 2020, 45 ans est devenu l'âge médian de la population de la Bretagne, au lieu de 35 ans en 1990). Par conséquent, *le cadre de vie* s'affirme de plus en plus comme étant un facteur déterminant de la localisation des ménages.

En ce qui concerne l'équilibre des espaces, la dérégulation produit moins d'aménagement du territoire et de planification ; l'Etat et les collectivités interviennent moins pour produire de la mixité sociale, des programmes sociaux et de l'habitat collectif.

Certaines tendances actuelles se poursuivent comme le développement de l'automobilité et des migrations quotidiennes (aussi longtemps qu'il n'y a pas saturation) ; la polarisation des emplois, des services et de la recherche ; l'étalement de la ville avec une dispersion de l'habitat le long des axes routiers ; le renforcement de l'attractivité des villes-centres (villes moyennes pour les retraités / métropoles pour les actifs), l'essor de la construction de résidences sur le littoral et un relatif dépeuplement du rural isolé.

Le développement de la mobilité quotidienne sous une forme individualisée (la plus grande flexibilité des horaires de travail et la multiplication des emplois précaires renforcent l'individualisation des déplacements liés au travail) participe d'un ***rapport plus flexible au territoire*** (l'individu pratique un « butinage territorial ») et même d'un certain détachement. Ainsi, par exemple, ***les agriculteurs ne résident plus nécessairement sur leur exploitation*** (le développement des formes sociétaires contribue à rendre ceci possible et le développement de la mixité des couples y pousse) : ils peuvent tout aussi bien résider en ville et se rendre quotidiennement sur leur lieu de travail comme d'autres se rendent dans leur entreprise. Résider à la campagne relève désormais principalement d'un choix de vie et ce sont donc des urbains qui peuplent majoritairement les campagnes tandis que le mode de vie paysan et rural traditionnel disparaît peu à peu.

Ceci étant, ***les espaces en crise*** sont moins des espaces de forte ou faible densité que des espaces enfermés ou enclavés, où les individus sont comme « assignés à résidence ». Une pauvreté peut donc se développer dans certaines zones enclavées (de l'espace rural) ; une pauvreté aggravée par l'absence sur place des services d'aide (concentrés dans les villes). Dans ce scénario, les individus devront se débrouiller pour accéder aux services, aux commerces, à la formation...

Le territoire n'étant pas aménagé, la spécialisation fonctionnelle (résidence / travail / loisirs) et même socio-économique des espaces tend à s'accroître avec notamment :

- un périurbain socialement homogène habité majoritairement par des familles avec enfants (classe moyenne, habitat pavillonnaire, pratiquement sans logement social) ;
- de la pauvreté concentrée dans les villes centres et des espaces ruraux isolés ;
- des villes centres n'étant pour ainsi dire plus habitées que par des personnes vivant « seules » et en particulier sans enfants (personnes âgées, étudiants) ;
- une côte très spécialisée dans l'habitat secondaire, la résidence de retraite et les pratiques de week-end ;
- un centre Bretagne où la part des Européens (Anglais surtout) résidant à l'année ou seulement quelques mois par an s'accroît.

L'accentuation de la spécialisation fonctionnelle et socio-économique des espaces a des conséquences notamment sur la localisation de certains services (par ex. les écoles migrent des villes centres vers les couronnes périurbaines) et sur le lien social (moins d'enfants présents dans les villes centres où se concentrent les « personnes seules »)...

L'éducation, la formation et la vie professionnelle

L'insertion des jeunes sur le marché du travail s'effectue dans un contexte de compétition et de mise en concurrence renforcées. Les jeunes s'adaptent à la conjoncture. Dans l'hypothèse d'un marché favorable à une insertion rapide, les bacs techniques et professionnels continuent de progresser et les bacheliers généraux à s'engager moins souvent dans des études universitaires immédiatement après le bac (prolongement des tendances récentes). Les insertions anticipées suivies de reprises d'études se développent (autre tendance récente). Mais indépendamment de la conjoncture, les comportements et stratégies des jeunes et de leurs familles sont socialement différenciés. Le raccourcissement des études ne concerne donc pas de la même façon l'ensemble des catégories sociales et beaucoup de jeunes, en particulier dans les milieux plus favorisés, continuent d'investir fortement dans la formation initiale avec l'espoir d'accéder aux emplois hautement qualifiés et aux nouveaux métiers, ce qui correspond à une demande des entreprises liée à la hausse de la qualification des emplois. Au final, l'investissement des individus dans la formation initiale reste relativement fort en Bretagne.

Dans le même temps, la logique de « marchandisation » (que l'on trouve aussi à l'œuvre dans le secteur de la formation continue) se développe, contribuant à restreindre la gratuité et la culture commune (par ex. l'abandon des cartes scolaires produit des classes plus homogènes). L'investissement éducatif prend des formes un peu nouvelles liées à l'essor de l'offre des sociétés privées dans le domaine périscolaire notamment (des sociétés d'aide aux devoirs ou à la préparation d'examens par exemple), s'accompagnant d'un développement des usages de l'Internet. L'école est donc davantage « instrumentalisée » et les écoles d'entreprises se développent.

Plus tard, les individus qui accèdent à la formation professionnelle continue le font sous une forme individualisée (par ex. portefeuilles de formation, « chèques professionnels », parcours individualisés...). Chaque individu gère lui-même (ou ne gère pas) son capital de formation. Cette individualisation ajoutée à une extrême flexibilité sur le marché du travail conduit les salariés à gérer leur carrière un peu comme des entrepreneurs individuels.

Parallèlement, *la demande de formation tout au long de la vie est forte du côté des individus* qui doivent s'adapter en permanence aux évolutions rapides des métiers dans lesquels entre de plus en plus une dimension informationnelle et communicationnelle. Cette demande est d'autant plus forte que le niveau de diplôme s'est sensiblement élevé au cours des dernières années dans toutes les catégories socioprofessionnelles et que la qualification des emplois continue de progresser.

Par ailleurs, l'individualisation favorise l'essor des activités qui permettent le développement et l'épanouissement personnel (chacun cherche à « se réaliser »). Un certain nombre de formations se développent en conséquence (par ex. sophrologie, formations à la gestion du stress, etc.). Le fait que ces activités soient pratiquées aussi bien dans le cadre professionnel que privé contribue à gommer les frontières entre ce qui relève du travail et du hors travail (ce qui accompagne aussi une tendance à la personnalisation du travail).

Dans ce contexte, **la porosité des temps professionnel et privé** s'accroît, ce qui est accepté et même souhaité dans certains cas par les individus.

Cette tendance peut s'accompagner d'un *essor du télétravail salarié* à domicile, favorisé par les évolutions du travail, par la diffusion des technologies de l'information et de la

communication et par un moindre attachement des individus à la dimension sociale du travail. Cet essor sous-entend en particulier, à la fois, une moindre importance du collectif de travail dans la construction de l'identité professionnelle des individus (extrêmement « individualisés » dans ce scénario) ; une très forte valorisation du temps (ce qui est gagné par exemple sur le temps de transport peut être réinvesti dans la famille et d'autres activités) ; un niveau d'équipement suffisant des foyers en même temps qu'une banalisation de l'utilisation des technologies permettant le travail à distance ; un développement des outils de travail en réseaux dans les entreprises ; une revalorisation par la « technologie » de l'image du travail à domicile dans l'inconscient collectif des travailleurs (mauvaise image liée au souvenir des canuts, des dentellières, etc.), etc.

La **structuration binaire des temps basée sur l'opposition travail / hors travail** qui en commande beaucoup d'autres (temps contraint / temps choisi, temps productif / temps libre, temps professionnel / temps privé, temps gagné / temps perdu) est en partie dépassée (concrètement et mentalement). Il n'y a plus de coupure nette mais des glissements et des confusions entre ces deux ordres autrefois bien distincts. Du même coup, la distinction travail / hors travail s'effrite car les temps travaillés comportent de plus en plus d'attributs des temps non travaillés et inversement.

Paradoxalement, le « temps » devient de plus en plus une expression des revendications des conflits sociaux. Les arbitrages faits par les jeunes générations le montrent déjà clairement : la variable « temps » entre de plus en plus dans la définition d'un « mauvais boulot » ou d'un « bon job ». Par ailleurs, un bon emploi n'est plus seulement celui qui, protégé des aléas, et matériellement rémunérateur, permet d'*avoir*, mais encore celui qui est source de relations qui permettent d'*être* : atmosphère sympathique, confiance, respect, accomplissement de soi, justice des situations et justesse des jugements, sentiment d'équilibre des contributions et de proportionnalité des rétributions, indépendance temporelle, etc.

La mobilité sur le marché du travail se développe avec des trajectoires professionnelles de plus en plus personnelles et donc différenciées, alternant des périodes d'activité avec des périodes de chômage, des périodes de formation, des périodes de reconversion, des périodes d'inactivité... Il s'agit d'une mobilité tantôt contrainte et tantôt voulue par les individus, signifiant aussi bien des changements d'entreprise que des changements de statuts (salarié / indépendant...). L'ancienneté jouant un moindre rôle, les salariés sont d'autant plus mobiles que la situation du marché de l'emploi est favorable (les individus ont intégré cette donnée en même temps qu'ils ont pris leur distance vis-à-vis de l'entreprise).

Dans un contexte de moindre régulation par l'Etat et les collectivités locales, ce sont surtout les entreprises qui régulent, par exemple en développant les groupements d'employeurs.

L'importance du marché, dans ce scénario, favorise une logique du type « tous entrepreneurs, tous indépendants ». L'esprit d'entreprendre se diffuse donc largement et le risque est assumé par les individus. L'« entrepreneuriat », c'est-à-dire le dynamisme, la capacité à briser les flux circulaires et à introduire dans le système de l'innovation (Schumpeter) s'exprime avant tout dans la sphère marchande. L'« entrepreneur » entendu comme une source d'innovation qui va permettre au territoire qui le porte de gagner en compétitivité est avant tout un créateur d'entreprise mais la diffusion de l'esprit d'entreprendre fait naître aussi des « entrepreneurs » en dehors du cercle des créateurs d'entreprises, comme par exemple parmi les salariés ou les retraités, les bénévoles... Cette diffusion produit donc un essor de la micro-entreprise et de l'activité plus ou moins marchande (par ex. diffusion culturelle, organisation de festivals,

bénévolat des retraités, etc.). Mais elle s'accompagne d'une grande volatilité avec une succession de créations et de fermetures ainsi que le développement des petits boulots, du recours aux travailleurs clandestins et des pratiques commerciales condamnables (arnaques en tous genres).

En ce qui concerne **les comportements de départ en retraite**, l'individualisme pousse à la dispersion des âges de départ à la retraite, à la faveur des préférences individuelles, mais sans incitation ni « aide » particulière, si bien que se développe une retraite « à la carte » avec d'importants écarts de revenus entre les retraités. Ceux qui disposent le moins de revenus et de patrimoine sont pénalisés en cas de départ précoce. Les autres peuvent quitter plus tôt le marché du travail pour s'adonner aux loisirs (au sens large, comprend la famille) et/ou expérimenter d'autres formes d'activité, et même créer leur entreprise.

Des individus prolongent leur activité professionnelle au-delà même de 65 ans, certains par choix et d'autres parce qu'ils y sont contraints financièrement. Dans les familles recomposées, les enfants sont nés plus tard (les recompositions familiales contribuent à repousser l'âge des dernières maternité et paternité), si bien que les pères et mères ont des enfants de moins de 30 ans lorsque eux-mêmes ont dépassé 60 ans.

Cette situation suscite en outre des attitudes d'anticipation (recours à l'assurance privée, investissements...).

La vie publique

L'individualisme favorise les inscriptions multiples sans véritable appartenance (et les technologies de l'information et de la communication comme le téléphone mobile ou l'Internet qui permettent de relier dans l'instant et pour un moment seulement des individus séparés par des milliers de kilomètres poussent également dans ce sens, en « virtualisant » en quelque sorte la participation). Dans une société « hyper individualiste », les individus s'engagent surtout par intérêt et cultivent un certain relativisme et pluralisme des valeurs car ils construisent eux-mêmes leur propre morale qui découle largement de leurs expériences personnelles. L'importance accrue des caractéristiques individuelles opère au détriment des grands idéaux collectifs et du sentiment d'appartenance aux classes sociales traditionnelles tandis que les références micro-sociales et identitaires sont au contraire valorisées. Dans ce contexte, les « nouveaux mouvements sociaux » peuvent bien se développer et les conflits sociaux sont de plus en plus localisés (circonscrits à une entreprise).

Par ailleurs, l'essor de la morale de responsabilité entraîne une multiplication des comités d'éthique appliquée (dans le domaine médical, juridique, des affaires...). D'une façon générale, la légitimité fondée sur l'expertise se développe *au détriment de la vie démocratique*. Cette évolution s'accompagne d'une « *judiciarisation* » accrue de la société.

Le temps libre et les loisirs

Le statut du logement précédemment décrit induit des loisirs tournés vers les activités extérieures, et ce d'autant plus que les personnes « seules », dont la part s'accroît dans la population totale, ont des relations qui sont par nature tournées vers l'extérieur.

Si la conjoncture économique est favorable, la société valorise fortement les « loisirs » (au sens large qui comprend la famille) car dans une société ultra individualiste très « post-matérialiste », les individus valorisent des aspects non matériels de l'existence en mettant l'accent sur les préoccupations individuelles dont les loisirs font partie avec la liberté individuelle et les relations affectives d'amour et d'amitié. Les associations de loisirs sont donc probablement celles qui se développent le plus, dans un contexte de diminution des subventions.

Dans ce scénario, les individus sont des consommateurs passionnés, informés et attentifs aux nouveautés qui réduisent au maximum le temps qu'ils accordent aux courses-corrées pour le reporter sur *les courses-plaisirs*. Ce sont aussi des consommateurs imprévisibles (« zappeurs »), exigeants et qui se conforment moins aux usages communs : ils peuvent ainsi souhaiter accéder à certains lieux publics à des horaires décalés comme de façon nocturne (bibliothèques, piscines, expositions, médiathèques, etc.).

1.3. Les principales conséquences de ce scénario

- Une **plus grande sélectivité des liens familiaux** générant à la fois de l'exclusion (des personnes seules) et un contenu des activités réalisées en famille davantage centré sur la rencontre (intergénérationnelle) et les loisirs
- Un **élargissement du fossé entre les femmes qualifiées / non qualifiées** avec le risque d'une nouvelle « pauvreté féminine » (car il n'y a pas moins de ruptures conjugales)
- Des **tensions plus fortes entre les hommes et les femmes** car le système ne « facilite » pas l'activité professionnelle des mères. En particulier la prise en charge collective des jeunes enfants (maternelles, crèches) recule plutôt qu'elle ne se développe. La répartition des tâches domestiques reste très inégalitaire.
- Un **recul de la scolarité précoce** sans développement de crèches collectives, ce qui contraint les familles à trouver elles-mêmes des solutions et peut accentuer les difficultés de recrutement dans le domaine des services à la personne (petite enfance / personnes âgées)
- Une forte hausse des besoins en termes de **services d'aide et de soin à domicile** et de **places en institutions** pour les personnes âgées dépendantes du fait que les descendants sont à la fois moins nombreux et moins disponibles tandis que le nombre de personnes âgées dépendantes augmente
- Davantage d'**inégalités entre les familles** avec un risque de délitement du lien familial (affaiblissement des échanges)
- Une **accentuation de la crise du logement**, quantitative et qualitative, dans les aires urbaines
- Une **spécialisation accrue des espaces** avec des conséquences sur la localisation des services et sur le lien social
- Un **développement de l'automobilité** pénalisant fortement ceux qui n'ont pas accès à ce mode de transport et entrant en contradiction avec les objectifs de développement durable

- Une **mobilité généralisée** (actifs, inactifs) avec un développement des déplacements non liés au travail, ce qui contribue à « lisser » les « heures de pointe »
- Un **recul de la gratuité et de la « culture commune »** dans les domaines de l'éducation et de la formation
- Une **forte demande de formation**, à la fois professionnelle et personnelle, de la part des individus
- Une **grande mobilité sur le marché du travail** (y compris une mobilité des statuts) avec une **gestion individualisée du « capital humain »**, des « assistés minimum » et un minimum d'assistés
- Un **recul de l'emploi public** (les fonctionnaires sont moins nombreux et moins protégés)
- Une **large diffusion de l'esprit d'entreprendre** avec une **grande volatilité des entreprises**. Les individus créent leur entreprise par esprit de liberté et par nécessité. Cette diffusion entraîne un essor de la micro-entreprise et de l'activité plus ou moins marchande avec une succession de créations et de cessations et le développement de petits boulots et de pratiques commerciales condamnables
- Un développement de la **flexibilité des individus** avec une plus grande porosité entre les temps professionnel et privé et un **effacement de la structuration binaire des temps** basée sur l'opposition travail / hors travail
- Le **développement d'une retraite « à la carte »** avec des écarts de revenus importants entre les retraités et une plus grande dispersion des âges de départ à la retraite
- Dans la définition d'un « bon job », une **forte valorisation du critère « temps »** (dans une société caractérisée par l'urgence et l'intensité) et des relations qui permettent d'être (ambiance, confiance, respect, etc.)
- Une tendance poussant au fonctionnement des villes en continu (24H/24 et 7J/7) avec une **forte opposition entre les logiques « temps des usagers » / « temps des salariés »**
- En ce qui concerne la participation à la vie publique, des **inscriptions multiples sans appartenance** et une « **virtualisation** » (participation via Internet) pouvant dédouaner les individus d'une certaine cohérence des engagements
- Un **recul de la vie démocratique** et une « **judiciarisation** » accrue de la société
- Une **forte différenciation de la demande** dans le domaine de la consommation (y compris de tourisme et loisirs) et une montée des exigences
- Une **réduction des normes encadrant la vie sociale** provoquant un désarroi chez un grand nombre d'individus (risque d'anomie) et favorisant le développement de certaines pathologies (suicide, consommation excessive d'alcool et de psychotropes, etc.)

1.4. Les défis et les enjeux stratégiques caractéristiques de la Bretagne, société individualisée :

Ce premier scénario met l'accent sur un développement extrême de l'individualisme.

Dans ce scénario, la puissance publique doit faire face à une série de défis consistant notamment en :

- un risque de délitement du lien social et de désinvestissement de la vie collective qui accompagne la tendance à l'atomisation de la société
- une montée en puissance des inégalités en termes d'accès au logement, aux connaissances et à la formation, aux réseaux et aux technologies d'information et de communication, à la mobilité, aux services publics, aux sécurités liées à l'emploi, etc.
- une aggravation des difficultés pour répondre aux demandes exprimées par les ménages dans le domaine des services

Dans le cadre de ses compétences, la Région doit en outre faire plus spécifiquement face :

- au développement de la demande de formation, à la fois professionnelle et personnelle, formulée par les individus (dans un contexte de vieillissement de la population active)
- au risque d'une très grande volatilité des créations d'entreprises
- au développement des mobilités (avec une désorganisation / individualisation des rythmes) au sujet desquelles nous manquons aujourd'hui d'indicateurs chiffrés (les modes de vie changent plus rapidement que l'appareil statistique)
- au développement inégal sur le plan territorial et donc des enjeux forts en termes d'aménagement du territoire, de polarisation des activités et d'aménagement des espaces.

Parallèlement, la montée en puissance des inégalités doit notamment entraîner une réflexion sur l'offre de services aux ménages.

2. SCENARIO 2 : LA SOCIETE REGULEE

2.1. Les hypothèses de base

Dans ce scénario, les individus valorisent fortement l'individualisme, c'est-à-dire les droits et les libertés individuels, la réussite personnelle, la singularité, l'autonomie et l'indépendance, et l'Etat et les collectivités locales (ces dernières intervenant de plus en plus du fait de la décentralisation) conçoivent des politiques d'accompagnement.

2.2. Description du scénario

La vie familiale et domestique, les relations intergénérationnelles

La diversité des « modèles » familiaux persiste et se développe. La part des familles du type « traditionnel » (un couple marié avec ses enfants) se réduit donc un peu au bénéfice des autres « modèles » que sont les couples concubins, les familles monoparentales, les familles recomposées, les couples homosexuels, etc. La loi « accompagne » cette tendance à la diversification des situations, par exemple en levant certains blocages en matière de fiscalité (dispositifs du type Pacs) ou d'adoption (par ex. adoption homoparentale, adoption d'enfants étrangers).

Dans ce scénario, la question de *la place des enfants revêt une importance particulière* du fait de la diversification croissante des « modèles » familiaux et du fait qu'elle n'est pas ignorée (il y a régulation, au contraire du premier scénario). Dans une société vieillissante où les familles nombreuses tendent à disparaître et où les couples sont plus fragiles, chaque enfant est à la fois très fortement investi affectivement et très tôt conduit à faire des choix importants (« enfants-arbitres », « enfants-prescripteurs »), *a fortiori* lorsque les liens conjugaux sont rompus. La régulation se fait ici dans le sens d'une plus grande protection de l'enfance (par ex. réglementation dans le domaine de la publicité).

A la différence du scénario précédent, la mise en activité des mères de famille suscite ici des mesures publiques d'accompagnement, en particulier dans *la prise en charge des enfants* (par ex. la scolarité précoce est au minimum maintenue, le congé parental est promu, les modes de garde collective sont développés, des crèches inter-entreprises sont créés, les horaires de travail et le temps scolaire et périscolaire sont aménagés, etc.). Par conséquent, les femmes les moins qualifiées sont moins poussées à se retirer du marché du travail et les femmes qualifiées à retarder, voire réduire leur fécondité.

La vie professionnelle étant plus compatible avec une vie de famille, *l'investissement éducatif des femmes peut être davantage valorisé* sur le marché du travail, ce qui correspond aux besoins de certaines branches professionnelles confrontées à des difficultés de recrutement.

Cette tendance accompagne l'élévation du niveau de qualification des jeunes femmes ainsi que certaines transformations des métiers liées à l'évolution du progrès technique et au développement de la dimension informationnelle et communicationnelle de la plupart d'entre eux. Ainsi, de nombreux métiers traditionnellement masculins s'ouvrent de plus en plus aux femmes.

Il s'ensuit que les femmes peuvent aussi s'impliquer davantage dans la vie collective (syndicats, associations de quartier, conseils de développement, etc.)

Dans ce scénario, *les échanges entre générations* (financiers, domestiques, affectifs et plus symboliques) sont favorisés, en particulier parce que la régulation favorise les transferts sociaux et qu'il existe un effet cumulatif entre les transferts publics et privés.

Dans ce contexte, les grands-parents à la retraite, dont le nombre augmente, qui disposent d'un bon niveau de vie en termes de revenus, de santé et de temps et sont moins stressés que pendant leur vie active, s'investissent davantage dans des activités socialement utiles (par ex. lutte contre l'illettrisme, activités parascolaires comme l'aide aux devoirs) et dans l'éducation de leurs petits-enfants. Dans le même temps, ils peuvent aussi soutenir leurs propres parents du « quatrième âge » que la société ne peut prendre en charge complètement. Ce faisant, ils contribuent à *la mise en place effective de la parité* dans la vie professionnelle de leurs propres enfants.

La régulation favorise ainsi, au niveau des familles, les liens de sociabilité ainsi que les liens financiers (cautions, prêts financiers, dons, etc.) et domestiques (prêts de véhicule, gardes des petits enfants, etc.). L'intensité des échanges au sein de la famille verticale est particulièrement favorable au développement de la bi-résidentialité des retraités (par ex. un appartement en ville / une maison à la mer), au développement des stratégies résidentielles d'habitat de proximité et à la multiplication des donations, des avances sur héritage, etc.

Il n'en reste pas moins que des personnes âgées sont sans famille et que toutes les familles ne peuvent pas choisir leur résidence.

La collectivité (municipalités et promoteurs privés appuyés par les organismes sociaux et les conseils généraux) peut donc favoriser (et même forcer un peu) une re-cohabitation entre les générations à travers la mise en place de résidences où cohabitent tous les âges de la vie.

L'intergénérationnel peut se retrouver aussi dans des solutions du type crèche-maison de retraite.

Les façons d'habiter

Contrairement au premier scénario, ici, la collectivité propose des solutions en matière de logement et le territoire est aménagé. La collectivité « accompagne » la mobilité des individus (par ex. en proposant des solutions d'hébergement pour les travailleurs en déplacement ou en situation précaire) et répond à la crise du logement qui touche les étudiants et les stagiaires de la formation professionnelle continue dans les agglomérations. Mais elle peut aussi répondre à une demande plus qualitative en matière de logement, en faisant, par exemple, la promotion des économies d'énergie et de la qualité environnementale dans les constructions et réhabilitations de bâtiments.

Dans ce scénario, *la mobilité est « facilitée »*. La collectivité assure le développement des transports collectifs. Etant « aidés » dans leur mobilité, les jeunes ménages accordent une plus grande importance à la qualité du cadre de vie dans leurs choix de localisation (ce dont les entreprises doivent tenir compte).

Dans ce scénario, *l'attractivité résidentielle de la Bretagne* peut jouer à plein et à condition que la région conserve son dynamisme économique, les migrations liées à l'emploi (les jeunes ménages avec leurs enfants) s'ajoutent aux migrations de retraite, ce qui favorise le brassage des origines régionales et joue dans le sens d'une plus grande ouverture, d'un panachage culturel (comme on l'observe déjà dans certains domaines comme celui de la musique par exemple) et d'un renouvellement dans les domaines culturels plus traditionnels.

Les migrations liées à l'emploi peuvent par ailleurs concerner *une population étrangère* (européenne, maghrébine ou autre), ce qui pose la question de l'intégration des populations nouvelles.

Dans ce scénario, les politiques d'aménagement et d'urbanisme cherchent à favoriser la mixité sociale et à éviter notamment une trop grande dispersion de l'habitat (coûteuse pour la collectivité) ainsi qu'une trop grande spécialisation des espaces (par ex. du résidentiel pur en périphérie urbaine ou l'absence de locatif social dans l'espace périurbain et rural). Il s'ensuit que la quasi totalité du territoire peut être habitée, avec des formes et des densités diverses et que la ville est re-densifiée.

L'éducation, la formation et la vie professionnelle

Dans ce scénario, les possibilités de parcours sont particulièrement ouvertes et le libre choix des jeunes est favorisé. Dans ces conditions, la majorité d'entre eux considère sans doute qu'une bonne formation générale permet de s'adapter à toutes les situations. La durée moyenne des études ne se réduit pas et ce, d'autant plus que le niveau de qualification des emplois régionaux continue de progresser.

Dans ce scénario, la mobilité sur le marché du travail reste importante mais se développe avec de la « sécurité ». Autrement dit, le système sécurise les parcours individuels en accompagnant la flexibilité nécessaire aux entreprises. Les sécurités prennent des formes diverses : groupements d'employeurs, validation des acquis de l'expérience, formation tout au long de la vie, formules de mutualisation nouvelles... Au final, la formation continue se développe avec des possibilités de transferts, ce qui pousse d'une certaine façon à la polarisation des emplois. Elle se développe aussi dans un cadre institutionnalisé, qui crée des obligations pour les entreprises (ce qui n'est pas le cas dans le premier scénario).

Dans ce scénario, l'esprit d'entreprendre se développe car la société (individualiste) valorise l'initiative privée mais contrairement au premier scénario, dans un système régulé par la puissance publique. Par conséquent, la création d'entreprises est soutenue et même accompagnée, avec un développement du suivi et de l'évaluation. Elle est aussi orientée vers des cibles « prioritaires » (par ex. les besoins de la société en services aux personnes âgées).

En ce qui concerne **la porosité des temps professionnel et privé**, les individus se réfèrent à un cadre plus normé que dans le premier scénario et aspirent donc à réfréner la tendance lourde qui va dans le sens d'un décroisement des temps du travail / du hors travail.

Dans ce scénario comme dans le précédent, on assiste à la montée en puissance de l'opposition des logiques « temps des usagers » / « temps des salariés », mais ici la question des politiques temporelles (le « temps des villes ») devient un véritable enjeu pour les acteurs politiques locaux. Dans ce scénario, *les bureaux des temps* (comme celui de Rennes) font école. La tendance au fonctionnement des villes en continu reste une tendance lourde mais le

politique ordonne des temps « morts » (par ex. en interdisant des ouvertures de magasins ou le fonctionnement des transports en commun urbains le dimanche).

En ce qui concerne **les comportements de départ en retraite**, le deuxième scénario n'est pas très différent du premier (individualisation).

La vie publique

Les individus se battent encore pour des biens collectifs (un contexte de régulation étant en cela plus favorable qu'un contexte de dérégulation). Les formes de participation restent foisonnantes (engagements associatifs divers y compris syndical, nouveaux mouvements sociaux, grèves des achats, etc.) du fait de l'individualisation. Mais un effort plus grand est fait par les hommes politiques et les responsables associatifs pour favoriser ensemble la participation citoyenne. La mise en œuvre d'un véritable développement durable et solidaire nécessite d'ailleurs de nouvelles méthodes de gouvernance impliquant un développement des formes de démocratie participative.

Dans ce scénario, il peut y avoir des conflits entre les aspirations individualistes des personnes et les tentatives de réguler la société (car chacun veut conserver un équilibre subtil entre liberté personnelle et besoin de cadres collectifs structurants mais aussi contraignants). Mais surtout, la génération des *Baby-boomers* (génération qui commencera à avoir 60 ans en 2005) qui a une certaine habitude de la régulation peut être tentée d'accaparer le pouvoir (en continuant d'être sur-représentée politiquement).

Le temps libre et les loisirs

En matière de tourisme et loisirs, la demande reste très différenciée (société individualiste) mais cette fois en étant accompagnée par des dispositifs socialement ciblés. Ici, la régulation, en même temps qu'elle donne davantage de possibilités, fixe certaines limites (par ex. des mesures de protection des sites touristiques).

2.3. Les principales conséquences de ce scénario

- La persistance et le développement d'une grande **diversité des « modèles » familiaux** par conséquent une complexification des trajectoires familiales et de la filiation
- Une importance particulière accordée à la question de la **place des enfants** dans la société
- Un **développement de l'activité féminine** du fait d'un accompagnement par des dispositifs publics (garderies d'enfants, services à domicile, etc.) avec une ouverture aux femmes de métiers traditionnellement masculins, correspondant aux besoins de certaines branches professionnelles confrontées à des pénuries de main d'œuvre résultant des départs en retraites. Au final, une **mise en place plus effective de la parité** avec une plus grande mixité dans le monde du travail et des possibilités accrues de participation pour les femmes (dans les institutions, les associations, etc.).
- Des **liens familiaux intergénérationnels favorisés par le système** et favorisant à leur tour les stratégies d'habitat de proximité, la bi-résidentialité des retraités, les transferts anticipés de patrimoine, l'entraide familiale...

- Une **importance accrue du cadre de vie** comme critère déterminant de la localisation des ménages, ce qui contribue à renforcer l'attractivité résidentielle de la Bretagne et favorise le brassage des origines régionales.
- Des possibilités de conflits entre l'individualisme et la régulation
- Un **risque de sur-représentation politique des seniors** et de désinvestissement des plus jeunes

2.4. Les défis et les enjeux stratégiques caractéristiques de la Bretagne, société régulée

Ce scénario met l'accent sur l'accompagnement du développement de l'individualisme par des politiques publiques (Etat, collectivités locales). Par conséquent, il s'agit d'un scénario moins conflictuel que le précédent et dégageant moins de fractures sociales et territoriales.

Dans ce scénario plus « pacifié », la puissance publique doit néanmoins faire face à un risque spécifique ; celui d'un important désinvestissement des plus jeunes de la vie collective provoqué par l'accaparement des places par les *Baby-boomers* et, au final, d'une non-relève des générations vieillissantes dans le champ de l'action politique.

Face à ce risque, auquel la Région doit répondre, il y a sûrement lieu d'engager une réflexion sur la représentativité et l'implication des jeunes au sein des institutions (Conseil régional, Conseil Economique et Social régional, Conseils de développement, etc.). Il y a lieu, en outre, d'encourager la participation de tous les citoyens au processus de réflexion de l'échelon régional, notamment en améliorant les conditions de participation à la vie publique par le développement de l'information.

Dans ce scénario presque « tendanciel » le vieillissement est la principale source des défis à relever. Indépendamment du défi posé au système de santé, d'aide et de soins à domicile (accroissement de la dépendance, développement des pathologies invalidantes, hausse de la consommation de produits médico-sociaux...), la collectivité doit notamment faire face aux conséquences des nombreux départs en retraite à partir de 2005 (le « choc de 2005 ») sur les professions, les branches et les territoires.

A cet égard, les enjeux peuvent être au moins de deux types : le renouvellement des qualifications et la disponibilité d'un nombre suffisant d'actifs mais aussi le dynamisme entrepreneurial, la compétitivité, le renouvellement et la modernisation du tissu productif.

3. SCENARIO 3 : LA SOCIETE REPLIEE

3.1. Les hypothèses de base

Le troisième scénario décrit une situation caractérisée par une forte aspiration des individus à plus de collectif, voire même de conformisme, dans un contexte de forte régulation par l'Etat.

Pour fonder ce scénario qui, en définitive, dépeint une société en repli, la Section prospective a fait l'hypothèse d'une « crise » liée à des évolutions extérieures aux modes de vie comme, par exemple, une récession durable, une crise écologique majeure, une grande instabilité géopolitique ou un vieillissement de la population sans renouvellement par apport migratoire. Cette hypothèse est nécessaire puisque le scénario décrit une situation en rupture avec les principales tendances actuelles. Le repli provoqué par la crise n'a pas vocation à durer. Il s'agit d'un temps, limité, durant lequel la société se fige plus qu'elle ne revient en arrière. Ce scénario aura donc une sortie.

Dans ce scénario, du point de vue des valeurs, les tendances mises en évidence par la dernière grande enquête sur les Valeurs, à savoir : un reflux de la permissivité dans l'espace public et une revalorisation de l'ordre et de l'autorité, en particulier chez les jeunes (en définitive, un « retour de balancier »), sont amplifiées.

3.2. Description du scénario

La vie familiale et domestique

Les individus inquiets des évolutions de court et moyen termes se replient sur une sécurité interpersonnelle qui peut prendre des formes familiales. Les modèles familiaux restent diversifiés mais on n'invente rien de nouveau et *la famille dite « traditionnelle »* (un couple marié avec ses enfants) dont certains craignaient la disparition *fait un retour en force*. Ces tendances peuvent s'accompagner d'un recul des divorces et des séparations et même d'une recrudescence des mariages (avec ou sans mesures incitatives).

Dans ce contexte de « re-familialisation », qui signifie surtout un fort (ré)investissement de la sphère domestique et familiale, les représentations traditionnelles des rôles masculins et féminins qui associent les femmes à l'espace domestique et les hommes à l'espace marchand opèrent avec un certain renouveau. Les politiques publiques abondent dans ce sens (par ex. politiques d'incitation au mariage). Cette tendance favorise le développement d'une *forte tension chez de nombreuses femmes* partagées entre leur aspiration à travailler et leur aspiration à s'investir davantage dans la vie familiale, conjuguée à leur désir d'enfants.

Dans ce scénario, la *re-cohabitation entre les générations* que l'on trouvait déjà dans le scénario d'une « société régulée » est développée avec le soutien de l'Etat. On cherche d'une façon qui n'est plus seulement anecdotique à faire cohabiter des personnes n'ayant plus en commun l'âge (les maisons de retraite) ou le statut social et professionnel (résidences étudiantes, foyers de jeunes travailleurs) mais la situation domestique (vivre seul).

Les façons d'habiter

Le repli sur la vie de famille s'accompagne d'*un repli sur la maison*. Pour une majorité d'individus, le logement est une « maison cocon » en même temps qu'une « maison patrimoine » (par référence aux socio-styles déjà cités). Il répond à une logique à la fois familiale et patrimoniale. Les individus l'investissent fortement et y passent le plus de temps possible. Par conséquent, une part croissante de leurs loisirs est dédiée à des activités qui se pratiquent « à la maison » plutôt qu'à l'extérieur et une part importante du temps libre est consacrée à l'amélioration de l'habitat (bricolage, décoration, jardinage). L'idéal dominant est une maison avec jardin, en propriété, dans une ville moyenne.

Dans ce scénario, la logique de l'accession est patrimoniale et la « patrimonialisation » familiale est maximale (les individus achètent avec l'intention de se fixer). Mais cette logique coexiste avec le souci de développer le locatif social dans un objectif de cohésion sociale (les individus considèrent que leur salut individuel dépend de la communauté nationale ou régionale).

Le contexte étant marqué par une plus ou moins grande inquiétude face à l'avenir, *la population est moins mobile*. Les réseaux de communication et les connexions haut débit qui continuent de se développer permettent d'ailleurs une réduction des déplacements et favorisent un repli physique sur le local. Les individus sont peu enclins à déménager souvent par attachement à leur cadre de vie qui comprend notamment leur réseau relationnel. Du côté des actifs, les avantages conférés à la carrière par une mobilité géographique comptent moins que la qualité de la vie personnelle et familiale (pas de mobilité résidentielle si elle doit se faire au détriment de l'unité familiale). Dans ces conditions, la mobilité résidentielle des jeunes ménages se limite à une mobilité de courtes distances (intra-communale).

Les migrations de retraite peuvent être importantes, visant à rapprocher les familles (les retraités cherchent à se rapprocher de leurs enfants *a fortiori* si ceux-ci ont eux-mêmes des enfants).

Une moindre mobilité résidentielle signifie aussi qu'en matière d'emploi, *la préférence des individus va au marché local*, ce qui a des *conséquences sur la demande de formation*.

L'éducation, la formation et la vie professionnelle

Les formations professionnelles et les formations courtes sont privilégiées qui doivent permettre une insertion rapide des jeunes sur le marché du travail. Du reste, la régulation allant dans le sens de plus de collectif, l'insertion des jeunes peut se faire sur un mode autoritaire.

Dans ce scénario, la formation est complètement institutionnalisée.

En ce qui concerne *la porosité entre le temps de travail et le temps hors travail*, les individus s'attachent à établir un statu quo rigide dans le but de protéger leur vie personnelle et surtout familiale. La flexibilité accrue des horaires de travail (le développement des horaires atypiques, le recul de la prévisibilité et l'accroissement de la variabilité des horaires d'une semaine à l'autre) est plutôt mal vécue et mal perçue par la majorité d'entre eux. Elle suscite des tensions en particulier autour de la question de l'accessibilité des services (administrations, équipements culturels, centres de loisirs, garderies d'enfants, commerces...)

qui contraignent les pouvoirs publics à intervenir pour en limiter les excès (la société peut revenir sur des libertés acquises).

D'une manière plus générale, la majorité des individus aspire assez fortement à retrouver un état proche de la situation idéalisée des « Trente Glorieuses » (CDI, métier à vie, importance de l'ancienneté, etc.) et des lois, proposent certains, peuvent bien pénaliser les licenciements.

L'esprit d'entreprendre existe toujours mais les entreprises créées concernent davantage le secteur de l'économie solidaire et sociale.

En ce qui concerne **les comportements de départ en retraite**, la régulation étant forte dans un sens plus favorable à la règle commune, les âges de départ à la retraite sont peu dispersés et la moyenne d'âge recule, à condition que cela corresponde aux besoins des entreprises. Le cas échéant, les seniors réintègrent l'entreprise et celle-ci doit gérer ses travailleurs âgés (par ex. les entreprises développent des programmes de santé comme il en existe déjà).

Pourtant, dans les arbitrages que font les travailleurs âgés entre travail et « loisirs » (au sens large qui comprend la famille), il est probable que les incitations financières (qui poussent à rester en activité le plus longtemps possible, y compris au-delà de l'obligation légale) soient minorées par rapport au désir de « loisirs », à l'importance du temps présent compte tenu d'une vive aversion pour le risque (les individus redoutent de ne pas pouvoir jouir de leur pension en cas de liquidation différée) et d'une envie de « temps pour vivre » après la cessation de l'activité professionnelle.

La vie publique

Dans le domaine de la vie publique, l'accent est mis par les individus et par l'Etat (omniprésent dans ce scénario) sur **les devoirs pour soi-même et pour les autres**, ce qui peut s'accompagner d'un retour du sens civique (les individus retournent aux urnes) mais en même temps suscite une réaction de la part d'un certain nombre d'individus estimant que les lois restreignent leurs libertés.

Dans ce scénario, **les conflits de proximité** de type NIMBY (« *Not In My Back Yard* » : « pas dans mon jardin ») qui opposent, en particulier dans les espaces ruraux et littoraux, la logique de l'économie résidentielle à celle de l'économie productive sont plus systématiques et un peu plus radicaux. Les individus se mobilisent spontanément en petits groupes contre les projets d'implantation près de chez eux d'activités autres que l'habitat (un élevage porcin, une ferme éolienne...), dans le but de s'opposer à ce qui les dérange individuellement et/ou à ce qui semble incompatible avec l'idée qu'ils se font du bien commun. En Bretagne, des usagers se mobilisent aussi pour faire respecter la « loi littoral ».

Ces mobilisations sont favorisées par l'entrée en retraite des nombreux *Baby-boomers* qui souhaitent rester actifs et sont désireux de mettre au service de la société civile les compétences et l'expertise qu'ils ont acquises dans le cadre de leur vie professionnelle.

Certaines associations nées sur un refus perdurent et élargissent le champ de leurs préoccupations à des questions d'environnement plus générales, ce qui participe d'une « conscientisation ».

Ceci étant, ces conflictualités locales représentent pour les décideurs de nouvelles contraintes à intégrer.

Le temps libre et les loisirs

Dans ce scénario, le développement de la *sensibilité de la société aux questions de santé, de sécurité et d'environnement* se conjugue avec le fort (ré)investissement de la sphère domestique et familiale et la primauté accordée à la vie personnelle et familiale.

D'une part, la société se montre plus prudente vis-à-vis de certaines innovations, en particulier dans le domaine alimentaire. Les consommateurs exigent *davantage de traçabilité* des origines des produits. D'autre part, étant moins individualistes que dans les deux précédents scénarios, les consommateurs cherchent moins à se distinguer. La consommation est donc moins différenciée.

Par ailleurs, la montée des préoccupations environnementales induit l'apparition de produits et d'équipements nouveaux dans les habitations (par ex. filtres à robinet, filtres à air, peintures non polluantes, équipements destinés au tri sélectif...).

En matière de loisirs, le repli sur le domicile et la famille favorise les activités réalisées en famille et centrées sur le foyer tandis que la plus grande sensibilité aux questions d'environnement et de santé favorise *le tourisme vert* et une certaine « écologisation » des loisirs. Dans ce contexte, les exigences environnementales se développent et il est attendu de nouvelles fonctions des territoires ruraux.

Par ailleurs, le fait que les ménages soient un peu moins mobiles a des conséquences sur les pratiques touristiques en favorisant notamment les voyages de courtes distances au détriment des voyages à l'étranger et les vacances en famille au bord de la mer, ce qui est particulièrement favorable au développement du tourisme d'été en Bretagne.

3.3. Les principales conséquences de ce scénario

- Une « re-familialisation » signifiant surtout un très fort investissement de la sphère domestique et la **primauté accordée à la vie personnelle et familiale**
- Un repli sur la cellule familiale et la maison avec des **conséquences sur le contenu des loisirs** (développement des loisirs « à la maison » et en famille)
- Une **moindre mobilité des individus et des ménages** avec des conséquences notamment sur l'offre d'emploi, la formation, les pratiques de tourisme et loisirs
- Une **demande de formation qui évolue peu**
- Une demande de strict cloisonnement des temps professionnel et privé et une flexibilité du travail perçue négativement par des individus qui aspirent assez fortement à retrouver un état proche de la **situation idéalisée des « Trente Glorieuses »** (CDI, métier à vie, importance de l'ancienneté et des protections liées à l'emploi...) et des lois peuvent bien pénaliser les licenciements...
- Une **revalorisation des devoirs pour soi-même et pour les autres** avec un reflux de la permissivité dans l'espace public et un retour du sens civique

- Une montée en puissance des **préoccupations de santé, de sécurité et d'environnement**, avec des effets sur la demande des consommateurs (alimentation, équipements de la maison, tourisme et loisirs, etc.) et les fonctions attendues des territoires ruraux.
- Une exacerbation des conflits associatifs environnementaux de type de NIMBY (défensifs)

3.4. Les défis et les enjeux stratégiques caractéristiques de la Bretagne, société repliée

Ce scénario met l'accent sur la revalorisation de la sphère familiale et domestique en même temps que sur le rôle important de l'Etat, omniprésent dans ce scénario.

La mobilisation régionale et l'initiative des collectivités territoriales comme la Région ne sont pas favorisées par la montée en puissance de régulations centralisées et de normes générales s'appliquant sur tout le territoire.

Par conséquent, le défi d'une adaptation locale efficiente des interventions publiques peut se trouver à nouveau posé, ainsi que celui de l'aptitude de l'échelon régional à promouvoir efficacement le développement de la région.

Le développement de l'attractivité et d'une non-marginalisation de la Bretagne (re)deviennent ici, des enjeux majeurs pour les stratégies régionales.

D'autant plus que, dans ce scénario, la région est aussi confrontée aux défis représentés par :

- une moindre propension à la mobilité chez les individus (seuls ou en couple)
- une moindre appétence pour la formation, pour la mobilité professionnelle et l'adaptation aux situations nouvelles
- une tendance au repli sur le local et sur la sphère domestique.

Ces trois caractéristiques ont un impact sur le dynamisme économique et social régional car elles génèrent une certaine atonie de la société qui ne peut qu'entraver le dynamisme, l'ouverture et les coopérations actives nécessaires au développement des territoires et à l'essor de solidarités actives pour un développement de la cohésion sociale et territoriale.

Au final, c'est donc l'organisation de la capacité mobilisatrice régionale pour générer une dynamique de développement et une cohésion territoriale qui constitue l'enjeu stratégique majeur de ce scénario.

4. SCENARIO 4 : LA SOCIETE DESORIENTEE

4.1. Les hypothèses de base

Le quatrième scénario décrit une situation d'insécurité sociale maximale. Comme dans le premier, les interventions publiques tendent à se réduire au minimum mais, ici, les individus ne se satisfont pas d'un hyper individualisme et beaucoup aspirent au contraire à « refaire société » et donc à plus de collectif et de régulation sociale.

4.2. Description du scénario

La vie familiale et domestique

La cellule de base, qu'il s'agisse de couples ou d'individus, se trouve relativement isolée. Contrairement à ce qui était supposé pour le premier scénario, la « solitude » est ici subie (dans le premier scénario elle pouvait davantage correspondre à une quête d'autonomie et de singularité). Les individus se replient donc sur la famille et d'autres groupements, ce qui favorise la formation de communautés (identitaires, religieuses, ethniques ou éthiques, etc.) et va dans le sens d'*une communautarisation de la société*.

Par ailleurs, les tensions entre les aspirations professionnelles des femmes (en particulier) et les possibilités du marché sont aggravées. La situation est de ce point de vue comparable à celle du scénario précédent, à cette différence près qu'il n'y a pas ici de régulation et donc pas ou peu de politiques familiales, pas suffisamment de solutions collectives de type crèches ou maternelles et pas non plus ou très peu de politiques sociales (mais essentiellement une gestion des cas limites). Dans ce contexte, les hommes et les femmes arbitrent en faveur de la paix des ménages...

Dans ce scénario, la solidarité intergénérationnelle est une solidarité familiale (exclusive) ou communautaire restreinte, avec, comme dans le premier scénario, du fait de la réduction des transferts sociaux, une accentuation des inégalités entre les familles.

Les façons d'habiter

En ce qui concerne les façons d'habiter, et plus particulièrement le statut du logement, la logique dominante est patrimoniale compte tenu du fait que les individus tendent à se replier sur la famille (comme dans le troisième scénario). Mais tous les ménages ne sont pas propriétaires et beaucoup ne peuvent pas même postuler à la propriété. Dans le cadre d'une moindre régulation, les solutions collectives en matière de logements se réduisent alors que la mobilité professionnelle qui peut appeler en même temps une mobilité géographique reste importante. L'accès au logement n'étant pas facilité, il y a de fortes chances pour que *les difficultés s'accroissent, en particulier dans les zones dynamiques et attractives*.

Dans ce scénario, de nombreux travailleurs en situation précaire (saisonniers, intérimaires...) et « travailleurs pauvres » ont recours à des solutions d'habitat du type caravanning, *mobile-home*, camping cars, cités ou foyers mis en place par les entreprises... Ainsi des types d'habitat qui étaient autrefois associés aux loisirs deviennent les logements ordinaires de

personnes en difficulté (travailleurs intérimaires ou saisonniers mais aussi chômeurs, étudiants...). Cette crise du logement peut faire aussi que des individus refusent des mutations.

Dans ce scénario, résider à la campagne relève davantage d'un choix contraint par les questions d'espace et de coût de l'habitat que par une recherche de l'écart et d'un « entre-soi » des classes moyennes.

Par ailleurs, il se met en place des petits collectifs ; des individus se regroupent et créent du communautaire plus ou moins ouvert et aussi plus ou moins contraint (des communautés d'âges, des communautés de condition sociale, des communautés de travailleurs immigrés, des communautés ethniques, etc.) suivant des logiques différentes selon les territoires (par ex. des communautés de retraités sur le littoral).

L'éducation, la formation et la vie professionnelle

En ce qui concerne l'éducation, la formation et la vie professionnelle, ce scénario se distingue assez peu du premier, si ce n'est par la moindre mobilité des individus d'où il découle, par exemple, que les individus tendent à privilégier les solutions qui se trouvent dans leur environnement proche.

Par ailleurs, un moindre engagement des institutions dans le domaine de la formation favorise *la prise en charge par les organisations professionnelles, les syndicats, les corporations* (par ex. retour des bourses du travail). Le contexte est également favorable à la renaissance du crédit et des mutuelles d'entreprise.

En l'absence de régulation, **la porosité des temps professionnel et privé** s'accroît (flexibilité accrue, diffusion des TIC, etc.). Les individus subissent, sans la souhaiter, cette situation qui, par conséquent, est conflictuelle. Pourtant, c'est probablement dans ce scénario que le travail au noir et l'auto-production se développent le plus (par nécessité et parce que ces activités ne sont pas pénalisées). Par ailleurs, en ce qui concerne la création d'entreprise, ce scénario met l'accent sur les créations « pour s'en sortir ».

La vie publique

Le sentiment d'insécurité sociale qui découle de la dérégulation et des incertitudes qui pèsent sur l'avenir des retraites et de la sécurité sociale favorise *un développement de l'épargne de précaution* au détriment de la consommation.

Dans ce contexte, la participation des individus se caractérise par des engagements protestataires et des attitudes de défection (abandon). Cependant, l'aspiration au collectif (hypothèse de départ) favorise *une cohésion sociale de type communautaire mais aussi associatif*.

Par ailleurs, une moindre intervention des institutions (Etat surtout) pousse les autres acteurs (associations, organisations non gouvernementales...) à intervenir dans *des champs nouveaux* pour eux (par ex. la formation et l'information des citoyens). Par conséquent, le mouvement associatif connaît un certain développement dans ce scénario.

4.3. Les principales conséquences de ce scénario

- Une **communautarisation croissante**, avec des logiques différentes selon les territoires (par ex. des communautés d'âge dans certains territoires, des communautés de travailleurs immigrés dans d'autres, etc.)
- Une **mobilité des ménages qui n'a rien d'évident avec une crise du logement** qui n'est pas gérée et réduit les possibilités (tandis que la mobilité sur le marché du travail continue de se développer), ce qui contraint les individus à préférer les solutions situées dans leur environnement proche (emploi, formation, etc.)
- Dans le domaine de la formation, le **développement d'une prise en charge par les organisations professionnelles, les syndicats et les corporations** en réponse au moindre engagement des institutions
- Un développement des **replis identitaires**
- Une plus grande porosité des temps professionnel et privé, conflictuelle
- Le développement d'une **cohésion sociale de type communautaire et associatif** et un élargissement du champ d'intervention de certaines associations pour pallier la carence des institutions.

4.4. Les défis et les enjeux stratégiques caractéristiques de la Bretagne, société désorientée

Ce scénario met l'accent sur un développement du communautarisme allant dans le sens d'une fermeture et d'une moindre capacité de la société à intégrer des populations nouvelles, mais aussi à créer ou développer du lien social, de la coopération et des synergies. En effet, le corps social est alors traversé par des crispations et des tensions identitaires qui sont autant de facteurs de délitement du tissu social et de conflits entre les groupes.

L'essor de ces tensions peut nuire au développement économique en freinant la mobilité et en compromettant l'arrivée ou le retour en Bretagne de travailleurs. Il peut également susciter des tensions sociales remettant en cause les solidarités actives avec des conséquences négatives sur l'image de la région en termes d'attractivité, et un risque supplémentaire d'accentuation des problèmes posés par les tendances démographiques.

Selon ce scénario, les enjeux et les défis se traduisent prioritairement par la nécessité de stratégies régionales de développement de la cohésion sociale et territoriale ainsi que de la mixité sociale.

La formation et la formation professionnelle, les coopérations et les projets coordonnés entre collectivités, la démocratie locale à l'échelle régionale ainsi que le soutien au secteur sanitaire et social et à la diversité culturelle, écartant le risque d'isolement et de repli identitaire, seraient alors probablement des enjeux stratégiques majeurs.

5. CONCLUSION : LES INVARIANTS ET LES AXES STRATEGIQUES COMMUNS

5.1. Les invariants

Les quatre scénarios permettent de construire, comme nous venons de le voir, des futurs assez différenciés. Au-delà de leurs caractéristiques propres – d'où il découle des défis et des enjeux stratégiques majeurs spécifiques – les scénarios présentent des évolutions communes, des tendances « lourdes » ou « invariants » qui sont également des défis.

Parmi ces invariants, on peut retenir :

1. Un accroissement des besoins de « services aux personnes », à la fois pour les jeunes ménages et pour les personnes âgées, confronté à des difficultés de recrutement et de financement de ces services
2. Un développement des besoins de mobilité des ménages avec une désorganisation des rythmes de déplacements et un développement de la mobilité des actifs comme des inactifs et donc de la mobilité liée aux activités de loisirs ou des temps « hors travail »
3. De nouvelles attentes vis-à-vis des territoires ruraux avec le développement de l'économie résidentielle et l'émergence de conflits d'usages dans l'espace rural, littoral et périurbain
4. Une importance accrue du facteur « cadre de vie » (environnement physique et relationnel) comme critère de localisation des ménages bretons mais aussi des ménages qui résident actuellement dans d'autres régions
5. Un accroissement des besoins en logement, pesant à la hausse sur les coûts du logement, avec le risque d'un renforcement des difficultés d'accès pour une part importante des ménages
6. Une diffusion des usages liés aux technologies de l'information et de la communication favorisant un certain nomadisme (via l'Internet et la téléphonie mobiles notamment), le « zapping » et de nouvelles façons de pratiquer certains actes de la vie publique (par ex. consommer, voter, se divertir, se lier...)
7. Une porosité croissante entre les temps professionnels / privés qui est aussi une porosité entre les espaces publics / privés
8. Une « dé-saisonnalisation » des pratiques touristiques avec de nouveaux usages des résidences secondaires
9. Une « écologisation » des loisirs...
10. Une montée en puissance des problématiques temporelles avec la tendance au développement d'un fonctionnement des villes en continu (24H/24 et 7J/7) opposant fortement les logiques « temps des usagers » / « temps des salariés »

11. Une élévation de la qualification, du niveau d'information et de compétence des individus favorisant une appétence pour la « formation tout au long de la vie », dans le but d'un développement des compétences non seulement professionnelles mais aussi personnelles (ce qui garantit le succès des universités d'été, des cafés philosophiques et des conférences ainsi que de certaines associations de loisirs et d'épanouissement personnel...).
12. Un développement de la mobilité sur le marché du travail avec une diversification des trajectoires professionnelles et de plus en plus d'alternance entre des périodes d'emploi et de non-emploi (reconversion, chômage, formation, congés sabbatiques...) et entre différents statuts professionnels (salariés, indépendants...).
13. Une montée en puissance du souci relationnel, en particulier dans l'univers du travail (importance des critères relationnels comme du critère « ambiance » dans la définition d'un « bon job »...) avec une multiplication des dispositifs de mise en relation
14. Une fragilisation des couples avec le développement d'un privé personnel au sein du privé familial
15. L'apparition de nouvelles formes d'inégalités (entre personnes mobiles/non mobiles, hommes/femmes, jeunes/vieux, personnes ayant accès ou non aux TIC, etc.)
16. Un risque de déficit de représentation et de désinvestissement des plus jeunes de la vie collective, un risque de dérive gérontocratique

5.2. Les axes stratégiques prioritaires

Ces tendances lourdes dessinent au titre des priorités stratégiques qui s'imposeraient à la Région les axes stratégiques suivants :

1. Des stratégies d'organisation du territoire et de cohésion sociale

- pour aménager la mobilité et l'accessibilité (transports, intermodalité...)
- pour favoriser la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC)
- pour favoriser un développement coordonné des services aux personnes (jeunes ménages, personnes âgées...)
- pour développer la complémentarité entre les différents espaces (villes, littoral, territoires isolés...)
- pour impulser une coopération entre toutes les collectivités et avec les services de l'Etat

2. Des stratégies de développement durable

- pour favoriser la qualité du cadre de vie et l'accès à l'habitat et développer à la fois l'attractivité économique des territoires et les solidarités
- pour assurer le développement de l'économie résidentielle et la cohérence des espaces de vie, de loisirs et de travail (SRADT)
- pour préserver l'environnement en répondant à la demande d'« écologisation » des loisirs
- pour favoriser un développement plus équitable

3. Des stratégies de renforcement de la démocratie participative

- pour faciliter la gestion des conflits d'usage
- pour concilier le développement et les attentes en matière de préservation du cadre de vie
- pour concilier la diversité des « temps de vie »
- pour favoriser la participation citoyenne de tous et notamment des plus jeunes

4. Des stratégies de formation

- pour renforcer les qualifications
- pour favoriser les mobilités sur le marché du travail
- pour sécuriser les parcours professionnels qui alternent de plus en plus des périodes et des statuts divers,
- pour assurer la généralisation des TIC et de leur maîtrise pour la formation et la formation professionnelle

ANNEXES

GLOSSAIRE

ANACT	Agence Nationale d'Analyse des Conditions de Travail
AUDIAR	Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise
AURA	Agence d'urbanisme de la région angevine
AFPA	Agence de formation pour adulte
ADIL	Agence départementale pour l'information sur le logement
ANIL	Agence nationale pour l'information sur le logement
BIPE	Bureau d'information et de prévisions économiques
BIT	Bureau international du travail
CEFAC	Centre d'études et de formation pour l'accompagnement des changements
CESR	Conseil économique et social régional
CES	Conseil économique et social
CERC	Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale
CGPME	Confédération générale des petites et moyennes entreprises
CERUR	Centre d'études et de recherches urbaines et rurales
CISAME	Coopérative d'ingénierie sociale pour l'accompagnement et la mobilisation de l'emploi
CNAF	Caisse nationale des allocations familiales
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
COR	Conseil d'orientation des retraites
CODESPAR	Comité de développement économique et social pour l'aménagement du bassin d'emploi de Rennes
CSTB	Centre scientifique et technique du bâtiment
CREDOC	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
DARES	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, Ministère du travail
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
DRTEFP	Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
INED	Institut National d'études démographiques
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique

COMPOSITION DE LA SECTION PROSPECTIVE

Membres

Rapporteur : M. Alain EVEN, *Président de la Section prospective*

M. Kader BENFERHAT

M. Michel DAVID

M. Jean FLEURY (jusqu'en septembre 2003)

Mme Françoise HURSON

M. Jean-Luc LE GUELLEC

M. Alain LE MENN

M. Jean LEMESLE

M. Pierre MARQUET

M. Jean-Claude MOY

M. Jean-Claude PIERRE

M. Jean REGEUR

Organismes

Commissariat général du plan : M. Bruno HERAULT

DATAR : M. Jean-Marie BERTHET

Ouest-Atlantique : M. Laurent SANSOUCY

Personnalités qualifiées

M. Jean-Jacques MALPOT, INSEE Bretagne

M. Marc WIEL, Agence d'urbanisme du Pays de Brest

Mme Patricia LONCLE-MORICEAU, ENSP

Assistance technique

Florence EVEN, Conseillère Technique au Conseil Economique et Social de Bretagne (de septembre à décembre 2002)

Virginie GICQUEL, Conseillère Technique au Conseil Economique et Social de Bretagne (à compter de janvier 2003)

Marie-Noëlle AZE, Assistante au Conseil Economique et Social de Bretagne.

LISTE DES PERSONNES AUDITIONNEES

Afin de compléter son information, la Section prospective a procédé à l'audition des personnes suivantes :

Mme Christine BRUNIO	Rapporteur du Conseil de l'Emploi des Revenus et de la Cohésion sociale (CERC)
Mme Aliette DELAMARRE	Conseillère à la DATAR, coordinatrice du programme de prospective 2000-2003 de la DATAR " <i>Territoires 2020</i> "
M. Michel DOLLE	Rapporteur général du Conseil de l'Emploi des Revenus et de la Cohésion sociale (CERC)
Mme Annie DUSSUET	Maître de conférence à l'Unité de Formation et de Recherche de sociologie à l'Université de Nantes
Mme Catherine ELKAR	Directrice du Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC)
M. Philippe ESTEBE	Directeur du bureau d'étude en aménagement, environnement et urbanisme Acadie
M. Jacques FRETEL	Directeur du cinéma au Théâtre National de Bretagne et Programmateur du cinéma l'Arvor à Rennes
M. Edmond HERVE	Maire de RENNES, auteur du rapport sur le « Temps des villes » remis au ministre délégué à la Ville et à la secrétaire d'Etat aux Droits des Femmes et à la Formation Professionnelle, juin 2001
Mme Jacqueline LAGREE	Professeur de philosophie à l'Université de Rennes 1
M. Yves LAMBERT	Directeur de recherche à l'INRA, mis à disposition du CNRS, membre du Groupe de sociologie des religions et de la laïcité de l'Institut de Recherche sur les Sociétés Contemporaines (IRESCO)
M. Jean de LEGGE	Directeur du cabinet TMO Régions
M. Claude MARTIN	Docteur en sociologie et directeur du Laboratoire d'Analyse des Politiques Sociales et Sanitaires (LAPSS) de l'Ecole Nationale de Santé Publique (ENSP) à Rennes
Mme Josette RANNOU	Volontaire permanente à l'association ATD Quart-Monde de Bretagne
M. Michel ROUXEL	Chargé d'études à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)
Mme Patricia SOUSSEM	Déléguée régionale de l'antenne de Bretagne de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT)

TABLE DES MATIERES

SYNTHESE	1
INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE : TENDANCES ACTUELLES D'ÉVOLUTION DES MODES DE VIE	
CHAPITRE 1 - LA POPULATION ET SES VALEURS	3
1. LA DÉMOGRAPHIE BRETONNE : CROISSANCE ET VIEILLISSEMENT	3
1.1. Les perspectives démographiques à l'horizon de 10-15 ans	3
1.2. L'allongement de la durée de vie	9
1.3. Des conséquences nombreuses du vieillissement.....	11
2. L'ÉVOLUTION DES VALEURS : QUELQUES GRANDES TENDANCES GÉNÉRALES	12
2.1. L'adoption de valeurs « post-modernes »	12
2.2. Le poids de la morale « éclatée »	12
2.3. L'influence de changements importants dans l'ordre social	13
CHAPITRE 2 - LA VIE DOMESTIQUE ET FAMILIALE	15
1. LES TRANSFORMATIONS ET PERMANENCES DE LA FAMILLE	15
1.1. Une diversification des parcours, un pluralisme des « modèles » familiaux	15
1.2. Les rapports hommes-femmes au sein des couples et notamment des couples d'actifs avec enfants.....	22
1.3. Une solidarité familiale qui fonctionne.....	27
1.4. Une réduction de la taille des « familles »	32
2. LES MANIÈRES DE RÉSIDER.....	34
2.1. Un mode de vie urbain, un mode de vie rural ?	34
2.2. Les choix d'habitat des ménages bretons	35
2.3. De plus en plus de personnes vivant seules.....	40
2.4. Des évolutions liées pour beaucoup à une généralisation de la mobilité	42
2.5. Les différentes façons d'habiter (les représentations du logement)	49
2.6. Des tendances récentes liées aux façons de résider.....	51
3. LES DÉPLACEMENTS, LA MOBILITÉ QUOTIDIENNE	53
3.1. Plus vite, plus loin (la stabilité des budgets temps de déplacement).....	53
3.2. Un éloignement croissant du domicile ou du travail.....	53
3.3. Le modèle du « tout automobile ».....	55
3.4. Des motifs de déplacements de plus en plus variés.....	56
CHAPITRE 3 - LA VIE PROFESSIONNELLE : LES ÉVOLUTIONS DU TRAVAIL ET DU RAPPORT AU TRAVAIL	59
1. LA TRANSFORMATION SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE DES EMPLOIS EN BRETAGNE	60
1.1. Plus de cadres, plus d'employés et de professions intermédiaires, mais pas moins d'ouvriers	61
1.2. Moins de commerçants et d'artisans, de moins en moins d'agriculteurs.....	63
1.3. Une progression de la qualification des actifs employés et des emplois.....	64

TABLE DES MATIERES

2. UNE CRISE DE LA NORME D'EMPLOI	66
2.1. La précarisation de l'emploi	66
2.2. Une expérience généralisée du chômage et une nouvelle pauvreté.....	67
3. L'ACCROISSEMENT DE LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET LA FIN DU MÉTIER À VIE	69
3.1. Un développement de la mobilité lié au chômage.....	69
3.2. Quid de la mobilité promotionnelle (et de la promotion sociale pour les jeunes générations) ? ...	69
3.3. La construction des parcours professionnels.....	70
4. L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE.....	71
4.1. Les effets du vieillissement sur la population active	71
4.2. L'évolution des comportements d'activité	73
5. L'ESSOR DU TRAVAIL FÉMININ	77
5.1. Une croissance des taux d'activité féminins	77
5.2. Un début de rapprochement des carrières des hommes et des femmes.....	79
5.3. Des freins au développement de l'activité féminine	80
5.4. La persistance de fortes inégalités dans le rapport à l'emploi et à la précarité sociale	82
6. DES EVOLUTIONS DU CYCLE DE VIE « INDUSTRIEL »	85
6.1. La jeunesse, la formation.....	85
6.2. L'âge adulte, le travail.....	85
6.3. La vieillesse, la retraite.....	85
7. LES TRANSFORMATIONS DES RYTHMES DU TRAVAIL ET LEURS CONSEQUENCES SUR L'ENSEMBLE DES TEMPS SOCIAUX	87
7.1. Une réduction du temps de travail qui se mesure sur la vie, l'année, la semaine.....	87
7.2. Individualisation, flexibilité, désynchronisation des temps du travail	88
7.3. L'impact de la RTT sur la vie quotidienne et les loisirs.....	92
7.4. Une plus grande porosité entre les temps privé et professionnel	94
8. LA VALEUR TRAVAIL ET LES REPRÉSENTATIONS DU TRAVAIL	96
8.1. Un rapport au travail plus personnel	96
8.2. La question de la place du travail dans la vie des individus.....	96
8.3. Une revalorisation des attentes vis-à-vis du travail	97
8.4. Des différences de représentations entre les hommes et les femmes	99
CHAPITRE 4 - LA VIE PUBLIQUE (OU COLLECTIVE)	101
1. DE NOUVELLES ATTITUDES RELIGIEUSES : UN « DEVELOPPEMENT DU HORS PISTE ».....	101
2. UN FOISONNEMENT DES PRATIQUES DE PARTICIPATION	103
2.1. Un certain recul des formes traditionnelles d'engagement citoyen.....	103
2.2. De nouveaux modes de participation, un élargissement des formes de participation ?	104
2.3. Une vie associative en plein essor	105
3. LE TEMPS ET LES PRATIQUES DE LOISIRS.....	107
3.1. Une nouvelle économie du temps de loisirs	107
3.2. Un essor du temps libre jusqu'ici sans remise en cause des anciennes pratiques de loisirs.....	107
4. DES EVOLUTIONS DU RAPPORT A L'ESPACE ET AU TEMPS.....	109
4.1. L'émergence de nouveaux rapports à l'espace.....	109
4.2. L'apparition de nouveaux rapports aux temps	109

DEUXIEME PARTIE : HYPOTHESES D'EVOLUTION DES MODES DE VIE ET SCÉNARIOS POUR DEMAIN

CHAPITRE 1 - LA DÉMARCHE DE L'ÉTUDE ET LA CONSTRUCTION DE SCENARIOS.....	111
CHAPITRE 2 - LES SCENARIOS ET LEURS CONSÉQUENCES.....	117
1. SCÉNARIO 1 : LA SOCIÉTÉ INDIVIDUALISÉE.....	117
1.1. Les hypothèses de base.....	117
1.2. Description du scénario.....	117
1.3. Les principales conséquences de ce scénario.....	124
1.4. Les défis et les enjeux stratégiques caractéristiques de la Bretagne, société individualisée :.....	126
2. SCÉNARIO 2 : LA SOCIÉTÉ RÉGULÉE.....	127
2.1. Les hypothèses de base.....	127
2.2. Description du scénario.....	127
2.3. Les principales conséquences de ce scénario.....	130
2.4. Les défis et les enjeux stratégiques caractéristiques de la Bretagne, société régulée.....	131
3. SCÉNARIO 3 : LA SOCIÉTÉ REPLIÉE.....	132
3.1. Les hypothèses de base.....	132
3.2. Description du scénario.....	132
3.3. Les principales conséquences de ce scénario.....	135
3.4. Les défis et les enjeux stratégiques caractéristiques de la Bretagne, société repliée.....	136
4. SCÉNARIO 4 : LA SOCIÉTÉ DESORIENTEE.....	137
4.1. Les hypothèses de base.....	137
4.2. Description du scénario.....	137
4.3. Les principales conséquences de ce scénario.....	139
4.4. Les défis et les enjeux stratégiques caractéristiques de la Bretagne, société désorientée.....	139
5. CONCLUSION : LES INVARIANTS ET LES AXES STRATÉGIQUES COMMUNS.....	140
5.1. Les invariants.....	140
5.2. Les axes stratégiques prioritaires.....	141
GLOSSAIRE.....	143
COMPOSITION DE LA SECTION.....	145
Liste des personnes auditionnées.....	147